Le Monde

QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE – N° 12297 – 4 F

Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Laurens

JEUDI 9 AOUT 1984

Un an au Tchad

L'opération « Manta », dont le lancement avait marqué le retour de l'armée française au Tchad, fête son premier anniversaire le 9 août. Trois mille deux cents soldats se trouvent sur le terrain, a précisé, à cette occasion, sur les ondes de France-Inter, M. Charles Hernu, en ajoutant : « Nous ne quitterons pas le Tchad tant qu'il y aura un soldat libyen » au sud de la bande d'Aouzou, cette zone frontalière du territoire libyen que l'armée de Tripoli occupe, en fait, depuis plus de douze ans.

Le déploiement d'un cordon sanitaire français dans le Sahel tchadien répondait à plusieurs objectifs. Tout d'abord, empêcher que la « légion islamique » libyenne et ses protégés locaux – les « coalisés » de M. Goukouni Oueddeï – s'emparent de N'Djamena à l'occasion d'une offensive appuyée par l'armée régulière de Tripoli. Cette première tâche a été remplie. Le ministre de la défense n'a pas eu tort de rappeler que « sans la présence des forces françaises les Libyens et leurs alliés seraient à N'Djamena ».

Il s'agissait également de mettre fin aux combats. A de rares exceptions près – notamment la destruction d'un Jaguar français en janvier 1984, – cette mission a, jusqu'ici, connu le succès. Paris entendait, en outre, prouver à ses alliés africains que la France continuait d'assumer ses responsabilités en participant, militairement, à la défense de l'« intégrité territoriale » de l'un d'entre eux. Les partenaires africains de la France en ont été rassurés.

L'opération « Manta » avait enfin pour ambition de créer les conditions d'un règlement politique. Sur ce plan-là, la seule présence, un an plus tard, d'un si fort contingent français est un constat d'échec. Une « conférence de réconciliation », prévue en janvier à Addis-Abeba, au siège de l'Organisation de l'unité africaine, n'a pas pu se réunir. Un autre projet, à Brazzaville cette fois, semble se heurter à de sérieuses difficultés.

En effet, le président Hissène Habré a profité de la protection française pour remettre en route un Etat tchadien en ruine et rallier à sa cause un certain nombre de dissidents, notamment dans le Sud peuplé et riche du pays. De leur côté, les « coalisés » semblent divisés et démoralisés, notamment parce que la Libye leur laisse peu de place dans l'administration du Nord tchadien occupé par son armée.

Paris semblait avoir misé, du moins au départ, sur la quête d'un « troisième homme » susceptible de réconcilier les Tchadiens. Cette recherche était un leurre. Le seul interlocuteur valable reste le colonel Kadhafi. Celui-ci ne donnant, pour l'instant, aucun signe de vouloir retirer ses soldats du Nord tchadien, la doctrine officielle de la France voudrait que ses soldats demeurent au Tchad pour une durée encore indéterminée, que le terme d'« enlisement » plaise ou non à Paris.

ROMPANT UNE TRÊVE D'UN MOIS

L'aviation irakienne bombarde un pétrolier près de l'île de Kharg

(Lire page 22.)

Détournement d'un Airbus iranien

Les dix-huit pirates de l'air exigent de se rendre en France

Un Airbus d'Iran Air transportant trois cent quatre pèlerins musulmans à destination de La Mecque a été détourné, dans la soirée du mardi 7 août, peu après son décollage de Chiraz, par dix-huit pirates de l'air qui ont intimé au pilote l'ordre de se rendre à Paris, après avoir entouré son corps d'une ceinture d'explosifs. L'appareil a effectué deux escales de ravitaillement à Bahreïn et au Caire et se dirigeait en fin de matinée vers Rome où il a reçu l'autorisation de se poser sur l'aéroport militaire de Ciampino.

De source officielle française, on déclarait, mercredi matin, tout faire pour éviter que l'appareil iranien se pose à Paris. Des démarches ont été entreprises auprès des autorités italiennes pour qu'elles ne laissent pas repartir l'Airbus, s'il fait bien escale à Rome. On ajoutait que si l'avion iranien parvenait tout de même à se poser sur un aérodrome français, les auteurs du détournement seraient immanquablement déférés au tribunal, et qu'il était exclu de leur accorder le droit d'asile.

Cette nouvelle opération survient une semaine après celle du détournement d'un Boeing d'Air France à Téhéran, et la venue en France de l'Airbus d'Iran Air risquerait fort de détériorer davantage les relations franco-iraniennes, qui sont déjà dans une passe extrêmement difficile. En effet, alors que les enquêteurs français ont mis en cause, mardi, le rôle des autorités iraniennes à la suite de leurs investigations, ces dernières, relayées par la presse, n'ont cessé depuis la conclusion de cette affaire de dénoncer l'attitude du gouvernement français – accusé de donner asile aux « terroristes » de l'opposition iranienne – et de prédire un accroissement de la vague de terrorisme contre les pays occidentaux.

Dans des circonstances analogues, lors des détournements d'un Fokker de la marine iranienne, le 15 juin, et d'un Boeing 727 d'Iran Air, le 26 juin, dont les auteurs, hostiles à la République islamique, avaient également exprimé l'intention de se rendre en France, une violente campagne contre le gouvernement français *« complice du terrorisme et de la piraterie aérienne »* s'était développée.

Les quatre militaires responsables du premier détournement devaient être « escamotés » par la police française après leur atterrissage à Nice, Paris ne donnant pas suite à la demande d'extradition formulée par Téhéran, car les avions militaires ne sont pas visés par les conventions internationales de La Haye sur la piraterie aérienne. Les deux auteurs du détournement du vol d'Iran Air devaient trouver refuge en Irak, après que Paris eut catégoriquement refusé de les accueillir.

Ces deux affaires amenaient les plus hauts responsables iraniens à prévoir que *« l'insécurité règnerait sur toutes les lignes aériennes »*, si un terme n'était pas mis à ces détournements d'avions iraniens. Ce pronostic se concrétisait, le 31 juillet, avec le détournement d'un Boeing d'Air France vers Téhéran.

Citant les observateurs à Téhéran, le correspondant de l'AFP dans la capitale iranienne affirme que l'arrivé, à Paris de l'Airbus d'Iran Air ne manquerait pas de susciter une campagne sans précédent contre le gouvernement français, et que, compte tenu de l'accumulation des différends entre les deux Etats, cette nouvelle épreuve pourrait bien amener les deux pays au bord de la rupture de leurs relations.

Automobile : 50 000 emplois devront être supprimés en cinq ans

Dans ses premières constatations, la commission Dalle recommande la mise en place d'un dispositif exceptionnel

Les premières constatations de la commission présidée par M. Dalle, PDG de L'Oréal, chargé par le gouvernement d'un rapport sur l'automobile, donnent le frisson. Les chiffres découlant des travaux de la commission montrent en effet que les mesures classiques (préretraites, aides au départ) ne pourront suffire pour résoudre les problèmes sociaux de la branche, de même que les mécanismes de financement usuels pour tenter d'alléger le poids de la dette et des charges financières pesant sur les deux groupes français.

Bien qu'extrêmement théoriques, et ne correspondant, selon l'un des membres de la commission, qu' *« approximativement à la réalité industrielle des deux groupes »*, les estimations chiffrées de la commission Dalle impressionnent.

Dans les cinq années à venir (jusqu'en 1989 inclus), ce sont 50 000 à 60 000 salariés, sur un total estimé actuellement à 235 000 ou 240 000 personnes, qui devraient quitter les deux groupes français, cela en sus des départs naturels, estimés de 1,5 à 2 % des effectifs par an, soit, sur cinq ans, de 18 000 à 24 000 personnes, et compte tenu de l'embauche nécessaire de jeunes (2 400 environ par an, soit 12 000 au total).

La commission a, en effet, estimé qu'il était indispensable que les deux groupes améliorent leur productivité de 7 % par an, ce qui se traduirait par une baisse correspondante des effectifs salariés, en supposant que la production se maintiendrait à un niveau au moins égal à celui de 1983 – ce qui ne sera pas le cas en 1984.

En sus de ces allégements dans le secteur automobile proprement dit, la Fédération des fabricants d'équipements a estimé que, dans ce secteur, 20 000 à 25 000 emplois devraient être également supprimés dans les cinq ans à venir, ce qui porterait le total des allégements d'effectifs nécessaires dans la branche à soixante-dix mille ou à quatre-vingt-cinq mille au minimum (sans tenir compte d'un certain nombre de secteurs comme le pneumatique ou la réparation automobile, également en difficulté).

Face à l'ampleur du problème posé, il est clair que les méthodes classiques, telles les mises en préretraite ou l'aide au départ des immigrés, ne peuvent suffire. D'où l'idée, actuellement à l'étude, de créer pour le secteur une procédure spéciale s'apparentant à la Cassa integrazione italienne (*le Monde* des 17 janvier et 25 juillet). Une telle solution serait d'autant plus nécessaire que les deux constructeurs, de plus en plus pressés par la mauvaise conjoncture et souhaitant peut-être battre le fer pendant qu'il est chaud, auraient fait savoir qu'il serait utile, voire indispensable, que ces allégements s'effectuent le plus vite possible, notamment dans les dix-huit mois à venir.

VÉRONIQUE MAURUS.

(Lire la suite page 19.)

JEUX OLYMPIQUES

- **Nette domination américaine en sports équestres**
- **Deux médailles de bronze françaises : Michel Nowak (judo) et équipe féminine au fleuret**

(LIRE PAGES 8 ET 9 LES ARTICLES DE NOS ENVOYÉS SPÉCIAUX.)

L'OCDE ET LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE

A la recherche d'une meilleure croissance

par FRANÇOIS SIMON

De la rigueur, encore de la rigueur. Les experts de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) n'imaginent pas d'autre voie à suivre pour la France. Dans l'étude annuelle qu'ils viennent de publier, ils y expriment nettement leur crainte de voir le pays relâcher son effort sur les prix, sur les rémunérations, sur le pouvoir d'achat. Bref, l'OCDE encourage la France à poursuivre le redressement qui s'est opéré en 1983, mais elle l'avertit des dangers qui la menacent presque en permanence.

L'Organisation internationale part d'une nécessité : celle de rétablir définitivement l'équilibre du commerce extérieur. Cela s'impose à une économie qui s'est largement ouverte à l'étranger puisque le volume des importations représente plus de 21 % de son produit intérieur brut, contre 8 % aux Etats-Unis et 12 % au Japon. Cela s'impose aussi en raison d'un endettement extérieur dont la charge annuelle va aller en augmentant jusqu'en 1988, atteignant près de 90 milliards de francs, contre 66,5 en 1984.

Or la France est mal armée pour mener ce combat, la perte de compétitivité de son économie étant flagrante, indique l'OCDE, qui se livre, en la circonstance, à une analyse détaillée du vieillissement de notre appareil de production.

L'administration précédente y est implicitement accusée d'avoir, depuis 1973, laissé le pays se désindustrialiser. La *« pyramide des âges en matériel dans l'industrie »* ressemble à celle d'une population sans enfants. De toute évidence, l'industrie n'a pas suivi le courant de modernisation indispensable. Pour redresser la situation, il faut investir et en donner les moyens au secteur productif, en le faisant bénéficier d'un meilleur partage de la valeur ajoutée. Pour cela, il convient de peser sur les rémunérations et donc d'accepter une stagnation du pouvoir d'achat.

Ce sont toujours les experts du l'OCDE qui parlent mais qui ne voit que leur langage se confond avec celui que tenait le gouvernement de M. Mauroy, du moins depuis le 25 mars 1983 ? Comme s'il était impossible de voir les choses autrement et même de faire autrement. Le nouveau gouvernement de M. Fabius entend-il nuancer ce propos ? On l'ignorait au secrétariat de l'Organisation internationale, où l'étude a été rédigée avant que M. Mauroy donne sa démission et que M. Delors quitte la Rue de Rivoli.

Mais toutes les précautions avaient été prises, comme s'il s'était agi de prévenir la moindre velléité de changement de cap : la politique de rigueur actuelle paraît la seule possible ; attention au comportement de rattrapage qui risque de se manifester si les objectifs en matière de prix étaient sensiblement dépassés ; une réduction de la durée du travail doit être subordonnée à une non-augmentation des coûts salariaux ; il convient d'éviter toute action prématurée de relance. Ce sont là les moindres recommandations de l'OCDE.

Que la porte est donc étroite ! D'autant plus que si on assiste à un retour aux grands équilibres, cela se fait au détriment de l'activité économique.

(Lire la suite page 20.)

AU JOUR LE JOUR

Fleurs

A Cannes, un garçon de dix-neuf ans a tué sa logeuse, non pour la voler, mais parce que, a-t-il expliqué, « elle était juive ». *Le mari de la victime était mort en déportation il y a quarante ans.*

Amateur d'armes et de souvenirs de l'armée allemande, le meurtrier avait, au moment de l'attentat de la rue Copernic, manifesté bruyamment sa satisfaction.

Jardinier de son état, employé chez un horticulteur, ce nazillon obstiné est passé à l'acte pour des raisons que les psychiatres étudieront. Se rassurera-t-on en concluant à l'acte isolé d'un déséquilibré ?

On peut déjà constater que le terreau des esprits faibles est fort arrosé, ces temps-ci, par les jardiniers du racisme. S'étonnera-t-on si, parfois, y germent et s'épanouissent les fleurs de la haine ?

BRUNO FRAPPAT.

LE SÉNAT ET LE RÉFÉRENDUM

Les non-dits d'un débat faussé

par J.-M. COLOMBANI

La dérision, la haine et l'humour : trois tonalités, trois registres dont l'opposition a usé, au Sénat, pour refuser le projet de réforme constitutionnelle, ce référendum sur les référendums souhaité par M. Mitterrand.

M. Etienne Dailly a voulu tourner le garde des sceaux, pourtant talentueux, en dérision. M. Jean Lecanuet s'est révélé sous un jour peu « centriste » (même si l'argument l'était parfois) : *« Regardez-les !, regardez-les, regardez-les »*, s'écriait-il, montrant du doigt les socialistes, comme s'il s'agissait de pestiférés. M. Charles Pasqua s'était réservé l'humour, et, en même temps, la clarté, en proposant aux Français de jouer le pouvoir au jeu du *« stop ou encore ? »*.

C'est cette clarté-là que l'on retiendra, plutôt que l'atmosphère ou l'anecdote d'un débat qui est, certes, resté, pour l'essentiel, sur un terrain très classique, mais qui vaut aussi par ses non-dits.

La majorité sénatoriale, sous la houlette de MM. Pasqua et Lecanuet, n'a pas mis son drapeau dans sa poche : c'est à ce président-là qu'elle refuse une *réforme* qu'elle avait, pourtant, elle-même appelée de ses vœux. Les *« contradictions »* relevées par le garde des sceaux pèsent peu, à ses yeux, au regard de l'opportunité politique.

Le référendum demandé sur l'école n'avait d'autre objet que de contraindre le président de la République à se démettre, après le désaveu que lui aurait infligé le pays sur le projet de loi Savary. M. Mitterrand ayant préféré se soumettre, en retirant ce texte, il ne peut plus être question que de dissolution de l'Assemblée nationale, pour renvoyer dans l'opposition une majorité qui n'est plus que *« formelle »* (M. Lecanuet), ou *« cliniquement morte »* (M. Pasqua).

Tous les autres arguments de ce débat aux cartes biseautées découlent de cet objectif et deviennent secondaires. C'est tant pis pour le vrai problème juridique. Celui-ci n'a été qu'évoqué par les intervenants, après avoir été plus précisément traité par M. Badinter. Il peut se résumer en deux questions : les libertés font-elles partie, comme l'a dit M. Dailly, du *« bloc de constitutionnalité »* (notamment à travers le préambule de la Constitution), dont la « clé » appartient au Parlement, sous le contrôle du Conseil constitutionnel, et ne risque-t-on pas, en les soumettant à d'éventuels référendums, de les soustraire à ce contrôle et de les détacher de la Charte fondamentale ?

Deuxième question : quel peut être le rôle du Conseil constitutionnel ?

(Lire la suite page 6.)

Le Monde

dossier

Les difficultés de la presse quotidienne parisienne

M. Robert Hersant veut-il réellement vendre « France-Soir » ? Ce serait priver son groupe du quotidien le plus diffusé à Paris (malgré sa chute), et dont il est bien difficile de connaître l'état exact de la gestion (« le Monde » du 8 août). Le cas « France-Soir » n'est toutefois pas à dissocier de la baisse continue de la presse quotidienne éditée à Paris. Un phénomène qui touche surtout les journaux les plus « populaires ».

Les journaux «populaires» se sont effondrés depuis 1970

LE Centre d'études des supports de publicité (CESP) vient de publier les derniers résultats de ses sondages pour la presse (1). La lecture des quotidiens y apparaît en baisse : 55,8 % des personnes interrogées déclarent lire un quotidien (12,1 % au moins un quotidien national, 47,1 % au moins un quotidien régional), contre 57,3 % dans la précédente enquête.

Ce n'est pas un phénomène nouveau : depuis dix ans, l'« audience » de la presse quotidienne (personnes déclarant *lire* et non *acheter* un journal) diminue, en particulier pour ce qu'il convient d'appeler les quotidiens nationaux, c'est-à-dire ceux édités à Paris. Entre 1974 et 1984, cette audience est tombée de 7 510 000 lecteurs à 5 787 000, soit une perte de 1 723 000 lecteurs, près du quart (23 %) (2).

Depuis dix ans, aucun titre ancien de la presse quotidienne nationale n'a échappé à la baisse de son tirage et de sa diffusion (c'est-à-dire des exemplaires vendus, au numéro ou par abonnement, ou distribués gratuitement). En 1973, l'ensemble des quotidiens nationaux d'information générale et politique totalisaient (pour sept titres) 2 903 602 exemplaires contrôlés par l'Office de justification de la diffusion (OJD) (3). En 1983, la diffusion globale n'est plus que de 2 080 198 pour neuf titres : *l'Aurore* a pratiquement disparu (intégré au *Figaro*), mais les trois nouveaux venus (*le Matin de Paris, Libération* et *le Quotidien de Paris*) représentent quelque 340 000 exemplaires. Au total, 823 404 exemplaires en moins, soit : 28 % : on retrouve un résultat du même ordre que celui de l'audience.

Mort de deux titres

Ces données recouvrent mal des situations différentes qu'éclaire le graphique que nous publions. Ainsi, les trois « ténors » des quotidiens nationaux sont tous en baisse, mais dans des conditions différentes : *le Monde* voit sa diffusion diminuer, entre 1973 et 1983, de 4 %, *le Figaro* de 10 % et *France-Soir* de... plus de 40 % !

Telle est la leçon à tirer, en effet, d'une observation des chiffres dans cette dernière période : si la presse quotidienne parisienne se porte mal en général, les journaux « populaires » se sont effondrés. Ils semblent avoir mal supporté la concurrence accrue de la presse magazine et, surtout, des grands moyens de communication audiovisuels, dans un pays où, traditionnellement, on lit bien peu. Phénomène purement français, et même parisien : la presse quotidienne régionale, aux taux de pénétration parfois impressionnants (Alsace), n'a pas connu pareille chute.

En 1970, cinq titres pouvaient être classés comme quotidiens « populaires », c'est-à-dire recrutant une majorité de leurs lecteurs dans les milieux les plus modestes : *France-Soir* (868 927 exemplaires diffusés), *le Parisien libéré* (749 699), *l'Aurore* (318 299), *Paris-Jour* (246 236), *l'Humanité* (145 722) : soit, en tout, 2 328 883 exemplaires. Treize ans plus tard, deux titres ont disparu : *l'Aurore* — qui baissait régulièrement — a été absorbé, à partir de 1978, par *le Figaro*, sans que celui-ci, lui-même en baisse régulière jusqu'en 1980, récupère son lectorat ; *Paris-Jour*, l'héritier de *Franc-Tireur*, est « suicidé » le 27 janvier 1972 par sa propriétaire, Mme Simone Del Duca, à la suite d'une grève de la rédaction, alors que le titre était passé de 96 654 exemplaires en 1960 à 259 395 en 1971 (5,3 % d'augmentation sur l'année précédente).

Les trois autres titres ont vu, d'autre part, leur diffusion considérablement diminuer. Celle de *France-Soir* a baissé de plus de moitié (418 830 à l'OJD de 1983), et celle du *Parisien libéré*, qui a chuté radicalement lors de la grande grève des ouvriers du Livre en 1975, a retrouvé à peine 45 % de son niveau antérieur (340 741) ; c'est encore *l'Humanité*, dont la diffusion est certes beaucoup plus modeste et qui bénéfie des efforts de ses militants, qui a été le moins touché : 25 421 exemplaires de moins qu'en 1970, soit tout de même 17,4 % de baisse.

Pour ces cinq titres, ce sont 1 499 010 exemplaires en moins, soit une chute de 62 %. Des lecteurs perdus pour les quotidiens.

La baisse de fin de semaine

A côté de cette hémorragie, la création des trois « petits » titres de la presse quotidienne parisienne ne fait pas le poids. D'abord, le lectorat n'est pas le même, il concerne plutôt la clientèle traditionnelle des autres quotidiens (*le Figaro, le Monde...*). D'autre part, *le Matin de Paris* et *le Quotidien de Paris* ont recommencé à baisser après l'embellie de 1981 : seul *Libération* poursuit son ascension et devrait dépasser en 1984 les 100 000 exemplaires, selon l'OJD.

Un autre phénomène inquiète les éditeurs de quotidiens nationaux : la baisse des ventes, dans la capitale, entre le lundi et le samedi. Seuls des quotidiens ayant opté pour une formule magazine de fin de semaine ont renversé la tendance : les chiffres à la hausse du *Figaro* s'expliquent par les performances du *Figaro-Magazine* ; mais la diffusion du quotidien baisse aussi sur Paris du lundi au vendredi et d'année en année.

Le changement politique de 1981, en apportant un surplus d'exemplaires à cinq titres (*le Matin de Paris, le Figaro, le Monde, le Quotidien de Paris, Libération*) par rapport à l'année précédente, n'aura donc été qu'un feu de paille et non un phénomène capable de renverser la tendance lourde des quinze dernières années. Les journaux « populaires » n'avaient du reste pas profité de ce regain d'intérêt éphémère et relatif.

YVES AGNÈS.

(1) Trois vagues d'enquêtes entre octobre 1983 et juin 1984 ; 16 415 personnes interrogées lors de la deuxième vague ; 11 quotidiens nationaux et 73 régionaux ont été étudiés.

(2) *Le Monde, le Figaro, le Parisien libéré, France-Soir, l'Humanité, la Croix, l'Aurore* en 1974, auxquels sont venus s'ajouter pour 1984 *le Matin de Paris, Libération, le Quotidien de Paris.*

(3) Nous excluons *Combat* de ces chiffres. L'ancien quotidien d'Henry Smadja diffusait en 1970 environ 28 000 exemplaires, non contrôlés par l'OJD. Disparu le 3 août 1974, il diffusait alors à moins de 10 000 exemplaires. *Le Quotidien de Paris*, lancé le 15 février de la même année par M. Philippe Tesson, son ancien rédacteur en chef, lui avait pris environ la moitié de ses lecteurs.

DIFFUSION DES QUOTIDIENS

(Chiffres en milliers)

Source : Office de justification de la diffusion (OJD), sauf pour *Libération* et *le Quotidien de Paris*. Les chiffres incluent les suppléments-magazines pour *le Figaro* et *France-Soir*.

FRANCE-SOIR 418 830
LE MONDE 395 864
LE FIGARO 367 206
LE PARISIEN LIBÉRÉ 340 741
L'AURORE 166 128
LE MATIN 172 159
L'HUMANITÉ 128 301
LA CROIX 113 940
LIBÉRATION 95 000
LE QUOTIDIEN 75 000
(NON OJD)

1970 1971 1972 1973 1974 1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983

Les meilleurs millésimes depuis 1962

Titre	Année	Exemplaires diffusés
France-Soir	1962	1 108 167
Le Parisien libéré	1973	785 734
Le Monde	1979	445 370
Le Figaro	1969	434 977
L'Aurore	1963	368 753
Le Matin de Paris	1981	178 847
L'Humanité	1968	168 695
La Croix	1970	132 927
Libération	1983	95 000 (1)
Le Quotidien de Paris	1981	78 000 (1)

(1) Chiffres non OJD.

CORRESPONDANCE

Les médias, encore et toujours...

Je suis indigné d'observer, au fil des jours, la complaisance avec laquelle la radio et la télévision *nationales* se font les porte-voix de l'opposition, le plus souvent sans contrepartie :

— Elles ont déjà « enterré » le référendum proposé par le président de la République : « *Il n'y aura pas de référendum* », entend-on à longueur de journée. Après tout, qu'en savent-elles ?

— Après la déclaration de M. Laurent Fabius devant l'Assemblée nationale, je n'ai entendu *sur aucune chaîne* mentionner l'intervention de M. Lionel Jospin. Son argumentation serrée face aux manœuvres de la droite pouvait donner lieu à réflexion et à commentaires. Non, pas un mot, tandis qu'on nous ressassait les piteux propos d'un Claude Labbé ;

— Après le long numéro exécuté à la télévision par M. Le Pen, le MRAP a demandé un droit de réponse, afin de réfuter (ou au moins de combattre) les thèses du leader « xénophobe », comme il s'intitule lui-même. *Aucune suite* à cette légitime requête.

Qui ose encore prétendre que la radio et la télévision françaises sont « aux mains du pouvoir » — on disait du temps de M. Mauroy, « du pouvoir socialo-communiste » ?

Ceux qui l'affirment ne seraient-ils pas les mêmes qui envahissent les ondes nationales ?

La gauche a sans doute montré trop de *vertu* (au sens où l'entendait Montesquieu) en se gardant de pratiquer la « chasse aux sorcières », à l'instar des septennats précédents. L'ennui, c'est qu'il nous faut ingurgiter le bouillon de ces mêmes sorcières !

PIERRE TABART
(Douai.)

Le Monde

5, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS — Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

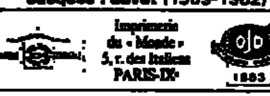
PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 380 m. ; Allemagne, 1,70 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 28 fr. ; Canada, 1,20 $; Côte-d'Ivoire, 300 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 110 pes. ; E.-U., 1 $; G.-B., 55 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 500 L ; Liban, 375 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 28 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 85 esc. ; Sénégal, 300 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; Yougoslavie, 110 nd.

Édité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Laurens, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	605 F	859 F	1080 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	661 F	1 245 F	1 819 F	2 360 F
ÉTRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	685 F	979 F	1 240 F
II. — SUISSE, TUNISIE	454 F	830 F	1 197 F	1 530 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le «France-Soir» de M. Hersant

II. — Les orphelins de Pierre Lazareff

par NICOLAS BEAU

FRANCE-SOIR, comme d'autres, eut rendez-vous avec le succès. Son heure de gloire fut celle des débuts de la Ve République. Le quotidien de la rue Réaumur se vendait alors à plus de 1,3 million d'exemplaires, contre 400 000 aujourd'hui. *France-Soir* n'a pas trouvé son second souffle. « *L'âme du journal flotte* », explique un rédacteur.

France-Soir, ce fut avant tout Pierre-Nathan Lazareff, né à Paris le 16 avril 1907 d'une famille d'immigrés juifs de Bessarabie. Il ne dépassa pas le certificat d'études. Sa vocation pour la presse fut, elle, irrésistible : « *Le journaliste*, disait-il en citant Gaston Leroux, *c'est le diable boiteux qui ouvre les toits.* » Ce diable d'homme fut avant la guerre directeur général de *Paris-Soir*, dont le tirage passa en cinq ans de 134 000 exemplaires à 2 400 000. Il prendra, après la guerre, la direction de la rédaction de *France-Soir* qui succédait, en 1944, à un quotidien né de la Résistance, *Défense de la France*.

Et Pierrot-les-Bretelles, comme le surnommaient ses rédacteurs, en fera un grand journal populaire : « *Le journal avait pour mission de révéler les nouvelles chaudes,* raconte Charles Gombault, le second de Pierre Lazareff, dans son livre *Un journal, une aventure. Et l'ardeur fabuleuse communiquée par le patron à tous ses collaborateurs entretenait le mouvement perpétuel. Pierre Lazareff, c'était la vie.* »

Ecoutons aussi Jean-Claude Lamy, qui entrait, jeune rédacteur de vingt-trois ans, à *France-Soir* en 1965 : « *Pierre Lazareff était bondissant, multiple, c'était un type fabuleux.* » Et encore : « *Elevé lui-même dans un milieu qui a la fibre des gens simples, il resta toute sa vie sensible aux malheurs de Margot.* »

Le journalisme qu'il pratiqua dépassa ce stade larmoyant en donnant la parole à des auteurs capables de hausser le reportage à un genre littéraire (1). Années glorieuses où Kessel et Bodard signalent à la une de *France-Soir*, où les envoyés spéciaux du journal, cette ruche de six cent cinquante journalistes, couraient le monde entier. Epoque faste où huit éditions sortaient rue Réaumur, de jour comme de nuit. Et Pierre Lazareff, d'une dépêche anodine sur une éclipse de Lune invisible en plein après-midi, créait l'actualité : « *A 14 h 53*, annonçait la manchette, *l'ombre de la Lune baisera Paris à la vitesse de 300 km/heure.* »

« Une vie de milliardaire »

Il n'y a pas aujourd'hui, dans la rédaction de *France-Soir*, un journaliste ancien qui n'y aille de son anecdote émue. Ainsi celui-ci, alors échotier, collaborait avec dix autres aux « Potins de la commère », de la grande Carmen Tessier, l'intime des ministres. « *Je menais alors*, raconte-t-il, *une vie de milliardaire. Un mois dans les stations de sports d'hiver dans les plus grands palaces, un mois au Majestic sur la Côte d'Azur. Nous étions à la hauteur de notre clientèle; et, quand je rencontrais le shah à Saint-Moritz, j'étais au palace de Saint-Moritz.* »

Un reporter, lui, raconte l'histoire d'un ancien joueur de poker invétéré qui avait besoin d'urgence de 10 000 F. On lui signait le jour même un billet de caisse : « *Et pour le remboursement ?* », demandait le rédacteur. « *Ne pense plus à ça, petit* », répondait le chef de service. « *Pierre Lazareff ignorait jusqu'au sens du mot économie* », a tranché dans son livre Charles Gombault.

France-Soir ou la poule aux œufs d'or : le déclin commença sous le règne du fondateur. Le journal, dès 1965, a fait moins d'un million d'exemplaires. Les raisons de la chute étaient d'abord externes : Pierre Lazareff, à partir de 1959, participe au magazine télévisé « Cinq colonnes à la une ». Collaboration risquée avec le monstre audiovisuel, premier concurrent de la presse populaire. Concurrent, mais complice également : le principal renouveau rédactionnel de *France-Soir*, ces dernières années, aura été une refonte réussie des pages télévision, qui a certainement contribué à enrayer la baisse du tirage, aujourd'hui stabilisée.

Le déclin fut ensuite celui d'un journal victime de sa taille. L'état-major de *France-Soir*, pléthorique, se divisa avant même la disparition de Pierre Lazareff en 1972. Celui-ci, atteint d'un cancer, n'arbitrait plus les dernières années de sa vie entre des clans rivaux. « *Pierre Lazareff combattait à la fin pour sa propre vie, ce qui l'a fait cesser de réfléchir au journal, passé au deuxième plan* », explique Charles Baudinat, qui fut rédacteur en chef de *France-Soir* entre 1969 et 1972. A sa mort, les querelles éclatèrent au grand jour, et la valse des rédacteurs en chef et des directeurs témoigna de la difficile succession.

Le fait divers

Restaient de solides réflexes qui faisaient de *France-Soir*, en 1976 encore, un journal attirant. Ainsi Vincent Lalu, aujourd'hui directeur de la rédaction du *Matin*, abandonnera-t-il à cette époque *l'Express* : « *Je me suis éclaté alors* », résume-t-il, pour parler des trois mois passés à *France-Soir*. Mais, à l'arrivée de Robert Hersant durant l'été de 1976, il quitte avec quatre-vingts autres journalistes la rue Réaumur.

Le nouveau directeur, M. Paul Winkler, qui s'est installé dans le fauteuil prestigieux de Pierre Lazareff, y restera jusqu'à sa mort, en septembre 1982. Rêve d'une vie pour cet homme de presse, rêve tardif, alors qu'il avait près de quatre-vingts ans. « *Les services l'ont emporté sur la direction* », explique Richard Liscia qui, faute de moyens, démissionna de son poste de rédacteur en chef en octobre 1981. « *Je sentais l'épaisseur de la haine quand je rentrais dans la salle de rédaction, simplement parce que j'étais un homme neuf qui tentait d'apporter quelque chose.* » Le bureau de Pierre Lazareff, devenu une salle de conférences, n'a jamais été occupé depuis sa mort. Aucun homme ne s'est imposé ; la rédaction est restée orpheline de son fondateur.

Les négociations successives entre le Livre et M. Robert Hersant se sont faites, depuis huit ans, au détriment de la rédaction : deux cents journalistes encore en 1976, cent quarante-six début 1984 et à peine plus d'une centaine à la fin de l'année. Le service étranger, qui comptait vingt bureaux permanents à travers le monde à la belle époque, est devenu squelettique. Seules les informations générales, service-phare du journal, ont été relativement épargnées ; et, ces derniers temps, assez systématiquement priviligiées : ainsi *France-Soir* titrait sur un fait divers le jour du discours d'investiture de M. Laurent Fabius devant l'Assemblée nationale : « *France-Soir doit rester fidèle à sa formule, un journal de faits divers* », affirme le directeur de la rédaction, M. Guy Letellier, qui ajoute : « *Le départ des ministres communistes du gouvernement, pour moi, c'est un fait divers.* »

Est-ce là la seule voie rédactionnelle à suivre ? On peut en douter. Mais, aujourd'hui, il n'y a pas grand monde au sein du groupe Hersant pour réfléchir sans visées politiques ni arrière-pensées comptables à ce que devrait être, en 1984, un grand journal populaire.

FIN

(1) Voir à ce sujet le livre de Jean-Claude Lamy, *Pierre Lazareff à la une*, chez Stock.



Le Monde

étranger

PROCHE-ORIENT

Liban

LA REALPOLITIK SEMBLE DOMINER LA SCÈNE POLITIQUE

Les retrouvailles druzo-chrétiennes du Chouf

De notre correspondant

Beyrouth. – Que de chemin parcouru : M. Camille Chamoun au Chouf accueilli à bras ouverts par M. Walid Joumblatt; les deux hommes, main dans la main, à Deir-el-Kamar et Moukhtara. Ce n'était plus arrivé, non pas depuis 1975, date du début de la guerre du Liban, mais depuis 1952. En langage libanais, tout ce qui est en train de se produire est chargé de symboles.

Le Chouf, c'est, dans l'histoire immédiate, la toute récente bataille de la montagne qui, en septembre dernier, à partir de la victoire du PSP druze de M. Walid Joumblatt, parachevée en février 1984, sur les forces libanaises (milices chrétiennes) a amorcé le rééquilibrage des rapports internes intercommunautaires et des influences syriennes et israéliennes. Ce sont aussi des massacres – un millier de chrétiens et deux cents druzes environ, la disproportion provenant essentiellement du fait que le camp victorieux a occupé beaucoup plus de villages « *ennemis* » que le camp vaincu – et un exode qui a vidé le Chouf et la région d'Aley attenante de tous ses chrétiens.

Le Chouf, c'est, en remontant d'un siècle un quart le cours du temps, un massacre encore plus meurtrier : douze mille morts chrétiens, quelques centaines de druzes, en 1860.

Ce qui n'a pas empêché cette région de la montagne de redevenir le berceau de la coexistence harmonieuse intercommunautaire et de le demeurer – à un incident près : le massacre d'une centaine de chrétiens après l'assassinat de Kamal Joumblatt, le 16 mars 1977 – durant les huit premières années de la guerre du Liban.

MM. Chamoun et Joumblatt sont-ils en train de faire passer le Chouf de la coexistence à la concorde après les tragiques événements de l'an dernier, mettant fin du même coup à l'épreuve de force entre leurs deux clans ? Déjà quelques familles, une cinquantaine, sont retournées à Deir-el-Kamar après avoir été évacuées à la Noël de 1983 de ce village chrétien, à l'époque assiégé par la milice druze. L'atmosphère a bien changé, qui y permet aujourd'hui les retrouvailles druzo-chrétiennes, mais il faudra du temps et de la persévérance pour que les chrétiens soient vraiment rassurés. M. Walid Joumblatt en a conscience, et il multiplie les gestes d'apaisement. Il souhaite d'ailleurs réellement un retour des chrétiens dans « *son* » Chouf pour trois raisons évidentes.

D'abord parce que c'est précisément « *son* » Chouf et que sa suprématie y est incontestable et incontestée. Ce jeune homme qui a aujourd'hui le vent en poupe et de plus en plus la cote chez les chrétiens eux-mêmes – « *il n'a pas commis une erreur, pas même un faux pas depuis le 6 février dernier* », dit-on de lui à Beyrouth-Est – a su trouver les mots et les gestes qu'il faut à l'égard du vieux monsieur et du leader chevronné qu'est Camille Chamoun... Mais le maître des lieux, c'était incontestablement lui.

Deuxième considération : les druzes n'ont certes pas intérêt à laisser se perpétuer le vide créé dans leur région par l'exode des chrétiens, surtout sur le littoral où il risque d'attirer une poussée chiite qui ferait la jonction entre la banlieue sud de Beyrouth et le Sud tout court. Démographiquement, les druzes ne font pas le poids.

Enfin, et ce n'est pas la moindre de ses motivations, par tempérament, culture et conviction, Walid Joumblatt est profondément favorable à la pérennité d'un Liban multicommunautaire dont la cohabitation druzo-maronite, singulièrement du Chouf, constituerait la pierre angulaire. Cela a été répété sur tous les tons au cours de la rencontre de dimanche dernier.

Les Libanais auraient-ils fini par comprendre qu'ils n'ont de salut que dans leur entente ? Il ne faut certes pas exclure des retrouvailles Chamoun-Joumblatt un vague relent de calcul antiphalangiste de la part de l'un et de l'autre. Mais il s'est produit, au Liban, à n'en pas douter une évolution qualitative dans les rapports entre les deux chefs – de clan, de milice, de parti – entre toute sorte de chefs.

Le Chouf n'est qu'un exemple le plus remarquable. Mais la visite de M. Robert Soleiman Frangié au président Amine Gemayel n'est pas moins significative et de la forme que revêt la coopération entre le président de la République et le chef du gouvernement, M. Karamé, et des multiples concertations qui ces jours-ci permettent de surmonter les inévitables problèmes surgissant dans un Liban écartelé au fur et à mesure qu'on cherche à le restructurer.

La Realpolitik est décidemment à l'ordre du jour à Beyrouth entre des hommes qui, il n'y a guère, étaient souvent atteints de délire.

LUCIEN GEORGE.

Israël

LE MAPAM DONNE UN MANDAT CONDITIONNEL A M. SHIMON PÉRÈS

Jérusalem (AFP). – Le chef de l'opposition israélienne, M. Shimon Pérès, a légèrement accru sa marge de manœuvre dans ses efforts en vue de la constitution d'un cabinet d'union nationale après avoir obtenu, mardi 7 août, un mandat conditionnel de la part du Mapam, l'aile gauche du Parti travailliste.

Idéologiquement partagé sur les risques inhérents à un éventuel cabinet Likoud-Parti travailliste, le Mapam a cependant accepté, au terme d'une session houleuse de cinq heures, que M. Pérès poursuive ses contacts avec la majorité Likoud sortant.

« *A l'issue de ces tractations, nous verrons, en fonction de l'éventuel programme gouvernemental commun, si nous soutenons ou non un cabinet Likoud-travaillistes* », a expliqué M. Victor Chemtov, chef du Mapam.

Cette tactique pragmatique gêne les dirigeants du Likoud, qui comptaient ouvertement sur un éclatement du Parti travailliste pour présenter une solution de rechange débouchant sur un gouvernement de coalition. L'attitude du Mapam, en posant des conditions à son soutien, n'en complique pas moins la tâche de M. Pérès, qui s'annonce à la fois ardue et aléatoire. Le Mapam a indiqué en effet qu'il n'accepterait pas une modification du *statu quo* en matière religieuse, et exige la relance du processus de paix au Proche-Orient, ainsi qu'un gel de la politique de colonisation dans les territoires occupés de Cisjordanie et de Gaza.

Arabie Saoudite

LIBÉRATION DE TRENTE AMÉRICAINS DÉTENUS POUR DES DÉLITS DE DROIT COMMUN

Washington (AFP). – Trente des quarante-six Américains détenus dans les prisons saoudiennes pour des délits de droit commun, notamment pour possession d'alcool, ont été libérés depuis plus d'un mois, a révélé, samedi 4 août, un porte-parole du département d'Etat, M. Brian Carlson. Une première information, rapportée samedi 4 août par le *New York Times* et confirmée plus tard de source informée à Ryad, faisait état de dix-sept personnes relâchées à l'occasion de la fin du ramadan, le 29 juin dernier. La même source saoudienne indiquait que d'autres libérations devaient avoir lieu prochainement.

De son côté, M. Carlson a souligné que Washington s'attend que d'autres libérations soient prochainement annoncées.

Le gouvernement américain « *apprécie vivement* » la décision saoudienne de libérer ces prisonniers américains, a ajouté M. Carlson, qui a qualifié l'amnistie des détenus américains de « *succès dans la diplomatie tranquille* ».

Soixante-cinq mille Américains résident en Arabie Saoudite. Ils travaillent notamment dans les industries du pétrole et de la construction.

AFRIQUE

Zimbabwe

Le premier congrès de la ZANU depuis l'indépendance devrait se prononcer pour un régime de parti unique

De notre envoyé spécial

Harare. – Mêlés à leurs camarades blancs, des collégiens noirs, en kilt, jouent de la cornemuse, dans First Street, au profit de l'école Winston-Churchill, l'une des plus « *cotées* » de Harare. A quelques rues de là, d'autres gamins noirs, ramassés dans les faubourgs de la capitale, défilent, le poing levé, pour saluer la réunion du deuxième congrès de l'Union nationale africaine du Zimbabwe (ZANU).

Le champ de courses de Borrowdale, où, à l'époque de la Rhodésie, la meilleure société blanche avait coutume de se retrouver, sert de cadre, depuis le mercredi 8 août, aux assises du parti au pouvoir, appelle à faire sienne « *la philosophie du socialisme scientifique fondé sur les principes marxistes-léninistes* ».

Dans un pays où l'Etat à l'ambition d'imposer son leadership sur l'économie, le secteur privé n'en est pas moins invité à régler une large part des dépenses engagées à l'occasion de ce rassemblement « historique ». Quatre ans après son indépendance, le Zimbabwe a encore du mal à trouver son style. Mission remplie – celle de « *détruire le colonialisme* », – la ZANU, qui ne s'est pas réunie en congrès depuis mai 1964, doit maintenant, selon M. Robert Mugabe, le premier ministre, s'atteler à une nouvelle tâche, celle de « *transformer la société* ».

Personne, pourtant, n'attend des assises de Harare qu'elles brusquent les choses, mais plutôt qu'elles mettent celles-ci en perspective. Personne, non plus, ne doute que les instances suprêmes du pays veuillent se départir d'un pragmatisme de bon aloi, même si le contenu des discours donne parfois à penser le contraire.

Dans l'immédiat, M. Mugabe à probablement mieux à faire que d'engager l'économie déjà chancelante sur la voie de réformes en profondeur. Sa préoccupation majeure n'est-elle pas de gérer la crise au quotidien ? Les signaux sont au rouge : baisse de 3 % du produit intérieur brut en 1984, diminution d'au moins 20 % du revenu par tête d'habitant depuis 1981, assèchement des réserves en devises. A cela s'ajoutent les imprévus, en l'occurrence l'importation, pour cause de sécheresse, de 450 000 tonnes de maïs et de blé. La rigueur est à l'ordre du jour.

« *Le pays vit au-dessus de ses moyens* », a récemment indiqué M. Bernard Chidzero, ministre des finances, en présentant le nouveau budget, qui prévoit notamment un alourdissement de la fiscalité. Déjà, fin juillet, le gouvernement avait dû augmenter, de manière significative, le prix des produits alimentaires de base, pénalisant ainsi les familles à revenus modestes. Rien n'empêchera cependant les dirigeants de la ZANU d'« *annoncer les couleurs* » – la prise de contrôle de l'économie par l'Etat, la redistribution des terres aux Africains, – avec d'autant plus de conviction que cette « révolution » n'est peut-être pas pour demain. Au moins le dire si on ne peut le faire...

Cette politique quelque peu biseautée risque de décourager plus d'un investisseur local ou étranger, d'accélérer le départ des Blancs vers le Botswana voisin, par exemple. « *Nous en avons assez d'entendre le même refrain de la part du gouvernement* », dit un banquier, qui reproche à celui-ci de pratiquer un « *socialisme sournois* » sous le couvert de contrôles, de limitations et d'autorisations en tous genres.

Obligé de tenir un double langage en matière économique pour préserver l'avenir, le premier ministre a, semble-t-il, moins de scrupules à modeler l'échiquier politique aux formes du socialisme scientifique. Ainsi le congrès de la ZANU est-il appelé à élire un comité central de quatre-vingt-dix membres dont le rôle était, jusqu'alors, assez effacé et qui, en tant qu'organe suprême de l'Etat, aura désormais le pas sur le gouvernement. Il appartiendra à MM. Mugabe et Simon Muzenda, vice-premier ministre, assurés de la présidence et de la vice-présidence du parti, de nommer les quinze membres du politburo nouvellement créé.

L'homme fort du Zimbabwe pourra donc, si cette procédure inhabituelle est acceptée par ses pairs, veiller de près aux dosages nécessaires, tribaux notamment, et s'entourer de « lieutenants » qui lui seront entièrement dévoués. Du sang neuf ? M. Mugabe a laissé entendre, lors d'un récent entretien télévisé, qu'il jouerait plutôt la carte de la continuité en s'appuyant sur des militants éprouvés. Les jeunes et les ralliés d'autres formations devront, à son avis, donner des gages de fidélité avant de prétendre occuper des postes de commandement.

Le premier ministre attend des responsables de la ZANU qu'ils se montrent respectueux du « *code de bonne conduite* » sur lequel le congrès aura à se prononcer, « *qu'ils ne traînent pas les pieds ou ne fassent pas d'obstruction* », sans pour autant ignorer que son parti manque singulièrement de vrais socialistes pour transformer la société selon les principes du marxisme-léninisme.

« Sauver les meubles »

Autre volet de cette réforme politique : la mise en place d'un système de parti unique que les dirigeants de la ZANU ont hâte de conduire à son terme. Le congrès sera invité à adopter une motion en ce sens. S'ils sont bien « *inspirés* », les électeurs devraient suivre cette recommandation et voter en masse, lors des « *législatives* » annoncées pour le début de l'an prochain, pour les candidats officiels. S'il a clairement exprimé l'intention de modifier la Constitution, qui lui fait obligation de respecter le multipartisme jusqu'en 1990, M. Mugabe n'a encore rien laissé deviner de la tactique qu'il emploiera pour arriver à ses fins.

« *J'utiliserai tous les moyens pour agir dans la légalité* », vient-il d'affirmer, sans craindre de préciser, pour ajouter au mystère, qu'il ne pourra indéfiniment se comporter comme un gentleman... Forte de quelque 100 000 membres, la communauté blanche acceptera-t-elle, en désespoir de cause, pour « *sauver les meubles* », de lui faciliter les choses ? Du moins, M. Mugabe souhaiterait-il se faire entendre des plus raisonnables qui reprochent à M. Ian Smith, le « patron » de l'ancienne Rhodésie, aujourd'hui président d'une « alliance conservatrice » ouverte aux « *modérés noirs qui veulent lutter contre le parti unique et la dictature* », d'opposer au pouvoir une résistance nuisible à leurs intérêts et sans issue.

Dernier et principal adversaire de M. Mugabe et chef de l'Union populaire africaine du Zimbabwe (ZAPU). – M. Joshua Nkomo est-il, aujourd'hui, mieux placé que quiconque pour empêcher le gouvernement d'aller jusqu'au bout ? M. Callistu Ndlovu, ministre des mines, l'un des siens, récemment passé du côté de la ZANU, lui a prédit qu'il serait « *balayé* » lors des prochaines élections. Sera-t-il si facile de rayer de la carte politique celui qui passe aux yeux de beaucoup, même s'il représente une tribu minoritaire, celle des Ndebele, comme le « Père du Zimbabwe » ? Il est, en tout cas, paradoxal de constater que, lors de la campagne d'explication qui a précédé le congrès, son nom a été beaucoup plus fréquemment cité que celui du premier ministre, tant ses détracteurs se sont employés à dénigrer son rôle dans les luttes pour l'indépendance.

M. Mugabe reproche à la ZAPU d'être de mèche avec les dissidents, dont certains sortent de ses rangs. Il la tient pour partie responsable des exactions commises par ces « *bandits* » dont le rayon d'action déborde maintenant les frontières du Matabeleland, où le couvre-feu a été levé le 1er août. « *Nous sommes accusés d'être derrière tout ce qui va mal pour justifier la création d'un parti unique* », proteste M. Nkomo. Quoi qu'il en soit, pour la neuvième fois consécutive, le Parlement vient de proroger l'état d'urgence pour une nouvelle période de six mois. Ce régime d'exception avait été mis en place en octobre 1965, dix-huit mois après la réunion à Gweru du premier congrès de la ZANU, qui avait appelé les Zimbabwéens à prendre les armes pour chasser du pays l'occupant britannique.

JACQUES DE BARRIN.

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

- LOURDES PERTES POUR LES FORCES SOVIÉTO-AFGHANES. – Les troupes soviéto-afghanes ont eu cent soixante tués et perdu une vingtaine de véhicules blindés au cours des trois dernières semaines de combats contre la résistance dans la vallée du Panshir, apprend-on de sources diplomatiques à Islamabad. Par ailleurs, les moudjahids ont multiplié leurs coups de main la semaine dernière à Kaboul, et vingt-trois soldats soviétiques auraient été tués jeudi 2 août dans la région de Shoamli Peghman, au nord de la capitale. – *(AFP.)*

Brésil

- LE « TICKET » DE L'OPPOSITION A L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE. – La principale formation d'opposition à l'élection, le PMDB (parti du mouvement démocratique brésilien), et les dissidents de la formation gouvernementale, le PDS (Parti démocratique et social), ont officialisé, le mardi 7 août à Brasilia, leur alliance en vue de l'élection du prochain président de la République, le 15 janvier 1985, par un collège restreint. Elles ont choisi M. Tancredo Neves, soixante-quatorze ans, gouverneur du Minas-Gerais et l'un des leaders du PMDB, comme candidat à la présidence et M. José Sarney, dissident du PDS, dont il a été le président, comme candidat à la vice-présidence. – *(AFP.)*

Chine

- LES NÉGOCIATIONS DE HONGKONG. – La vingtième séance des négociations sino-britanniques sur l'avenir de Hongkong s'est ouverte le mercredi 8 août à Pékin. Elle a lieu une semaine après que le chef de la diplomatie britannique, sir Geoffrey Howe, eut annoncé que Londres et Pékin s'étaient entendus sur le cadre général d'un accord sur le satut de la colonie après 1997. – *(AFP.)*

Congo

- NOUVEAU PREMIER MINISTRE. – M. Ange Edouard Poungui, directeur général de la Banque commerciale congolaise et conseiller financier du président Sassou-Nguesso, a été nommé, mardi 7 août, premier ministre en remplacement du colonel Louis Sylvain Goma. M. Poungui a été élu membre du bureau politique du Parti congolais du travail au terme du troisième congrès réuni à Brazzaville du 27 au 31 juillet. Ce congrès avait adopté une réforme constitutionnelle renforçant les pouvoirs du président et réduisant en même temps le rôle du premier ministre à celui d'un coordinateur de l'action gouvernementale. – *(Reuter.)*

Inde

- ACHAT DE MIG 29. – L'Inde a conclu un accord avec l'URSS pour l'achat du nouveau chasseur-bombardier soviétique Mig-29, a indiqué le lundi 6 août l'agence de presse indienne United News of India (UNI). L'Inde deviendrait le premier pays à disposer de cet appareil, dont les caractéristiques sont comparables à celles des chasseurs-bombardiers américains F-16 que Washington a livrés au Pakistan. Ce contrat risque de contrarier les efforts de la France pour augmenter ses ventes à l'Inde de chasseurs-bombardiers Mirage-2000, dont quarante exemplaires ont été déjà commandés. Le mois dernier, le premier ministre indien a annoncé qu'un projet pour l'assemblage en Inde de soixante-quinze Mirage-2000 supplémentaires avait été annulé. – *(AFP.)*

Ouganda

- CRISE DANS LES RELATIONS AVEC WASHINGTON. – Kampala a fait savoir au gouvernement américain qu'il renonçait à l'aide militaire américaine – un programme d'un montant de 100 000 dollars – à la suite de remarques désobligeantes prêtées à des diplomates américains, rapporte, ce mercredi 8 août, le *Washington Post*. Le quotidien de Washington avait, en effet, cité M. Abrams, secrétaire d'Etat adjoint pour les droits civiques, à propos de la violation des droits de l'homme en Ouganda. D'autre part, le gouvernement ougandais a reproché à l'ambassadeur américain à Kampala d'avoir, au cours d'un entretien privé avec des officiels, comparé la situation actuelle en Ouganda à celle qui prévalait du temps du maréchal Idi Amin Dada, ce que le diplomate américain a formellement démenti. Kampala a annoncé que l'attaché militaire en Ouganda, qui réside au Malawi, était déclaré *persona non grata*. – *(UPI, Reuter.)*

AMÉRIQUES

Nicaragua

M. Daniel Ortega annonce un assouplissement de l'état d'urgence

Le coordonnateur de la junte sandiniste, M. Daniel Ortega, a annoncé, le lundi 6 août, un assouplissement de l'état d'urgence en vue des élections du 4 novembre prochain. Il a promis le rétablissement du droit de grève, la suppression de la censure sur les informations économiques, et le droit pour la population d'adresser des pétitions à la justice afin de demander certaines libérations de prison. Toutefois, la législation sur les atteintes à la sûreté de l'Etat restera en vigueur, et les personnes impliquées dans des « *actions contre-révolutionnaires* » ne bénéficieront ni du droit d'appel ni de l'*habeas corpus*.

Le jour-même où cette annonce était faite, le seul quotidien d'opposition, *la Prensa*, décidait de ne pas paraître, la censure ayant refusé certains de ses articles consacrés à des meetings de l'opposition et aux violents incidents qui ont éclaté pendant le début de la campagne électorale.

L'assouplissement promis est destiné, observe-t-on à Managua, à éviter que certaines formations en lice ne boycottent le scrutin. Le Parti populaire social-chrétien, anciennement allié au Front sandiniste, a déclaré en effet qu'il pourrait reconsidérer sa participation « *compte tenu de l'insécurité qui se développe actuellement pendant la campagne électorale* ». Avec une autre formation qui a été également alliée du Front sandiniste, le Parti libéral indépendant, il a accusé les sandinistes d'utiliser les pouvoirs de l'Etat à des fins électorales.

Le candidat du Parti libéral indépendant à la présidence, M. Virgilio Godoy, ancien ministre du travail, a critiqué le contrôle exercé par le pouvoir sur la presse et jugé « *insuffisantes* » les mesures annoncées lundi par M. Ortega. Il a regretté l'absence, dans le scrutin, de la Coordination démocratique, coalition qui regroupe les principaux partis d'opposition, et demandé qu'un nouveau délai lui soit accordé pour changer de position.

Un délai lui avait déjà été donné pour qu'elle s'inscrive sur les registres électoraux. Il a expiré le dimanche 5 août à minuit, sans que la Coordination démocratique revienne sur son refus de présenter son candidat à la présidence, M. Arturo Cruz, et de disputer les quatre-vingt-dix sièges de la future Assemblée nationale. L'un des membres de la junte sandiniste, M. Sergio Ramirez, a déclaré mardi que cette décision mettait désormais la Coordination démocratique « *hors la loi* » et lui enlevait le droit, à l'avenir, de mener une quelconque action politique. Il a réitéré les accusations lancées précédemment par les sandinistes contre la coalition, en affirmant qu'elle « *suivait les consignes d'abstention du gouvernement Reagan* ».

A Washington, le porte-parole du département d'Etat, M. Alan Romberg, a déclaré que son gouvernement jugeait « *insuffisant* » et « *limité* » l'assouplissement de l'état d'urgence au Nicaragua. « *Il ne répond pas aux demandes de l'opposition*, a-t-il affirmé : *suspension totale de l'état d'urgence, arrêt de la censure sur la presse et amnistie générale permettant à tous les citoyens de participer au scrutin.* »

Chili

LA BRANCHE ARMÉE DU PC REVENDIQUE UNE SÉRIE D'ATTENTATS

Santiago *(AFP)*. — Le Front patriotique Manuel-Rodriguez a revendiqué, le mardi 7 août, des actes de sabotage qui, la veille, avaient privé de courant électrique Santiago et une grande partie du centre et du nord du Chili.

Dans des appels téléphoniques à plusieurs médias, des correspondants, parlant au nom de cette organisation, apparue en mars dernier et considérée par les autorités comme une « *branche armée du Parti communiste* » (interdit), ont déclaré que les sabotages étaient dirigés contre le régime militaire du général Pinochet.

D'autres actions de sabotage ont été perpétrées contre des bureaux de la compagnie ITT (International Telegraph and Telephone), ainsi qu'une usine Coca-Cola à Santiago.

A Valparaiso, à 140 kilomètres au nord-ouest de la capitale, une bombe a explosé devant une caserne des carabiniers. D'autres explosions se sont produites à La Serena, à 400 kilomètres au nord de Santiago et dans plusieurs villes au sud du pays : à Concepcion, à Los Angeles et à Curico.

Etats-Unis

UN AVERTISSEMENT AUX AMÉRICAINS SE RENDANT A LENINGRAD

Washington *(AFP)*. — Le département d'Etat a solennellement mis en garde, le lundi 6 août, les ressortissants américains se rendant à Leningrad, contre l'« *hostilité croissante* » dont font preuve, selon lui, les autorités de cette ville à l'égard des citoyens des Etats-Unis.

Cette mise en garde a été faite après que le département d'Etat eut annoncé qu'un « marine » du consulat américain de Leningrad avait été « *passé à tabac* » jeudi dernier, en pleine rue, par des miliciens, sans aucune raison apparente.

« *Au cours des derniers mois, il y a eu un accroissement sensible des actes d'hostilité à l'égard des Américains en Union soviétique, la majeure partie de ces incidents graves s'étant déroulés dans la région de Leningrad* », indique le ministère, qui fait état « *de plusieurs cas d'arrestations illégales de touristes (...) à la suite de contacts innocents avec des Soviétiques* ».

Au cours de leur détention, ces Américains se sont vu refuser tout contact avec le personnel du consulat des Etats-Unis, et ce en violation de la convention consulaire liant les deux pays, affirme le département d'Etat, qui relève encore que « *des touristes ont été soumis à des fouilles arbitraires et embarrassantes* » à l'aéroport international de Leningrad.

EUROPE

Italie

Arrestation d'un magistrat en Sicile pour complicité avec la Mafia

De notre correspondant

Rome. — L'arrestation en Sicile, mardi 7 août, de M. Costa, substitut du procureur de la République de Trapani, pour corruption dans un procès contre la Mafia est un nouvel exemple, après l'assassinat, l'été dernier, du procureur de Palerme, M. Rocco Chinnici, des difficultés rencontrées par la justice dans sa lutte contre la criminalité organisée.

M. Costa était entre autres chargé de l'enquête sur l'assassinat d'un autre magistrat, M. Ciaccio Montalto, tué au volant de sa voiture en janvier 1983. Les accusations de corruption portées contre lui rentraient dans le cadre d'une autre affaire, mais elles n'en laissent pas moins planer des doutes sur la manière dont le magistrat concevait son métier. Avec M. Costa, quatre autres personnes, dont trois hommes d'affaires importants, ont été arrêtées.

Cette arrestation suscite d'autant plus d'émotion dans la magistrature qu'elle a été décidée par M. Patané, procureur de la République de Caltanisetta. M. Pattané, qui a eu entre les mains les dossiers des assassinats de ses confrères, MM. Chinnici et Montalto, a fait récemment plusieurs déclarations devant le conseil supérieur de la magistrature et à la presse, soulignant les « zones d'ombre » volontairement laissées dans le procès des exécuteurs et des mandataires de l'assassinat du procureur de Palerme. Ce procès s'est conclu, il y a deux semaines, par la condamnation à trente ans de prison de deux chefs du puissant clan de Palerme, les frères Greco — disparus de Sicile depuis des années mais qui n'en continuaient pas moins à diriger leur organisation de l'étranger.

Ce qu'entend faire comprendre le procureur Patané, c'est que si des magistrats, des policiers ou même des hauts fonctionnaires comme le général Dalla Chiesa, préfet de Palerme, ont été assassinés, c'est que leurs enquêtes les avaient conduits jusqu'à des « *personnes insoupçonnables* ». C'est à ce moment que le vide se crée autour d'eux. Très souvent, souligne M. Patané, ils n'ont pas reçu un appui total de l'Etat. Devant cette passivité, ils préfèrent utiliser les médias pour se faire entendre. Ce fut le cas du général Dalla Chiesa et du juge Montalto qui, quelques jours avant son assassinat, soulignait l'isolement de ses collègues et de lui-même.

PHILIPPE PONS.

Suisse

ATTENTAT CONTRE LA RÉSIDENCE DU MINISTRE DE LA JUSTICE ET DE LA POLICE

(De notre correspondant.)

Berne. — L'attentat commis à Winterthur mardi 7 août, peu après 1 heure du matin, contre le domicile du chef du département fédéral de justice et police, M. Rudolf Friedrich, a suscité une émotion d'autant plus vive, en Suisse, que c'est la première fois que pareil acte est perpétré contre un membre du gouvernement helvétique. Certes, personne n'a été blessé et les dégâts sont minimes, mais de tels procédés n'avaient jamais été utilisés dans l'histoire de la Confédération.

M. Friedrich passait des vacances dans sa propriété au moment de l'attentat. Une charge explosive a été déposée sous le store d'une fenêtre. Les dommages causés par la déflagration à l'une des pièces de la maison sont évalués à 10 000 francs suisses (75 000 francs français).

La police a immédiatement bouclé le quartier, mais, jusqu'ici, l'attentat n'a pas été revendiqué et les enquêteurs s'interrogent sur les mobiles de ses auteurs. Agé de soixante et un ans, M. Friedrich avait été élu, en 1982, au Conseil fédéral comme représentant du Parti radical du canton de Zurich.

J.-C. B.

Chypre

Le secrétaire général de l'ONU se dit optimiste après ses consultations avec les représentants des deux communautés

De notre correspondante

Vienne. — M. Javier Perez de Cuellar, secrétaire général des Nations unies, s'est dit « *plein d'espoir* », mardi 7 août à Vienne, à l'issue des consultations qu'il a eues lundi et mardi séparément avec les représentants des communautés grecque et turque de Chypre. Le secrétaire général de l'ONU a souligné sa détermination de relancer les négociations intercommunautaires et son espoir de recevoir d'ici au début du mois de septembre une réponse aux « *suggestions* » qu'il a soumises aux Chypriotes grecs et turcs.

Les conversations ont eu lieu à huis clos, et toutes les précautions ont été prises pour éviter que les représentants des deux communautés ne se rencontrent.

M. Ertekun, le représentant des Chypriotes turcs, s'est déclaré, lui aussi, « *optimiste* » et a exprimé l'espoir d'une relance du dialogue.

En revanche, M. Andréas Mavrommatis s'est montré plus réservé. Il a rappelé que, pour le gouvernement de Nicosie, le « *pseudo-Etat* » dit « République turque de Chypre-Nord » constitue l'obstacle principal à la reprise des négociations intercommunautaires.

Le secrétaire général de l'ONU avait déjà tenté, il y a un an, de faire sortir de l'impasse les négociations intercommunautaires en proposant deux schémas pour la création d'un Etat fédéral à Chypre. L'un et l'autre supposaient des concessions territoriales de la part des Chypriotes turcs, qui, au nombre de 120 000, occupent, depuis l'invasion turque en 1974, 38 % du territoire de l'île. La communauté grecque compte environ 530 000 personnes. L'initiative de M. Perez de Cuellar avait été mise en échec par la proclamation de la « République turque de Chypre-Nord », le 15 novembre 1983.

WALTRAUD BARYLL

URSS

Incertitudes sur Sakharov Chtcharansky au régime dur

Le département d'Etat et la Maison Blanche ont indiqué le mardi 7 août que les Etats-Unis n'avaient pas d'informations vérifiables sur la situation d'Andrei Sakharov depuis plus de deux mois. Le porte-parole du département d'état, M. Alan Romberg, a indiqué qu'il n'était pas en mesure de confirmer que le dissident soviétique avait cessé sa grève de la faim et se portait bien, comme l'ont annoncé lundi à Moscou des amis des Sakharov.

Un autre de ses amis a d'ailleurs indiqué lundi au bureau de l'agence UPI à Moscou qu'il soupçonnait le KGB d'être à l'origine de ces « bonnes nouvelles » de l'académicien dissident. Elles contredisent en effet deux lettres de Mme Elena Bonner qui seraient parvenues lundi à Moscou et dans lesquelles l'épouse du dissident affirmerait être sans nouvelles de son mari depuis le mois de mai. Mme Bonner aurait également fait savoir que son procès pour « *propagande antisoviétique* » s'ouvrirait à Gorki fin août.

D'autre part, Mme Avital Chtcharansky, l'épouse du mathématicien soviétique dissident, a affirmé mardi à Jérusalem que les conditions de détention de son mari se sont brusquement dégradées. « *Les autorités pénitentiaires de la prison de Chistopol* (dans la région de l'Oural) *lui ont subitement et sans raison apparente imposé un régime dur* », a-t-elle déclaré. « *Ses rations alimentaires ont été réduites de moitié et il ne peut plus se livrer qu'à une demi-heure d'exercice physique quotidien, au lieu d'une heure, dans la cour de la prison.* » Anatoly Chtcharansky ne peut plus recevoir de visites et n'est autorisé à écrire qu'une seule lettre tous les deux mois, a-t-elle ajouté.

Arrêté le 15 mars 1977, le mathématicien a été condamné à trois ans de prison et dix ans de camp à régime sévère pour « *espionnage et trahison* ». Après trois ans de détention, il a été de nouveau condamné à trois ans de prison pour avoir refusé de reconnaître les chefs d'inculpation du tribunal. — *(AFP, UPI.)*

DIPLOMATIE

LES ÉCONOMIES AU QUAI D'ORSAY

Les consulats d'Alexandrie, de Gand et de Turin seront épargnés

La France envisage de fermer d'ici à la fin de l'année sept consulats, a indiqué le ministre des relations extérieures, M. Claude Cheysson, dans une réponse écrite à M. Raymond Marcellin (UDF-Morbihan), publiée dans le *Journal officiel* du 6 août. Il s'agit, déclare le ministre, des postes de Belfast (Irlande du Nord), Benghazi (Libye), Majunga (Madagascar), Malaga (Espagne), Nouadhibou (Mauritanie), Oujda (Maroc) et Porto-Alegre (Brésil) (1).

En revanche, précise le ministre, « *le problème de la fermeture des consulats de Gand (Belgique), Alexandrie (Egypte) et Turin (Italie), un moment envisagée, a fait l'objet d'un examen approfondi, et d'autres solutions ont finalement été retenues pour effectuer les économies nécessaires* ».

Après avoir rappelé que le consulat de Palerme (Sicile) avait été fermé en 1983, le ministre précise que « *ces décisions, qui rentrent dans le cadre du nécessaire redéploiement de l'implantation consulaire de la France dans le monde, concernent soit des consulats dont l'activité est en déclin, soit des pays où les communications sont faciles et les conditions de séjour de nos compatriotes plus aisées qu'ailleurs, des consulats dont les circonscriptions peuvent sans inconvénients majeurs être regroupées avec celles des postes voisins* ».

« *Dans tous les cas*, ajoute le ministre, *la mise en œuvre de ces mesures ne signifiera pas un effacement de la présence française. Partout où la fermeture d'un consulat sera décidée, un agent consulaire sera désigné pour suivre les problèmes qui peuvent se poser à nos ressortissants.* »

(1) *le Monde* du 17 juillet 1984.

PHOTOS PAR SATELLITE DU PREMIER PORTE-AVIONS NUCLÉAIRE SOVIÉTIQUE EN CONSTRUCTION

Londres *(AFP)*. — Trois photos, prises par un satellite espion américain, et montrant un porte-avions géant soviétique à propulsion nucléaire en construction dans un chantier de la mer Noire, sont publiées ce mercredi 8 août en exclusivité par la revue spécialisée britannique *Jane's Defence Weekly*.

Ces premières photos du premier porte-avions soviétique à propulsion nucléaire, *Kremlin*, ont été prises à une distance d'environ 150 kilomètres par un satellite américain. Les photos montrent l'arsenal de Nikolaiev, en mer Noire, où le porte-avions de 75 000 tonnes est construit en deux parties.

Quatre porte-avions de la classe « Kiev » ont déjà été construits dans cet arsenal, où le premier de la classe « Kremlin » a été mis en chantier en janvier 1983. Ses premiers essais en mer devraient avoir lieu en 1988-1989, et le bâtiment devrait être opérationnel en 1994. Le porte-avions, le premier d'une nouvelle série de quatre ou huit, devrait recevoir soixante-quinze appareils, la plupart à ailes fixes.

Reçu par M. Mitterrand

LE PRINCE SIHANOUK NE DEMANDE PAS UNE AIDE MILITAIRE A LA FRANCE

Le prince Norodom Sihanouk, président du gouvernement de coalition du Kampuchéa démocratique opposé au régime provietnamien de Phnom-Penh, a indiqué, mardi 7 août, à TF 1 qu'il n'avait pas l'intention de solliciter une aide militaire de la France. L'ancien chef de l'Etat cambodgien, qui devait être reçu ce mercredi par le président François Mitterrand, puis avoir un entretien avec M. Claude Cheysson, a précisé que Paris accordait à ses « *partisans au Cambodge même, en zone libérée, une aide humanitaire* ». « *La France nous donne de l'argent pour acheter de la nourriture, des médicaments, des vêtements pour des milliers de personnes*, a-t-il ajouté. *Je me contenterai de la remercier pour son aide humanitaire.* »

La dernière rencontre entre le président français et le prince Sihanouk remonte à avril 1983 : M. Mitterrand avait alors souhaité rencontrer le dirigeant khmer avant de se rendre en visite officielle en Chine.

Par ailleurs, le gouvernement provietnamien du président Heng Samrin a rejeté la proposition du prince Sihanouk l'invitant à participer à un gouvernement de coalition comprenant les nationalistes, les représentants de Phnom-Penh et les Khmers rouges, en vue d'une réconciliation nationale, a indiqué mardi l'agence de presse cambodgienne SPK, qui précise qu'une telle démarche « *ne peut convaincre personne* ».

Yougoslavie

Devant la recrudescence des vols et détournements de biens sociaux les autorités relancent la campagne contre l'« enrichissement abusif »

De notre correspondant

Belgrade. — Soixante et une personnes viennent d'être arrêtées à Titova-Mitrovica, dans la région du Kosovo, pour le vol de plusieurs tonnes de concentré d'argent et d'argent pur dans la raffinerie de Trepca. Il s'agit d'ingénieurs, de techniciens, de juristes, de chefs d'atelier, d'ouvriers et d'employés, de gardiens de dépôt, de portiers et de chauffeurs, dont certains sont membres ou cadres du parti. Il n'est pas possible, pour l'instant, de chiffrer le montant de ces vols, l'enquête ayant établi qu'ils avaient été pratiqués pendant une dizaine d'années.

Trepca est l'un des principaux gisements de plomb d'Europe. Ce plomb contient des quantités appréciables d'argent, d'or et autres métaux précieux. Il était stocké dans un bâtiment spécial et n'était pratiquement soumis à aucun contrôle. Ainsi les voleurs pouvaient-ils se servir sans risque, et même transporter leur butin dans des camions ou des voitures.

Une partie du métal volé était commercialisée dans le pays ; une autre était vendue aux orfèvres en Autriche, en Italie et en Turquie. Lors de perquisitions, la police a saisi plusieurs dizaines de kilos d'argent et découvert douze voitures particulières spécialement aménagées pour le transport clandestin du métal.

La découverte de ce « vol du siècle » a provoqué un véritable choc dans l'opinion publique. On s'aperçoit, maintenant, que la plupart des personnes mises sous les verrous avaient un train de vie bien supérieur à leurs revenus, qu'elles possédaient de belles maisons et des limousines dernier modèle. La découverte de leurs malversations a relancé la campagne contre l'« enrichissement abusif ».

Selon des statistiques officielles, 74 151 personnes ont été inculpées en 1983 pour délits économiques, soit 10 % de plus que l'année précédente. Le préjudice qu'elles ont causé à la société se chiffre en milliards de dinars. La presse signale quotidiennement des cas de vol, de pots-de-vin, de malversations les plus diverses. Les tribunaux ne chôment pas.

Parmi les personnes qui ont eu affaire à la justice figurent des fonctionnaires du fisc, des services communaux, des coopératives et des établissements financiers, des dirigeants d'entreprises sociales, de nombreux commerçants et même des directeurs de cimetière qui avaient falsifié les prix des caveaux et les taxes d'enterrement...

Un gérant d'un grand magasin de Belgrade a retiré de la vente, en attendant une nouvelle hausse des prix, 4 000 congélateurs, 2 000 réfrigérateurs et autant de machines à laver. Un autre a fait de même avec 3 500 pneus d'automobile, 200 000 mètres de câble électrique (article totalement introuvable en ce moment sur le marché) et 150 appareils de télévision en couleurs. Ils espéraient assurer ainsi d'énormes bénéfices à leurs entreprises, qui, selon les règles du système autogestionnaire, auraient été ensuite répartis sous forme de surplus entre leurs ouvriers et employés.

En Slavonie, une des régions les plus fertiles de Yougoslavie, des agriculteurs ont réussi à cultiver la « terre sociale » avec les machines agricoles sociales et à s'approprier la récolte. On ne compte plus le nombre des condamnations pour trafic de logements sociaux ou pour crédits illicites accordés aux particuliers par divers établissements et institutions.

La mise en œuvre du plan dit de stabilisation économique a amené le régime à réduire, pour raisons d'économie, le nombre des représentants yougoslaves à l'étranger. Plusieurs centaines d'employés ont été rappelés. Certains, cependant, ont refusé de rentrer. Ils ont donné leur démission, ouvert leurs propres bureaux et continuent de commercer pour leur propre compte.

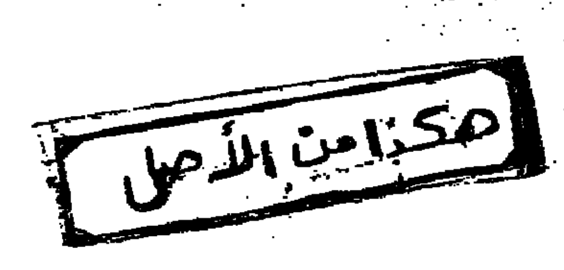
Ils disposent, affirme un hebdomadaire, de sommes substantielles en dollars, dans des banques étrangères, provenant des spéculations effectuées sur le « cours glissant » du dinar. Spéculations auxquelles ont également recours certaines entreprises qui, de cette façon, auraient réalisé, l'année dernière, un « bénéfice » de près de 60 milliards de dinars.

Les campagnes contre l'enrichissement abusif ne sont pas, ici, chose nouvelle. L'une des plus importantes fut déclenchée par Tito dans les années 70. Des commissions spéciales furent constituées dans toutes les communes pour enquêter sur les origines des biens mobiliers et immobiliers des citoyens, ce qui souleva une tempête de protestations. Rapidement, elles s'enlisèrent dans des questions de procédure, et la montagne accoucha d'une souris.

Aujourd'hui, compte tenu de la crise économique qui secoue le pays et des conditions de vie difficiles de nombreux Yougoslaves, l'existence d'une classe de riches aggrave les différences sociales et leurs répercussions politiques. Un membre de l'Assemblée nationale a affirmé que la Yougoslavie compte actuellement sept à huit mille milliardaires ; la rumeur publique fait état, elle, de trente mille milliardaires (en anciens dinars, il est vrai). Le gouvernement fédéral a répondu qu'il était dans l'impossibilité d'avancer un chiffre mais que l'enrichissement abusif était essentiellement le résultat du « *vol et du pillage* » de biens sociaux. La question n'étant cependant pas de sa compétence, mais de celle des républiques et des régions autonomes, il les a invitées à prendre les mesures qui s'imposent.

Il faudra attendre un certain temps pour voir quels seront les résultats pratiques de l'action en cours et, notamment, de la prochaine mise en application de la nouvelle loi fiscale, qui prévoit un contrôle rigoureux des revenus des citoyens.

PAUL YANKOVITCH.



Le Monde

politique

Le débat sur le référendum au Sénat

Bloc contre bloc

Allume, j'étouffe ! : une troupe de café-théâtre avait, il y a quelques années, donné ce titre à un spectacle humoristique consacré au « drame de l'incommunicabilité ». « La partie de ping-pong politique », selon la formule de M. Taittinger (RI), à laquelle se livrent, à propos du projet de loi constitutionnelle étendant le champ du référendum aux « garanties fondamentales des libertés publiques », l'opposition nationale – qui est en l'occurrence la majorité au Sénat – et la majorité gouvernementale est exemplaire de l'incommunicabilité entre les deux blocs.

Et pourtant, M. Badinter a bien tenté d'éclaircir le débat. L'argumentation précise et technique du garde des sceaux sur la nécessité de modifier la Constitution pour garantir toutes les libertés, et pas seulement celle de l'enseignement, sur l'utilité de réconcilier les « républicains » avec un référendum qui ne serait pas un plébiscite, et sur la suggestion d'améliorer encore la révision proposée par le gouvernement, ne pouvait être entendue par une majorité sénatoriale décidée à ne pas entrer dans une discussion sur le fond. M. Dailly (gauche dém.), qui a ouvert le feu en sa qualité de rapporteur de la commission des lois, ou plutôt comme porte-parole de la majorité sénatoriale, ne s'en est pas caché. Il s'agit d'une querelle non pas juridique mais politique.

Forte du retrait du projet Savary – ce qu'elle estime être son premier succès et qu'elle avoue avoir été son objectif de départ, – la majorité sénatoriale espère conforter sa position en mettant en échec le président de la République, privé d'un référendum qu'il a pris l'initiative de demander. Faire reculer le pouvoir, qu'elle juge désormais minoritaire, jusqu'à ce que celui-ci cède à sa demande de dissolution de l'Assemblée nationale (qui entraînerait des élections législatives anticipées) sous-tend sa tactique et sert de « ciment » naturel à son union.

Voire. Les réserves faites par M. Lecanuet, et avec lui par ses collègues centristes sur l'usage du référendum, se heurtent à la conception de son allié RPR, favorable « par filiation politique », comme l'a expliqué M. Pasqua, à cette procédure qui se doit, assure le président du groupe RPR du Sénat, d'engager le président de la République. Que ce dernier veuille « redorer son blason » est suffisant pour que l'opposition nationale refuse de lui en donner le moyen. C'est le mérite de M. Dreyfus-Schmidt (PS) d'avoir souligné, à l'aide d'exemples puisés dans l'histoire de la Ve République, les divergences profondes entre ce qu'il appelle « conservateurs » et « gaulliens » sur l'usage et l'utilisation du référendum.

M. Mitterrand s'est-il livré, et le nouveau gouvernement avec lui, à une « manœuvre » ? tout au long de la discussion, des orateurs de la majorité sénatoriale l'ont affirmé. « Diversion », ont-ils même précisé, au regard de ce qu'ils considèrent être les préoccupations « réelles », à savoir essentiellement les problèmes économiques des Français. Sur ce point, la position du PC est identique. Toutefois, M. Lederman a expliqué que ses amis n'entendaient pas pour autant voter avec la droite la question préalable, dont l'adoption équivaut à un rejet du texte.

Cette décision d'opposer la question préalable est-elle irrévocable ? M. Lecanuet l'a affirmé. De son côté, M. Poher expliquait dans les couloirs du Palais du Luxembourg qu'il était hasardeux de faire des pronostics en la matière. Son « on ne sait jamais » est-il le signe avant-coureur que la majorité sénatoriale assouplirait sa position en fonction des amendements apportés au texte par la majorité socialiste de l'Assemblée nationale ?

L'affluence, qui ne s'était pas retrouvée au Palais du Luxembourg depuis l'affrontement entre Jacques Duclos et M. Michel Poniatowski le 12 novembre 1974 (1), n'incitait pas la majorité sénatoriale à « faire dans la nuance ». Ayant eu droit à une large retransmission de ses débats à la télévision, bénéficiant en ce mois d'août d'un intérêt quasi exclusif de la presse écrite, la majorité sénatoriale, devenue porte-voix de l'opposition nationale – dont les chefs sont subitement silencieux – dispose des armes pour faire entendre son message. Il lui reste à le faire comprendre.

ANNE CHAUSSEBOURG.

(1) En octobre 1974, M. Poniatowski, alors ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, avait accusé le PCF d'être un « *parti dictatorial qui a, par là, un caractère fascisant* ». Jacques Duclos, alors président du groupe communiste du Sénat, l'avait qualifié de « lâche ». A l'occasion d'une question orale avec débat, la polémique s'était poursuivie le 12 novembre, dans l'hémicycle du Palais du Luxembourg. La discussion avait été transmise en direct par la télévision, tandis qu'au même moment le PCF faisait fleurir à travers toute la France les tombes de ses militants morts pendant les combats de la Résistance.

M. Dailly : le pouvoir a besoin de redorer son blason par un plébiscite



CAGNAT.

M. Robert Badinter ayant présenté le projet de loi constitutionnelle portant révision de l'article 11 (*le Monde* du 8 août), M. Etienne Dailly (Gauche dém., Seine-et-Marne), rapporteur de la commission des lois, lui succède à la tribune et indique tout d'abord, qu'il regrette l'absence de M. Laurent Fabius. Puis il dénonce « *la petite équipe* », composée du premier ministre, du porte-parole du gouvernement, M. Roland Dumas, de M. Marcel Debarge, sénateur (PS) de la Seine-Saint-Denis, et de M. Raymond Forni, président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, député (PS) de Belfort, et chargée « *d'intoxiquer le pays* ». Le garde des sceaux l'interrompt pour relever que « *s'exprimer n'est pas intoxiquer* ».

M. Dailly explique que l'opposition, majoritaire au Sénat, attend du gouvernement qu'il informe le pays « *des dispositions qui assurent l'équilibre des pouvoirs* », qu'il lui fasse savoir que les deux chambres du Parlement ont, en matière de révision constitutionnelle, les mêmes pouvoirs et que la Haute Assemblée a le droit et le devoir « *d'empêcher d'aller à son terme un projet de révision qu'elle juge inutile et déraisonnable* ». Tel est le cas du présent projet. « *Il fallait faire diversion* », dit M. Dailly. Ce n'est donc, à ses yeux, en aucun cas, une loi « *mûrie, pensée, réfléchie* », et il se demande pourquoi le gouvernement n'en a pas profité pour faire une toilette complète de la Constitution, notamment en supprimant le titre XII sur la Communauté, devenu caduc, ou encore en y apportant les modifications envisagées par le premier programme socialiste, par le programme commun de la gauche et par les propositions du candidat socialiste à la présidence de la République en 1981. Puis M. Dailly observe que les libertés, « *faisant partie du bloc de constitutionnalité, sont enfermées dans la châsse de la Constitution* », dont seuls ont la clé l'Assemblée nationale et le Sénat.

Pourquoi ce référendum ? « *Parce que le pouvoir a besoin de redorer son blason par un plébiscite qui crève les yeux* », répond M. Dailly. « *Les Français*, ajoute-t-il, *attendent plutôt du gouvernement qu'il s'attaque au chômage, à la baisse du niveau de vie, à l'insécurité, à la défense de la monnaie, à la compétition économique, au terrorisme, aux difficultés européennes et à la tension internationale.* »

Avant la suspension de séance, M. André Labarrère, ministre délégué chargé des relations avec le Parlement, rappelle que, de 1977 à 1981, dix lois avaient été déclarées inconstitutionnelles par le Conseil constitutionnel. M. Dailly lui répond que, de 1969 à 1973, douze lois avaient été déclarées inconstitutionnelles, et que, de 1974 à 1981, il y en avait eu dix-sept, mais, ajoute-t-il, « *nous en sommes à dix-neuf !* ».

M. Jacques Larché (RI, Seine-et-Marne) s'en prend à ceux qui ont mis en doute la « *représentativité* » du Sénat, dont aucun membre, dit-il, ne peut accepter qu'elle soit mise en cause, car elle est « *solide, immuable (...) et renforcée par l'autonomie nouvelle des collectivités territoriales* ». Puis, le président de la commission des lois affirme que ce n'est pas « *aux experts de faire la loi* ».

M. LECANUET : la pente naturelle du socialisme

« *Obscur en droit, oblique en politique, dangereux pour la liberté, le projet n'est qu'une* «manœuvre», *qui ne pourrait aboutir qu'avec le concours et le soutien de l'opposition nationale, en la rendant complice d'une régression des libertés* », déclare M. Jean Lecanuet (Union centriste, Seine-maritime). Il souligne « *l'étrange évolution d'un président de la République si longtemps dressé contre le pouvoir présidentiel, qu'il regardait comme un* «coup d'Etat permanent», *et qui, parvenu à ce pouvoir, veut encore l'étendre et agite, à cette fin, en plein été, dans l'indifférence de l'opinion publique, une réforme de la Constitution* ».

Après avoir affirmé que, si le gouvernement s'obstine à faire revenir devant le Sénat son projet, qu'il soit ou non modifié, celui-ci lui appliquera « *demain le même traitement* » (la question préalable) qu'aujourd'hui, il explique que l'opposition, contrairement à ce que la gauche affirme, ne craint pas le suffrage populaire, d'autant que, depuis 1981, les consultations « *ont été globalement défavorables à la gauche* ».

A l'habileté qui consisterait à dire «oui» au projet de loi pour, ensuite, faire campagne pour le « non » au référendum, M. Lecanuet oppose la « *rectitude* » préférée par l'opposition. Pour lui, la majorité nationale, « *pour légale qu'elle soit à l'Assemblée, n'est plus que formelle* ». « *L'exécutif ne tient debout en apparence que soutenu par et dans l'armure des institutions de la Ve République. Otez l'armure, que reste-t-il du commandeur ?* », demande-t-il.

« *Comment accepter un référendum qui n'a d'autre réalité que de rendre possible d'autres référendums, eux-mêmes éventuels, virtuels, incertains, informulés, informulables, bref, informes et sans limites, alors qu'il s'agit de nos libertés ?* », s'interroge l'ancien garde des sceaux. Pour lui, la perspective d'un président de la République pouvant solliciter et obtenir du peuple, « *selon son bon plaisir, au moment choisi par lui, que nos libertés soient modifiées dans leur nombre, leur portée et leur contenu* » est « *inacceptable* ». A ses yeux, il appartient au Sénat « *de proclamer que toute démocratie pluraliste repose plus sur la conception médiatisée de l'élaboration des lois que sur le référendum direct, davantage sur le Parlement que sur le plébiscite d'un homme ou d'un parti* ». Estimant que la gauche n'a cessé, depuis trois ans, de restreindre le champ des libertés, M. Lecanuet considère que « *l'actuelle dérive de la démocratie* » provient de ce que « *la pente du socialisme l'entraîne presque toujours dans le sens du référendum, voire du plébiscite, et non vers le régime parlementaire* ». Il en veut pour preuve que Jean Jaurès suggérait déjà que la proportionnelle soit instaurée par la voie référendaire, ou encore que Léon Blum évoquait, dans son livre *A échelle humaine*, publié en 1945, le Parlement « *bourgeois* ». Il ajoute : « *Hors de la ligne social-démocrate, la pente du socialisme conduit au plébiscite en faveur d'un parti tout-puissant, tout-possédant, tout-dominant, sans alternative ni retour dans une société fermée, sans classes, sinon sans nomenclature.* » Les démentis des socialistes ne seraient crédibles, considère-t-il, que s'ils rompaient avec le marxisme et renonçaient à l'alliance électorale avec le PCF, « *s'ils sortaient de l'ambiguïté dont ils ont nourri leurs succès jusqu'en 1981 et qui a conduit la France, depuis lors, là où elle est descendue, c'est-à-dire au plus bas niveau en temps de paix* ».

Un autre ancien ministre de M. Valéry Giscard d'Estaing, M. Michel Durafour (Gauche dém. Loire) s'étonne que ce soit à l'exécutif, qui, lui, a les moyens de menacer les libertés publiques, que l'on envisage de confier le droit régalien d'en appeler au peuple d'une atteinte aux libertés.

M. LEDERMAN (PC) : l'opposition n'a jamais accepté l'alternance

Pour M. Charles Lederman (PC, Val-de-Marne), la majorité sénatoriale « *n'a jamais accepté l'alternance, et c'est là la raison de son obstruction systématique à l'action du gouvernement de la gauche* ». « *Si le Sénat a pu avoir, auprès de certains, à une certaine époque, une réputation dite de sagesse, de pondération et de réflexion* », il estime que, aujourd'hui, l'opposition l'enfonce « *dans la toute petite politique, dans les toutes petites manœuvres* ». M. Lederman explique que son parti n'est pas opposé par principe à la procédure du référendum, qui, « *dans certains cas, peut constituer un appoint au processus parlementaire* ». Cependant, il se déclare hostile à un contrôle du Conseil constitutionnel auquel s'étaient déclarés favorables M. Badinter et les socialistes, car, dit-il, une telle procédure « *conduirait immanquablement à une forme aggravée de gouvernement des juges* ». Après avoir assuré que, à ses yeux, le meilleur rempart pour les institutions parlementaires c'est « *l'intervention quotidienne des citoyens dans toutes les affaires qui les concernent* », il estime que ces querelles constitutionnelles, « *au moment où les usines ferment, où le chômage augmente, où le pouvoir d'achat des plus nombreux décroît et où, enfin, sont annoncées les hausses des prix des produits et des services de première nécessité et où la rentrée scolaire préoccupe nombre de familles, risquent d'apparaître secondaires* ».

M. Charles Pasqua n'est pas loin de reprendre ce dernier argument, car, selon lui, les Français « *ont le plus grand mal à suivre le feuilleton estival du référendum* ». Revenant à la demande de référendum sur le projet Savary formulée par la majorité sénatoriale, le président du groupe RPR confirme que, selon lui, « *cette demande était politiquement légitime et juridiquement recevable* ».

M. PASQUA : stop ou encore ?

« *Au référendum*, note-t-il, le RPR est, « *par filiation politique* », favorable ; M. Pasqua précise que cette procédure « *permet au chef de l'Etat, au cours de son mandat, en posant une question claire sur un problème grave, de renouveler le contrat qu'il a passé avec le peuple* », mais, ajoute-t-il, il s'agit aujourd'hui d'une « *manœuvre* », d'un « *pseudo-référendum* », à la fois « *trompeur et dangereux* ». Le sénateur des Hauts-de-Seine affirme que la majorité socialiste est « *cliniquement morte* ». « *Ce n'est pas à coups de manœuvres florentines et de référendums postiches qu'on la ressuscitera* », déclare-t-il, avant de conclure : « *Si le président de la République souhaite vraiment que le peuple s'exprime, il n'a qu'à lui poser la vraie question* » par des élections législatives anticipées, organisées à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale : « *Pour le gouvernement socialiste, stop, ou encore ?* »

M. DEBARGE (PS) : l'opinion, seul arbitre

M. Marcel Debarge (PS, Seine-Saint-Denis), veut « *prendre à témoin l'opinion publique* », qui, dit-il, est « *le seul juge-arbitre* ». Il reconnaît que la majorité sénatoriale aura réussi « *un instant* » à récupérer le « *concept des libertés* », alors que la gauche au pouvoir a, en trois ans, amené « *des dispositions abolissant les lois de contrainte et créant de nouvelles libertés, comme cela ne s'était pas vu depuis près de deux siècles* ». Le membre du secrétariat national du PS relève la contradiction de la majorité sénatoriale, qui prétend, aujourd'hui, refuser le plébiscite, alors qu'hier elle voulait transformer « *son* » référendum en une question de confiance adressée aux Français contre la personne du chef de l'Etat.

« *Les citoyens sont attachés à la notion de référendum, ils ne désirent pas abdiquer leur pouvoir de décision.* » De ce constat, M. Jean Béranger (Yvelines) tire la conclusion que le projet de loi constitutionnelle répond bien « *au souci de sortir de la crise politique que l'opposition nationale, par sa majorité sénatoriale, a volontairement provoquée* ». Hostile au référendum-plébiscite, le président du groupe du Rassemblement démocratique se déclare, en revanche, favorable à une consultation qui permette au peuple de « *proclamer son unité devant un grand problème d'intérêt national* ». En ce cas, dit-il, la victoire « *revient, non pas à tel ou tel parti, mais à la France* ». Pour le porte-parole du MRG, en opposant la question préalable, le Sénat refuse, « *en fait, d'exercer ses propres compétences* ».

M. René Monory (Union centriste, Vienne) voit un « *danger* » dans le fait que tous les présidents, qu'ils soient de droite ou de gauche, connaissant un état de grâce momentané, pourraient, grâce à ce texte, remettre en cause une des libertés publiques.

M. Josy Moinet (Gauche démocratique, Charente-Maritime) se demande si le Sénat va « *limiter son rôle à un enregistrement boudeur ou un refus systématique* ». Pour M. Maurice Schumann (RPR, Nord), le débat a, au moins, le mérite de démontrer que majorité et opposition sont d'accord pour convenir que « *le référendum, jadis si contesté, est une pièce nécessaire de notre arsenal constitutionnel* » et que cette « *arme* » est « *dans certains cas, irremplaçable* », mais que son maniement « *peut devenir dangereux* ».

Citant M. Mitterrand, qui, en 1972, alors qu'il menait campagne en faveur de l'abstention sur le référendum concernant l'Europe décidé par Georges Pompidou, estimait qu'il fallait contraindre le chef de l'Etat d'alors à « *parler des vrais problèmes, ceux de la vie quotidienne des Français* », M. Pierre-Christian Taittinger (RI, Paris) juge ce propos « *bien d'actualité* ».

Dernier orateur de la journée, M. Pierre Dreyfus-Schmidt (PS, Territoire-de-Belfort), oppose la voie choisie par M. Mitterrand pour réviser la Constitution et la démarche « *gaullienne* », qui, elle, était contraire à la Constitution.

A. Ch.

L'argent des autres

Point de bonne politique sans bonne communication. Soit. Et la bonne communication est une sorte de guerre, qu'il faut gagner vite, en frappant fort, en occupant tous les terrains. C'est du moins ce qu'on a cru comprendre en écoutant les débats animés du Sénat, mardi 7 août, chaque fois que la question a été évoquée.

Les télévisions et les radios ont été envahies, monopolisées, pour expliquer une seule vision de la polémique. Pas l'autre, bien entendu. Majorité et opposition l'ont dit.

M. Louis Perrein, sénateur socialiste, l'a proclamé haut et fort : « *conspiration du silence* », « *ostracisme manifeste des postes périphériques à l'égard du groupe socialiste* ».

M. Etienne Dailly, rapporteur de la commission des lois (gauche dém.), prolixe représentant de la majorité sénatoriale, a dressé un contre-inventaire sans faille : M. Dumas a « *intoxiqué* » l'opinion ; tel sénateur socialiste l'a relayé sur Radio-Monte-Carlo ; tel député socialiste sur France-Inter. Pour expliquer tout cela et diverses autres choses, M. Dailly a occupé, en une fois, plus de temps que quantité d'hommes politiques en une année.

Mais s'il y a guerre de la communication, il lui faut son nerf traditionnel : l'argent. « *Qui paie ? D'où vient l'argent ?* », a interrogé M. Dailly, qui avait découvert le matin, dans le quotidien du même nom, une page entière de publicité proclamant : « *Référendum sur les libertés : 70 % des Français sont pour* » achetée pour le compte de l'Association pour le référendum sur les libertés publiques.

M. Dailly n'était pas au début de son calvaire. Ses yeux ébahis de sénateur en week-end avaient été blessés par la même proclamation placardée sous forme d'affiches sur les routes nationales 1 et 16 (il paraît que lesdites affiches ont fleuri un peu partout). Il n'était pas au bout non plus. Il était menacé de retrouver la même publicité deux jours de suite dans *le Monde*.

Alors qui paie ? Le président de l'Association pour le référendum, M. François Luchaire, a répondu avec sobriété et concision sur TF 1 : « *A l'heure qu'il est, notre association n'a que des dettes.* » Il nous a ensuite fait connaître le lancement d'une souscription pour couvrir ces frais dont il ignore du reste l'ampleur.

Contre l'opinion de M. Dailly, il affirme aussi que « *rien n'était préparé à l'avance* » et que « *tout s'est fait vendredi* [3 août] *et samedi* ». Audacieuse improvisation militante à crédit, a l'air de penser M. Luchaire. Lorsque M. Dailly dit : « *Le Sénat n'a pas à être épinglé par une campagne publique, laquelle ne peut être financée par d'autres sources que celles que j'imagine* », il songe évidemment à des fonds discrets, pour ne pas dire secrets.

M. Luchaire a une autre réplique. Il renvoie aux dépenses incomparablement plus élevées engagées par l'enseignement catholique pour organiser ses puissantes manifestations. Dans l'hémicycle du palais du Luxembourg, sénateurs socialistes et ministre chargé des relations avec le Parlement ont fait assaut des mêmes questions. La manifestation du 24 juin, « *qui a payé ?* ». Les « *murs de France couverts d'affiches il y a deux mois* », même question. « *Dans mon département des Pyrénées-Atlantiques*, a insisté M. André Labarrère, *tous les voyages ont été payés aux parents qui sont venus faire du tourisme à l'occasion de cette manifestation.* » Décidément, le seul argent sulfureux et intéressant, c'est celui des autres.

MICHEL KAJMAN.

● *M. Philippe Seguin*, député RPR des Vosges, vice-président de l'Assemblée nationale, a adressé au premier ministre une question écrite sur le financement de l'Association pour le référendum sur les libertés publiques. M. Seguin demande « *si l'Etat a versé ou envisage de verser, directement ou indirectement, une subvention ou toute autre forme d'aide à l'Association pour le référendum sur les libertés publiques dont la spontanéité de la création et l'ampleur des moyens financiers dont elle paraît déjà disposer au vu de la campagne publicitaire qu'elle a lancée, ne laisse pas d'intriguer* ».

● *M. François Luchaire* nous prie de préciser que le passage de l'ouvrage collectif *la Constitution de la République française*, paru en 1979, éditions Economica, dont M. Charles Pasqua, sénateur RPR, lui a attribué la paternité au cours des débats du Sénat à l'appui de ses propres interprétations était en fait rédigé dans ce livre par M. Gérard Conac, professeur à l'université de Paris-I.

POLITIQUE

LE DÉBAT SUR LE RÉFÉRENDUM AU SÉNAT

Le poids des petites communes rurales

Nombreux ont été les porte-parole de la majorité sénatoriale à mettre en garde ceux qui ont contesté ou en viendraient à contester le Sénat du fait de son régime électoral.

Si le président de la République et les députés sont élus au suffrage universel direct, les sénateurs sont, eux, désignés au suffrage universel indirect.

L'élection se fait au niveau départemental. Dans chaque département, aux députés et conseillers généraux, s'ajoutent les délégués des conseillers municipaux, dont l'éfectif varie selon le nombre de communes et l'importance de la population de celles-ci. Dans les communes de moins de 9 000 habitants, le nombre de ces délégués peut aller de 1 (commune de moins de 500 habitants) à 15 (commune de 3 500 à 8 999 habitants). Pour celles dont la population est supérieure à 9 000 habitants, tous les conseillers municipaux sont délégués sénatoriaux (ce nombre de conseillers municipaux varie de 29 pour les communes dont la population est comprise entre 9 000 et 9 999 habitants à 69 pour celles dont la population excède les 30 000 habitants, les conseillers sont à Paris, Marseille et Lyon respectivement de 163, 101 et 73). Dans les communes de plus de 30 000 habitants, les conseillers municipaux élisent des « délégués supplémentaires », à raison de 1 pour 1 000 au-dessus de 300 000 (1).

Membre de l'Association française de sciences politiques, M. Gérard Le Gall, qui est aussi délégué aux études du PS, avait constaté, à l'occasion d'un article publié dans *la Revue politique et parlementaire* (septembre 1983), que, pour la série renouvelable en septembre 1983, les communes de moins de 1 500 habitants (au nombre de 31 122 en 1982, soit 85,9 % du total des communes et 26 % de la population) bénéficiaient de 40 % de la représentation totale des délégués sénatoriaux des communes. Quant à celles de plus de 30 000 habitants (22,5 % de la population), elles ne désignaient, avait-il calculé, que 10 % des membres du collège. Il en concluait à la nécessité de modifier les critères de délégation par une meilleure prise en compte de la population.

Faut-il voir un lien entre le mode de désignation et la comparaison par catégories socio-professionnelles et par tranches d'âge de la Haute Assemblée ?

Nul ne peut être sénateur s'il n'est âgé de trente-cinq ans (pour les députés, l'« âge plancher » est fixé à vingt-trois ans). Cette disposition explique la moyenne d'âge relativement élevée de la Haute Assemblée — même si elle s'abaisse quelque peu de renouvellement triennal en renouvellement triennal. Elle était de cinquante-neuf ans après les élections sénatoriales de septembre 1983.

Le poids de la ruralité se manifeste dans l'éventail des professions revendiquées par les sénateurs : 17 % relèvent des professions agricoles. La répartition s'établit ensuite comme suit : 16 % sont issus des professions commerciales et industrielles ; 15 % des profeddions judiciaires et libérales ; 13 % des professions médicales et de l'enseignement ; 11 % des fonctionnaires et agents du service public ; 3 % n'ont pas de profession déclarée.

A. Ch.

(1) Ce descriptif ne concerne pas la composition des collèges électoraux dans les TOM ni celui spécifique à l'élection des sénateurs représentant les Français établis hors de France.

A chacun ses experts

Pour ceux que passionnent les variations sur le thème du *référendum*, la question essentielle est celle-ci : pouvait-on, dans l'état actuel de la Constitution, interroger les Français sur la réforme de l'enseignement privé ? Si oui, M. Mitterrand manœuvre. Sinon, ce sont les sénateurs de l'opposition qui *jouent* au plus fin.

Posée de cette manière, la question ne pouvait que provoquer une de ces empoignades dont raffolent les juristes, citation contre citation, doctrine contre doctrine. Le premier, mardi 7 août, M. Badinter a ouvert le feu. Trois juristes éminents consultés par lui, a-t-il expliqué, MM. François Luchaire, Jean Rivero et Jacques Robert, ont apporté leur caution à la thèse de M. Mitterrand.

Le garde des sceaux attendait donc d'un pied ferme les contradicteurs. A chaque fois qu'un orateur de l'opposition se risquait, comme MM. Etienne Dailly (Gauche démocratique) ou Jacques Larché (RI), à invoquer l'avis opposé d'autres experts éminents mais anonymes, M. Badinter, soutenu par les sénateurs socialistes, lui lançait : *« Des noms ! Des noms ! »*

A force d'incidents, l'opposition finit par se découvrir. Elle n'a pas trois experts dans sa manche, mais six. C'est M. Charles Pasqua (RPR) qui l'affirme, mettant fin à un suspense qui dure depuis plusieurs semaines déjà. *« Il s'agit,* a-t-il déclaré, *de Roland Drago, professeur à l'université de droit, d'économie et de sciences sociales de Paris ; François-Georges Dreyfus, professeur à l'université de sciences juridiques, politiques et sociales de Strasbourg ; Patrick Juillard, professeur de droit public à l'université de Paris-I ; Dimitri-Georges Lavroff, professeur de droit public, président de l'université de Bodeaux-I ; Jean-Claude Soyer, professeur à l'université de Paris-II ; Jean-Richard Sulzer, professeur à l'université de Paris-XIII. »*

Les socialistes ne s'attendaient visiblement pas à ce coup-là. Le plus prompt à réagir fut M. Michel Dreyfus-Schmidt, qui s'empressa d'affirmer que, gaulliste de toujours, M. François-Georges Dreyfus ne pouvait être que *« partisan »*. Quant à M. Sulzer, explique-t-il, c'est un professeur de gestion. Ne pas confondre avec un spécialiste de droit constitutionnel.

La question est en effet la bonne : les juristes dont M. Pasqua invoque la caution pèsent-ils du même poids que ceux qui soutiennent la thèse de M. Mitterrand. Sont-ils ou non partisans ? Deux au moins sont marqués politiquement. L'un est M. Dreyfus, déjà nommé, dont M. Dreyfus-Schmidt aurait pu ajouter qu'il est conseiller de la rédaction de *Magazine- Hebdo*. L'autre est M. Soyer, inspirateur de la loi «sécurité et liberté» et pourfendeur attitré, dans les colonnes du *Figaro*, de la politique de M. Badinter.

Hormis M. Drago, aucun de ces juristes, si compétents soient-ils dans leur spécialité, ne fait autorité en matière de droit constitutionnel. M. Juillard, par exemple, est un spécialiste de droit international public. Il est le coauteur d'un ouvrage sur la Cour suprême des Etats-Unis. M. Lavroff s'est surtout intéressé dans sa carrière aux Constitutions africaines, et M. Soyer est professeur de droit pénal.

M. Drago quant à lui, fait non seulement autorité mais il est le seul dont M. Pasqua ait cité l'argumentation. Elle se résume à ceci : il existe un article 92 de la Constitution qui a permis en 1958 au gouvernement de légiférer provisoirement par ordonnances dans les domaines relatifs au *«fonctionnement des pouvoirs publics»*. En application de cet article, toutes sortes de réformes ont été entreprises. Cela prouve de manière irréfutable que ce qu'on appelle le fonctionnement des pouvoirs publics recouvre les domaines les plus divers, donc celui de l'enseignement.

C'est ce que ne cessent de soutenir les sénateurs de l'opposition. Pourquoi ? Parce que ladite Constitution dans sa rédaction actuelle permet d'interroger par référendum les Français sur *« l'organisation des pouvoirs publics »*. Dès lors, point n'est besoin de la *réviser* préalablement, comme le prétend M. Mitterrand.

Si M. Pasqua a apparemment gagné des points, mardi, en invoquant la caution de *« nombreux spécialistes de droit constitutionnel »*, il n'est pas sûr que cette tactique soit payante longtemps. Ces *« nombreux spécialistes »* ne sont plus anonymes. La majorité — M. Dreyfus-Schmidt a commencé à le faire mardi — va s'efforcer de les disqualifier politiquement et de réfuter leurs arguments. Par exemple, on peut faire remarquer que si le gouvernement a légiféré par ordonnances, il y a un quart de siècle grâce à l'article 92, il ne l'a pas fait en s'appuyant sur l'alinéa 1 relatif au fonctionnement des pouvoirs publics, mais sur l'alinéa 3 de cet article qui l'autorisait, à l'époque, à prendre de cette manière toutes les mesures *« nécessaires à la vie de la Nation »*.

A ce petit jeu, les sénateurs de l'opposition risquent de regretter l'époque toute proche où ils expliquaient que c'est au Parlement de faire la loi. Pas aux experts. Seulement voilà : M. Pasqua, lui, préfère invoquer les experts.

Pour l'opposition, le terrain juridique n'est pas sûr. On peut évidemment tenter de démontrer que le projet Savary, *« fixant les rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et l'enseignement privé »*, touche à *« l'organisation des pouvoirs publics »*. M. Michel Debré l'a soutenu dans ces colonnes. M. Larché s'y est également employé le 30 juin au Sénat, comme l'a fait M. Michel Durafour (Gauche démocratique) mardi. Mais la démonstration est surtout politique. M. Larché n'est pas loin de l'admettre. A qui lui demande en privé quelle est sa conviction de juriste (il fut conseiller d'Etat), il confie : *« Lorsque j'étais président de l'Aéroport de Paris, je soutenais que les avions décollant d'Orly et y atterrissant ne gênaient pas les habitants des communes proches. Maintenant que je suis sénateur de Seine-et-Marne, le département limitrophe, j'ai un point de vue un peu différent. »*

Ce n'est qu'un signe parmi d'autres : la politique politicienne empoisonne le débat sur les libertés publiques. Plus dangereuse encore est la bataille d'experts relancée mardi. A la longue, les citoyens risquent de ne plus faire confiance à la loi. Pourquoi lui feraient-ils crédit alors qu'on lui fait tout dire ? Le chef de l'Etat voit sans déplaisir, dit-on, se dérouler cette partie d'échecs, mais l'opinion, qui ne comprenait pas grand-chose aux règles du jeu se demande maintenant s'il y en a.

BERTRAND LE GENDRE.

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

Extrait des minutes du secrétariat greffe, de la cour d'appel d'Aix-en-Provence.

Par arrêt contradictoire du 18 avril 1984, devenu définitif, la cour d'appel d'Aix-en-Provence, cinquième chambre, a déclaré NICOLAI Marc-Marius-Joseph, né le 14 janvier 1939 à 06 Cagnes-sur-Mer, demeurant 33, chemin du Malvon à Cagnes-sur-Mer, coupable de fraude fiscale et d'omission de passation d'écritures courant 1979, 1980, et, en vertu des articles 1741, 1743, du code général des impôts, l'a condamné à la peine de trois mois d'emprisonnement avec sursis et 30.000 F d'amende. Cette juridiction a en outre ordonné à la charge du condamné la publication de l'extrait dans les journaux *le Monde* et *Nice-Matin*, ainsi que l'affichage pendant trois mois à la porte extérieure de l'étude de Cagnes-sur-Mer, 33, chemin du Malvon. Pour extrait conforme, le greffier en chef.

Extrait des minutes du secrétariat greffe du tribunal de grande instance de Senlis. Condamnation pénale pour fraude fiscale. Par jugement contradictoire, en date du 21 octobre 1983, le tribunal correctionnel de Senlis a condamné ABBATE Maria, épouse DESPLANQUE, née le 31 mai 1940 à Aguino (Italie), demeurant 1, rue de Beauvais-Blaincourt à 60 Précy-sur-Oise, à une peine d'amende de 3.000 F pour fraude fiscale (frauduleusement soustraite ou tenté de soustraire frauduleusement à l'établissement ou au paiement total ou partiel des impôts visés dans le Code général des impôts, soit qu'elle ait volontairement omis de faire sa déclaration dans les délais prescrits, soit qu'elle ait volontairement dissimulé une part des sommes sujettes à l'impôt, soit qu'elle ait organisé son insolvabilité ou mis obstacle par d'autres manœuvres au recouvrement de l'impôt, soit en agissant de toute autre manière frauduleuse) ; le tribunal a, en outre, ordonné aux frais de la condamnée la publication du jugement dans le journal *le Monde*. Le greffier.

Extrait des minutes, secrétariat-greffe, cour d'appel d'Aix-en-Provence.

Par arrêt contradictoire du 18 avril 1984, devenu définitif la cour d'appel d'Aix-en-Provence, 5e Chambre, a déclaré : NICOLAI Claude, né le 18 septembre 1945 à Cagnes-sur-Mer (06), demeurant 24, rue de Planestel, à Cagnes-sur-Mer (06), coupable de fraude fiscale et d'omission de passation d'écritures, courant 1979, 1980, et en vertu des articles 1741, 1743 du code général des impôts, l'a condamné à la peine de trois mois d'emprisonnement avec sursis et 30 000 F d'amende. Cette juridiction a en outre ordonné à la charge du condamné la publication de l'extrait dans les journaux *le Monde* et *Nice-Matin*, ainsi que l'affichage pendant trois mois à la porte extérieure de l'étude de Cagnes-sur-Mer, 33, chemin du Malvon. Pour extrait conforme, le greffier en chef.

Extrait des minutes secrétariat-greffe. Cour d'appel d'Aix-en-Provence.

Par arrêt contradictoire du 18 avril 1984, devenu définitif, la cour d'appel d'Aix-en-Provence, cinquième chambre, a déclaré : NICOLAI Clément, Victor, Marcel, né le 16 décembre 1914 à Nice (06), demeurant 10, rue du Pitolet à Cagnes-sur-Mer (06), coupable de fraude fiscale et d'omission de passation d'écritures, courant 1979, 1980, et en vertu des articles 1741, 1743, du code général des impôts : l'a condamné à la peine de 2 ans d'emprisonnement avec sursis, et 100 000 francs d'amende. Cette juridiction a en outre ordonné à la charge du condamné la publication de l'extrait dans les journaux *le Monde* et *Nice-Matin*, ainsi que l'affichage pendant trois mois à la porte extérieure de l'étude de Cagnes-sur-Mer, 33, chemin du Malvon. Pour extrait conforme, le greffier en chef.

Le tribunal de grande instance de Digne, en son audience du 1er juillet 1982, statuant en matière correctionnelle, a prononcé à l'encontre du nommé MOULET Henri, PDG de la Conserverie fine du Midi, demeurant à La Brillanne, (Alpes-de-Haute-Provence), une amende de douze mille francs, pour fraude.

Extrait des minutes du greffe du tribunal de grande instance de Paris. Condamnation pénale. Par jugement contradictoire en date du 16 décembre 1983, la trente et unième chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné pour non-respect des dispositions à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs pour avoir à Paris, le 24 août 1982, en tout cas sur le territoire national et depuis temps non prescrit, étant responsable par délégation du chef d'entreprise d'un chantier soumis aux dispositions du Livre II, titre III du code du travail et à celles du décret du 8 janvier 1965, enfreint par sa faute personnelle les dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs, et plus spécialement les mesures particulières de protection et de salubrité applicables aux établissements dont le personnel exécute des travaux du bâtiment, des travaux publics, ou tous autres travaux concernant les immeubles en laissant travailler huit salariés sur un chantier de montage de charpente métallique, exposés à un risque de chute sans qu'il n'existe aucune mesure de protection individuelle ou collective de ces salariés, à la peine de huit amendes de mille deux cents francs chacune le sieur RABAN Roger, né le 7 juin 1925 à Saint-Quentin (02), conducteur de travaux demeurant 1, rue du Progrès à Noisy-le-Sec (93). Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait dans le journal *le Monde*. Pour extrait conforme délivré par nous, greffier soussigné, à Monsieur le procureur de la République, sur sa réquisition. N'y ayant appel.

Extrait des minutes du greffe du tribunal de grande instance de Paris. Condamnation pénale. — Par jugement contradictoire en date du 2 décembre 1983, la 31e chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné pour blessures involontaires (accident du travail) — non respect des dispositions à l'hygiène et la sécurité des travailleurs du bâtiment — pour avoir à Paris, le 22 septembre 1982, en tout cas sur le territoire national et depuis temps non prescrit :

1. Occasionné des blessures involontaires ayant entraîné une incapacité supérieure à trois mois (accident du travail) sur la personne de Ramos Adelino ;

2. Etant responsable par délégation du chef d'entreprise d'un chantier soumis aux dispositions du livre II, titre III du code du travail et à celles du décret du 8 janvier 1965, enfreint par sa faute personnelle les dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs et plus spécialement les mesures particulières de protection et de salubrité applicables aux établissements dont le personnel exécute des travaux du bâtiment, des travaux publics ou tous autres travaux concernant les immeubles en laissant travailler un ouvrier à une hauteur de plus de trois mètres du sol en se trouvant exposé à un risque de chute dans le vide sans aucun dispositif de protection individuelle et collective — à la peine de trois mille francs d'amende — le sieur COLLARD Alain, né le 29 août 1944 à Thiers (63) conducteur de travaux demeurant 11, rue de la Pléiade à Cachan (94). Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait dans le journal *le Monde*. Pour extrait conforme délivré par nous, Greffier soussigné, à Monsieur le procureur de la République, sur sa réquisition. N'y ayant appel.

Extrait des minutes du greffe du tribunal de grande instance de Montpellier.

Par jugement en date du 14 février 1984, le tribunal correctionnel de Montpellier a déclaré : GRAULOU René, né le 22 avril 1941 à Palavas-les-Flots (34), dirigeant de SARL « Les Réganéous », route de Palavas à Lattes (34), coupable de fraude fiscale courant 1978, 1979, 1980 à Lattes (34) ; et l'a condamné à la peine de dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis, mise à l'épreuve pendant trois ans — 30 000 francs d'amende ; a ordonné au frais du condamné l'affichage par extrait du jugement pendant trois mois sur les panneaux des publications officielles de la mairie de Palavas, ainsi que sa publication dans le *Journal officiel de la République française, le Midi libre* et *le Monde*. Et statuant sur l'action civile du directeur général des impôts agissant pour l'administration des impôts, a fixé au minimum la durée de la contrainte par corps s'il y a lieu de l'exercer contre René GRAULOU, pour le paiement des impôts fraudés et pour celui des pénalités y afférentes, l'a condamné aux entiers dépens. En application des articles 1741 et 1743 du Code général des impôts. Le Greffier en chef.

Extrait des minutes du greffe du tribunal de grande instance de Montpellier.

Par jugement en date du 14 février 1984, le tribunal correctionnel de Montpellier a déclaré : GRAULOU Ginette épouse GRAMAGE, née le 29 juin 1936 à Bize (11), GRAULOU René, né le 22 avril 1941 à Palavas (34), en leur qualité respective de gérante de société et de dirigeant de société « Les Réganéous », route de Palavas à Lattes (34), coupables de fraude fiscale courant 1979 à Lattes (34), et les a condamnés aux peines de : GRAULOU René — un an d'emprisonnement avec sursis, mise à l'épreuve trois ans, 20 000 francs d'amende ; GRAULOU Ginette — huit mois d'emprisonnement avec sursis, 20 000 francs d'amende. A ordonné au frais des condamnés l'affichage par extrait du jugement pendant trois mois sur les panneaux des publications officielles de la mairie de Palavas-les-Flots (34), ainsi que sa publication dans le *Journal officiel de la République française, le Midi libre* et *le Monde*. Et statuant sur l'action civile du directeur général des impôts agissant pour l'administration des impôts, a dit que Ginette GRAULOU épouse GRAMAGE et René GRAULOU seront tenus au paiement des impôts fraudés et à celui des pénalités fiscales y afférentes ; a fixé la durée de la contrainte par corps au minimum ; les a condamnés aux entiers dépens. En application des articles 1741-1743, 1745 du Code général des impôts. Le Greffier en chef.

Extrait des minutes du greffe du tribunal de grande instance de Montpellier. Par jugement en date du 14 février 1984, le tribunal correctionnel de Montpellier a déclaré MAINGUET Marie-Brigitte, née le 18 août 1946 à Sète (34) ; GRAULOU René, né le 19 juillet 1943 à Palavas-les-Flots (34) en leur qualité respective de gérante de société et dirigeant de société « Les Réganéous », route de Palavas, Lattes (34), coupables de fraude fiscale courant 1978 et 1979 à Lattes, et Palavas (34) et les a condamnés aux peines de : GRAULOU Roger, un an d'emprisonnement avec sursis, mise à l'épreuve pendant trois ans, 30 000 francs d'amende ; MAINGUET M. Brigitte, six mois d'emprisonnement avec sursis 20 000 francs d'amende.

A ordonné aux frais des condamnés, l'affichage par extrait du jugement, pendant trois mois sur les panneaux des publications officielles des mairies de Lattes et de La Grande-Motte, ainsi que sa publication également par extrait, dans *le Journal officiel de la République française*, *le Midi libre* et *le Monde*, et statuant sur l'action civile du directeur général des impôts agissant pour l'administration des impôts, a dit que Marie-Brigitte MAINGUET, épouse GRAULOU, et Roger GRAULOU, seront tenus solidairement au paiement des impôts fraudés et à celui des pénalités fiscales y afférentes, a fixé la durée de la contrainte par corps au minimum, les a condamnés aux dépens. En application des articles 1741, 1743 du code général des impôts. Le greffier en chef.

Extrait des minutes du greffe de la cour d'appel de Paris.

Par arrêt de la treizième chambre de la cour d'appel de Paris du 14 mai 1984, M. SANTA MARIA Georges, né le 6 mars 1933 à Oran (Algérie), demeurant à Saint-Ouen (93), 52-54 rue du Capitaine-Glarner, a été condamné à cinq mille francs d'amende pour contrefaçon par importation, détention, offre ou vente et vente de produits contrefaisants du jeu Missile Command. La cour a en outre ordonné, aux frais du condamné, la publication de cet arrêt, par extrait, dans les journaux : *le Monde, l'Humanité, le Figaro, l'Express, le Point*. Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur général sur sa réquisition. Le greffier en chef

Les non-dits d'un débat faussé

(Suite de la première page.)

Devra-t-il s'abstenir, comme il l'a fait jusqu'à présent, de se prononcer sur tout projet de loi référendaire, ou bien interviendra-t-il dans la procédure, comme l'a suggéré le garde des sceaux, et peut-on concevoir, dans cette hypothèse, que son autorité puisse être supérieure à celle du suffrage universel ?

Contradictions

En fait, l'essentiel des arguments présentés par l'opposition ont été peu ou prou centrés sur le thème classique de la défense des libertés parlementaires, voire de la défense d'un Sénat qui serait menacé de mort. Menacé par qui ? Il y a là à la fois la plus belle des *« contradictions »* de l'opposition et, peut-être, l'erreur de M. Mitterrand.

Contradiction, car on ne peut se plaindre à la fois de l'absence de « garanties parlementaires » que seule donnerait la révision constitutionnelle par le Congrès (Assemblée et Sénat réunis, sans référendum) et de l'usage d'une procédure qui a pour effet de placer l'Assemblée et le Sénat la majorité et l'opposition, sur un pied d'égalité.

De ce point de vue, l'argumentation de M. Dailly est imparable : le gouvernement et la gauche avec lui ne sont en aucune façon juridiquement fondés à s'indigner de l'attitude du Sénat, lorsque, précisément, la Constitution — et c'est le seul cas prévu — lui donne le pouvoir de bloquer un projet de révision constitutionnelle.

L'erreur est peut-être celle-là, d'avoir offert au Sénat un terrain sur lequel son obstruction est légale. Le risque est grand que celle-ci devienne, par la suite, légitime aux yeux de l'opinion, alors même qu'elle ne serait plus juridiquement fondée.

Car que va-t-il advenir du travail législatif, une fois passée la bataille du référendum ? Compte tenu de son objectif à court terme — la dissolution de l'Assemblée nationale, — l'opposition ne sera-t-elle pas tentée de poursuivre sur la voie du blocage ?

La future loi électorale (que la dissolution aurait pour but, entre autres «vertus», d'empêcher) est toute désignée pour subir un tel traitement. Au-delà de ce qui n'est qu'une hypothèse, deux autres non-dits pèsent sur le débat actuel : l'effet Le Pen, les pouvoirs du président.

L'une des raisons du refus par la droite de la révision constitutionnelle par référendum est que, si elle était acceptée au Sénat, elle ne pourrait être défendue devant l'opinion. Il n'est pas possible — M. Lecanuet l'a souligné — de dire «oui» au projet et de faire campagne pour le «non.». Il n'est pas possible non plus de faire campagne pour le «oui», sauf à ouvrir à M. Le Pen un vaste champ, celui du «non» à un homme, précisément. Déjà le président du Front national affirme qu'il *«essaie»* de se préparer à une *«échéance rapprochée»*. *«Quand la maison brûle,* dit-il (dans le quotidien *Présent* du 8 août), *il ne sert à rien d'avoir le bail de sept ans ; nous assistons à la déstabilisation du régime».*

Les pouvoirs du président

Or il n'est pas question, pour l'opposition, d'aider à la progression de l'extrême droite. Il n'est pas question non plus de laisser l'électorat centriste à la merci des séductions de M. Fabius. Ne touchez pas à nos électeurs : tel était le sens du message de M. Lecanuet, qui explique d'ailleurs la dureté de forme et de fond du discours du président de l'UDF.

A plus long terme, l'objectif est aussi de priver M. Mitterrand de la possibilité d'en appeler au pays, en cas de conflit avec une majorité parlementaire hostile. Car l'opposition se place dans une seule perspective : son retour au pouvoir à l'occasion des prochaines législatives, qui doivent avoir lieu en 1986 ou avant.

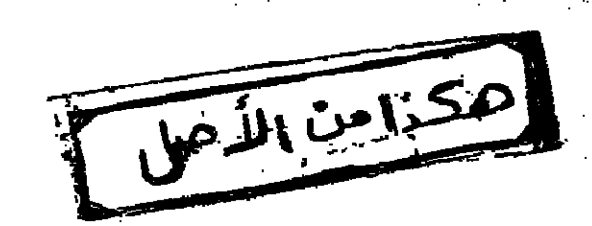
M. Badinter a pris soin d'énumérer, parmi les libertés publiques, celles que la gauche considère comme telles : droit de grève, droits syndicaux, etc. Face à une nouvelle majorité parlementaire « revancharde », le président, fort du nouvel article 11, pourrait faire juge l'opinion. C'est donc pour s'assurer que le président n'on d'autres possibilités qu'une dissolution (difficile après un premier vote) de l'Assemblée ou bien sa démission que l'opposition bloque le projet qui lui est présenté.

Elle le fait avec d'autant plus de détermination qu'elle est convaincue de la *« mort clinique »* de l'actuelle majorité. Mais il serait plus juste de décrire celle-ci comme s'étant placée elle-même sous une tente à oxygène, les deux bouteilles étant l'une le retrait du texte Savary, et l'autre le nouveau gouvernement et son action. Il dépend maintenant de celle-ci que cette bouffée d'air frais permette la survie.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

● *M. Krivine : manœuvres.* — M. Alain Krivine, membre du bureau politique de la Ligue communiste révolutionnaire (trotskiste), a déclaré, mardi 7 août : *« En jouant, seul, au chat et à la souris avec la droite à propos du référendum, le président de la République discrédite le débat politique en France. (...) La véritable bataille contre la droite ne passe pas par ce type de diversion, qui ne peut qu'aggraver la démobilisation et le désarroi des travailleurs. Il est désormais clair que toutes les manœuvres de l'Elysée n'ont pour but que de se dégager de la majorité de 1981, pour appliquer un recentrage à droite. »*

● *Dissolution du conseil municipal de Montrond-le-Château (Doubs).* — Le *Journal officiel* du 4 août publie un arrêté du ministre de l'intérieur et de la décentralisation en date du 2 août, qui porte dissolution du conseil municipal de la commune de Montrond-le-Château (Doubs), *« considérant que les dissensions qui existent au sein du conseil municipal (...) entravent l'administration de cette commune »*.



70 % DES FRANÇAIS SONT POUR.*

70 % des Français souhaitent pouvoir se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales des libertés publiques. C'est ce que révèlent les derniers sondages. Nous sommes une majorité à vouloir le référendum. Tel était le sens de notre appel du 31 juillet :

« Le Président de la République a proposé à la Nation une réforme constitutionnelle dont l'importance ne saurait échapper à personne. Alors que la Constitution de 1958 a limité à quelques cas la possibilité, pour le Chef de l'Etat, de consulter le Peuple français par référendum, il nous est aujourd'hui proposé d'étendre cette faculté à tout ce qui concerne les garanties de nos libertés publiques.

Quel homme ou quelle femme de bonne volonté, par-delà les passions et querelles, ne voit en ce projet de réforme un progrès de la démocratie ?

En effet, si notre Constitution consacre un certain nombre de droits et de principes qu'elle a érigés en valeurs suprêmes, leur mise en œuvre quotidienne peut varier avec le temps, les techniques et les mutations de toute sorte. Si la représentation nationale est divisée, quoi de plus naturel pour le Chef de l'État, arbitre entre les courants opposés de l'opinion publique, que d'interroger la nation toute entière ?

Une fraction de la classe politique, après avoir appelé de ses vœux un référendum sur l'enseignement, refuse aujourd'hui la réforme annoncée. Pourtant, ce qui lui est proposé va bien au-delà de son attente, puisqu'il s'agit d'étendre le champ d'application du référendum aux garanties fondamentales des libertés publiques et, ainsi, d'accroître la force constitutionnelle de nos libertés, en permettant au Chef de l'Etat de solliciter la décision du Parlement et de tous les Français.

Quant à la procédure proposée, dans son principe, elle offre elle-même l'avantage, par la consultation presque simultanée de la représentation nationale et du peuple souverain, de recueillir sur ce principe primordial, le plus grand consensus national possible.
Le référendum permet au peuple de se faire entendre par-delà les manœuvres et les calculs des appareils. Il est donc juste et nécessaire.

Les signataires du présent appel constatent que la réforme proposée correspond très exactement à ce que souhaitait l'immense majorité des Français, à l'heure où l'opinion publique se trouvait divisée par le débat sur l'école.

Ils tiennent pour hautement souhaitable que désormais le peuple souverain puisse décider de ce qui touche aux garanties de ses libertés. Malgré la dispersion de l'été, ils appellent tous les hommes et femmes de France à joindre leurs efforts afin d'obtenir que la réforme projetée aboutisse. Ils les invitent à se réunir au sein de l'Association pour le référendum sur les libertés publiques. »



ASSOCIATION POUR LE RÉFÉRENDUM SUR LES LIBERTÉS PUBLIQUES

Richard BERRY, Comédien.
François BLOCH-LAINÉ, Inspecteur général des finances.
Paul BORDIER, Ancien inspecteur des finances.
J.-Denis BREDIN, Avocat, Professeur agrégé de l'université.
Bâtonnier Albert BRUNOIS.
CASAMAYOR, Magistrat, Ecrivain.
Christian CHARRIÈRE-BOURNAZEL, Avocat.
Jacques DEBU-BRIDEL, Président de l'ANACR.
Maurice DUVERGER, Professeur agrégé de l'université.
Daniel GÉLIN, Comédien.
Françoise GIROUD, Ancien ministre, Ecrivain.
Léo HAMON, Ancien ministre.
Georges HOURDIN, Ecrivain.
François LUCHAIRE, Président de l'association.
René RÉMOND, Universitaire.
Jacques ROBERT, Professeur agrégé de l'université.
André WEIL-CURIEL, Avocat.

Nous avons besoin de votre engagement et de votre soutien financier. Ecrivez-nous, adressez-nous votre chèque bancaire à :
Association pour le référendum sur les libertés publiques. 88, avenue Kléber 75116 Paris.
Nom ______________
Adresse ______________
____

* Sondage national réalisé par IPSOS le 1er août 1984. Question posée : "Souhaitez-vous, ou non, qu'à la demande du Président de la République, les Français puissent se prononcer par référendum sur les garanties fondamentales des libertés publiques ?" Oui 70 % Non 17 % NSP 13 %. Sondage National 1077 p.

les Jeux olympiques

COULEURS DU JOUR

Marrons

Quel fantaisiste, quel hurluberlu, a dit que le cheval était la plus noble conquête de l'homme ? Buffon, dites-vous ? Bouffon, oui. En se plantant magistralement devant la neuvième « haie », lors de l'épreuve olympique du saut d'obstacles par équipes, mardi 7 août à Los Angeles, « Jappeloup », un petit bai de neuf ans, a fait faire une voltige clownesque à son cavalier, Pierre Durand, ruinant ainsi les derniers espoirs de l'équipe de France.

Dans son for intérieur, le syndic bordelais — quelle faillite ! — a dû faire appel à toute son éducation pour ne pas traiter mentalement sa monture de bourrin, bourrique, carne, canasson, sans aller plus loin dans l'alphabet. Question d'humeur, sans doute, on a hurlé de rire devant le petit écran. Un éclat dénué de toute méchanceté. C'est parti comme ça, comme à la réception d'un bon gag. On pouvait se le permettre : il n'y avait pas mort d'homme ou de cheval, et le « couple » — c'est ainsi que les spécialistes nomment l'association entre le bipède et la bête — s'est rejoint après ce bref divorce.

Marron est le pelage de Jappeloup, tranchant avec celui de quelques Crin blanc, participant à cette sorte de jeu du cirque. Marron est l'amateurisme — mot, du reste, retiré de la charte — olympique. Marrons, populairement parlant, ce sont les coups échangés dans le tournoi de boxe. D'une violence inouïe. Les professionnels s'efforcent de ménager leur carrière. Eux, à Los Angeles, y vont sans ménagement. Heureusement qu'ils sont casqués façon Goldorak, comme pour une guerre de trente-six étoiles, sinon ils se tueraient. Et qu'attendons-nous, nous, spectateurs et téléspectateurs ? Eh bien, qu'ils se tuent !...

Foin d'hypocrisie, rappelle à l'ordre notre subconscient, lequel nous accuse de voyeurisme sportif, face au petit écran. En équitation, qu'espère-t-on avec frisson ? La chute. En boxe ? Le K.-O. En automobilisme ? Une belle sortie de route, une spectaculaire collision, autrement, c'est monotone. Quand tout se passe bien, on se sent un peu frustré, même si le show est superbe, même si l'émerveillement refoule les instincts de mort.

Officiellement, on exprime sa peine, ses regrets, quand une tragédie survient. Ah ! ça, pour déplorer, on déplore, et tous les commentateurs ont des trémolos dans la voix. On déplore bien dans les règles, bien comme il faut. Pour enterrer, nous sommes tous des Zitrone qui s'ignorent. Mais, avouons-le, le sport se prête bien au drame lyrique, et les images premières que l'on gardera des XXIII[e] Jeux olympiques, avant même celles des exploits de Carl Lewis, c'est le plongeon désespéré de Steve Ovett sur la ligne d'arrivée du 800 mètres, c'est le pathétique tour de stade de la Suissesse marathonienne.

Et, le drame sportif, on le vit peut-être encore plus devant le petit écran, tant est puissant le pouvoir de l'image, que dans les tribunes des stades. Si Freud avait connu la télévision, il aurait ajouté un chapitre à son œuvre.

MICHEL CASTAING.

SPORTS ÉQUESTRES

Jumping par temps de chameau

De notre envoyé spécial

Los Angeles. — Que se passe-t-il dans la tête d'un cheval ? Rien, dit-on. C'est vite dit. Joli jumping. *Jolly Jumper*, la Californie, ce n'est pas du picotin. Il faisait un temps à ne pas mettre un cheval ni même un cavalier dehors. Un temps de chameau. 35 degrés à l'ombre, avaricieuse, des palmiers. Et en plus, le smog sous le soleil, cette brume grisâtre qui pique les yeux et cisaille les bronches.

Pasadena, succession de collines perdues dans ce brouillard âcre et de maisons luxueuses perdues dans ces collines, vaquait à ses rudes occupations : piscine pour tout le monde ; *jacuzzi*, ce bain collectif à remous conviviaux, *made in Japan*, où l'on traite de tout et même des affaires, pour les plus riches.

L'hippodrome, Santa Anita Park, royaume ordinaire des *bookmakers*, temple kitsch de la race chevaline, était là. Une drôle d'oasis. Longchamp mais alors à Séville, là même où les Andalous, gens de grande expérience, font porter chapeau à leur noble monture. Ces Andalous ont raison. Les chevaux français ne devraient jamais sortir sans leur béret dans la sierra californienne. Mais on y reviendra.

L'hippodrome était là, donc, et d'abord une immense tribune pistache, surprenant compromis entre le loukoum hispano-mauresque et le temple malais, avec minaret ou presque, toit de pagode (ou bien l'architecture s'est trompé !) et balcon en fer (à cheval) forgé. Derrière, à perte de vue, un parking immense, avec miradors et guetteurs. Car on ne saurait trop, ici, protéger la race automobile des attaques de convois et des envies des *outlaws*.

Cavalier seul

A voir d'ailleurs la qualité des chevaux-vapeur réunis ici, le nombre insensé de porte-avions sur roues ou de belles étrangères, le Santa Anita Park avait, de toute évidence, reçu la visite, ce mardi, de ce qu'en mauvais franglais on appelerait la *jet-society*, gens d'Hollywood, de Beverley-Hills et même, à voir venir Sœur Anne, de Buckingham Palace.

Le gratin donc, trente mille spectateurs pour une finale olympique de saut d'obstacles par équipes, pour une passion nommée cheval. Cela n'étonnera pas. Encore que sur l'hippodrome, ce culte tourna parfois au délire : cheval de bronze, cheval de pierre, cheval peint, cheval de marbre, cheval de proue au frontispice des portes, cheval sur les casquettes et les tee-shirts des belles et même cheval en mosaïque dans les toilettes.

Cela n'étonnera pas, l'équipe des Etats-Unis a gagné. Elle a fait, et ce n'est pas une facilité d'écriture, « *cavalier seul* ». Cette balade tranquille de deux cavalières et de deux cavaliers américains, des quatre magnifiques chevaux, trouve son résumé dans quelques chiffres. Un concours de saut d'obstacles olympiques par équipes se joue en deux manches, sur un parcours identique, que chaque concurrent, ou plutôt chaque couple, cavalier-cheval, doit affronter deux fois. Au premier parcours, par la possibilité qu'a chaque équipe d'éliminer son plus mauvais résultat, les Etats-unis totalisaient 4 points, une faute. Au deuxième tour, deux fautes (8 points). A telle enseigne que la dernière concurrente américaine n'eut même pas à faire cette seconde manche.

Les Français sixièmes

Ecrasante domination, encore mieux résumée par un constat : sept parcours américains, quatre sans faute. La victoire totale, comme à la maison ou à l'écurie, l'or garanti sous les sabots de *Touch of Class* le bien nommé, deux sans faute, et sous ceux de ses compagnons de stalle.

Pareille domination ne mérite pas suspicion ni enquête des commissaires. Les Américains étaient chez eux, soit. Il est probable que le traceur du parcours, un Américain également, Don Nemethy, n'avait rien imaginé qui puisse surprendre, à l'excès, les cavaliers américains, ou dérouter leurs montures. Mais ce parcours, tenu secret jusqu'au matin même de l'épreuve, n'était pas de ceux qui puisse être contesté. Un parcours rude (quinze obstacles), long (huit cents mètres), mais quoi ! Il s'agissait d'une finale olympique, pas d'une épreuve de ville d'eau. Un parcours *fair*, loyal, et tant pis pour ceux qui caleraient dans l'épreuve.

Ils ont calé, nombreux, presque tous, les Français, comme les autres. Plus que les autres, même, puisque l'équipe de France, tout de même championne du monde en titre depuis Dublin en 1982, a terminé à la sixième place. Si même les cavaliers français désertent et manquent la razzia olympique, où allons-nous ?

En fait, les hommes, les chevaux, ne furent jamais vraiment à leur affaire. Question de rythme peut-être, de climat, d'accoutumance assurément. Sans excuses, sans en chercher d'ailleurs, et sans trop comprendre ce qui venait d'arriver, les cavaliers français et leur responsable Marcel Rozier n'avaient point d'explications à fournir. On ne leur en demandait plus. D'avance, on leur avait voté les circonstances exténuantes, ce soleil californien en fusion, cet oxygène raréfié par le smog, toutes ces conditions réunies pour ajouter un obstacle aux obstacles. Le bon Marcel Rozier, qui est lui aussi un loyal compagnon, un *fair* concurrent, n'a même pas usé de cette excuse absolutoire. Il a simplement affirmé que, derrière les Américains intouchables, l'argent et le bronze s'étaient joué à pile ou face. Ce fut face dès lors que le merveilleux petit cheval *Jappeloup*, refusant l'obstacle 9, une sorte de barrière d'entrée d'un pavillon banlieusard, eut satellisé son cavalier Pierre Durand.

Marcel Rozier a maintenu que les chevaux français étaient en bonne forme, qu'ils ne souffraient pas de la chaleur. Qu'en somme il n'était point besoin de venir, comme les précautionneux britanniques, avec des masques à oxygène pour dada. Perfide Albion. Ils ont fini deuxièmes, les braves chevaux anglais. Et tant que *Jappeloup* ne nous le confirmera pas...

PIERRE GEORGES.

Le marathon des autres

(De notre envoyé spécial)

Los Angeles. — Le mardi 7 août, c'était une journée sabbatique pour les dieux du stade. Comme les autres athlètes, Ernest Sekele en a profité pour regarder les compétitions olympiques à la télévision dans sa chambre. Sekele est un des marathoniens les plus rapides du monde. Il y a quelques mois, il a couvert les 42,195 km en 2 h 9 mn 41 s.

Pourtant, quand les autres athlètes vont reprendre, le 8 août, le chemin du Coliseum, en quête de médailles d'or, Sekele qui, lui, travaille précisément dans une mine d'or, restera devant sa télévision., C'est que cet émule noir de Philippidès est sud-africain. Citoyen de couleur d'un pays qui pratique l'apartheid, il n'a pas eu la chance de devenir citoyen américain comme le coureur de demi-fond Sidney Maree, ou de retrouver, par ascendance, la nationalité britannique, comme Zola Budd. Les portes du stade restent donc fermées pour lui, et celle, de la gloire aussi.

Comme la retransmission télévisée des Jeux n'est pas faite en direction de l'Afrique du Sud, la Fédération nationale d'athlétisme a offert le voyage en Californie à huit de ses meilleurs représentants, parmi lesquels Sekele et un sprinter noir qui a déjà couru le 100 mètres en dix secondes. Même si le Comité international olympique modifie sa position à l'égard de l'Afrique du Sud, Sekele, qui est âgé de vingt-neuf ans, sait qu'il n'a aucune chance de participer un jour aux Jeux olympiques. En revanche, il espère que son séjour aux Etats-Unis lui permettra de rencontrer les organisateurs du marathon de New-York. *« Une course que je rêve de faire. Elle est au moins aussi fantastique que celle des Jeux. »*

A. G.

AUX « DOSSIERS DE L'ÉCRAN »

L'haltérophile « anabolisé »

Débat sur le dopage, mardi 7 août, aux « Dossiers de l'écran » sur A 2. Débat enregistré et diffusé pendant ces Jeux olympiques où la question ne semble guère d'actualité. Sujet « marronnier » pour lequel on n'avait pas craint de ressortir de vieilles médailles françaises. Bien évidemment, ni Guy Drut ni Christine Caron n'ont jamais pèché. De leur temps, c'était l'effort pour le plaisir, la joie saine, l'école du courage et du patriotisme réunis. Kiki Caron, vice-championne olympique à Tokyo sur 100 mètres dos, avait bien noté en 1964 qu'on commençait à trouver, barbotant dans les piscines, de « *drôles de phénomènes* », mais pour l'essentiel, c'est juré, le mal, alors, n'existait pas. Sauf, peut-être, de l'autre côté du rideau de fer, dans ces camps d'entraînement mystérieux et incontrôlables.

Aujourd'hui ? Le démon est toujours à l'Est, semble-t-il, pour nos anciens champions. « *On se dope dans tous les sports*, soutient le docteur André Noret, *mais peut-être pas dans tous les pays.* » On allait en rester là, sur cette incompréhension entre les athlètes et les autorités sportives édictant, à l'aveuglette, une liste de produits interdits, sur ces vedettes privées de médailles parce qu'ils ont voulu soigner un rhume, quand parla Kaarlo Kangasniemi. Posément, avec l'aide d'un interprète, ce Finlandais, ancien champion olympique d'haltérophilie et titulaire de nombreux records du monde, expliqua avoir longuement consommé, sur conseils médicaux, d'énormes quantités d'anabolisants. Victime de multiples accidents musculaires et osseux, diabétique, il n'est plus que l'ombre de l'athlète qu'il fut il y a une dizaine d'années. « *Alors*, lui demanda-t-on, *cela valait le coup ?* » « *Peut-être*, dit-il, *si au moins j'avais été payé pour faire tout ça !* »

JEAN-YVES NAU.




JUDO

Toutes les forces de Nowak pour une médaille

Correspondance

Los Angeles. — Coup de théâtre ! L'Allemand de l'Ouest Frank Wieneke, en remportant la catégorie des moins de 78 kilos, a totalement bouleversé une hiérarchie mondiale qui semblait pourtant bien établie. Wieneke, qui confirme ainsi le retour au premier plan des judokas ouest-allemands (après les titres de champions d'Europe de Neurether et de von der Groben), a été le héros d'une journée au cours de laquelle il a battu, dès le premier tour, le Japonais Takano sur une terrible projection la hanche (uchimata), suivie d'un balayage de jambes. Cet important avantage (yuko) n'a jamais pu être remonté par Takano, qui venait pourtant à Los Angeles avec de solides références puisqu'il avait supplanté chez lui, lors des sélections nippones, le champion du monde en titre, Ikage. Il n'aura pourtant pas été capable, ici, de glaner la moindre médaille. Pour la troisième place, il a subi la loi du Roumain, Fratica.

C'est encore sur ce même mouvement de hanche, suivi très rapidement d'une projection d'épaule (ippon seoi-nage) qu'en finale Wieneke a manqué, sans doute, le plus beau point de ce tournoi olympique, aux dépens du Britannique Neil Adams, double champion du monde. Adam déjà battu en finale, il y a quatre ans à Moscou par l'Italien Gamba (en moins de 71 kilos), toujours aussi efficace au sol, mais qui a paru émoussé dans ses passages debout.

Le Français Michel Nowak, pour sa part, a terminé totalement épuisé son combat vainqueur contre le Yougoslave Lescak. Il fallait voir ses entraîneurs agiter des serviettes autour de lui pour tenter de lui redonner un semblant de couleurs ! Cette médaille de bronze qu'il est allé chercher au bout de ses forces est la prime à la force, au courage et à la volonté. Plus qu'au talent, certainement, mais si le judo de Nowak est peu académique, il n'en est pas moins efficace !

Car, sans un arbitrage pour le moins discutable face au Britannique Adams, en demi-finale de tableau, c'est pour une médaille d'or que Nowak se serait battu, et non pour la finale de consolation. Les deux hommes se connaissent bien et s'estiment. Nowak n'a que peu d'arguments techniques dans son jeu offensif, mais est doté par la nature d'une force herculéenne dans son bras droit. S'il parvient à agripper le kimono de son adversaire derrière la tête, celui-ci est cloué au sol par une chape de plomb et ne peut plus que subir le petit fauchage intérieur de Nowak sur sa jambe d'appui (o-uchi-gari). Nowak ne sait pratiquement faire que cela, mais il le fait à la perfection.

Aussi, Neil Adams, qui, en dépit de sa défaite en finale, est certainement le plus habile et le plus intelligent des champions actuels, a manœuvré de telle sorte que Nowak ne puisse jamais agripper son kimono. Et c'est là qu'on voit les limites du judo, au niveau de la self-défense. A la boxe ou au karaté, le coup est porté à distance. Au judo, sport basé sur le déséquilibre de l'adversaire, il faut nécessairement s'approcher de celui-ci et le saisir par un point de son vêtement pour porter un mouvement de projection.

Ruses et trucages

Adams a donc usé de toutes les ruses, de tous les trucages pour empêcher Nowak de l'agripper. Il a fui constamment le combat, piégeant ainsi le Français impuissant. La seule fois où Nowak a réussi à saisir le Britannique au collet, celui-ci, en champion expérimenté, a pu lui placer l'une de ses fameuses planchettes japonaises (tamoe nage) qui font le bonheur de tous les films d'action. Nowak s'est récupéré à temps, mais le Britannique avait marqué un petit avantage (koka), à 1 mn 6 s de la fin, qui s'est révélé déterminant. Deux des juges refusèrent en effet de le sanctionner à 2 s de la fin pour son « antijeu », sanction que réclamait pourtant fermement le troisième.

Dans le camp français, on commence à avoir du mal à accepter ces incohérences d'arbitrage. Pierre Guichard, le directeur technique national, fait plutôt grise mine avec les deux seules médailles de bronze (Alexandre et Nowak) glanée pour le moment : « *Le judo a des règles précises que certains juges refusent d'appliquer ici* », affirme-t-il. « *Le piège qu'Adams a tendu à Nowak au niveau de sa prise de garde était sanctionnable. Le britannique est un grand champion, et il est sans doute meilleur judoka que notre représentant. Il a simplement omis de le prouver sur le tapis en fuyant, avec la complicité des juges, de façon constante, le combat. Nowak a toujours avancé sur son adversaire. Adams a toujours reculé. Le verdict n'est pas normal.* »

Déjà échaudé par la faute d'arbitrage qui a coûté à Alexandre son accession à la finale des moins de 65 kilos (la projection du japonais vainqueur, portée hors des limites du tapis, n'était pas valable, magnétoscope à l'appui), le petit monde du judo français commence à se poser des questions sur les chances qui lui restent de tenir le pari annoncé : entre quatre et six médailles.

Heureusement la sérénité d'Angelo Parisi (qui était déjà aux Jeux olympiques en 1972 à Munich pour le compte de l'Angleterre !) et qui bénéficiera d'un tableau plutôt favorable, vendredi 10 août, chez les poids lourds (il évite la montagne japonaise Saito), vient apporter quelques apaisements. Les Jeux ne sont pas finis. Et les Français n'ont pas dit leur dernier mot.

CHRISTIAN BINDNER.

ESCRIME

Les Françaises sur le podium

De notre envoyé spécial

Los Angeles. — Sursaut remarquable des Françaises au fleuret, mardi 7 août, au théâtre de Long Beach. Elles ont finalement décroché la médaille de bronze par équipes en battant difficilement les Italiennes par 9 touches à 7. La formation française, qui comprenait Laurence Modaine, Pascale Trinquet, Brigitte Gaudin et Véronique Brouquier, avait été défaite par la Roumanie, qui, de son côté, a été battue par la RFA (9 touches à 5) pour la médaille d'or.

Les Françaises ont ainsi relevé le défi avec une relative réussite après leurs contre-performances individuelles lors de la finale. On peut être satisfait, ce soir, dans l'équipe française de ce classement d'ensemble.

Curieusement, les Chinoises ont connu, face à l'équipe menée par Dorina Vaccaroni, l'insuccès, et même M[lle] Luan, maîtresse du terrain il y a trois jours pour l'individuel, a paru, mardi soir, manquer de réussite. La Chine se classe donc cinquième du tournoi par équipes devant les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

Chez les épéistes, les trois Français, Philippe Boisse, Olivier Lenglet et Philippe Riboud se sont qualifiés pour le tableau des éliminatoires directes sans difficulté, et l'on s'attend, ici, à une suite heureuse des événements. Le directeur technique national, Michel Oprendek, se montre toutefois prudent, les surprises dans ces Jeux ayant, plus d'une fois, prouvé que les pronostics les mieux fondés pouvaient être sans lendemains.

C. L.

VOILE

Brise favorable pour Guillerot, Pepponet et Pilot

Le retour d'une brise de force 3 à 4 et, peut-être, la visite impromptue sur le plan d'eau olympique de M. Alain Calmat, le nouveau ministre délégué chargé de la jeunesse et des sports, ont coïncidé, mardi 7 août, avec le reveil des Français vainqueurs dans deux séries : la planche à voile, avec Gildas Guillerot, et le 470, avec Thierry Pepponet et Luc Pilot. Patrick Haegeli a participé à ce redressement en prenant une honorable quatrième place en soling.

Ces résultats, qui permettent à Guillerot, désormais cinquième, et surtout à Pepponet et Pilot, deuxièmes, de se replacer dans la course aux médailles, sont toutefois trop tardifs pour permettre de rêver encore au métal doré. Avant les dernières régates, programmées ce mercredi 8 août, trois équipages sont d'ores et déjà assurés de remporter des médailles d'or : les Néo-Zélandais Reix Sellers et Chris Timms, en Tornado, les Espagnols Luis Doreste et Roberto Molina, en 470, et les Américains Robert Haines, Ed Trevelyan et Rod Devis, en Soling.



de Los Angeles

TENNIS

Fausse entrée pour vrais professionnels

De notre envoyé spécial

Los Angeles. – Par l'odeur du tennis alléché... Dès potron-minet, nous sommes partis pour le Los Angeles Tennis Center. La publicité faite autour de ce stade installé au cœur de l'université de Californie-Los Angeles-5 (UCLA) nous avait appris que l'ensemble, de construction récente, avait coûté la bagatelle de 7,25 millions de dollars.

Avec la manie du gigantisme qui afflige les Californiens, nous pensions benoîtement découvrir un complexe au moins aussi grand que Roland-Garros, sinon Wimbledon. Et dans tous les cas, un lieu où soufflent l'esprit du tennis et le grand vent du jeu.

Après un incroyable jeu de piste au cours duquel il ne fallait pas traverser moins d'un kilomètre de parking sous-terrain, franchir un stade de base-ball transformé en no man's land, et ouvrir son sac deux fois sous le regard de vigiles soupçonneux au bout d'une sorte de couloir grillagé, nous avons découvert... un club de banlieue : quatre courts dont un central avec une tribune en fer à cheval pouvant permettre à quatre mille personnes de bronzer en même temps qu'ils regardent. Mais il n'y en avait pas le tiers qui sacrifiait au culte du soleil.

Officiellement, toutes les places ont été vendues pour toute la semaine, et la télévision couvre en direct le tournoi. Mais pour le retour du tennis dans le giron olympique après soixante ans de séparation de corps et d'esprit, les organisateurs des jeux n'ont pas tué le veau gras.

Depuis que le tennis est devenu en 1968 un sport *open*, les stars de la raquette ont vu leur popularité et leur fortune croître de manière exponentielle. Les lauriers olympiques n'ont qu'une médiocre saveur à ajouter au fumet de cette nouvelle cuisine de la petite balle dont les plats les plus réputés sont les tournois du grand chelem et la Coupe Davis.

Le président de la Fédération internationale de tennis, Philippe Chatrier, a estimé néanmoins que la valeur ajoutée à la réputation par une médaille gagnée à l'occasion du grand festival sportif quadriennal inciterait les meilleurs joueurs du monde à réfléchir deux fois avant d'en prendre à leur aise avec les règlements officiels. Il a donc imaginé de se servir des Jeux comme d'une carotte et d'un bâton à la fois.

En substance, il a tenu le raisonnement suivant : si les joueurs respectent les règles de la fédération internationale qui est la gardienne de l'esprit du tennis et s'ils ne cèdent pas aux sollicitations des promoteurs en tous genres qui parasitent le système, alors, et seulement alors, ils pourront être autorisés à quêter le Graal olympique qui a plus de réelle valeur que toutes les bourses faramineuses offertes pour des exhibitions sans enjeux sportifs authentiques.

Rendez-vous en 1988

Ce plan doit entrer en application en 1988 aux Jeux de Séoul. Tous les tennismen qui auront « traversé » dans les clous de la fédération internationale pourront participer au tournoi, indépendamment de leur statut professionnel ou amateur.

Cette année-là, le tournoi de tennis olympique sera bien du niveau des épreuves du grand chelem. Mais en 1984, le tennis n'est encore qu'un sport de démonstration. C'est une fausse entrée qu'il fait aux Jeux. Et cela ne se mesure pas seulement à la médiocre dimension du cadre dans lequel il se déroule. Jack Krammer, qui fut, après la dernière guerre, le pape du professionnalisme, a été chargé de tout régler pour donner le moins de soucis possible aux organisateurs des Jeux.

Les choix faits ont le mérite de la simplicité. Le tournoi ne comporte pas d'épreuves par équipes, il comprend deux tableaux de trente deux concurrents, l'un féminin, l'autre masculin. Il n'y a pas eu de qualifications. Les États-Unis ont eu le droit d'inscrire quatre compétiteurs dans chaque tableau et les autres pays deux au maximum. Ceux-ci ne devaient pas avoir plus de vingt et un ans. Cette décision avait théoriquement pour objectif de permettre à des nations, où ce sport est peu développé, d'engager de véritables amateurs. Mais il n'y a guère que l'Indonésien Subaryadi, éliminé au premier tour, qui pouvait revendiquer la blanche hermine avec le Marocain Chekrouni et le Chinois Li Depeng, qui se sont affrontés en seizièmes de finale.

Le rêve d'Arias

Tous les autres garçons et filles tournent déjà depuis plusieurs saisons sur le circuit professionnel. La vedette de cette exhibition olympique devait être le Suédois Mats Wilander, champion de Roland-Garros 1982, qui a déclaré forfait à la suite d'une blessure au poignet.

Il reste en lice trois anciens champions du monde juniors, l'Australien Cash, qui a été battu par l'espoir italien Cane, le Français Forget, qui a éliminé le géant du Zimbabwe Lourenco et le Suédois Edberg, qui a vaincu l'Haïtien Agenor.

Le favori est l'Américain Arias qui est, désormais, dans les cinq meilleurs joueurs au classement mondial de l'Association des tennismen professionnels (ATP). « *Bien sûr, je perds de l'argent en venant jouer ici au lieu d'être au tournoi d'Indianapolis qui est doté de 300 000 dollars*, a-t-il dit après avoir éliminé le Péruvien Izaga, *mais, si je gagne, je m'en souviendrai toute ma vie. Tous les sportifs rêvent de disputer les Jeux olympiques et c'était aussi un rêve pour moi.* » C'est pour cette raison que l'élève de Nick Bolletierri a joué comme à son habitude son tennis « *de muerte* » qui a ravi le public.

C'est pour la même raison qu'Andrea Jeager, qui a été troisième mondiale derrière Navratilova et Evert-Lloyd, s'est alignée, elle aussi, avant de prendre de longues vacances qui risquent d'être une retraite définitive. La fille de l'ancien boxeur professionnel suisse, qui a joué sur le court depuis l'enfance comme on monte sur un ring, a les ligaments d'une épaule sévèrement endommagés et ne peut plus tenir sérieusement son rang international. Elle a été forcée aux trois manches par la modeste Danoise Schueur Larsen pour se qualifier pour le deuxième tour.

Cette blessure fait de sa compatriote Kathy Horvath la favorite. Elle avait été la plus jeune joueuse professionnelle de l'histoire du tennis avant que l'Allemande de l'Ouest Graft ne lui ravisse cet éphémère record. Les Françaises Tanvier et Paradis ont été plus accrochées, la première par l'ancienne championne du monde juniors l'Américaine Rush, la seconde par la Brésilienne Campos. « *C'est une bonne expérience* », ont dit en chœur, les deux Françaises. L'avenir dira si elle portera ses fruits. Autrement dit, si le pouvoir fédéral en sortira renforcé et si les pays de l'Est viendront au tennis par le biais de l'olympisme.

Mais pour l'heure, il ne s'agit encore que d'une aimable amusette du même genre que les tournois de plage à l'époque de l'amateurisme marron. Son principal avantage étant, pour un Européen, d'être compréhensible, à l'inverse de l'autre sport de démonstration, le base ball, dont les subtilités ne sont perceptibles que par un cerveau anglo-saxon.

ALAIN GIRAUDO.

VOLLEY-BALL

Les Chinoises intouchables

De notre envoyé spécial

Los Angeles. – On a beaucoup pleuré, d'émotion et de joie, dans l'équipe féminine chinoise de volley-ball qui a battu en finale, sans trop d'efforts et de mal, les Américaines, mardi 7 août, au Long Beach Arena. Contre mauvaise fortune bon cœur, les vaincues ont applaudi l'adversaire après lui avoir offert des petits cadeaux. Le public venu avec les petits drapeaux de circonstance a agité l'emblème national avec tristesse, mais a aussi ovationné les vainqueurs.

A aucun moment, les Chinoises n'ont été inquiétées et les trois sets à zéro donnent la mesure de la leçon reçue par l'équipe d'Arie Selinger. La grande liane noire Flora Hyman n'aura pas sauvé sa formation avec ses smashes et ses services qui relèvent plus du coup de canon de 105 que du volley-ball. Les Chinoises, avec beaucoup de réussite, ont été très efficaces en contres, opposant un mur sans faille, assuré par des filles de grande taille et dotées en outre, physiquement, de qualités athlétiques hors du commun. Les Américaines ont abusé des changements et, malgré une pression au cours du premier set, n'ont jamais pu déborder la formation adverse. En attaque, l'équipe menée à Los Angeles par Weimin Yuan a fait montre d'un jeu beaucoup plus subtil, essentiellement constitué par des balles bien placées, tandis que les coups de boutoir des Américaines échouaient.

Si le premier set est apparu équilibré (16-14), le second a vu souffler un vent de panique dans le camp américain où l'on avait fait enfin rentrer sur le terrain les joueuses de grande taille. Mais ce soir, la chance n'était pas au rendez-vous, et l'équipe chinoise techniquement excellente s'est jouée des changements de tactique adverse.

A son tour, elle a pris la direction des opérations quand elle a constaté que les Américaines levaient le pied. L'attaque chinoise constituée par M[me] Ping Lang, Xiaojun Yang et Xilan Yang a cartonné avec bonheur à tout instant du set, enlevé sur le score sans appel de 15 à 3. La troisième période a vu l'équipe américaine reprendre le dessus, menant même 7 à 3, mais les longs échanges qui ont suivi lui ont été le plus souvent défavorables. Elle s'est mise alors à accumuler les fautes, y compris au service.

La sortie momentanée de Flora Hyman n'a pas arrangé les choses. Malgré l'enthousiasme de la délicieuse Debbie Green, inépuisable et agile petit lutin au milieu des grandes, l'équipe américaine est partie, en dépit d'un sursaut, à la dérive.

Le retour de la joueuse noire, épuisée par les incessantes attaques qu'elle avait menées depuis le début de la rencontre, n'a pas suffi à enrayer dès lors la machine bien huilée venue de Pékin et qui a fait, ici, la démonstration, après avoir battu les Japonaises, médailles de bronze, que les Chinoises sont actuellement intouchables.

CLAUDE LAMOTTE.

Relâche

De notre envoyé spécial

Los Angeles. – Cette mousse ! Ces balles ! On aurait juré des Jeux champagne... Dix jours après la cérémonie d'inauguration, à grand spectacle hollywoodien, on se demande sérieusement si ce n'était pas le « pschitt » d'une marque de soda bien connue qui est le sponsor principal du comité d'organisation.

« *Enjoy the games ?* » Non ! On ne s'esbaudit pas vraiment. C'est le rallye de Monte-Carlo, le Paris-Dakar de l'olympisme. Cela ne rime à rien, cette poursuite effrénée de l'événement après lequel on fonce à longueur de *freeway* sans jamais le rattraper. Les héros sont comme des aiguilles dans une meule de foin. Dans dix meules de foin plutôt, séparées par des centaines de miles. Il faudrait décerner une médaille d'or aux reporters : celui qui a fait le plus de kilomètres dans la journée ; celui qui a raté le plus d'événements dans le même temps... Chaque jour apporte un nouveau record dans le genre.

Le plus « kolossal » est néanmoins l'espèce de néant médiatique dans lequel les Jeux ont été plongés mardi 8 août, par la journée de relâche au stade d'athlétisme. Pouvait-on imaginer programme plus tarabiscoté que ce chevauchement des épreuves de natation et d'athlétisme, les deux sports rois, en fin de première semaine ? Etait-il besoin d'y ajouter une journée de repos qui brise l'élan, même si elle doit permettre au « roi Lewis » de récupérer avant les deux dernières épreuves de son pari ? Tout cela est sans queue ni tête. Dilués dans l'espace, ces Jeux se désagrègent aussi dans le temps.

Le président du CIO, M. Samaranch, a senti le danger. Il nous a dit qu'il allait demander à la Fédération internationale d'athlétisme de resserrer son programme, afin qu'il n'y ait plus de pareils temps morts qui « tuent » le spectacle.

A. G.

Télévision et Publicité

(De notre envoyé spécial.)

Los Angeles. – Si en Europe, et particulièrement en France les images des Jeux, toutes empruntées à la chaîne ABC, qui a l'exclusivité de la diffusion, apparaissent dans une continuité exemplaire et ne relèvent que du choix fait par les équipes installées sur place, en revanche, aux Etats-Unis, la transmission est interrompue par des spots publicitaires que les réalisateurs placent au moment opportun.

Autant la chose est peu gênante dans un combat de boxe par exemple, qui permet la diffusion d'un message entre les rounds, autant, dans certaines disciplines, l'intervention publicitaire entraîne des interruptions d'images déplaisantes. Inutile de dire que ces interruptions n'interviennent ici que rarement lorsque un athlète américain est en cause *a fortiori* si il est en passe de se distinguer.

Les prises de vues sont diffusées en direct par ABC et donc les images reçues par les télévisions qui ont souscrit un contrat auprès de la chaîne américaine peuvent toutes passer à l'écran. Les instants occultés pour des raisons publicitaires par ABC y compris ; mais dans ces cas, il s'agit le plus souvent de plans fixes.

Il va sans dire que peu d'instants sont laissés au hasard, et, dans la mesure du possible, tout a été prévu, dans le temps, pour que les flashes publicitaires passent au moment où on avait bien prévu de les passer – leurs tarifs en découlent. De même, les épreuves ont lieu très exactement à l'heure prévue. Cela pour que les retransmissions à l'étranger ne soient pas affectées par des retards, mais aussi pour que les fameux messages publicitaires prennent bien leur place dans le créneau qui leur avait été réservé.

C. L.

LES RÉSULTATS

Base-ball

Le Japon a battu les Etats-Unis (6-3) en finale du tournoi de base-ball, présent pour la première fois aux Jeux olympiques en tant que sport de démonstration. Pour la troisième place, Taiwan a battu la Corée du Sud (3-0).

Basket-ball

TOURNOI FÉMININ

Finale : Etats-Unis-Corée du Sud, 85-55.

Match pour la 3e place : Chine-Canada, 63-57.

Canoë-kayak

C 1 (1 000 m)

Le Français Philippe Renaud, cinquième de la première série, a été disqualifié pour avoir serré de trop près le Finlandais Timo Gronlund.

C 2 (1 000 m)

Dans la deuxième série, gagnée par les Yougoslaves Matija Ljubek et Mirko Nisovic en 3 mn 50 s 78, les Français Didier Hoyer et Eric Renaud, deuxièmes en 3 mn 52 s 71, se sont qualifiés pour la finale.

K 1 (1 000 m)

Le Français Philippe Boccara, premier de la première série en 3 mn 53 s 51, s'est qualifié pour les demi-finales.

K 2 (1 000 m)

Premier de la première série des repêchages en 3 mn 40 s 88, les Français Bernard Brégeon et Patrick Lefoulon se sont qualifiés pour les demi-finales.

K 4 (1 000 m)

Première de la deuxième série devant l'Australie et la Suède en 3 mn 6 s 57, la France (F. Barouh, P. Boccara, P. Boucherit et D. Vasseur) s'est qualifiée pour les demi-finales.

Escrime

DAMES

Fleuret par équipes

1. RFA ;
2. Roumanie ;
3. France.

Battues en demi-finales par la Roumanie (8 à 7), les Françaises Laurence Modaine, Pascale Trinquet, Brigitte Gaudin et Véronique Brouquier ont battu l'Italie (9 à 7) pour la médaille de bronze. La RFA a battu en finale la Roumanie (9 à 5).

MESSIEURS

Epée individuel

Les Français Philippe Riboud, Philippe Boisse et Olivier Lenglet se sont qualifiés pour le tableau d'élimination directe.

Haltérophilie

110 kg

1. Norberto Oberburger (Ita.), 390 kg (175 + 215) ; 2. Stefan Tasnadi (Rou.), 380 kg (167,5 + 212,5) ; 3. Guy Carlton (E.-U.), 377,5 (167,5 + 210).

Hockey sur gazon

TOURNOI MASCULIN

Les demi-finales opposeront d'une part l'Australie au Pakistan, d'autre part la Grande-Bretagne à la RFA.

Handball

TOURNOI MASCULIN

La Roumanie, la Yougoslavie, le Danemark et la RFA se sont qualifiés pour les demi-finales.

TOURNOI FÉMININ

Après ses victoires contre la RFA, l'Autriche, les Etats-Unis et la Corée du Sud, la Yougoslavie, qui doit rencontrer la Chine jeudi 9 août, a déjà remporté la médaille d'or.

Judo

Moyens (moins de 78 kg)

Finale : Frank Wieneke (RFA) b. Neil Adams (GB) par ippon.

Finale pour les médailles de bronze : Michel Nowak (Fr.) b. Philippe Lescak (You.) par yuko ; Mircea Fratica (Rou.) b. Hiromitsu Takano (Jap.) par koka.

Lutte libre

Dans la catégorie des 62 kilos, le Français Gérard Santoro, vainqueur successivement de l'Argentin Daniel Navarrete aux points au premier tour et du Bolivien Leonardo Canacho par supériorité au deuxième tour, a été battu par l'Italien Antonio Labruna au troisième tour.

Sports équestres

Saut d'obstacles par équipes

1. Etats-Unis, 12 points de pénalités. – *Première manche :* Joe Fargis, *Touch of Class* (0 pt) ; Melanie Smith, *Calypso* (0 pt) ; Leslie Burr, *Albany* (4 pts). *Deuxième manche :* Joe Fargis, *Touch of Class* (0 pt) ; Conrad Homfied, *Abdullah* (0 pt) ; Leslie Burr, *Albany* (8 pts).

2. Grande-Bretagne, 36,75 points de pénalités. – *Première manche :* Timoty Grubb, *Linky* (0 pt) ; M. Whitaker, *Overton Amanda* (8 pts) ; J. Whitaker, *Ryan's Son* (16 pts). *Deuxième manche :* M. Whitaker, *Overton Amanda* (0 pt) ; J. Whitaker, *Ryan's Son* (4,75 pts) ; Steven Smith, *Shining Example* (8 pts).

3. RFA, 39,25 points de pénalités. – *Première manche :* Paul Schockemoehle, *Deister* (4 pts) ; Peter Luther, *Livius* (8 pts) ; Franke Sloothaak, *Farmer* (8 pts). *Deuxième manche :* Paul Schockemoehle, *Deister* (4 pts) ; Peter Luther, *Livius* (4 pts) ; Franke Sloothaak, *Farmer* (11,25 pts).

...6. France, 49,75 points de pénalités. – *Première manche :* Frédéric Cottier, *Flambeau C* (8 pts) ; Pierre Durand, *Jappeloud* (8 pts) ; Eric Navet, *J't'adore* (9,75 pts). *Deuxième manche :* Philippe Rozier, *Jiva* (0 pt) ; Eric Navet, *J't'adore* (12 pts) ; Frédéric Cottier, *Flambeau C* (12 pts).

Voile

SIXIÈME RÉGATE

Planche à voile

Le Français Gildas Guillerot a remporté la régate devant le Néerlandais Stephan Van Den Berg et le Néo-Zélandais Bruce Kendall. Au classement général provisoire, Stephan Van Den Berg occupe la première place avec 32 pts, devant l'Américain Randall Scott Steele (31 pts) et Bruce Kendall (36,40 pts). Gildas Guillerot est cinquième avec 49,40 pts.

Soling

Le Brésil a remporté la régate devant les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France. Au classement général provisoire, les Etats-Unis occupent la première place avec 37,10 pts, devant le Canada (41,40 pts). La France est onzième avec 75,70 pts.

Flying Dutchman

Le Canada a remporté la régate devant le Brésil et le Danemark. La France s'est classée à la quatorzième place. Au classement général provisoire, le Canada occupe la première place avec 8,70 points devant les Etats-Unis (11,70 points) et le Danemark (44,40 points). La France est dixième avec 76 points.

Finn

Le Canadien Terry Neilson a remporté la régate devant l'Espagnol Joaquim Blanco et le Néo-Zélandais Russel Coutts. Le Français Luc Cholley s'est classé douzième. Au classement général provisoire, l'Américain John Bertrand occupe la première place avec 23 points devant Russel Coutts (24,70 points) et Terry Neilson. Luc Cholley est dix-huitième avec 104 points.

Tornado

Les Etats-Unis ont remporté la régate devant les Pays-Bas et la Nouvelle-Zélande. La France s'est classée à la onzième place. Au classement général provisoire, la Nouvelle-Zélande occupe la première place avec 11,70 points devant les Etats-Unis (21 points) et la Grande-Bretagne (41,70 points). La France est neuvième avec 63 points.

470

La France (Thierry Pepponet et Luc Pillot) a remporté la régate devant Israël et la RFA. Au classement général provisoire, l'Espagne occupe la première place avec 18,70 points devant la France (37,70 points) et les Etats-Unis (40 points).

Volley-ball

TOURNOI FÉMININ

Finale : Chine b. Etats-Unis, 3-0 ; match pour la médaille de bronze : Japon b. Pérou, 3-1.

TOURNOI MASCULIN

En demi-finales, le Brésil rencontrera l'Italie et les Etats-Unis seront opposés au Canada.

Les « 40 nouvelles » du *Monde*

(tome III)

Le Monde publie, pour la troisième année consécutive, une sélection de 40 nouvelles parues dans son supplément du dimanche. Le succès des deux précédents recueils (vendus chacun à plus de 30 000 exemplaires) indique l'intérêt rencontré par ce genre littéraire en pleine renaissance.

Nos lecteurs y retrouveront des auteurs français spécialistes du genre, comme Daniel Boulanger, Pierre Boulle, Maurice Pons ou Annie Saumont, mais aussi de nombreux étrangers, comme l'Israélien, prix Nobel de littérature, Samuel Joseph Agnon, l'Argentin Roberto Arlt, les Allemands Stefan Heym ou Kurt Kusenberg, le Suisse Adolf Muschg, le Turc Aziz Nesin...

La diversité du style et de l'inspiration illustre les innombrables visages que peut prendre la nouvelle, malgré son extrême concision : souvenirs, dénonciation, satire, prophétie, fantastique... Dans un des textes présentés dans ce volume, Michel Calonne imagine une machine à écrire enchantée qui finit par produire à l'insu de l'écrivain des textes étranges qui lui ressemblent, mais qu'il ne reconnaît pas. Il y a dans l'écriture de ces mystères que les auteurs de nouvelles connaissent bien...

société



Place aux enfants

Michael Jackson plutôt que Dorothée

A la bibliothèque de l'Heure joyeuse – qui abrite un secteur audiovisuel – en plein cœur du quartier Latin, un jeudi après-midi. Dans un bac, soigneusement rangées par genres, les jaquettes des cassettes prêtées aux enfants. Un groupe d'élèves de CM2 envahit la salle, s'agglutine autour du bureau. « *Je te rends ça, c'était super* », dit une petite blonde à l'air futé, en tendant une cassette de Bob Marley. « *Vous n'avez pas encore Michael Jackson ?* » Un écho approbateur se répand dans le groupe : « *Oh, oui, Michael Jackson...* » La discothécaire soupire : « *Ça change tous les ans. L'année dernière, vous n'arrêtiez pas de réclamer les Forbans...* » Les enfants s'affairent autour du bac « rock et pop ». Ils repartent avec Genesis, Téléphone, Presley, Madness, Police et un Tintin retouvé par miracle au rayon du jazz.

« *Les enfants de cette classe ont onze-douze ans*, commente la responsable des prêts. *Ils n'empruntent pratiquement que du rock, du pop ou de la variété étrangère. C'est étonnant, mais ils apprécient des choses anciennes : comme Presley, les Beatles, les Rolling Stones. Les six-dix ans écoutent encore volontiers les disques pour enfants, mais, à partir de dix ans, ils réclament surtout des enregistrements dits « adultes ».* »

Même son de cloche à la FNAC Forum. Mme Juliette Marchou, responsable du département variétés, commente : « *Les six-douze ans, oui, on en voit ici, mais surtout avec leurs parents. Ceux qui viennent seuls achètent peu de cassettes enfants. Leur choix se porte essentiellement sur le fonds général, surtout le pop. Ce qui se vend le mieux ? Les Forbans, le groupe Indochine et, naturellement, Michael Jackson. Il y a aussi des amateurs de classiques, et même, parmi eux, quelques passionnés d'opéra. Ce sont, la plupart du temps, des enfants qui pratiquent un instrument et fréquentent un conservatoire ou qui vivent dans un milieu très mélomane. Tous viennent avec des titres précis, qu'ils nous réclament lorsqu'ils ne les trouvent pas exposés. Les six-douze ans ne flânent pas dans les rayons. Cela, c'est l'apanage des treize-dix-huit ans.* »

Ce qui se vend le mieux en matière de chansons pour enfants à la FNAC : Chantal Goya, battue d'une courte tête par Dorothée. Sinon, les cassettes roses de chez Hachette avec « le Club des Cinq », ou encore des histoires de science-fiction, le plus souvent en rapport avec des émissions télévisées : « *Goldorack* », « *Capitaine Flam* », « *Albator* ». C'est le plus souvent, le choix des enfants. Les parents, eux, préfèrent *le Petit Prince* ou la série des « Grands musiciens racontés aux enfants » éditée par le Petit Ménestrel. Quand parents et enfants ne sont pas d'accord, c'est presque toujours l'enfant qui a le dernier mot : les adultes préfèrent acheter une cassette que leur fils ou leur fille écoutera vraiment. Quand les parents viennent seuls, ils demandent volontiers conseil, étant en général mal informés.

Y'AVAIT PLUS MOYEN
DE SMURFER
SUR CHANTAL GOYA !

MICHAEL JACKSON

Dessin de PESSIN.

Même écho à l'Heure joyeuse : « *Ce qui frappe, c'est le manque d'information. On ne connaît finalement que ce qui passe à la télévision. Quant aux parents, ils ont tendance à proposer à leurs enfants ce qu'ils ont écouté eux-mêmes quand ils étaient petits.* »

Certains parents arrivent cependant à s'informer par des circuits parallèles : festivals de chansons pour enfants (ils sont de plus en plus nombreux), animations dans les classes, ateliers divers... « *Dès qu'on fait un travail d'information et d'animation correct autour de ces chanteurs, on s'aperçoit que les enfants les apprécient et les réclament*, dit la discothécaire. *Il nous arrive d'inviter certains d'entre eux à la bibliothèque pour un spectacle. Dernièrement nous avons reçu Gaby Marchand, totalement ignoré des médias en France. Résultat : plus une seule cassette de ce chanteur en rayon depuis son passage. Le même phénomène s'est déjà produit avec James Ollivier et Amulette.* »

Donner à entendre

Il suffit parfois, simplement, de donner à entendre. Au rayon disques de la FNAC, Mme Juliette Marchou pose sur la platine un disque des Gens de Lorraine. Conséquence immédiate : une dizaine de disques vendus dans le quart d'heure qui suit.

Les enfants se précipitent vers les productions pour adultes, c'est un fait. Pourquoi ? Peut-être qu'à partir de dix ans l'édition pour enfants n'a plus grand-chose à leur offrir. Le disque et la cassette enfants ne représentait plus en 1983 que 1,7 % du marché avec deux cent cinq titres (contre quatre cent quatre-vingt-quatre en 1980) ainsi répartis : soixante disques 30 cm, soixante et un disques 17 cm et quatre-vingt-quatre cassettes. La cassette amorce une montée en flèche. Elle est la favorite des enfants parce que moins fragile et plus maniable, et de certains éditeurs (d'Au, Cassetines, Vif Argent ne publient que sous cette forme).

Dès l'âge de la maternelle, les enfants écoutent la même chose que leurs parents : radio, télévision ou discothèque familiale. Vers sept-huit ans, ils commencent à avoir des désirs dans ce domaine et c'est vers dix ans qu'on voit les goûts s'affirmer, soit en conformité avec les choix familiaux, soit en opposition totale.

A l'exemple des enfants des siècles passés qui avaient retenu Stevenson et Daniel de Foe de préférence à la littérature enfantine un peu ennuyeuse qu'on leur imposait, les enfants d'aujourd'hui ont plébiscité Pierre Perret, Alain Souchon, Yves Dutheil, Gotainer, Carlos qui ne pensaient pas à eux. Seraient-ils plus proches de leurs préoccupations et de leur univers quotidien que Chantal Goya ou Dorothée ?

FRANÇOISE TENIER.

Prochain article :

LE CINÉMA BOUSCULE LE THÉATRE

par BERNARD RAFFALLI

Faits divers

« Je l'ai tuée parce qu'elle était juive »

Agée de dix-neuf ans, jardinier chez un horticulteur cannois, Reynald Leikens, a assassiné, jeudi 2 août, la propriétaire de sa chambre meublée, Mme Henriette Barsky, âgée de soixante-quinze ans. Lui rendant visite, il sortit un couteau de sa poche pendant qu'elle allait lui chercher un rafraîchissement. Puis, il la frappa de cinq coups de couteau portés avec violence au torse et au visage. Après s'être débarrassé de l'arme en la jetant dans un égout, il rentra chez lui laver ses vêtements tachés de sang.

Pourquoi ce crime ? Le meurtrier, identifié par la police de Cannes grâce à un reçu de loyer, a avoué tranquillement et sans manifester de remords : parce que Mme Barsky était juive et qu'il est antisémite : « *Je l'ai tuée parce qu'elle était juive.* » Sans plus. Pour l'occasion, il était allé chez sa logeuse, au Cannet (Alpes-Maritimes), vêtu de rangers, d'un short noir, d'un tricot avec écusson de la Bundeswehr et d'une veste de camouflage de l'armée de la RFA.

Après ce meurtre, Reynald Leikens s'était rendu normalement, les jours suivants, à son travail. Ayant d'abord eu l'intention de s'engager dans la Légion étrangère, il avait annoncé, lundi, son départ à son employeur, puis, finalement, avait vainement cherché à partir au Canada. Aux policiers, il s'est déclaré « *séduit* » par les théories hitlériennes, collectionnant de plus, à son domicile, des répliques d'armes à feu. Originaire de Lille, il avait été renvoyé, fin 1979, de l'Institut agricole et horticole de Genech (Nord) pour l'outrance avec laquelle il manifestait ses opinions pro-nazies. Selon l'un des enseignants de cet institut, M. Daniel Magniez, il avait écrit de virulents slogans nazis et antisémites sur les murs de l'établissement et s'était réjoui « *avec cynisme* » de l'attentat contre la synagogue de la rue Copernic à Paris.

Mme Barsky, née Henriette Serf, était vice-présidente de la section cannoise de l'Union nationale des déportés internés et familles de disparus (UNADIF). Son mari, son père et un de ses frères sont morts en déportation.

Président de la LICRA, M. Jean Pierre-Bloch estime que « *ce crime abominable montre que les nazis n'ont pas désarmé* » et dénonce « *une certaine presse qui régulièrement développe sans vergogne les thèmes nazis et racistes* ». Il a réclamé une « *condamnation exemplaire* » pour « *cet ignoble assassin* ».

● *Un cambrioleur tué par sa victime.* – Artisan bijoutier à Bastia (Haute-Corse), M. Sauveur Giudicelli a tué, mardi 7 août, un cambrioleur qui s'enfuyait, avec un complice, de son atelier.

Les deux malfaiteurs avaient, durant leur vol, tenu l'artisan en respect avec leurs armes. Après leur départ, M. Giudicelli fit feu dans leur direction avec un pistolet de calibre 11,43. L'identité du cambrioleur tué, âgé d'une vingtaine d'années, n'est pas connue. Atteint d'un malaise cardiaque, le bijoutier a dû être hospitalisé.

UNE ENQUÊTE SUR LA SEXUALITÉ PÉNITENTIAIRE

« Et si la tendresse éclosait en prison ? »

De notre envoyé spécial

Tours. – La fenêtre est grande ouverte. Inondé de soleil, l'appartement sent l'encaustique et le ménage bien fait. Ici, dans ce quartier tranquille, à deux pas de la maison d'arrêt où il était encore il y a peu, « *mis à l'isolement* », Alain Monnereau, trente-huit ans, respire. Une halte inespérée, après un curieux parcours. Avec, un espoir inattendu de réinsertion pour ce marginal de la délinquance.

Né à Tours, il est monté tôt vers la capitale et les études. C'est alors un DEUG de psychologie et, en parallèle, des études à l'Institut de sexologie. Suivent des tentatives professionnelles sans vrai lendemain. Dans l'encadrement de la prédélinquance d'abord. Dans la publicité et les relations publiques ensuite. La direction d'une cafétéria, enfin. Puis la tuile. Une histoire de chèque sans provision et la condamnation à dix-huit mois de cellule pour une affaire d'escroquerie.

Pour d'autres, c'eût été le mauvais tournant, la glissade incontrôlable vers les bas-fonds. Alain Monnereau, lui, trouve là une occasion inespérée de s'en sortir. Il a fait des études ? Il va s'en servir, les mettre à profit, comme si la prison n'était pour lui, tout compte fait, qu'un terrain privilégié de stage.

Avec une visiteuse de prison étudiante en criminologie, il s'intéresse d'emblée à la sexualité des détenus. De janvier 1983 à mars 1984, à Bordeaux d'abord, à Périgueux ensuite, il observe, interroge, enregistre. Au total, un travail sans précédent mené « *grâce à la lourdeur de l'administration pénitentiaire* », une enquête *in situ* auprès de cinq cents détenus, à mi-chemin entre le sondage original et le plaidoyer revendicatif. Un sujet dérangeant qui a pris la forme d'un mémoire intitulé *La castration pénitentiaire*.

« Parloirs intimes »

Le constat est simple. « *La prison*, résume un détenu, *c'est l'interdiction de bander.* » Alors qu'on n'en finit plus, à « l'extérieur », de vanter les mérites d'une sexualité pleinement exprimée, le milieu carcéral ne bouge pas. « *Prenez les parloirs*, dit l'ancien détenu. *Avant, un homme et une femme ne pouvaient que se voir. Grâce à Badinter, ils peuvent désormais se toucher. C'est mieux. Cela reste pourtant monstrueux. Pourquoi ne pas permettre plus de manifestations de tendresse ? On donne à manger, à boire au prisonnier, on règle sa vie de A à Z sans jamais parler de sa vie affective. Pourquoi lui ôter sa dignité sexuelle ? Imaginez ce que cela coûte en récidives, en gâchis, en divorces ?* »

La souffrance quotidienne de ce milieu surpeuplé et jamais mixte prend différentes formes. C'est la peur constante de « ne plus être un homme ». C'est le « *recours systématique à la masturbation, tolérée à condition d'être discrète* », pratique obsessionnelle de plus en plus difficile à cause de l'isolement croissant et du rapide appauvrissement des fantasmes qui en résultent. C'est aussi la misère affective avec tout ce qu'on peut imaginer : l'échange de livres et de revues pornographiques, le trafic de vêtements féminins, les mille et un procédés pour obtenir, quoi qu'il en coûte, érection et éjaculation. C'est enfin l'omniprésence d'une homosexualité rarement choisie.

Au terme de son enquête, Alain Monnereau, qui persiste à n'être que le porte-parole de ceux qui ont collaboré à son travail, formule dix propositions. Celles-ci ont été transmises au garde des sceaux. Il s'agit de mesures simples pour la « *reconnaissance du droit à la sexualité pour les personnes incarcérées* » : droit au secret de la correspondance, modification du régime des permissions de sortir, suppression immédiate de toute mesure d'isolement pour les personnes sexuellement minoritaires. Deux propositions sont plus particulièrement détaillées : la création de « parloirs intimes », « *une mesure qui nécessite plus de bonne volonté de la part des autorités que de sommes importantes pour sa réalisation* », et la mise en route, à titre expérimental, d'un projet de prison mixte.

Marié, mais « *vivant avec un mec* », Alain Monnereau dit ne pas avoir voulu de relations sexuelles pendant sa détention. Il n'entend pas vivre le reste de ses jours à parler de la sexualité des prisons. Pourtant, au sein de l'association qu'il a aidé à fonder, il se lance aujourd'hui dans une série de conférences (1). « *Et si la tendresse éclosait en prison ?* interroge-t-il. *Qui serait menacé ? La morale, l'ordre public, la justice ou la masse des aigris et des haineux qui ne sont pas heureux ou qui ne le sont que lorsque les autres souffrent ? En tout cas, il y aurait fort à parier qu'il règnerait une tout autre atmosphère et que la fréquence des maladies psychiatriques, dépressions, suicides, psychoses et névroses diminuerait.* » Il y a, estime-t-il, entre répression et anarchie, « *une voie médiane, une troisième voie, tranquille, qui pourrait être socialiste* ».

JEAN-YVES NAU.

(1) Groupe de réflexion et d'information sur la sexualité des personnes incarcérées (GRISPI), 5, rue du Docteur-Guérin, 37000 Tours.

Quatre Basques espagnols comparaissent devant la cour d'appel de Pau

De notre correspondant

Bayonne. – Quatre Basques espagnols, réfugiés dans les Pyrénées-Atlantiques, José Maria Galdos, Gotson Castrillos, José Carlos Garcia et Francisco Alberdi, devaient comparaître, ce mercredi 8 août, devant la chambre d'accusation de la cour d'appel de Pau. Ils avaient été arrêtés, en juillet, à la demande de Madrid, qui réclame leur extradition.

Galdos et Castrillos sont en effet accusés du meurtre d'un commandant de l'armée de terre espagnole, José Maria Herrera Hernandez, le 2 janvier 1979, à Saint-Sébastien. Quant à Garcia, la justice espagnole lui reproche sa participation à l'attaque d'un convoi de la garde civile à Eibar, dans la province du Guipuzcoa, le 17 novembre 1980, qui avait fait un mort et plusieurs blessés. Tous ces attentats avaient été revendiqués par l'ETA. Enfin, Alberdi est poursuivi pour coups et blessures : il s'était enfui au cours d'un contrôle routier en mai 1981. Son passager avait blessé un policier, alors que lui parvenait à s'échapper.

Ces dossiers, qui s'appliquent à des faits datant de plus de trois ans, sont antérieurs aussi à la décision du conseil des ministres français, prise en novembre 1982, d'accorder l'extradition pour des auteurs d'attentats « *qui auront été commis dans des Etats respectueux des droits fondamentaux et de nature telle que la fin politique alléguée ne saurait justifier la mise en œuvre de moyens inacceptables* ». Mais le texte officiel précisait que ces règles ne seraient pas rétroactives.

On estime généralement au Pays basque français que, même en cas d'avis favorable de la chambre d'accusation, le gouvernement pourrait refuser ces extraditions. C'est en tout cas l'opinion qui prévaut dans les milieux socialistes du Pays basque.

La France n'a jusqu'à présent jamais accordé l'extradition de militants basques espagnols. Les dernières demandes espagnoles examinées par les chambres d'accusation françaises remontent à 1981. Six avis favorables avaient alors été prononcés, mais non suivis d'effet.

Le 14 juillet dernier, la Belgique avait été le premier Etat européen à satisfaire aux demandes de Madrid en extradant deux membres de l'ETA politico-militaire, une organisation moribonde : elle avait revendiqué l'explosion qui a dévasté le 5 août le palais de justice d'Anvers en Belgique.

PHILIPPE ETCHEVERRY.

UN MEMBRE DE L'ETA TUÉ EN ESPAGNE

Un membre présumé de l'ETA politico-militaire a été tué et deux gardes civils ont été blessés lors d'un échange de coups de feu, mardi 7 août, à Oyarzun, dans la province de Guipuzcoa. Une patrouille de la garde civile s'apprêtait à demander l'identité des deux occupants d'une Renault-8 immatriculée à Saint-Sébastien lorsque l'un d'eux a ouvert le feu. Les gardes civils ont riposté et l'ont tué. L'autre occupant du véhicule a été arrêté.

D'autre part, une association de soutien aux réfugiés et prisonniers basques, proche de l'ETA, affirme dans un rapport rendu public mardi à Bilbao que 3 563 cas de tortures ou de mauvais traitements ont été constatés en Espagne entre janvier 1981 et juillet 1984.

Une délégation d'Amnesty International, qui avait visité l'Espagne en mai et juin 1983, avait conclu à l'usage persistant de la torture dans ce pays, ce que le gouvernement madrilène a démenti, disant que les plaintes à l'encontre des forces de l'ordre relevaient d'une campagne de propagande orchestrée par les milieux proches de l'ETA pour discréditer la démocratie espagnole à l'étranger.

● *Attentat à Saint-Jean-de-Luz.* – Une violente explosion a endommagé, dans la nuit du mardi 7 au mercredi 8 août, un bâtiment du syndicat d'initiative de Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques). Les bureaux situés dans un bâtiment face au port de pêche ont été dévastés par une charge estimée à plus d'un kilo d'explosif. L'attentat n'avait pas été revendiqué mercredi matin mais les policiers estiment qu'Iparretarrak, l'organisation clandestine qui s'est spécialisée dans l'attaque des symboles de la « *touristification* » du Pays basque, pourrait en être l'auteur. Le 15 juillet dernier, Iparretarrak avait revendiqué l'explosion d'une bombe de faible puissance au syndicat d'initiative de Saint-Jean-Pied-de-Port. – *(Corresp.)*

EN BREF

« Journalistes-flics »

L'Echo des savanes, mensuel non conformiste, prépare, pour son numéro de la fin août, un article intitulé « Flics ». Afin de mener à bien cette enquête sur « *les réactions des gens devant la police* », il a choisi le plus court chemin : mettre ses journalistes dans la peau de faux-vrais « flics », usurpant l'uniforme des gardiens de la paix. Mais la vraie police veille.

Dimanche soir 5 août, deux faux gardiens de la paix et un faux inspecteur en civil ont donc été interpellés par des policiers du sixième arrondissement de Paris, surgissant l'arme au poing, boulevard des Invalides. « *Police !* » : c'est avec cette injonction que, ce même jour, les trois journalistes – François Bertron, trente-sept ans, Christophe Delaplanche, vingt-huit ans, et Pierre Hurel, vingt-six ans, – avaient commencé leur « *reportage* ». Contrôles d'identité « sauvages », interpellations de passants, réquisitions de voitures, irruption chez un particulier pour surveiller depuis sa fenêtre d'imaginaires malfaiteurs, ...le tout, évidemment, sous l'œil vigilant d'un photographe.

L'opération « coup de poing » se termine au *Sélect*, un café de Montparnasse, où les faux policiers interpellent une jeune femme qu'ils veulent conduire jusqu'à leur voiture « banalisée ». Saisie d'un doute, leur victime se débat, s'enfuit et porte plainte au commissariat pour « *tentative d'enlèvement* ».

Arrêtés, les trois journalistes ont été gardés à vue, puis déférés, mardi 7 août, au parquet. M. Etienne Guilbaud, juge d'instruction, les a inculpés d'usurpation de fonction, de port illégal d'uniformes et de voies de fait avec port d'armes, et les a placés sous contrôle judiciaire.

[*L'article 260 du code pénal prévoit que « sera puni d'une amende de 300 francs à 8 000 francs et pourra l'être d'un emprisonnement de dix jours à six mois, quiconque aura publiquement revêtu un costume présentant une ressemblance (...) avec les uniformes de la gendarmerie, de la police d'Etat ou de la préfecture de police.*]

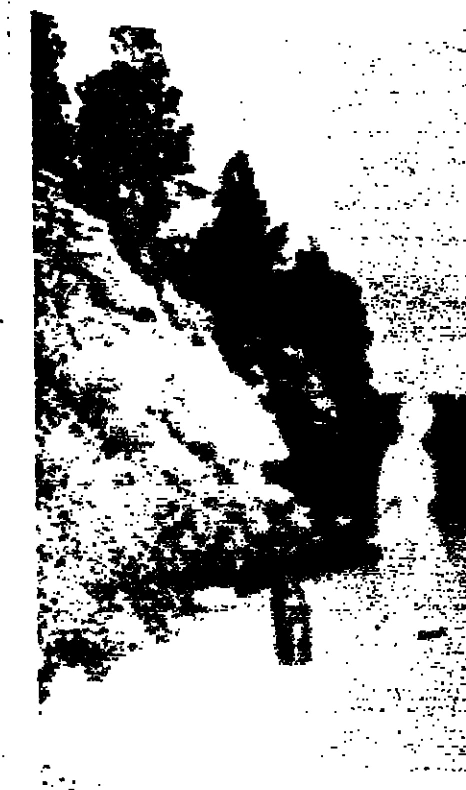
Trois satellites pour étudier les vents solaires

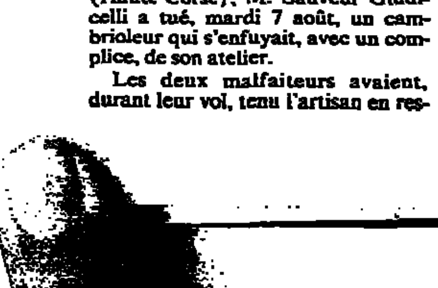
Trois satellites – américain, britannique et ouest-allemand – devaient être lancés, jeudi 9 août, par une fusée américaine Delta, depuis Cap-Canaveral (Floride). Ils participeront tous trois à l'étude des interactions entre les vents solaires, ces courants de particules chaudes et électriquement chargées en provenance du Soleil, et la magnétosphère, région entourant la Terre où agit le champ magnétique terrestre.

En septembre, le satellite ouest-allemand lâchera, de part et d'autre de la limite de la magnétosphère, des particules électriquement chargées, créant des nuages artificiels qui dériveront avec les vents solaires. Quant aux satellites britannique et américain – placés l'un à 112 000 kilomètres d'altitude, l'autre dans le champ magnétique terrestre à 50 000 kilomètres d'altitude – ils observeront les déplacements de ces nuages. D'autres flux de particules seront lâchés les uns en décembre 1984, pour former une comète artificielle, les autres en 1985.

Nathalie Sarraute défend son village

Une centaine d'habitants de Chérence (Val-d'Oise), petit village pittoresque du treizième siècle situé à 50 kilomètres de Paris, ont manifesté, samedi 4 août, à l'appel de l'Association des amis de Chérence, présidée par l'écrivain Nathalie Sarraute, pour protester contre la construction de trois pavillons de type « industriel », à moins de 500 mètres de l'église classée. Les habitants demandent que les nouvelles maisons soient réalisées en pierre du pays, celle-là même qui servit à édifier l'Arc de triomphe et les chevaux de Marly. Pour aider les propriétaires des terrains qui ont reçu leur permis de construire, le 26 juin dernier, ils se disent prêts à leur fournir gratuitement la pierre de taille nécessaire.





Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

Portraits

Les tribulations de Sophie en enfance

Avec Christian Boltanski ou Alain Fleicher dans des voies évidemment différentes, Sophie Calle est une des rares artistes à se servir de la photo sans prendre de gants pour raconter une histoire. Celle de son enfance est le point de départ d'une aventure complexe, qu'on retrouve par fragments comme en filigrane de son travail d'adulte.

SOPHIE CALLE est née le 9 octobre 1953, à Paris, dans le seizième arrondissement, d'un père médecin cancérologue et d'une mère attachée de presse. Sa mère est polonaise, ses grands-parents maternels sont des juifs polonais de la région de Varsovie, Michouma et Szoël Schindler, devenus Hélène et Charles Sindler à la guerre. Son père est un Méridional de la Camargue, fils de paysans négociants en vins.

Sophie habite avec sa mère, Rachel devenue Monique : ses parents ont divorcé quand elle avait trois ans. Sa mère, très instable, et assez gaiement, travaille la nuit, se déguise en bonne sœur, boit beaucoup : pas la boisson qu'on engloutit pour oublier, juste celle qui rend gai. La mère et la fille décident d'un contrat : quelle que soit l'heure à laquelle la mère rentre, généralement à 6 heures ou 7 heures du matin, la mère réveille sa fille avec un jus d'orange et lui raconte sa nuit. Un matin, Sophie s'est réveillée toute seule, elle est prête pour partir à l'école, sa mère n'est toujours pas revenue, elle la trouve en train de danser autour d'un poteau de sens interdit. La petite Sophie, maigre et puritaine, si maigre qu'on croit toujours qu'elle va s'envoler — c'est même devenu une plaisanterie, — et si puritaine qu'elle observe les débordements de sa mère avec des moues moralistes, est très sauvage, n'a pas ou peu d'amies, ne parle à personne en dehors de chez elle.

A la maison il y a son premier beau-père, Marcel Pugliero, un acteur italien, qui reste au foyer pour s'occuper d'elle. Il déteste la musique des *Parapluies de Cherbourg*, et, le dimanche, la mère et la fille ne se lassent pas, pour le chicaner, de mettre et remettre ce disque sur le pick-up. La mère et le beau-père apprennent le twist à la petite fille. Mais les dimanches sont pleins d'autres rituels : à midi son père passe chercher Sophie et, comme beaucoup de pères célibataires, l'emmène déjeuner chez Lipp. Sa mère a très peu d'argent, et c'est sa grand-mère paternelle qui habille Sophie, l'affublant d'affreux jupons que son père lui retire avant de la sortir, la réhabillant comme une petite fille telle qu'il les aime : avec un blouson de surplus américain et des jeans.

Mais ce père n'est guère apprécié des beaux-parents paternels, les Polonais, qui vivent à Nice, et qui lui répètent sur tous les tons qu'il l'a abandonnée. Son grand-père lui fait même apprendre une chanson qui dit : « *Ton père est un raté, un raté est ton père, tralala tralalère.* » Sophie chante le refrain à tue-tête sans démordre de son idée que son père Bob est un amour. Mais quand elle a huit ans, elle découvre dans les affaires de sa mère une lettre, signée par une connaissance, sur laquelle elle découvre ces mots : « *Qu'allons-nous faire de notre petite Sophie pendant les vacances ?* » Aussitôt, persuadée que cette lettre est la preuve que son père n'est pas son père, elle vole la lettre pour la cacher derrière un tableau. Elle vit pendant trois ans avec cette idée : quand la connaissance vient à la maison, elle s'assied sur ses genoux, elle attend qu'il parle le premier. Mais il ne parle pas, il ne fréquente plus la maison, et les signes de ressemblance entre Sophie et son père ne cessent de s'affirmer, la voilà forcée d'abandonner momentanément cette formidable idée romanesque. Un jour, quand elle sera grande, Sophie se fera suivre volontairement par un détective et l'amènera sur la trace de cet homme pour qu'il relate leur histoire...

A Nice, les beaux-parents habitent rue Rosa-Bonheur. L'été, ensemble ils inventent un jeu : quand ils rentrent le soir d'une sortie, la petite fille doit commencer à se déshabiller dans l'ascenseur pour que, une fois arrivée au sixième étage, elle soit suffisamment nue pour n'avoir plus qu'à se glisser dans ses draps.

Quand elle retrouve l'appartement parisien, dans le quatorzième arrondissement, Sophie jette toujours un regard soupçonneux vers le placard qui borde le long couloir par lequel elle arrive dans sa chambre, la plus tranquille de l'appartement : la plupart des nuits, elle rêve que des rats sortent du placard pour grimper sur son lit. Chaque soir, elle ordonne d'en vérifier la fermeture. Un jour, Sophie retrouve sa mère en larmes, assise sur le bidet de la salle de bains, elle tourne autour d'elle sans savoir ce qu'elle doit faire : l'acteur italien a fait sa valise.

Au mois d'août, Bob emmène sa fille en Camargue. Elle a dix ans, et c'est là qu'elle commence à être moins sauvage, à participer aux fêtes de village desquelles, d'ordinaire, les petites filles sont absentes. Celle qu'on appelle la Parisienne monte à cheval, et voilà qu'elle est enrôlée comme mascotte dans une bande de garçons. Elle est la seule fille, on la protège, on ne la touche pas, le père l'a recommandée à ces garçons frustres qui taquinent les taureaux. Elle a dix-huit ans, elle dort sous la tente avec les garçons qui ne la touchent toujours pas. Elle en souffre. Elle ne se doute pas que dans quelques années elle se retrouvera dans la même situation : à Beyrouth, dans un campement de fedayins, avec cinquante hommes armés qui dormiront en cercle autour d'elle...



Sophie Calle, photographiée par son père en 1964.

Mais d'ici là, Sophie a encore le temps de rester encore un peu en enfance, et d'y commettre bien des bêtises... Elle a une grande amie, Amélie. Elles passent toutes leurs soirées ensemble, une fois chez l'une, une fois chez l'autre. Et quand ce n'est pas possible, elles s'endorment chacune de son côté en se parlant au téléphone. Les parents ont reçu des consignes pour ne leur ôter l'appareil des mains que lorsque elles sont tout à fait assommées par leur bavardage. Le jeudi après-midi, Sophie et Amélie se rendent aux grands magasins du Printemps et, armées de gabardines, raflent systématiquement les choses les plus impossibles à subtiliser ou à écouler : pas des mouchoirs, des chaussures, d'énormes vêtements d'adultes. C'est à celle qui commet la plus grande prouesse : une fois, Amélie entre dans un Prisunic et en ressort cinq minutes après avec cinquante disques empilés fièrement sur les bras. Les larcins sont rangés dans une valise dissimulée au fond d'une poubelle. Quand la valise est pleine, on fait la distribution aux copines. Et ce que l'une rapporte chez elle, elle dit que ce sont des affaires que l'autre lui a prêtées. Une fois, Sophie se fait attraper la main dans un sac. On l'emmène au commissariat. Sa mère est aux Etats-Unis, Sophie dit aux policiers : « *Ma mère est absente.* Le policier. — *Elle est partie ?* Sophie. — *Oui, elle sait que je peux me débrouiller toute seule.* — *En effet* », répond le policier. Sophie a une peur bleue de donner son identité, et surtout qu'on la prenne en photo. Elle refuse de livrer son adresse, elle tient bon pendant des heures. Assise sur un banc du commissariat, la petite fille de onze ans ne bouge pas un doigt de son visage et ne répond pas aux questions des policiers. Quand elle sera grande, elle se vengera : à son tour, elle posera des questions indiscrètes et suivra des hommes pour les photographier de dos...

A onze heures du soir, Sophie craque : elle avoue le numéro de téléphone de son père, qui vient gentiment la chercher. Mais les policiers ont dû faire le rapprochement entre le sac à main et les mises à sac du Printemps, ou bien c'est le père de Sophie qui a parlé à la mère d'Amélie. Celle-ci, un jour, raconte aux deux petites filles un mensonge énorme qu'elles s'empressent de croire : un policier les suit en permanence, il ne leur a pas encore mis la main au collet, mais la prochaine fois qu'elles se livreront à leurs razzias, il en fera des siamoises à vie avec ses menottes. Pendant trois mois, Sophie et Amélie sont persuadées d'être suivies : elles ne cessent plus de faire semblant de se séparer, de courir à des coins de rue et de s'engouffrer dans des immeubles pour échapper au prétendu justicier. La carrière de Sophie pour la filature est toute tracée...

A l'école, Sophie est bonne en rédaction (cela se vérifiera) et très mauvaise en maths et en anglais. Son premier livre, *Suite vénitienne* — une histoire de filature, justement, — elle le dédiera à son père Bob, et à Mlle Val. Quand elle entre en sixième, Sophie fait la connaissance de Mlle Val, qui est professeur de sciences naturelles, et pour laquelle, immédiatement, elle a le béguin. Elle n'a plus qu'un souci : lui prouver l'amour qu'elle lui porte. Son second beau-père est un éditeur suisse, elle se dit qu'il devrait lui être facile de se faire éditer. Elle se fixe donc comme pari de publier un livre, qu'elle dédiera à Mlle Val. Comme elle lit des contes et légendes de Russie (collection blanche à dos rond strié d'or), elle se dépêche d'écrire des contes et légendes français. Son beau-père ne veut pas la décourager. « *Continue* », lui dit-il. Elle continue, puis perd le manuscrit. Quand elle rentre en cinquième, Mlle Val a disparu. Pourtant, ce rêve du premier livre lui reste attaché.

Son deuxième livre, *Hôtel* (l'histoire vraie d'une souris d'hôtel qui écume toutes les valises des voyageurs pour photographier le moindre de leurs secrets), Sophie le dédie à la Camargue et à Ventadour. Sa petite maison au milieu des taureaux, elle y retourne chaque été, chaque fois qu'une page se tourne, qu'un travail est en panne. Si elle imagine sa vieillesse, c'est là qu'elle se voit. Ventadour est le nom d'un grand taureau de course libre. Dans le village de Sophie, Le Cailar, on ne tue pas les taureaux, et ils deviennent des célébrités ; quand ils ont un bobo, on leur apporte des présents et on les enterre en grande pompe. Dans l'arène, le taureau est lancé, bardé de glands, de cocardes et de ficelles ; les « razeteurs » doivent ravir entre ses cornes ces attributs qui sont alors primés. Au Cailar, on parle autant de Patrick Castro, qui est clerc de notaire et razeteur, que de Michel Platini. On a conservé la tradition de l'*abrivado*, la course libre des taureaux entre le pré et l'arène. La semaine prochaine, en course libre, notre héroïne passera du monde de l'enfance à celui des adultes : elle sera militante, amoureuse, aquarelliste, barmaid, photographe, danseuse, dresseuse de chiens, et, bien sûr, détective. Elle nous emmènera autour du monde...

HERVÉ GUIBERT.

★ Les deux livres de Sophie Calle, *Suite vénitienne* et *Hôtel*, sont publiés aux éditions de l'Etoile (collection « Ecrit sur l'image »).



Cindy Sherman, photographiée par son père en 1979.

Quel est le vrai visage de Cindy Sherman ?

CINDY Sherman travaille du chapeau. Parce qu'aucun photographe n'a jamais voulu la prendre en photo, ni aucune compagnie d'Hollywood l'engager, fût-ce pour des arrière-fonds de figuration, cette Américaine de vingt-neuf ans a pris sauvagement la première place, s'est engagée elle-même pour jouer tous les rôles du cinéma qu'elle se fait depuis qu'elle est toute petite, tout amoureuse des filles qu'elle aurait voulu être : ménagère, cover-girl, fille-mère, espionne, plongeuse en cuisine ou avec tuba, alcoolique, fleur bleue, nymphomane, bécasse, gadget sexuel. La voilà dans les situations les plus incongrues ou les plus antinomiques : égarée sur une autoroute, avant ou après un viol, plaquée par un homme qui ne veut plus lui ouvrir sa porte, dans les vaps, à califourchon sur un canyon, bêchant dans son jardin.

La voilà qui rétrécit, qui devient tout à coup une toute petite fille en robe blanche vaporeuse, qui n'ose tremper son pied dans la mare ; voilà que de la barbe pousse sur ses joues et qu'elle devient garçon. La voilà qui endosse, au moyen d'une perruque, d'un maquillage ou d'un vêtement, tous les mythes féminins : Marilyn, Bette Davis, Jane Mansfield, ou un archétype de star poursuivie par les paparazzi. Revoilà les héroïnes d'Hitchcock, plus vraies que les modèles : l'abominable gouvernante de *Rebecca*, le cœur solitaire de *Fenêtre sur cour*, la cleptomane de *Psychose*, la maniaque de *Marnie*. Ce pourrait être des caricatures, mais elles sont hyperréalistes, elles collent à la peau, aux gestes, aux paysages qui l'entourent, aux lumières qui la suivent. Le grand cinéma défile, comme dans une tête de petite fille tourneboulée par les feuilletons-télé, mais il est exactement comme dans ses rêves : impeccablement typé, luxueux, avec tous les moyens étalés à ses pieds, et les meilleurs techniciens du monde. Le partenaire, hors champ, n'est pas difficile à imaginer : elle le regarde ou elle le fuit, il est reflété dans ses yeux, ou dans les verres de contact colorés qui les truquent.

Chaque photo est un gag, une histoire, un personnage, un drame, et pas seulement un remake de cinéma, mais une histoire animée de la photographie américaine : dans les scènes et dans leurs éclairages, dans leurs cadres, on reconnaît les émotions définies par Weegee, par Diane Arbus, par Friedlander. Les photos, bien sûr, n'ont aucun titre (sinon un « untitled » numéroté) : c'est à celui qui feuillette le livre, ou se promène parmi l'exposition (l'un et l'autre rient et tombent amoureux), de remettre un visage, un film ou une photo sur ce qu'il croit déjà connaître.

H.G.

★ Les photos de Cindy Sherman sont présentées au Centre Georges-Pompidou (salles contemporaines) dans le cadre de l'exposition Alibis – Jusqu'au 17 septembre.

★ Livre-catalogue édité par Schirmer/Mosel et diffusé en France par Anne de Margerie, 20 rue des Carmes, Paris 5e - 190 F.

Une semaine à Florence

Miroir en abîme

Brûlante, minérale, envahie autant que Venise des blondes hordes venues du nord, la Florence estivale effraie un peu au premier abord. Les Florentins ont déserté leur ville pour les collines et le tendre littoral de la Toscane. Partout, d'ailleurs, la fête des sens rejoint la fête culturelle : Rencontres musicales à San-Giminiano, Festival Puccini à Viareggio, Festival Orphée à Lucques, etc. Mais Florence reste la plus forte, quand bien même ses seules fleurs ne seraient que les lys rouges de ses écussons, quand bien même on la ressent dans ses rues sombres, avec le dur bossage de ses palais-forteresses, comme une prison grandiose, sévère, « *inexaltable* », selon le mot de Stendhal. Florence s'autocélèbre dans ses grandeurs éternelles ou retrouvées, Florence et sa Piazza de la Signoria, unique forum à la romaine que nous ait transmis l'Antiquité. La modernité même ne semble pour elle qu'un autre miroir où se lisent toujours ses vieux sortilèges.

LUNDI

La nuit tombe sur la ville des Médicis, lourde, brûlante, sur ses rues étroites d'où monte, fiévreux, le murmure de la foule. Mais, en quelques instants, premier miracle florentin, on accède à la lumière. Celle de la colline de Fiesole, qui réunit les grâces des paysages de la *Nativité* de Baldovinetti ou de *l'Annonciation* de Vinci : les mêmes lauriers, les mêmes oliviers, les mêmes cyprès, la même opalescence de crépuscule sacré. L'Estate Fiesolana (l'Eté de Fiesole) partage ses manifestations entre le petit théâtre romain et le cloître des Femmes, à l'hôpital des Innocents, place de l'Annunziata. C'est un petit festival sans prétention mais non sans charme où on peut toujours être sûr d'écouter un peu de Mozart ou de Schubert, de voir évoluer quelque ballet américain.

Ce soir, *prosa*, c'est-à-dire théâtre avec *le Maître et Marguerite*, par le groupe piémontais de La Rocca, dans la mise en scène de Guido de Monticelli. On se rappelle que, dans le roman de Boulgakov, l'histoire de Ponce Pilate et celle de la Russie à travers la vie du Christ se mêlent aux désordres causés par l'irruption de l'irrationnel (un mystérieux professeur allemand) dans un Moscou qui se veut régi par la stricte raison. Mais ce sont moins les rouages et les trucages de la société soviétique des années 30 qui ont inspiré Monticelli que l'incomparable entrelacs de situations autour d'une merveilleuse machine à la fois coquillage, roue de manège et chapeau de comédien où tourbillonne un carrousel de figures fantastiques entre un chat sorcier, la lune et un tramway. Où est le bien ? Où est le mal ? Le paradis est aussi un hôpital. On pense ici à Gogol, à Strindberg, mais aussi à Helzapoppin, et le théâtre se réjouit de raffiner sur l'ambigu et l'équivoque permanence d'un vieux goût des Italiens pour les *apparati* du siècle tout proche de ceux des épopées de Boiardo, de Berni, de l'Arioste, avec leurs palais enchantés et leurs métamorphoses en chaîne. L'essentiel n'est-il pas de montrer le « fait vivant » dant tout son éclat, la marche irrationnelle et toute capricieuse du temps ?

MARDI

A tout seigneur tout honneur. Celui de l'Eté florentin 1984 est incontestablement Léonard, ou plutôt les chevaux de Léonard exposés au Palazzo Vecchio, dans une suite d'appartements princiers plongés à dessein dans les ténèbres et où le visiteur découvre, jaillies de l'ombre comme autant de secrets à lui seul divulgués, les soixante planches de la collection de Windsor. C'est aussi l'histoire d'une obsession, d'une passion consacrée à l'anatomie et au mouvement des chevaux, depuis les deux *Adoration* de 1480 jusqu'au monument à Trivulzio (1508-1512), en passant par les cartons de la *Bataille d'Anghiari* pour finir sur le libre jeu des fantasmes du vieillard. Sépia, papier bleu ou rouge, croquis minuscules ou dessins achevés, traits vigoureux, hachures ou simples blancs qui dégagent la forme, tout est merveille sous cette main. Le paradigme du possible épuise tout : chevaux lancés au galop dans la bataille, cavaliers contre fantassins, chevaux de gloire pour condottieri, chevaux de soleil pour les dieux, chevaux du désir et de cauchemar croisant les félins et les monstres... Une violente charge érotique se soumet à la claire maîtrise de l'intelligence. Ici, c'est l'architecture interne d'une jambe qui entraîne l'artiste à ébaucher, un peu plus loin, un palais. Une Léda s'étire mystérieusement sous des coursiers hennissants. Ailleurs, ce sont, entre les figures des notations chiffrées, l'idée d'un poème, deux devises et la leçon des Centaures : « *Chi perde il tempo non acquista virtu* » (« Qui perd son temps n'acquiert pas la force) », mais aussi : « *Passono i nostri triomfi e le nostre pompe* » (« Passent nos triomphes et nos pompes ».)

MERCREDI

Piazza de la Signoria, des fouilles effectuées près de la fontaine de Giambologna viennent de le confirmer : ici, battait déjà, à son origine, le cœur de la cité. Toujours au Palazzio Vecchio, la ville rend hommage, avec l'exposition de l'Œuvre retrouvée *(L'opera ritrovata)*, à Rodolfo Siviero, responsable de la récupération de quelque deux cents œuvres d'art sorties clandestinement d'Italie pendant la guerre, un merveilleux portrait de Memling, une *Vierge à l'enfant*, de Masaccio, un Masolino, des Bronzino, deux superbes Rubens, trois Tintoret, deux épisodes charmants *d'Armide* et *Renaud*, de Tiepolo... Etrange collection, à dire vrai, où, à travers les yeux de Hitler, de Goering et de leurs complices (dans la perspective de leur plaisir propre ou d'un projet de constitution d'un musée à Leipzig), les arts d'Italie signifient d'abord luxe, splendeur chromatique, rareté : à preuve, ces primitifs siennois, tous ces Della Robbia, cette argenterie sacrée du dix-huitième siècle, ces lions lombards de marbre rouge du quinzième, ces panneaux incrustés de marbres précieux de la décadence romaine.

On reste rêveur devant l'étrange suite donnée à cette exposition avec vingt aquarelles de Hitler, dont l'ensemble n'est pas sans laisser un profond malaise, dessins appliqués, minutieux, pour des vues de villes allemandes ou autrichiennes enfermant, dans des décors monumentaux et mesquins à la fois, de minuscules personnages, ponctuant ces espaces glacés comme autant d'insectes épinglés. L'enfer n'est pas loin. Justement, à deux pas d'ici, face à Santa Maria Antica, le palais des cent fenêtres expose soixante photographies de Diane Arbus, certaines fort connues, d'autres beaucoup moins, et cette diabolique comédie prend une résonance étrange dans cette ville de Florence où, depuis quelque jours, on ne parle que du retour du « monstre » qui revient périodiquement massacrer d'innocents couples d'amoureux dans la douce campagne toscane.

Et, dans ce lumineux palais rehaussé d'élégants stucs du Settecento, ce sont comme autant de cercles infernaux que le spectateur parcourt à la suite de Diane Arbus : nudistes affalés dans leur très conformiste salon ou vautrés dans l'ennui du crépuscule d'un camp, mondains grimaçant à un vernissage, enfants dégénérés jouant à la guerre à Central Park, géant juif du Bronx devant ses parents ahuris ou Lilliputiens de la 5e Rue, culturiste en exhibition, roi et reine d'un bal du troisième âge, entraîneuse dans sa chambrette, si semblable à son chien de mousseline, femme masquée sur son fauteuil de paralytique. Diane Arbus est bien chez elle au pays de Dante. « *Voi ch'entrate, lasciate ogni speranza...* » (« Vous qui entrez, abandonnez toute espérance ».)

JEUDI

Florence, ce sont aussi les livres, toute la mémoire du monde ou presque, de l'Occident en tout cas. C'est toujours un bonheur de traverser le cloître presque champêtre de San-Lorenzo, de gravir l'escalier qui mène à la fameuse bibliothèque laurentienne commandée par Clément VII à Michel-Ange et destinée à Médicis. L'allégresse d'abord avec le triple escalier, les colonnes couplées, l'harmonie du blanc et du gris de la Pietra Serena, et puis le plaisir grave du rectangle sévère et hardi de la salle de lecture enrichie, il est vrai, de ses boiseries patinées et des élégantes arabesques du pavement de Tribolo. La Laurentienne fête le centenaire du legs prodigieux que lui fit lord Ashpurham, l'un des plus passionnés collectionneurs de son temps : deux cents manuscrits, codex ou dossiers datés entre le neuvième et le dix-huitième siècle, pour la plupart. Sans doute est-il question ici d'un patrimoine exceptionnel pour l'érudition mais peut-être et surtout, chez cet Anglais, de plaisir sensuel devant l'objet livre, œuvre d'art unique et richement, ou curieusement illustré : *le Livre d'heures de Laurent le Magnifique* (1485), de somptueux antiphonaires du dixième siècle, un *Cicéron* du quatorzième siècle, les grands textes de la Renaissance, cinq exemplaires de la *Divine Comédie* plus beaux les uns que les autres, tous du quatorzième siècle, y compris le *Dante* de Bernardo Vecchietti, les *Chroniques* de Villani, les *Rimes* et les *Triomphes* de Pétrarque, du quinzième siècle. Les textes français sont particulièrement bien représentés avec une *Quête du Graal* datée, en Avignon, de 1319, une *Clé d'amour* du quinzième siècle, un *Henri de Mondeville* du treizième siècle, les Douze Dames de rhétorique de Robertet. Les lettrines rouge et bleue de l' *Image du monde* de Sibrac sont d'une fraîcheur intacte. Plus qu'aux textes littéraires, c'est au portrait d'une société raffinée et

SELECTION

CINÉMA

« Metropolis », de Fritz Lang

Sous forme d'un opéra-rock qui scande merveilleusement les délires visionnaires de Fritz Lang et redonne une sorte de « naturel » aux outrances expressionnistes des acteurs. Copie neuve en couleurs monochromes : bleu froid est le monde des travailleurs, ocre doré celui des maîtres, grises sont les rues. *Metropolis* plus superbe que jamais, aujourd'hui.

ET AUSSI : *la Triche* de Yannick Bellon (au-delà du film policier) ; *les Guerriers de la nuit* (enfin libéré par la censure) ; *Une étoile est née* de George Cukor (le mythe hollywoodien) ; *Il bidone* de Federico Fellini (Fellini première période) ; *Meurtre d'un bookmaker chinois* de John Cassavetes (importance de l'acteur) ; *Les dieux sont tombés sur le tête* de Jamie Uys (... et les spectateurs) ; *Under Fire* de Roger Spottiswoode (journalisme en Amérique centrale).

THÉATRE

Quelques jours encore pour voir Michel Bouquet dans *le Neveu de Rameau* à l'Atelier, et Claude Pieplu dans *Six heures au plus tard* au Lucernaire, où Stéphanie Loïk reste *Sally Mara*, où Polia Janska et Shigeaki Takahashi continuent de jouer le texte de Marguerite Duras, *Hiroshima mon amour*, dans la mise en scène de Michaël Lonsdale.

MUSIQUE

Le Festival estival de Paris a élu très justement Claude Ballif compositeur de l'été. Ce n'est pas simple façon de parler car, après une première journée en juillet, consacrée à ses œuvres et à ses pompes, en voici une seconde le 9 août, avec le concours du trio Ozi, d'Alexandre Ouzounoff et du quatuor Arditti, à la mairie du cinquième arrondissement, de 18 h 30 à 23 h. Le lendemain, Ludger Lohmann jouera encore *Apostrophes et jubilations* sur l'orgue de Saint-Germain-des-Prés, ainsi que des pages de Bach, Guilain et Liszt.

On saluera également la venue du Haydn Sinfonietta de Vienne, qu'on découvrira dans un programme Mozart, Bellini, Rossini et Haydn, le 13 août à Saint-Merri. (Renseignements : 225-22-55.)

EXPOSITIONS

Giuseppe Penone et Jean Le Gac à l'ARC

Avec des assemblages de branches, des monceaux de feuilles, des impressions murales, Penone cherche à élaborer un art « sauvage » qui puise son énergie dans les éléments naturels. Le Gac confronte trois formes artistiques sur le même support : le pastel, très graphique, le document photographique et l'écrit.

ET AUSSI : « La peinture d'inspiration religieuse à Rouen au temps de Pierre Corneille », exposées dans le nef de l'église Saint-Ouen, cinquante toiles du dix-septième siècle témoignent du Siècle d'or de la peinture religieuse à Rouen, ville natale de Corneille.

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Entrée principale : rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche.

MNAM

Visites animations régulières, sauf mardi et dimanche, à 16 h et 19 h ; le samedi, à 11 h, entrée du musée (troisième étage) ; lundi et jeudi, 17 h, galeries contemporaines.

WILLEM DE KOONING. Jusqu'au 24 septembre.

MARC CHAGALL. Œuvres sur papier. Jusqu'au 8 octobre.

ALIBIS : Artschwager, Collin-Thiébaut, Fabro, Garouste, Klossowski, Longo, etc. Jusqu'au 17 septembre.

COLLECTION MAGNELLI. Arts primitifs. Jusqu'à fin septembre.

ENRICHISSEMENTS DU CABINET D'ART GRAPHIQUE. De Bakst à Matisse. Jusqu'au 20 août.

EVE SONNEMAN. Travaux photographiques 1981-1984. Jusqu'au 9 septembre.

LE SIÈCLE DE KAFKA. Jusqu'au 1er octobre.

CCI

MOBILIER NATIONAL. Vingt ans de création. Jusqu'au 24 septembre.

LES CRÉATEURS AU MOBILIER NATIONAL. Salle de documentation. Jusqu'au 24 septembre.

BPI

PLACES D'EUROPE. Histoire et actualité d'un espace public. Jusqu'au 24 septembre.

POLITIQUE/FICTION. Jusqu'au 10 septembre.

DES LIVRES POUR LES VACANCES. Bibliothèque des enfants. Piazza. Jusqu'au 1er octobre.

Musées

TAPISSERIES DES XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES. Petit Palais, avenue Winston Churchill (265-12-73). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h 40. Entrée 9 F Jusqu'au 25 août.

JACQUES-HENRI LARTIGUE. Pages d'albums. Grand Palais, avenue Winston-Churchill (256-37-11). Sauf lundi et mardi, de 12 h à 19 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 16 septembre.

LA DONATION KAUFMANN ET SCHLAGETER. Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 13 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 3 septembre.

DESSIN ET SCIENCES. XVIIe et XVIIIe siècles. Musée du Louvre *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 24 septembre.

JEAN LE GAC – GIUSEPPE PENONE. Arc au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président Wilson (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; mercredi jusqu'à 22 h. Jusqu'au 23 septembre.

BERNARD LAGNEAU. Architectures fugitives. Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 12, avenue de New-York *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 19 août.

LE PRINCE EN TERRE D'ISLAM CHAPITEAUX ROMANS. Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 9 F. Jusqu'à fin octobre.

LUTÈCE-PARIS DE CÉSAR A CLOVIS. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 9 F (gratuite le dimanche). Jusqu'à fin mars 1985.

LA NOUVELLE ATHENES. Musée Renan-Scheffer, 16, rue Chaptal (874-95-38). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 7 F. Jusqu'en octobre.

SUR INVITATION. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 12 h à 18 h ; Sam. et dim., de 11 h à 18 h. Jusqu'au 17 septembre.

TIM, QUARANTE ANS DE POLITIQUES. Musée des arts décoratifs *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 17 septembre.

L'AUTOMOBILE ET LA PUBLICITÉ. Musée de la publicité, 18, rue de Paradis (246-13-09). Sauf mardi, de 12 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 15 octobre.

UN SIÈCLE D'IMAGES DE PIÉTÉ 1814-1914. Musée-galerie de la SEITA, 12, rue Surcouf (555-91-50). Sauf dimanche et jours fériés, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 15 septembre.

HOMMAGE A PAUL DELAROCHE. Musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi (222-23-82). Sauf mardi, de 14 h à 18 h. Entrée : 8 F ; Dim. : 4 F. Jusqu'au 17 septembre.

MICHEL DUFET. Musée Bourdelle, 16, rue A.-Bourdelle (548-67-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'à fin septembre.

DIDEROT A LA CONCIERGERIE. Conciergerie, 1, quai de l'Horloge (354-30-06). T.l.j., de 10 h à 18 h. Jusqu'au 30 août.

LOUIS XIV ET L'URBANISME ROYAL PARISIEN. Archives nationales. Musée de l'histoire de France, 60, rue des Francs-Bourgeois (277-11-30). Sauf mardi, de 14 h à 17 h. Entrée : 4 F ; dim. : 2 F. Jusqu'au 31 octobre.

MONTMARTRE. Des origines à nos jours. Musée de Montmartre, 12, rue Cortot (606-61-11). De 14 h 30 à 17 h 30 ; dim., de 11 h à 17 h 30. Entrée : 10 F. Jusqu'à fin décembre.

L'IMPRIMÉ DANS LA MODE. Musée de la mode et du costume, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (720-85-46). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 9 F. Jusqu'au 28 octobre.

HOMMAGE A ELSA SCHIAPARELLI, 1895-1973. Pavillon des arts, 101, rue Rambuteau (233-82-50). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30. Jusqu'à fin août.

150 ANS DE RESTAURATION EN LANGUEDOC - ROUSSILLON - L'ARCHITECTURE ET L'EAU. Musée des monuments français, palais de Chaillot, place du Trocadéro (727-35-74). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 15. Entrée : 9 F. Jusqu'au 27 août.

OBJETS ET MONDES. Présentation des acquisitions récentes. Musée de l'homme, place du Trocadéro (553-70-60). Sauf mardi, de 10 h à 17 h. Entrée : 13 F. Jusqu'au 18 août.

Centres culturels

CHARLES ESTIENNE et l'art à Paris, 1945-1966. Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (563-90-05). Sauf mardi, de 12 h à 19 h. Entrée : 9 F. Jusqu'au 2 septembre.

GUSTAV KLIMT, OSKAR KOKOSCHKA, EGON SCHIELE. Hôtel de Ville, salle Saint-Jean. Jusqu'au 12 août.

UN MUSÉE : DES CHEFS-D'ŒUVRE. Le musée d'art moderne de Liège, 1950-1984. Centre culturel Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin (271-26-16). Sauf lundi, de 11 h à 19 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 2 septembre.

CHARLES SCHNEIDER. Verreries Schneider France de 1913 à 1940. Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal (297-27-00). Sauf dim. et lundi, de 11 h à 19 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 21 octobre.

L'ARCHITECTURE LIBANAISE, du XVe au XIXe siècle. Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (274-22-22). T.l.j., de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 24 août.

RICHESSES D'ART EN MORVAN. Orangerie de l'hôtel Sully, 62, rue Saint-Antoine (274-22-22). T.l.j., de 10 h à 18 h. Entrée libre jusqu'au 2 septembre.

TROIS ARCHITECTES FRANÇAIS : Ciriani, Gaudin, de Portzamparc. Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon (633-90-36), sauf dim. et lundi, de 12 h 30 à 19 h. Jusqu'au 6 octobre.

TROIS ARTISTES CORÉENS DE CALIFORNIE : Lew, Chang, Hyesook. Centre culturel coréen, 2, avenue d'Iéna (720-83-86). Jusqu'au 20 août.

En région parisienne

BRÉTIGNY. Dedans... Dehors... Propositions III : Coignet, Gérard, Skoda, Larrière, Helfinger. Jusqu'en septembre. Haussmann, Gomez Perez, Houcmant. Photographies. Jusqu'au 29 septembre. Centre Gérard-Philipe, rue Henri-Douard (084-38-68). Sauf dim. et lundi, de 10 à 12 h et de 14 h à 18 h.

L'ISLE-ADAM. Louis-Albert Demangeon, 1909-1979. Musée Louis-Senlecq, 46, Grande-Rue. Jusqu'au 30 septembre.

NOINTEL. La sculpture est une fête. Des artistes et un château : Nointel Château (887-45-81). Jusqu'au 16 septembre.

PONTOISE. Carlos Calrell. Sculptures – Aurélie Nemours. Peintures. Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (038-02-40). Sauf mardi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 28 octobre. – Gustave Caillebotte, 1848-1894. Musée Pissarro, 17, rue du Château (031-06-[illegible]). Sauf lundi et mardi, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 21 octobre.

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES. Les Russes au présent. Centre culturel de la Villedieu, chapelle de la Villedieu à Élancourt (050-51-70). Jusqu'au 30 août.

SOISY-SUR-ÉCOLE. Vingt-cinq sculpteurs contemporains. Verrerie d'art (499-00-03). Jusqu'au 16 septembre.

En province

AIRAINES. L'œuvre sacré de Michel Ciry. Centre d'art (26-05-05). Jusqu'au 2 septembre.

AIX-EN-PROVENCE. Hommage de Pablo Picasso à « Monsieur Cézanne ». Granet : aquarelles de Paris et de Versailles. Jusqu'à fin août. – Le Chénier. Peintures. Jusqu'au 30 septembre. Musée Granet, palais de Malte (38-14-70). – Tapisseries des anciennes et nouvelles Indes. Musée des Tapisseries, 13, rue de la Molle (21-05-78). Jusqu'au 1er octobre. – Adami. Peintures et dessins. Présence contemporaine, 60, boulevard Carnot (92-12-41). Jusqu'au 28 août.

ALÈS. Premiers paysans de la France méditerranéenne. Musée du Colombier, carrefour d'Auvergne (86-30-40). Jusqu'au 15 septembre.

AMBÉRIEU-EN-BUGEY. Dessins d'archéologie et d'architecture, du romantisme à l'informatique. Château des Allymes (38-06-07). Été.

ANNECY. Quilts contemporains américains. Jusqu'au 30 septembre. – Vingt ans d'archéologie subaquatique en France. Jusqu'au 31 octobre. Musée-château (45-29-66).

ARC-ET-SENANS. L'hologramme. Saline royale (80-25-43). Août.

AUBUSSON. Poésie, roman et tapisserie : XVe-XVIIIe siècles. Musée départemental de la tapisserie, avenue des Lissiers (66-33-06). Jusqu'au 7 octobre.

AUXERRE. John Craven. Un œil du XXe siècle. Maison du tourisme, 1-2, quai de la République (52-26-27). Jusqu'au 30 septembre. – Musique et rythme. Centre culturel de l'Yonne, abbaye Saint-Germain (46-68-89). Jusqu'au 22 octobre.

AVIGNON. Un retable avignonnais de la fin du Moyen Age. Musée du Petit Palais (86-44-58). Été.

r en abîme des vieux sortilèges



disparue que s'intéressait Lord Ashpurham. A travers des traités d'arithmétique (l'un des Calabrais du treizième siècle, l'autre à l'usage des marchands du quatorzième, avec des gestes de la main pour tous les nombres, dont l'un de Piero della Francesca), à travers des traités de fauconnerie, d'alchimie ou de traitement de la maladie des chevaux ou de tel traité de musique du quatorzième ou du quinzième siècle, ou une collection de dessins des costumes persans du seizième, on trouve même un ouvrage contre l'« astrologie judiciaire » dédié à Catherine de Médicis.

Au hasard, parmi les vitrines de temps plus proches du nôtre, l'original du *Devin de village*, opéra de Jean-Jacques Rousseau, quelques-unes d'un lot de trois mille lettres adressées à Huet, évêque d'Avranches, signées de Bossuet, de Mlle de Scudery, de Mme de Montespan, ensemble inestimable pour la connaissance de la société française du dix-septième siècle ; curiosité de taille : le brevet de capitaine d'artillerie de Napoléon Bonaparte délivré par Louis XVI, cinq dossiers de papiers de jeunesse du futur empereur, l'un des cahiers est ouvert sur cette note anodine : « *Sainte-Hélène : petite île.* »

VENDREDI

Que peut Florence contre un passé si riche et si lourd ? La tentation du miroir en abîme a eu et a encore ses adeptes. Comme le démontre si bien une petite exposition qui se tient dans la salle d'armes du Palazzo Vecchio – encore lui ! – « Les peintres modernes de la réalité ». Placée sous l'égide de de Chirico (*Studio d'artiste avec mannequin*), il s'agit de l'exposition d'un groupe de peintres de l'immédiate après-guerre et sans aucun rapport avec l'hyperréalisme, œuvre lisse, léchée, délibérément citationnelle comme celle d'un Gregorio Scialpian : *Bacchus à l'auberge* est un hommage transparent au Caravage, de même que les *Mendiants ou Anachorètes dans le désert.* Les frères Bueno (Antonio et Xavier) caressent amoureusement leurs natures mortes et leurs adolescentes de rêve devant des rideaux d'ateliers comme ironiquement soulignés. Le *Saint Jérome au désert*, de Pietro Anigoni pastiche ouvertement Carpaccio.

C'est au fort du Belvedère, qui domine de très haut les jardins de Boboli et le Ponte-Vecchio, qu'il faut monter voir, avec l'exposition du sculpteur Arnoldo Pomodoro, tout ce qu'un artiste italien peut porter en lui d'Italie ancienne au moment même où presque violemment il s'attache à lui tourner le dos. On se trouve ici devant un projet monumental sous-tendu de mythes héroïques à la manière de l'œuvre de Michel-Ange : sphères célestes éventrées laissant voir le grouillement compliqué des organismes invisibles ; mur de voyageurs vrillé de graffiti mystérieux. Ici se fendent et s'écroulent de hautes colonnes de polyester dressées comme un défi au-dessus de la tour d'Arnolfo di Cambio et de la coupole de Sainte-Marie-de-la-Fleur. Au bronze tourmenté de Pomodoro, à ses cubes, à ses plaques, à ses pyramides hérissées de lamelles et parfois comme d'expansions végétales répondent alentour les impeccables symétries de l'architecture militaire de Buontalenti qui, en 1590, dessina le Belvédère pour Ferdinand Ier de Médicis. A l'intérieur des casemates des œuvres de moindres formes, lances ou boucliers de bronze doré aux reflets de flamme, disent aussi la violence et la guerre. Et l'architecte du seizième siècle partage au fond avec la sculpture du vingtième la même cosmogonie de l'ambition et du pouvoir. Du moins l'artiste moderne risque-t-il l'ambition pathétique de pénétrer le cœur de la matière : Léonard ouvrait d'un regard le corps musclé d'un cheval à l'arrêt, mais comme pour lui seul. L'amour de la forme parfaite renvoie, chez Pomorodo, à l'amertume d'un jamais plus.

SAMEDI

Trop de pierres, trop de livres, trop de tableaux. Le Mai florentin est loin et la saison lyrique ne reprend qu'en septembre.

« *Que tu es belle Florence, mais que tu es triste* », fait dire Musset à un personnage de son *Lorenzaccio.* Il faut quitter la ville, suivre les Florentins dans cet exode estival déjà de tradition chez les Médicis eux-mêmes. A condition d'accepter de franchir le purgatoire d'une banlieue des plus indignes de Florence qui soit, à une dizaine de kilomètres au nord-ouest de la ville, trois villas au moins offrent au visiteur une image assez fidèle d'une Renaissance amoureuse de la nature. Petraia, château-fort débonnaire dû à ce même Buontalenti avec des bassins, des urnes de terre cuite aux armes du cardinal Hippolyte de Médicis, des murs de buis odorant enfermant, comme par facétie, une forêt légère où goûter l'ombre et le frais.

La Villa di Castello restaurée sous Côme Ier par Bronzino et Pontormo et son extraordinaire jardin, œuvre de Tribolo, parfait exemple de toutes les merveilles dont rêvait l'époque, avec une collection d'agrumes et de fleurs rares, labyrinthes verts, la fontaine d'Hercule et, surtout, les grottes où la rocaille le dispute en fantaisie aux coupoles ornées de nacre, grottes théâtrales où s'enlacent amoureusement des animaux de marbre venus de la terre entière. Le monde est là, dans une lumière d'idylle, totale et pacifiée.

Enfin Poggio a Caianor, au pied du monte Albano. Poggio est dessinée par le grand Sangallo, avec son exquis théâtre du dix-septième siècle, son grand salon peint à fresques par Andrea Del Sarto, Allori et Pontormo à partir d'un aimable va-et-vient entre la vie des Médicis et celle de Romains illustres. Poggio où moururent mystérieusement François Ier de Médicis et la belle Bianca Cappello, Poggio où fut reçu Montaigne avant son entrée à Florence, Poggio où revivent si bien les vers de Laurent le Magnifique sur cette Florence disparue, si belle et si mortelle :

Quanto è bella giovinetta
Che si fugge tuttavia
Chi vuol esser lieto sia
Di doman non c'è certezza.
(Comme est belle la jeunesse
Qui fuit toutefois.
Qui veut être joyeux, qu'il le soit
Car demain n'est pas une certitude).

BERNARD RAFFALI.

Hommage à John Craven

Un œil du vingtième siècle

CEUX qui ont pu approcher John Craven au cours de sa vie aventureuse ont gardé le souvenir d'un homme de cœur, chaleureux, fidèle à ses amitiés et à ses admirations – on l'a vu pleurer en apprenant la mort d'Emile Gilioli.

John Craven est le nom de guerre, d'une guerre terminée avec le grade de colonel dans les services britanniques, de Louis Conte, né à Digne en 1912, mort à Paris en 1981. L'association Yonne et Tourisme, par les soins de Louis Deledicq, lui rend hommage dans la Maison du tourisme d'Auxerre.

Il est d'abord reporter photographe autodidacte, part pour les Etats-Unis à l'âge de dix-huit ans, et devient bientôt cameraman aux actualités cinématographiques. Ce métier, il ne l'abandonnera pas lorsque d'autres activités lui vaudront à Paris un renom parallèle. L'exposition a détaché quelques visions hallucinées du *Monde terrible* – le texte d'André Pieyre de Mandiargues a été repris dans le catalogue – issu de ses reportages publicitaires dans l'enfer industriel des mineurs, des travailleurs robotisés.

D'autres photos aussi « parlantes » sont extraites de l'album qui fit fureur en 1968 : *Deux cents millions d'Américains.* En 1963, en effet, John Craven était reparti, avec sa femme, pour les Etats-Unis, et avait ramené douze mille clichés pris sur un parcours de 80 000 kilomètres. Mieux que des documents, des figures mythiques d'un ancien « nouveau monde », où se côtoient les Noirs, les Indiens, les derniers cow-boys.

Voilà qui suffirait à sauver son nom de l'oubli, si la passion de l'image, en ses multiples manifestations, n'avait poussé John Craven à se mettre corps et biens au service des créateurs et de leurs réalisations plastiques. Et ni cette passion ni la fréquentation des musées et des ateliers d'artiste ne datent d'après-guerre. Mais c'est en 1950 que dans sa galerie, 5, rue des Beaux-Arts, il n'hésite pas à prendre des risques en imposant les nouveaux venus, abstraits ou pas, auxquels il fait confiance : l'avenir lui donnera raison. Un petit choix d'œuvres de ces années et des suivantes, vingt-quatre en tout, témoigne ici du bien-fondé de ses options. Déjà figurent Hartung, Poliakoff, Gilioli, sur un éventail beaucoup pus large qui présentait à un public tout neuf Nicolas de Staël, Laurens, Klee... Et parmi les noms participant à l'exposition de 1955, « Trente peintres de la nouvelle école de Paris », qui allait d'Atlan et de Bazaine à Zao Wou Ki et à Ubac, on retrouve, à Auxerre, notamment, ceux de Dubuffet et de Fautrier.

Mentionnons aussi les sculptures monumentales réunies pour l'inauguration de la Fondation Port-Barcarès (« Musée des sables »), en 1969, et, quasi simultanément, au Festival d'Avignon, à la requête de Jean Vilar, la gigantesque exposition internationale d'art contemporain qui regroupait sept cent cinquante œuvres.

Enfin, Louis Deledicq a recueilli les vestiges de la vitalité des deux dernières galeries animées par John Craven : Arts Contacts (1971) et, deux ans plus tard, la galerie Craven de l'avenue de Messine, avec une avant-garde renouvelée. Baruchello, Cardenas, du moins, en font foi. Non sans mettre l'accent sur la toute dernière exposition, celle de juin 1975, ce « Face-à-face arts primitifs - arts d'aujourd'hui ». Y fraternisaient les plus beaux spécimens de l'art nègre et Avril « l'enchanteur », Saint-Cricq « le poète brocanteur », Klasen, Gerd Winner, Wittevrongel.

Ces artistes, les revoici, non loin justement d'un art primitif que John Craven avait eu la chance de redécouvrir sur place, au cours d'un reportage en Afrique noire.

Ainsi cette « reconnaissance » d'un être exceptionnel s'achève par une multiple confrontation où les extrêmes se touchent.

JEAN-MARIE DUNOYER.

★ Auxerre, Maison du tourisme, 1-2, quai de la République. Jusqu'au 30 septembre.

EXPOSITIONS

BEAUVAIS. Un palais-musée à Beauvais : tours et détours de l'ancien hôtel épiscopal. Musée départemental de l'Oise, ancien palais épiscopal (445-13-60). Jusqu'au 10 septembre.

BELLAC. Rebeyrolle, peintures et lithographies. Festival national de Bellac (68-12-79). Jusqu'au 31 août.

BORDEAUX. 50 ans d'art espagnol, 1880-1936. Galerie des beaux-arts, 20, cours d'Albret (90-91-60). Jusqu'au 1er septembre. – Anselm Kiefer. Peintures 1983-1984. – Cy Twombly, œuvres 1973-1983. – Légendes. Entrepôt Lainé, rue Fay (44-16-35). Jusqu'au 9 septembre.

BORT-LES-ORGUES. Yves Brayer. Château de Val (72-02-49). Août-septembre.

BOURBON-LANCY. Gérard Garouste : la cinquième saison. Musée municipal (89-23-23). Jusqu'à fin août.

BOURG-EN-BRESSE. Peinture refigurée. Musée de l'Ain, 63, boulevard de Brou (22-22-31). Jusqu'au 2 septembre. – Peintres bressans, des XIXe et XXe siècles. Centre A. Camus. Août.

BRAUX-SAINTE-COHIÈRE. L'art contemporain en Champagne-Ardenne - Les Jacobins allemands, 1792-1798. Château (60-83-51). Jusqu'au 3 septembre.

CABRIES. Monticelli. Château. Jusqu'en septembre.

CAGNES-SUR-MER. Festival international de peinture. Musée-château (20-87-29). Août-septembre.

CALAIS. Les collections du Fonds régional d'art contemporain Nord-Pas-de-Calais. Musée des beaux-arts, 25, rue de Richelieu (97-99-00) et galerie de l'Ancienne-Poste, 13, boulevard Gambetta. Jusqu'au 4 septembre. Jean Dubuffet : paysage du Pas-de-Calais, Gratte-Merluche et autres œuvres, 1962-1964. Musée des beaux-arts. Jusqu'au 3 septembre.

CARCASSONNE. Gabriel Coudere. Musée des beaux-arts, 1, rue de Verdun (47-80-90). Août. – Bengt Lindström. Salle des Chevaliers (71-30-30). Août.

CASES-DE-PENE. Jules Olitsky. Château de Jau. Eté.

LE CATEAU-CAMBRÉSIS. Gromaire. Dessins : paysages de Noyelles-sur-Sambre et aux. Musée Matisse, palais Fénelon (84-13-15). Jusqu'au 3 septembre.

CERET. Jean-Michel Folon, gravures (1972-1983). Musée d'art moderne, rue Joseph-Parayre (87-27-76). Août.

CHATEAUROUX. Sculpture en France. Couvent des Cordeliers, rue Alain-Fournier et musée Bertrand, rue des Cordeliers. Jusqu'au 31 août.

CHERBOURG. Jacques Deschamps. Cousages-peintures cousues, 1974-1984. Centre culturel, rue Vastel. Du 11 août au 15 septembre.

CLERMONT-FERRAND. La tête dans l'art romain et gallo-romain. Musée Bargoin, 45, rue Ballainvilliers (91-37-31). Jusqu'au 14 octobre.

COLMAR. Jean Bazaine. Musée d'Unterlinden, place d'Unterlinden (41-89-23). Jusqu'au 2 septembre.

DAX. Dax, ville d'eau. Galerie d'art municipale (74-83-17). Jusqu'au 30 août.

DIEULEFIT. Symposium international de sculpture en terre. Ecole maternelle. Août.

DIJON. François Rude au Musée des beaux-arts de Dijon. De Liotard à Hodler, deux siècles de dessins genevois. Musée des beaux-arts, place de la Sainte-Chapelle (30-31-11). Jusqu'au 17 octobre. L'art celtique en Gaule. Collections des musées de province. Musée archéologique, 5, rue du Docteur-Maret (30-88-54). Jusqu'au 20 août.

DOUAI. Donation Delplanque. Musée de la Chartreuse, 4, rue des Chartreux (87-26-63). Jusqu'au 3 septembre.

DUNKERQUE. Trésors des musées du Nord de la France : le Nord de la France de Théodose à Charles Martel. Musée des beaux-arts, place du Général-de-Gaulle (66-21-57). Jusqu'au 9 septembre.

ÉTRETAT. Autour d'Albert Gleizes. Salle Adolphe-Boissaye, 1, avenue Charles-Mottet. Eté.

FELLETIN. Michel Tourlière. Eglise du Château. Jusqu'au 16 septembre.

FONTEVRAUD. Art espagnol actuel. Abbaye royale (51-73-52). Jusqu'au 2 septembre.

GAILLON. L'univers magique de Wakhevitch. Décors et costumes. Château (52-65-98). Jusqu'au 16 septembre.

GORDES. Alechinsky. Frontières et bordures. Abbaye de Sénanque (72-02-05). Jusqu'au 3 septembre.

HARQUE. L'architecture de fête du roi Stanislas par E. Here, 1704-1755. Château (52-40-14). Jusqu'au 15 octobre.

HONFLEUR. Cappiello, caricatures et affiches. Musée Eugène-Boudin, place Erik-Satie (89-16-47). Jusqu'au 24 septembre – Salon des artistes honfleurais. Grenier à sel. Jusqu'au 31 août.

JOUY-SUR-EURE. Biennale européenne de sculpture de Normandie. Centre d'art contemporain (36-61-55). Jusqu'au 2 septembre.

LA CAVALERIE (Aveyron). Abstraction au carré. Mostra del Larzac (62-70-93). Les Infruts, sur la RN9. Jusqu'au 15 septembre.

LA-CHAPELLE-EN-VERCORS. La-Chapelle-en-Vercors, 1944-1984. Ecole communale. Jusqu'au 26 août.

LANGRES. Diderot et la critique de Salon, 1759-1781. Musée du Breuil de Saint-Germain, 2, rue Chambrûlard (85-08-05). Jusqu'au 15 septembre.

LA ROCHE-SUR-YON. F. Ploay, B. Webb. Photographies – C. Perugini, peintures. Musée municipal, rue Georges-Clemenceau (05-54-23). Jusqu'au 1er septembre.

LAVAL. Autour du Douanier Rousseau : l'atelier du peintre, documents et archives. Vieux château, place de La Trémoille (53-39-89).

LE HAVRE. Devade. Musée des beaux-arts André-Malraux, boulevard Kennedy (42-33-97). Jusqu'au 10 septembre.

LILLE. Extra muros. Sculptures en plein air. Jardin des plantes. Jusqu'au 31 août.

LIMOGES. Biennale internationale de l'art de l'émail. Chapelle du lycée Gay-Lussac (34-58-27). Août. – Rétrospective européenne de plaques émaillées publicitaires. Pavillon du Verdurier. Août.

L'ISLE-SUR-SORGUE. Miro. Hôtel de Campredon, rue du Docteur-Tallet (38-17-41). Jusqu'à fin septembre.

LUBÉRON. Premier carrefour international des estampes. Château de La Tour-d'Aigues (77-46-60). Jusqu'au 19 août.

LUNÉVILLE. Trompe-l'œil. Musée-château (73-18-27). Jusqu'au 30 septembre.

LYON. Paysagistes lyonnais, 1880-1900. Musée des beaux-arts, 20, place des Terreaux (28-07-66). Jusqu'au 30 septembre. – Bertholin, Gherban, Saytour. Elac, centre d'échanges de Perrache (842-27-39). Jusqu'au 16 septembre.

MACON. Livres d'artistes livres objets. Hôtel de ville. Jusqu'au 28 août.

MAILLOT-SENS. De l'étrange au merveilleux. Le temps de voir, 13, rue du Temple (65-12-14). Jusqu'au 15 octobre.

MARSEILLE. Marseille et les grands ports français vus par Louis Garneray. Musée de la marine, palais de la Bourse (91-91-51). Jusqu'au 3 septembre. – Cantini 84. Musée Cantini, 19, rue de Grignan (54-77-75). Jusqu'à fin août. – Techniques du dessin. Musée Grobet-Labadie, 140, boulevard Longchamp (62-21-82). Jusqu'au 30 septembre. – Marseille, 40e anniversaire de la Libération. Musée d'histoire, centre Bourse (90-42-22). Eté. – François Bret : le temps qui passe. Chapelle de la Vieille Charité (90-26-14). Jusqu'au 15 août.

LE MELE-SUR-SARTHE. Arts en pays mêlois : Jean Hélion. Salle des fêtes (27-60-23). Jusqu'au 15 août.

MEYMAC. Le cinétisme, mouvement réel-mouvement suggéré, 1955-1984. Pierre Andrès, Jean-Bernard Naudin, Boris Tissot. Abbaye Saint-André (95-23-30). Jusqu'au 2 septembre.

MONTAUBAN. Dado, un signe des temps. Rétrospective 1961-1984. Musée Ingres, 19, rue de l'Hôtel-de-Ville (63-18-04). Jusqu'au 30 septembre. – Aspects de la vie quotidienne à Montauban à la fin du Moyen Age. Museum d'histoire naturelle, place Bourdelle. Jusqu'au 31 août.

MULHOUSE. Germinations II. Grand gymnase universitaire, 4, rue des Frères-Lumière. T.l.j. de 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 20 août. – Le zoo, hier et aujourd'hui. Musée historique, 4, rue des Archives (42-98-11). Jusqu'au 15 septembre.

NANCY. Le vitrail en Lorraine, du Moyen Age au vingtième siècle. Musée lorrain, chapelle des Cordeliers, Grande-Rue (332-18-74). Jusqu'au 30 septembre.

NANTES. Autour de Michel Ragon. Musée des beaux-arts, 10, rue Georges-Clemenceau (74-53-24). Jusqu'au 15 septembre. – Joseph Stany Gauthier (1883-1969), créateur des musées du château. Musée du château, 1, place Marc-Elder (47-18-15). Jusqu'au 28 octobre.

NICE. Chagall, vitraux et sculptures. Musée national Message biblique M. Chagall, avenue du Dr Ménard (81-75-75). Jusqu'au 8 octobre. – Helmut Newton-Alice Springs. Photographies. Musée des beaux-arts Jules-Chéret, 33, avenue des Baumettes (44-50-72). Jusqu'à fin septembre. – Picasso. Peintures et sculptures du fonds J. Picasso. Galerie des Ponchettes, 77, quai des Etats-Unis (62-31-24). Jusqu'au 16 septembre. – Jean Eve. Musée international d'art naïf A. Jakovsky. Château Sainte-Hélène, avenue Val-de-Marne (71-78-33). Jusqu'au 16 septembre. – Estampes japonaises, images du monde flottant. Enac-Nice Etoile, 24, avenue Jean-Médecin (62-18-85). Jusqu'au 20 octobre. – Ecritures dans la peinture. Villa Arson, 20, avenue Stephen-Liegeard (51-30-00). Jusqu'en septembre. – Vincent Bioulès. Galerie d'art contemporain, 59, quai des Etats-Unis (85-82-34). Jusqu'au 16 septembre. – Fêtes et traditions carnavalesques. Pays niçois, Provence, Alpes du Sud, Piémont. Palais Lascaris, 15, rue Droite (62-05-54). Jusqu'au 31 août.

NIMES. Paul Klee. Œuvres de 1933 à 1940. Musée des beaux-arts, rue Cité-Foulc (67-38-21). Jusqu'au 24 septembre.

NOGENT-LE-ROTROU. Structures/sculptures textiles. Musée municipal, château Saint-Jean (52-18-02). Jusqu'au 3 septembre.

ORLÉANS. Les peintures françaises au Museum of Art de la Nouvelle-Orléans. Musée des beaux-arts, 1, place de la République (53-39-22). Jusqu'au 15 septembre.

ORNANS. Visages, visages. Musée Courbet, 1, rue Froidière (62-23-30). Jusqu'au 28 octobre.

PAIMPONT. Solos : Bauchet, Bonnier, Gerbault, Giraud, Mace, Rautenstrauch, Seite, Rabarot. Abbaye (09-31-81). Jusqu'au 8 septembre.

PÉROUGES. Le temps mode d'emploi. Maison des activités culturelles. Jusqu'au 26 août.

PERPIGNAN. Grau Garriga : Del Grogal Vermell. Le Castillet ; musée Rigaud (61-66-30) ; musée Puig. Jusqu'au 30 août.

PONT-A-MOUSSON. Images de prémontrés. Jusqu'au 30 septembre. – Parcours italien : neuf plasticiens. Jusqu'au 25 août. Centre culturel de l'abbaye des prémontrés (81-10-32).

LE PUY-EN-VELAY. Le Puy-en-Velay au seizième siècle - L'allergie. Musée Crozatier jardin H. Vinay (09-38-90). Jusqu'au 30 septembre.

RATILLY. Charles Marq. Peintures. Château. Jusqu'au 16 septembre.

REIMS. L'homme de la dissemblance : sculpture cardinale à sept éléments. Palais du Tau, 2, place du Cardinal-Luçon (47-74-39). Jusqu'au 25 octobre. – Collections archéologiques et armes anciennes du musée Saint-Rémi, 53, rue Simon (82-23-36). En permanence.

RENNES. Adolphe Beaufrère, gravures. Musée des beaux-art, 20, quai Emile-Zola (30-83-87). Jusqu'au 30 septembre.

ROANNE. La bande dessinée entre au musée. Musée Joseph-Dechelette, 22, rue Anatole-France (71-47-41). Jusqu'au 30 septembre.

LES SABLES-D'OLONNE. Totem. Musée de l'abbaye Sainte-Croix, rue de Verdun (32-01-16). Eté.

SAINT-ÉTIENNE. Joseph Beuys, dessins. Musée d'art et d'industrie, place Louis-Comte (33-04-85). Jusqu'en septembre.

SAINT-MALO. La découverte du monde, cartographes et cosmographes. Musée-château (56-41-36). Jusqu'au 16 septembre. – Jacques Cartier, le pilote du pays de Canada. Chapelle Saint-Sauveur (56-24-68). Jusqu'au 1er octobre.

SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME. Sonnailles, cloches et campaniles. Collège d'échanges contemporains (78-01-93). Août.

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE. Degottex, œuvres 1977-1983. Galerie Noella G., 5, rue de la Commune (92-00-73). Jusqu'au 30 août.

SAINT-TROPEZ. Les peintres fauves de Provence. Musée de l'Annonciade (97-04-01). Jusqu'au 1er octobre.

SAINTE-SUZANNE. L'œuvre de Louis Travert. Château. Jusqu'au 10 septembre. – Poids et mesures dans la vie quotidienne. Musée de l'Auditoire. Jusqu'au 16 septembre.

TANLAY (Yonne). Alberto Giacometti : dessins, gravures, lithographies. Souvenirs d'un musée à la campagne : Ancy-le-Franc, 1965-1981. Château (52-26-27). Eté.

TOULON. Pierre Dmitrienko. Présences. Robert Jacobsen. Parcours. Musée, 113 boulevard du Général-Leclerc (93-15-54). Jusqu'au 30 septembre.

TOULOUSE. Le musée des Augustins, 1969-1984. Nouvelles acquisitions. Musée des Augustins, 21, rue de Metz (23-55-07). – Jacques-Henri Lartigue. Photographies. Réfectoire des Jacobins. Jusqu'à fin août. – Eugène Trutat. Galerie municipale du Château d'eau, place Laganne (22-28-98). Août.

TOURNUS. 32 artistes contemporains et l'art roman. Abbaye (51-13-89). Jusqu'au 7 septembre.

TROYES. Jacques Ousson. Dessins et peintures. Musée d'art moderne, place Saint-Pierre (80-57-30). Jusqu'au 17 septembre.

VALENCAY. Le château des Tuileries, 1564-1883. Château. Jusqu'au 31 août.

VALENCE. Jacques Clerc. Musée, 4, place des Ormeaux (43-93-00). Jusqu'au 2 septembre.

VALRÉAS. Jean Le Moal. Peintures, maquettes de vitraux, gravures. Jean Arène. Peintures et dessins. Château de Simiane. Jusqu'au 2 septembre.

VASCŒUIL. Hommage à Jean Lurçat. Château. Jusqu'au 11 novembre.

VENCE. J.C. Silbermann. Galerie A.-Chave, 13, rue Isnard (58-03-45). Jusqu'au 24 août.

VERNON. Dentelles contemporaines. Musée A.-G. Poulain, 12, rue du Pont (21-28-09). Jusqu'au 30 septembre.

VÉZELAY. Hélion. Œuvres du legs Zervos. Salle gothique de la Mairie (33-23-69). Jusqu'au 14 octobre. – Vézelay gourmand. Salle de la porte Neuve. Jusqu'au 29 août.

VICHY. Second Empire et thermalisme. Grand Casino. Jusqu'au 15 août.

VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON. Dédale 84. Deuxième Biennale des métiers d'art. Travaux des créateurs résidents : A. Adjemian, sculptures ; G. Cotte, photographies ; A. Cohen, textes et dessins. Jusqu'au 19 août. Chartreuse.

VILLEURBANNE. Jeunes artistes français : Bourget, Dauriac, Faucon, Friedman, Guinochet, Krauth, Leccia, Varini, Verjux. Le Nouveau Musée, 11, rue du Docteur-Dolard (84-55-10). Jusqu'au 20 septembre.

CINEMA

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 8 AOUT

15 h, hommage à G. Morlay : Sa Majesté M. Dupont, de A. Blasetti ; 19 h, cinéma japonais : Chien enragé, de A. Kurosawa ; 21 h, Cette sacrée vérité, de Léo McCarey.

JEUDI 9 AOUT

15 h, hommage à G. Morlay : Mammy, de J. Stelli ; 19 h, cinéma japonais, le Carnet noir, de H. Horikawa ; 21 h, la Dame au manteau d'hermine, de E. Lubitsch.

VENDREDI 10 AOUT

15 h, hommage à G. Morlay : le Plaisir, de Max Ophüls : 19 h, cinéma japonais : Amour, soleil et gangsters, de T. Ishii ; 21 h, l'Amour en première page, de T. Garnett.

SAMEDI 11 AOUT

15 h, hommage à G. Morlay : Anna, de A. Lattuada ; 17 h, l'Amour d'une femme, de J. Gremillon ; 19 h, cinéma japonais : l'Etendard des brumes, de Y. Yamada ; 21 h, les Salauds se portent bien, de A. Kurosawa.

DIMANCHE 12 AOUT

15 h, hommage à G. Morlay : Papa, maman, la bonne et moi, de J.-P. Le Chanois ; 17 h, Papa, maman, ma femme et moi, de J.-P. Le Chanois ; 19 h, cinéma japonais : le Guet-apens, de Y. Nomura ; 21 h, Entre le ciel et l'enfer, de A. Kurosawa.

LUNDI 13 AOUT

Relâche.

MARDI 14 AOUT

15 h, hommage à G. Morlay : les Lumières du soir, de R. Vernay ; 19 h, Lorsque l'enfant paraît, de M. Boisrond ; 21 h, cinéma japonais : la Tour blanche, de S. Yamamoto.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 8 AOUT

15 h, cinéma américain (1920-1930) : Beau revel, de J. Griffith Wray ; 17 h, cinéma japonais : l'Epée Bijomaru, de K. Mizoguchi ; 19 h, Esclaves, de H.J. Biberman.

JEUDI 9 AOUT

15 h, cinéma américain (1920-1930) : The Home Strech, de J. Nelson ; 17 h, cinéma japonais : les Hommes qui marchent sur la queue du tigre, de A. Kurosawa ; 19 h, Charly, de R. Nelson.

VENDREDI 10 AOUT

15 h, cinéma américain (1920-1930) : The Sea Lion, de R.V. Lee ; 17 h, cinéma japonais : la Victoire des femmes, de K. Mizoguchi ; 19 h, Woody Allen number one.

SAMEDI 11 AOUT

15 h, cinéma américain (1920-1930) : Leap-Year, de J. Cruze ; 17 h, cinéma japonais : le Seigneur d'une nuit, de T. Kinugasa ; 19 h, les Gauloises bleues, de M. Cournot ; 21 h, la Drôlesse, de J. Doillon.

DIMANCHE 12 AOUT

15 h, cinéma américain (1920-1930) : Lorna Doone, de M. Tourneur ; 17 h, cinéma japonais : Récit d'un propriétaire, de Y. Ozu ; 19 h, Black Jack, de K. Loach ; 21 h, le Convoi de la peur, de W. Friedkin.

LUNDI 13 AOUT

15 h, cinéma américain (1920-1930) : Jungle princess, de A. Kremnitzer ; 17 h, cinéma japonais : le Bal de la famille Anjo, de K. Yoshimura ; 19 h, Sécheresse, de N.P. dos Santos.

MARDI 14 AOUT

Relâche.

Les exclusivités

A LA POURSUITE DU DIAMANT VERT (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

ALSINO Y EL CONDOR (Nicaragua, v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

LES ANNÉES DÉCLIC (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

LES AVENTURIERS DE LA SIERRA LEONE (A., v.f.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

LE BAL (Fr.-It.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (h. sp.), 14e (321-41-01).

BOUNTY (A., v.o.) : George V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LES BRANCHÉS DU BAHUT (A., v.o.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

BUSH MAMA (A., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (805-51-33).

CANNON BALL II (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (359-15-71). V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; UGC Gobelins, 13e (326-23-44).

CARMEN (Esp., v.o) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32) ; Calypso, 17e (380-03-11).

CARMEN (Franco-It.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

LA CLÉ (**) (It., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

LA CONDITION DE L'HOMME (Jap., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38).

CONTRE TOUTE ATTENTE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12) ; George V, 8e (562-41-46).

LA DÉESSE (Indien, v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

DE L'AUTRE COTÉ DE L'IMAGE (Fr.) : Pagode, 7e (705-12-15).

DIVA (Fr.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32) ; Cinoches, 6e (633-10-82).

EMMANUELLE IV (**) (V. Ang., V.f.) : George-V 8e (562-41-46) ; V.f. Arcades, 2e (233-54-58).

ET VOGUE LE NAVIRE (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

L'ÉTOFFE DES HÉROS (A., v.o.) : UGC Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; Escurial, 13e (707-28-04).

LA FEMME PUBLIQUE (*) (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

FORT SAGANNE (Fr.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Français, 9e (770-33-88) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02).

LA FRANCE INTERDITE (**) (Fr.) : Gaîté Boulevard, 9e (233-67-06) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Ritz, 18e (606-58-60).

LE GANG DES BMX (Aus., v.f.) : Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52).

LES GUERRIERS DU BRONX N° 2 (A., v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86).

HERCULE (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93).

L'HOMME A FEMMES (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60).

IL ÉTAIT UNE FOIS EN AMÉRIQUE (A.,) Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; UGC Normandie, 8e (359-41-18) ; V.f. Berlitz, 2e (742-60-33).

LADY LIBERTINE (*) (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58).

LIQUID SKY (**) (A., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20).

LOCAL HERO (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

LES MALHEURS DE HEIDI (A., v.f.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

MARIA CHAPDELAINE (canadien) : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Danton, 6e (329-42-62).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; St-Ambroise, 11e (700-89-16).

MISSION FINALE (A., v.o.) Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LE MYSTÈRE SILKWOOD (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

NEW-YORK 2 HEURES DU MATIN (A., v.o.) (*) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Colisée, 8e (359-29-46). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

NOTRE HISTOIRE (Fr.) : Pagode, 7e (705-12-15).

PARIS VU PAR... (20 ans après) (Fr.) : Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38).

PINOT SIMPLE FLIC (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

LA PIRATE (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38).

PRÉNOM CARMEN (Fr.) : Grand Pavois (h. sp.), 15e (554-46-85).

QUARTETTO BASILEUS (It., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

RÈGLEMENT DE COMPTES (A., v.o.) (*) : Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

SHOCKING ASIA (All., v.o.) (**) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Pathé Clichy, 18e (241-77-99).

SIGNE LASSITER (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (329-42-62) ; UGC Normandie, 8e (359-41-18). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (633-08-22) ; UGC Boulevards, 9e (246-66-44) ; UGC Convention, 15e (828-20-64).

STAR WAR LA SAGA (A., v.o.) : la Guerre des étoiles, L'empire contre-attaque ; le Retour du Jedi : Escurial, 13e (707-28-04).

TOOTSIE (A., v.o. et v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LA TRACE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LA ULTIMA CENA (Cub.) : Denfert, 14e (321-41-01).

UN AMOUR DE SWANN (Fr.) : Calypso, 17e (380-03-11).

UN BON PETIT DIABLE (Fr.) : Calypso, 17e (380-03-11).

UNDER FIRE (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE (Fr.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46).

UN HOMME PARMI LES LOUPS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (755-63-42).

VENDREDI 13, LE CHAPITRE FINAL (*) (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93).

VIVA LA VIE (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (722-69-23).

VIVE LES FEMMES (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).

V'LA LES SCHTROUMPFS (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Calypso, 17e (380-30-11).

XTRO (Angl., v.o.) (*) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Ambassade, 8e (359-19-08). — V.f. : Lumières, 9e (246-49-07) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Images, 18e (522-47-94).

YENTL (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45). — V. f. : UGC Opéra, 2e (261-50-32).

LES FILMS NOUVEAUX

C'EST DANS LA POCHE, film américain de Daniel Mann, v.o. : UGC Normandie, 8e (359-41-18). — V.f. : UGC Rotonde Montparnasse, 6e (633-08-22) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44) : UGC, Gare de Lyon, 12e (343-01-59) : UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; UGC Convention, 15e (828-20-64) : 3 Secrétan, 19e (241-77-99).

DORTOIR DES GRANDES (**), film français de Pierre Unia : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) : Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) : Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 19e (522-47-94) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

HISTOIRE D'O (chapitre II) (**), film français d'Éric Rochat : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Le Bastille, 11e (307-54-40) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

LISTE NOIRE, film français d'Alain Bonnot : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; La Bastille, 11e (307-54-40) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01).

SIÈGE (**), film américain de Paul Donovan et Maura O'Connell, v.o. : UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; UGC Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; UGC Convention, 15e (828-20-64) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LA TRICHE, film français de Yannick Bellon : Forum, 1er (297-53-74) ; Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Nation, 12e (343-04-67) ; PLM Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

METROPOLIS, de Fritz Lang (all., réédition), v.o. : Saint-Germain Huchette 5e (633-63-20) ; Olympic Saint-Germain, 6e (633-97-77) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67). — V.f. : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97).

ULTIME VIOLENCE (*), film américain de Sam Firstenberg, v.f. : Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

Les festivals

ERIC ROHMER : COMÉDIES ET PROVERBES : Studio Cujas, 5e (354-89-22), mer., sam. : la Femme de l'aviateur ; jeu., dim., mar. : le Beau Mariage ; ven., lun. : Pauline à la plage.

ERIC ROHMER : ELOGE A LA RIGUEUR : Denfert, 14e (321-41-01), mer., sam., dim., mar. : Perceval le Gallois ; mer., ven., sam., dim., mar. : la Collectionneuse ; jeu., lun., sam : le Genou de Claire ; mer., ven., dim., mar. : l'Amour l'après-midi : jeu. : la Marquise d'O ; jeu., lun. : la Carrière de Suzanne.

FANTASTIQUE, FICTION (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36), ven. : Hurlements ; sam. : Repulsion (**) ; ven., sam. : Salo ou les 120 journées de Sodome (**) ; ven., sam. : L'Exorciste (**) ; ven : Pulsions (**) ; ven., sam. : Au-delà du réel (*) ; sam. : le Cercle infernal (*).

LA GRANDE PARADE DES COMÉDIES MUSICALES (v.o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81), mer., mar. : la Blonde ou la Rousse ; jeu. : L'amour vient en dansant ; ven. : O toi ma charmante ; sam : Cover Girl ; dim. : Funny Girl ; lun. : Ma sœur est du tonnerre.

HITCHCOCK (v.o.), Action rive gauche, 5e (329-44-40), mer., ven., dim., mar. : les Oiseaux ; jeu., sam., lun. : Psychose.

HITCHCOCK PÉRIODE ANGLAISE (v.o.), Le club de l'étoile, 17e (380-42-05), mer., sam., lun. : Une femme disparaît ; jeu, mar. : jeune et innocent ; ven., dim. : Les 39 Marches.

HOMOSEXUALITÉ (v.o.), Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) : dim., lun., mar. : Sébastiane ; dim., lun. : l'Homme blessé ; dim., lun., mar. : Querelle ; dim., lun. : Outrageous ; dim., lun., mar. Flesh.

HUMPHREY BOGART (v.o.) : Action Christine bis, 6e (329-11-30), mar., jeu. : La femme à abattre ; ven., sam. : Passage to Marseille ; dim., lun., mar. : les Anges aux figures sales.

MARX BROTHERS (v.o.), Action écoles, 5e (325-72-07), mer. : Monkey Business ; jeu. : Chercheurs d'or ; ven. : Un jour aux courses ; sam. : les Marx au grand magasin ; dim. : Une nuit à l'Opéra ; lun. : la Soupe au canard ; mar. : Plume de cheval.

LES POLARS DE L'ÉTÉ (v.o.), Action Lafayette, 9e (329-79-89), mer., jeu. : L'Évadé d'Alcatraz ; ven., sam. : Et tournent les chevaux de bois ; dim., lun., mar. : le Baiser du tueur.

QUINZAINE B. BLIER Cinéma présent, 19e (203-02-55), mer., sam. : la Femme de mon pote ; jeu., dim., lun. : Calmos ; ven., sam., dim. : Notre histoire.

L'ÉTÉ DES STARS : AL PACINO (v.o.), Rialto, 19e (607-87-61), tlj. sf mar. : l'Epouvantail ; tlj. sf mar. : Avec les compliments de l'auteur ; tlj. sf mar. : Panique à Needle Park.

OTTO PREMINGER (v.o.), Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37), tlj. : Laura ; la Rivière sans retour ; Carmen Jones : Ambre.

LE PARI DEPARDON : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19), tlj : Reporters ; tlj., sf dim. et lun. : San Clemente ; mer., dim., lun., mar : Tchad-Yemen-Tibesti Too ; mer., jeu., ven., dim., lun. : Faits divers ; jeu., ven., sam., dim., lun. : Numéro zéro ; tlj., les Années déclic.

Les grandes reprises

ALIEN (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14) ; Denfert, 14e (321-41-01).

AMERICA AMERICA (A., v.o.) : Reflet Quartier Latin, 5e (326-84-65).

L'ANNÉE DE TOUS LES DANGERS (A., v.o.) : Boîte à films (Hsp), 17e (622-44-21).

ANTONIO DAS MORTES (Bré., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (805-51-33).

L'ARNAQUE (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (755-63-42).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

BARBEROUSSE (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

BARRY LYNDON (Angl., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85) ; Boîte à films, 17e (622-44-21).

BLADE RUNNER (A., v.o.) ; Studio Galande, 5e (354-72-71). — V.f. : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

BLANCHE-NEIGE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (755-63-42).

BLOW UP (A., v.o.) : Reflet Médicis, 5e (633-25-97).

LE CHAINON MANQUANT (Fr.-Am., v.f.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32).

CITIZEN KANE (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

CORRESPONDANT 17 (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-80-25) ; Lincoln, 8e (359-36-14) ; Action Lafayette, 9e (329-79-89).

COUP DE CŒUR (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

DELIVRANCE (A., v.o.) (*) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

IL BIDONE (It., v.o.) : St-André des Arts, 6e (326-48-18) ; Epée de bois, 5e (337-57-47), Pagode, 7e (705-12-15) ; Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38).

CINEMA

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) (**) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

L'INCONNU DU NORD-EXPRESS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (329-11-30).

JÉSUS DE NAZARETH (It., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LADY LOU (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (329-11-30).

LILI MARLEEN (All., v.o.) : Rivoli, 4e (272-63-32).

LOLITA (A., v.o.) : André-Bazin, 13e (337-74-39).

MAIS QUI A TUÉ HARRY ? (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

MANHATTAN (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83).

MEAN STREET (A.*, v.o.), Movies, 1er (260-43-99), Alpha, 5e (534-39-47), Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

MERLIN L'ENCHANTEUR (A., v.f.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32).

MEURTRE D'UN BOOKMAKER CHINOIS (ex-LE BAL DES VAURIENS) (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; George-V, 8e (562-41-46) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

MONTY PYTHON, SACRÉ GRAAL (Angl., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).

MONTY PYTHON, LA VIE DE BRIAN (Ang., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).

LA MORT AUX TROUSSES (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99).

NOBLESSE OBLIGE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07).

LES NUITS DE CABIRIA (It., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (**) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Marignan, 8e (359-92-82). – V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).

OSCAR (Fr.) : Forum O. Express, 1er (233-42-26) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14).

PARIS VU PAR (1964) (F.), Olympic-Entrepôt, 14e (545-35-38).

RASHOMON (Jap., v.o.) : St-Lambert, 15e (532-91-68).

RUSTY JAMES (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).

LES SEIGNEURS DE LA ROUTE (ex-LA COURSE A LA MORT DE L'AN 2000) (A., v.o.) (**) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LES SEPT SAMOURAIS (Jap., v.o.) : Panthéon, 5e (354-15-04).

LA SOIF DU MAL (A., v.o.) : Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (320-30-19.

SUEURS FROIDES (A., v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30).

TAXI DRIVER (A., v.o.) (**) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

TEX AVERY FOLIES (A., v.o.), Logos, 5e (354-42-34).

THE BLUES BROTHERS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

THE ROSE (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14).

THE SERVANT (A., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

TO BE OR NOT TO BE (Lubitsch) (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-80-25).

TRAQUENARD (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (329-11-30).

LES 39 MARCHES (A., v.o.) : Parnassiens, 14e (320-30-19).

UNE ÉTOILE EST NÉE (A., v.o.) (version intégrale) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).

VICTOR VICTORIA (A., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-63-20).

VIVRE ET LAISSER MOURIR (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Colisée, 8e (359-29-46). – V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (559-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (536-10-96).

LE VOYEUR (Angl., v.o.) : Logos, 5e (354-42-34).

WEST SIDE STORY (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Balzac, 8e (561-10-60).

ZÉRO DE CONDUITE (F.), Denfert, 14e (321-41-01).

Les séances spéciales

AGUIRRE, LA COLÈRE DE DIEU (All., v.o.), Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), mer. 18 h, sam. 19 h 20, dim. 15 h 30.

AMERICAN GIGOLO (*) (A., v.o.), Châtelet Victoria, 1er (508-94-14), 15 h 20 + sam. 0 h 30.

A NOS AMOURS (Fr.), Templiers, 3e (272-94-56), sam., dim. 18 h 30, jeu. 20 h, dim., lun., mar. 22 h 15.

CASANOVA (de Fellini) (It., v.o.), Templiers, 3e (272-94-56), mer., jeu., ven., 22 h 15.

LES CHARIOTS DE FEU (Brit., v.o.), Boîte à films, 17e (622-44-21), 20 h 15.

LE CHATEAU DE L'ARAIGNÉE (Jap., v.o.), Saint-Lambert, 15e (532-91-68), mer. 21 h 15, ven., mar. 18 h 45.

LES CHIENS DE PAILLE (**) (A., v.o.), Grand Pavois, 15e (554-46-85), mar., ven., dim., lun. 22 h.

COUP DE TORCHON (Fr.) Grand Pavois, 15e (554-46-85), jeu., 20 h., sam. 20 h.

LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.), Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.

DANTON (Fr.-Pol.), Grand Pavois, 15e (554-46-85), lun. 18 h 30.

LE DERNIER MÉTRO (Fr.), Templiers, 3e (272-94-56), ven., sam., lun., mar. 20 h.

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.), Saint-Lambert, 15e (532-91-68), ven., lun., 21 h, mer. 17 h.

ÉLÉPHANT MAN (Brit., v.o.), Grand Pavois, 15e (554-46-85), sam. 22 h.

LA FEMME FLAMBÉE (All., v.o.) (**), Calypso, 17e (380-30-11), 18 h.

LA FIÈVRE DANS LE SANG (A., v.o.), Studio Bertrand, 7e (783-64-66), mer., jeu., lun. 18 h, sam. 17 h 45.

FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.), Studio Bertrand, 7e (783-64-66), mer., jeu., sam., lun. 21 h 30 ; ven. 22 h 15, dim. 18 h 30.

L'HOMME QUI RÉTRÉCIT (A., v.o.), Escurial, 13e (707-28-04), 22 h 45.

L'HOMME INVISIBLE (A., v.o.), Escurial, 13e (707-28-04), 20 h.

IDENTIFICATION D'UNE FEMME (It., v.o.), Grand Pavois, 15e (554-46-85), mer., ven. 21 h 30 ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), dim. 21 h.

LES JOUEURS D'ÉCHECS (Ind., v.o.), Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36), dim., mar. 11 h 55.

L'HOMME QUI VENAIT D'AILLEURS (Ang.-A. ; v.o.), Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32), 22 h 30.

LETTRES D'AMOUR EN SOMALIE (Fr.), Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23), 12 h.

LE LÉZARD NOIR (Jap., v.o.), 7e Art-Beaubourg, 4e (278-34-15), ven., sam. 0 h 15.

LA NUIT DE VARENNES (Fr.-It.) Templiers, 3e (272-94-56), sam. 22 h 15, dim. 14 h, mer. 20 h.

MORT A VENISE (It., v.o.), Templiers, 3e (272-94-56), t. l. j., sf dim., 20 h., sam., dim. 16 h 15.

MISTER ARKADIN (A., v.o.), Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.

POSSESSION (**) (Ang., v.o.) Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h + Grand Pavois, 15e (554-46-85), jeu., mar. 22 h.

LE PONT DE LA RIVIÈRE KWAI (A., v.o.), Grand Pavois, 15e (554-46-85), mer., sam. 18 h 30, jeu., lun. 21 h.

LA PRISE DU POUVOIR PAR LOUIS XIV (Fr.), Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36), lun., mar. 11 h 40.

PULSIONS (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36), ven. 23 h 40.

QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF (A., v.o.), Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 13 h

SALO (**) (It., v.o.), Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36), ven., sam. 0 h 20.

SCARFACE (*) (A., v.o.), Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32), 19 h 45.

SÉRIE NOIRE (Fr.), Templiers, 3e (272-94-56), 22 h 15.

SUZANNE SIMONIN, LA RELIGIEUSE DE DIDEROT (Fr.), Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), lun. 15 h 40.

STEAMERS (*) (A., v.o.), Boîte à films, 17e (622-30-21), 13 h 30.

LA TRAVIATA (It., v.o.), Studio Galande, 5e (354-72-71), 16 h ; Calypso, 17e (380-30-11), 17 h.

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.), Châtelet Victoria, 1er (508-94-14), 19 h 20.

VIVRE VITE (**) (Esp., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (805-51-33), jeu., mar. 22 h.

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (*) (A., v.o.), Boîte à films, 17e (622-44-21), 21 h 30.

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.), Républic-Cinéma, 11e (805-51-33), mer., jeu., dim., lun., mar. 16 h, ven., sam. 18 h.

THEATRE

(Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

ATELIER (606-49-24) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : le Neveu de Rameau.

BOUFFES PARISIENS (296-60-24) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Madame, pas dame.

COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41) (mer., D. soir), 21 h, sam. 17 h 30, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

DIX HEURES (606-07-48) (D.), 21 h : l'Ours ; 22 h : la Mouche et le Pantin.

GAITE MONTPARNASSE (322-16-18) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Chacun pour moi.

LUCERNAIRE (544-57-34) (L.), I. 20 h 15 : Six heures au plus tard ; 22 h 30 : Hiroshima, mon amour. II. 18 h 30 : la Voix humaine ; 20 h 15 : Journal intime de Sally Mara ; 22 h 15 : Du côté de chez Colette.

MADELEINE (265-07-09), 20 h 45 : les Œufs de l'autruche (dern. le 10).

NOUVEAUTÉS (770-52-76), 20 h 30 : l'Entourloupe (à partir du 10).

ŒUVRE (874-42-52) (D., L.), 21 h, sam. 19 h 30 et 22 h : Comment devenir une mère juive en dix leçons.

PALAIS-ROYAL (297-59-81) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 18 h 45 et 22 h, dim. 15 h 30 : la Fille sur la banquette arrière.

RENAISSANCE (208-18-50) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : le Vison voyageur.

SAINT-GEORGES (878-63-47) (D., L.), 21 h : Théâtre de Bouvard.

THÉATRE A.-BOURVIL (373-47-84), (D., L.), 21 h 45 : Y'en a marr...ez vous !

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h, sam. 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

VARIÉTÉS (233-09-92) (D., L.), 20 h 45, sam. 18 h 45 et 21 h 30 : le Bluffeur.

Les cafés-théâtres

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) (D.), I. 20 h 15 : Areuh=MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 + Sam. 24 h : les Sacrés Monstres ; II. 21 h 30 : Deux pour le prix d'un ; 22 h 30 : Limite !

CAFÉ D'EDGAR (322-11-02) (D.). I. 20 h 15 + Sam. 23 h 45 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours ; II. 20 h 15 : Imprévu pour un privé ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), 20 h 15 : Ça balance pas mal ; 21 h 30 : le Bel et la Bête ; 22 h 30 : Fais voir ton cupidon.

PETIT CASINO (278-36-50 (D.), 21 h : Il n'y a pas d'avion à Orly ; 22 h 15 : Commissaire Magré.

SPLENDID ST-MARTIN (208-21-93) (D., L.), 20 h 15 : J. Villeret.

TINTAMARRE (887-33-82) (D., L.), 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Le cave habite au rez-de-chaussée.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h, dim. 15 h 30 : On perd les pétales.

En région parisienne

Festival musiques jeunes 94 - Eté Show - : Valenton, Parc de la Libération le 10 de 20 h à 22 h : Miss Kong ; les Complices ; Pigalle : Créteil, Base de loisirs, le 11 de 19 h à 22 h : Parachute, Miss kong, Doc lebrun.

Sceaux, XVIe Festival de l'Orangerie (660-07-79), le 11 à 17 h 30 : Trio F. Schmitt, H. Xuereb, alto (Haydn, Fauré) ; le 12 à 17 h 30 : D. Wayenberg, piano (Beethoven).

Versailles, Bassin de Neptune, (950-36-22), le 11 à 22 heures : le Triomphe de Neptune.

Spectacle d'eau

ESPLANADE DE LA DÉFENSE, Fontaine Agam (979-00-15), ven., sam. 21 h 30 : Daphnis et Chloé.

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 8

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h : R. Parrot (Telemann, Vivaldi, Bach...).
Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : Ars Antiqua de Paris.

JEUDI 9

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h : voir le 8.

VENDREDI 10

Eglise St-Julien-le-Pauvre, 20 h : voir le 8.
Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : voir le 8.

SAMEDI 11

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h : voir le 8.

DIMANCHE 12

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h : voir le 8.

LUNDI 13

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h : voir le 8.
Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : voir le 8.

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : Jazz Group de Bretagne, (dern. le 12) ; à partir du 13 : J. Lacroix

CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), les 9, 10, 11 à 22 h : P. Urbina et Guarapo Latino.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : Ted Curson Quartet.

PHIL'ONE 776-44-26, les 9, 10, 11 à 22 h 30 : 6th Continent.

SLOW CLUB (233-84-30) (D., L.), 21 h 30 : M. Saury Jazz Music.

TROIS MAILLETS (354-00-79), mer., jeu. 23 h : la Velle.

Opérettes

POTINIÈRE (266-44-16) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : le Roi-Cerf.

Le music-hall

DAUNOU (261-69-14) (Mer., D. soir), 21 h ; Dim. 15 h 30 : From Harlem to Broadway.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D), 21 h : J. Bourbon.

STUDIO BERTRAND (783-64-66), ven., mar. 20 h 15, dim. 16 h : Folies étrangères d'Offenbach.

TROTTOIRS DE BUENOS AIRES (260-44-41) (D., L.), 22 h 30 : O. Piro, D. Arboleda, L. Cruz.

La danse

COUR DE LA MAIRIE DU IVe (278-60-56), ven., sam., dim. 21 h : Ballets historiques du Marais.

GYMNASE RONSARD (606-33-60), 20 h 30, Dim. 17 h : Lauréat du concours (dern. le 12).

LE MONDE DES SPECTACLES

FESTIVALS

FESTIVAL ESTIVAL DE PARIS
(549-14-83)

Musée Carnavalet, le 8 à 18 h 30 : K. Junghanel (Weiss, Bach).

Eglise Saint-Merri, les 8 et 10 à 20 h 30 : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. H. Soudant (Beethoven, Mozart) ; le 13 à 20 h 30 : Haydn Sinfonietta Wien, dir. M. Huss (Mozart, Bellini, Rossini).

Mairie du Ve, le 9 à partir de 18 h 30 : Journée Cl. Ballif ; le 14 à 18 h 30 : C. Joly (Liszt).

Eglise Saint-Germain-des-Prés, le 10 à 20 h 30 : L. Lohmann (Guilain, Bach, Ballif).

Station Auber/RER, le 10 à 16 h 30 : Ensemble de cuivres L. Capouillez (Susato, Becler, Mozart...).

Sainte-Chapelle, le 11 à 19 h : Ensemble Dufay de Nouvelle-Zélande (de Bussi, Phalese, Roussel...).

Bateaux Mouches, le 11 à 15 h 30 : voir station Auber, le 10.

Chateau de Maisons-Lafitte, le 12 à 17 h 30 : V. Briano (Haëndel, Parish-Alvars, Bach...).

Festivals en province

AQUITAINE

Saint-Léon-sur-Vézère, Festival du Périgord noir (53) 51-82-87. **Eglise romane**, le 10 à 21 h : A. Halim, L. Lovano (Pleyel, Mozart, Haydn...).

AUVERGNE

Vichy, Eté musical (70) 31-68-88, **Grand Casino**, le 11 à 20 h 30 : la Vie parisienne.

BOURGOGNE

Nuits de Bourgogne (80) 30-78-07, **Abbaye de Fontenay**, le 11 à 21 h : Les arts florissants, dir. W. Christie (Monteverdi, Purcell).

BRETAGNE

Festival des 3 Mers (98) 80-05-33, **Brest, Hôtel de Ville**, le 16 à 21 h : Ensemble instrumental de Venise, dir. G. Guglielmo.

Pontivy, Eté musical, (25-12-93), **Cour du château des Rohan**, le 10 à 21 h : K. Pondi.

Suscinio en Sarzeau, Festival, le 8 à 21 h 30 : Ensemble guitarra da camera (Kreutzer, Schubert, Beethoven...) ; le 9 à 21 h 30 : G. Rabol (Chopin, Schubert, Franck) ; le 13 à 21 h 30 : J. Vandeville, D. Fournier (Bach, Couperin, Locatelli...).

CENTRE

Amboise, Collégiale Saint-Denis, le 14 à 21 h : M. Bouvard (Couperin, Bach).

Montoire, XIIe Festival mondial du folklore (54) 85-03-91, le 10 à 21 h : Ensemble de l'Ile Bourbon, Ensemble d'enfants Male Lachy, Université du Magdalena ; le 11 : Ensemble universitaire de Cordoba, Ensemble Doina Trotusulin ; le 12 : Ensemble de l'Ile Bourbon, Ensemble Pakunga ; le 13 : Sangar Tari Syofyani ; le 14 : Schlitzerlander Trachten- und Volkstanreiz, Cie M. Leclerc ; le 15 : Fanfare de Brunssum, Sangar Tari Syofyani, Ensemble Troina Trotusulin, Ensemble Pakunga.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Festival méditerranéen (42) 86-82-14 **Port-Camargue, Jardin aux sculptures**, le 8 : Percussions de Strasbourg (Kabelac, Bach, Taïra...).

Estagel, Eglise Saint-Vincent, le 10 : voir Port-Camargue le 8.

Cap-d'Agde, Centre des Congrès, le 11 : Trio Catherine Escoude, Lockwood.

Saint-Cyprien, Mas des Capellans, le 12 : Voir Cap-d'Agde, le 11.

Thuir, Place de la Cellera, le 16 : Golden Gate Quartet.

Prades, 33e Festival P. Casals (68) 96-33-07 ; **Abbaye Saint-Michel de Cuxa**, le 8 à 21 h : L. Rose, A. Wolf (Beethoven, Kodaly, Mendelssohn) ; le 9 à 21 h : Soirée musique française (Debussy, Boucourechliev, Roussel...) le 10 à 21 h : L. Rose, J.-J. Kantorow (Brahms) ; le 11 à 21 h : Haydn Sinfonietta de Vienne (Beethoven, Stravinski, Haydn) ; le 12 à 21 h : Haydn Sinfonietta de Vienne (Mozart) ; le 13 à 21 h : Etudiants de l'Académie de musique de chambre.

Saint-Guilhem-le-Désert, Saison musicale, (67) 63-14-99, **Eglise**, le 15 à 21 h 15 : J. Betouliers (Corette, Sweelinck...).

LIMOUSIN

Saint-Robert, Eté musical (55) 25-11-05, le 11 à 21 h : Quintette de cuivres de Budapest (Weiner, Rimsky-Korsakov, Joplin).

Saint-Yrieix, Festival musical (55) 75-94-60, **Collégiale**, le 9 à 21 h : Ensemble instrumental de France, dir. : Ph. Bride (Vivaldi, Tartini, Mozart...) ; le 12 à 21 h : A. Sapritch, Ph. Dubeau (poésie et orgue).

LORRAINE

Bussang, Th. du Peuple, (29) 61-50-48, les 11, 12, 15 à 15 h : Un chapeau de paille d'Italie.

MIDI-PYRÉNÉES

Comminges, Festival du Comminges (61) 90-00-38, **Collégiale de Saint-Gaudens**, le 10 à 21 h 30 : M. Caballe ; **Cathédrale Saint-Bertrand de Comminges**, le 13 à 21 h 30 : Ph. Lefebvre, Ensemble J.-B. Arban (Monteverdi, Haendel, Bach...) ; **Basilique Saint-Just de Valcabrère**, 16 à 21 h 30 : Ch. Zacarias (Scarlatti, Mozart, Schubert).

Gourdon en Quercy, Rencontres musicales (65) 41-06-40, **Eglise des Cordeliers**, le 8 à 21 h : I. et I. Ueno (Xenakis, Stockhausen, Darasse) ; le 13 à 21 h : Percussions ; **Abbaye Nouvelle**, le 10 à 21 h : O. Bello ; **Eglise Saint-Pierre**, le 15 à 21 h : Orchestra del Teatro Accademico di Castelfranco Veneto, dir. : G. Wilgowics (Mozart).

Gramont, Festival (63) 63-60-60, **Eglise**, 8 à 21 h 30 : Trio à cordes Carmina (Beethoven, Schubert) ; **Château**, le 11 à 21 h 30 : Loïnhdam (musique du Moyen Age) ; **Eglise**, le 14 à 21 h 30 : Golden Gate Quartet.

Saint-Céré, Session de musique (65) 38-29-08, **Eglise d'Assier**, le 8 à 21 h : Quintette à vent F. Poulenc ; (Mozart, Hindemith, Beethoven) ; **Château de Castelnau-Bretenoux**, les 9, 10, 12 à 21 h : Les Contes d'Hoffmann ; le 14 à 21 h : la Damnation de Faust.

Cathédrale Saint-Géraud, le 10 à 21 h 30 : la Damnation de Faust.

Souillac, Abbatiale, le 11 à 21 h : la Damnation de Faust.

Eglise Saint-Spérie, le 13 à 21 h : la Damnation de Faust.

MJC de Saint-Céré, le 14 à 17 h : Opéra des enfants de la session.

PROVENCE COTE-D'AZUR

Aiguesmortes, Festival (66) 51-81-86 : **Th. des Remparts**, les 8, 10 à 21 h 45 : Docteur Faust ; le 13 à 21 h 45 : Shakespeare ; **Salle de l'Oragnenau**, le 8 à 18 h 30 : Cirque Pacotille ; le 9 à 18 h 30 : Solo Mio.

Antibes, XVIe Eté musical, 33-95-64 : **Place du Château**, le 8 à 21 h : Z. Kocsis ; le 13 à 21 h : R. Scott.

Cannes, Palais des Festivals (39-44-44), le 14 à 21 h 45 : Drôles de femmes.

Carpentras, Festival (90) 63-46-35 : **Cour de la Charité**, le 8 à 21 h 30 : Orchestre des Jeunesses musicales allemandes (Beethoven, Schubert, Glück...) : le 10 à 21 h 30 : M. Passos ; **Th. de Plein Air**, le 9 à 21 h 30 : le Barbier de Séville ; le 11 à 21 h 30 : IIIe Cantilies ; le 12 à 21 h 30 : Grand ballet de Tahiti.

Amis de la musique du Lubéron, (90) 75-63-28 : **Eglise de Goult**, le 8 à 21 h : Trio Henry, A. Cazalet (Beethoven, Brahms) ; le 9 à 21 h : Y. et G. Henry, A. Ladrette, P. Moragues (Beethoven, Brahms, Schubert...) ; le 10 à 21 h : Y. Henry (Schubert, Schumann, Ravel) ; le 12 à 21 h : Trio Henry et P. Moragues (Beethoven, Schubert, Brahms).

Menton, XXXVe Festival de musique de chambre, Parvis Saint-Michel, le 8 à 21 h 30 : les Virtuoses de Moscou (Bach, Mozart, Tchaïkovski) ; le 10 à 21 h 30 : Quintette à cuivres G. Touvron (Bach, Gershwin, Joplin) ; le 12 à 21 h 30 : L. Tchijik ; le 14 à 21 h 30 : Z. Kocsis (Beethoven, Debussy) ; le 16 à 21 h 30 : Trio Tchaïkovski (Beethoven, Brahms, Rachmaninov).

La Roque d'Antheron, IVe Festival international de piano, (42) 28-52-52 : le 9 à 21 h 30 : C. Corea ; le 10 à 17 h 30 : M.-Ch. Girod (Poulenc, Mozart, Debussy...) ; le 11 à 21 h 30 : J.-B. Pommier (Schubert, Beethoven, Chopin...) ; le 12 à 18 h : M. Laforêt, P.-A. Volondat ; le 14 à 21 h 30 : V. Perlemuter (Mozart, Ravel, Schubert) : le 15 à 17 h 30 : Quatuor Talich (Schubert, Mozart), à 21 h 30 : O. Maisenberg et Quatuor Talich (Brahms, Schubert).

Sophia Antipolis, Soirées (93) 33-10-10 : le 9 à 21 h 30 : P. Lescaut.

RHONE-ALPES

Chirens, Festival de musique de chambre (76) 05-00-38 : **Chartreuse**, le 9 à 21 h 30 : S. Simonka, A.-M. Beckensteiner-Paillard, A. Augustin (Monteverdi, Purcell...) ; le 15 à 21 h 30 : Madrigalistes de Prague (Monteverdi, Frescobaldi, Maschera...).

Vienne, Musique en Dauphiné (74) 85-12-62 : **Cloître Roman**, le 10 à 21 h 15 : Musique du Moyen Age.

COMMUNICATION

Mercredi 8 août

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 35 Série : Dallas.
JR et Katherine complotent, etc. Il paraît qu'on a droit à vingt-neuf épisodes nouveaux... et que certains ne s'en lassent pas.

21 h 25 L'Histoire à la une : En désespoir de causes.
Emission de G. Lauzun. Réal. G. Follin. Avec l'historien P. Miquel. A l'occasion du 70e anniversaire de la guerre de 14-18.
L'historien Pierre Miquel s'est demandé comment, brusquement, l'Europe s'est enflammée après quarante ans de paix. Avec G. Follin, ils ont recherché des documents d'archives russes, des films de fiction, pour tenter d'analyser le système de guerre mis en place par petits morceaux. Pour la première fois, des officiers allemands s'expliquent sur les raisons de leur échec.

22 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Téléfilm : Rubis.
D'après R. Silverberg, réal. D. Moosmann. Avec P. Vaneck, C. Mathieu, S. Bony...
Au vingt et unième siècle, en Avignon, un homme subit une sévère punition. Frappé au front d'un rubis, il cesse d'exister pour les autres. Malheur à ceux qui lui tendront la main, qui lui parleront, croiseront son regard. Malheur à lui qui sera puni de surdité ou d'énucléation. Un science-fiction sur le thème de la solitude totale.

22 h 10 Série : Cent ans d'automobile.
Du teuf-teuf au turbo. N° 6 : cette voiture qui fait rêver. Série de J. Bardin, D. Dubarry et F. Maze, réal. P. Dhostel, J. Equet.
Au début du siècle, les partisans du mouvement futuriste n'hésiteront pas à déclarer qu'une voiture de course est plus belle que la Victoire de Samothrace. *Affichistes, artistes... les constructeurs ont compris que pour vendre il faut faire rêver et créer une image de marque. Hervé Poclain, commissaire-priseur et historien de l'art automobile, est le fil rouge de cette sixième émission faite pour le temps des vacances.*

22 h 40 Sport : Catch.
23 h 10 Journal.
23 h 30 Bonsoir les clips.
0 h 00 Jeux olympiques.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Document : Léo Ferré (2e partie).
Léo Ferré se fait rare à la télévision. Il se fait rare également sur scène. C'est pourtant au cours d'un récital au Théâtre des Champs-Elysées, les 6 et 7 avril 1984, que Guy Job et son équipe l'ont enregistré pour une série de quatre émissions. Guy Job, a saisi sur la scène immense, dans le faisceau d'un projecteur, les émotions de l'artiste seul, assis devant son piano noir, auréolé d'une crinière blanche. Le spectacle est malheureusement régulièrement interrompu par des entretiens avec Pierre Bouteiller sur le show-biz, le pouvoir, l'argent, l'anarchie, Dieu...

21 h 35 Série : Opération Open.
Les voleurs de moutons. De P. Setbon, réal. Patrick Jamain.
Dexter débarque cette fois en Allemagne pour résoudre un curieux problème : les moutons de la région refusent de manger et le sol du parc se dégrade. Ce deuxième numéro de la série policière a été tourné en RFA dans la réserve naturelle de Luneburger Heide.

22 h 20 Journal.

22 h 40 Histoire de l'art : Charles VII.
Le portrait austère, peint par Fouquet, d'un roi peu connu.

22 h 55 Prélude à la nuit.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 « Une parole devant la lumière », de J.-P. Colas, avec C. Sellers, J. Topart, P. Vaneck, S. Artel...
22 h La criée aux contes autour du monde : en Suisse (Edith Montelle).
23 h Bestiaire : le barbeau.
23 h 20 Musiques limite.
23 h 40 Place des étoiles.

FRANCE-MUSIQUE

20 h Soirée lyrique (échanges internationaux) : donné le 26 juillet 1984 au Festival de Bayreuth, « Parsifal », de Richard Wagner, par les chœurs et l'orchestre du Festival de Bayreuth, sous la direction de James Levine, chef des chœurs N. Balatsch, solistes S. Estes, M. Salminen, P. Hofmann.

Jeudi 9 août

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 30 TF 1 Vision plus.
11 h 55 Quarante ans déjà.
12 h Jeux olympiques. (Résumé.)
12 h 55 Consommer sans pépins.
13 h Journal.
13 h 30 Série : la Conquête de l'Ouest.
14 h 10 Objectif santé.
A la retraite j'écris ma vie.
15 h 15 Quarté en direct d'Enghien.
16 h Abbayes de France : Chartres.
16 h 15 Histoires sans paroles.
Les animaux dans la maison.
16 h 30 Croque-vacances.
18 h Dessin animé : Woody Woodpecker.
18 h 10 Série : Votre auto a cent ans.
L'aventure de la course : la Gordini.
18 h 20 Série documentaire : Les paysans
De J.-Cl. Bringuier. (Redif.)
La campagne, une mode ? Pourquoi ce rêve ou cette utopie ? Georges Duby, historien, parle de l'origine de nos mentalités complexes (et contradictoires) à propos du paysan.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 35 Point : prix vacances.
19 h 40 Jeux olympiques. (Résumé.)
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Brasil Stars.
Réal. J.-L. Cap
Pour la première fois, les musiciens de la jeune génération brésilienne ont joué le 12 décembre 1983 ensemble dans une grande fête consacrée à la musique de leur pays. C'était à l'Espace Balard. Il y avait là autour de Chico Buarque, le chef de file de ce mouvement engagé dans la vie politique, Joao Nogueira, Joao Bosco, Paulhino Da Viola, Francis Hume, Edu Lobo, Pepeu Gomes.
21 h 50 Téléfilm : Egmont.
D'après Goethe. Réal. Franz Peter Wirth. Avec C. Frot, R. Boysen, R. Becker...
En 1566, la Hollande est sous la domination espagnole. Philippe II a placé sa sœur, Marguerite de Parme, à la tête du gouvernement des Pays-Bas. La restriction des libertés provoque des troubles suivis de répressions. Les espoirs du peuple se tournent alors vers le comte d'Egmont. Cette adaptation de Goethe, d'un style classique, est réalisée avec beaucoup de finesse dans la psychologie des personnages, que ce soient les bourgeois ou les grands de la scène politique, dans des décors et des costumes raffinés. Manfred Zapatka, au visage doux et sincère, donne au personnage grandeur et simplicité.
23 h 50 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

8 h 5 Jeux olympiques.
10 h 30 Antiope.
12 h Journal (et à 12 h 45 et 18 h 40).
12 h 10 Série : Muppets show.
12 h 30 Les amours de la Belle Epoque.
13 h 35 Série : Chaparral.
14 h 30 Sports été. Jeux olympiques à Los Angeles.
18 h Récré A 2.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
SOIRÉE CHINOISE.
20 h 35 Club des télévisions du monde : (China Central Television) l'Autre rive.
Téléfilm de Wang Lan.
A sa sortie de prison, une jeune délinquante revient dans sa famille qui la rejette. Elle demande alors d'être envoyée à la campagne. La vie est dure mais elle réussit à se faire accepter et à se marier. Inspiré par un fait divers survenu dans la province de Liaoning en 1981.
21 h 55 Publicité.
Spots publicitaires pour des produits chinois.
Le savon Moette au soufre parfumé, la radio-cassette Mei-Duo, la crème aux perles et aux champignons blancs, le baume du deuxième printemps... pas très marxiste-léniniste tout ça !
22 h 5 Cuisine chinoise.
Comment accommoder le concombre. A voir absolument, dit-on.
22 h 10 Les arts martiaux.
Venus de toute la Chine, les représentants des diverses écoles d'arts martiaux font une démonstration spectaculaire.
22 h 25 Journal.
22 h 45 Jeux olympiques.
En direct de Los Angeles : natation synchronisée, athlétisme ; football : France-Yougoslavie (1/2 finale) ; en différé : boxe.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

19 h 3 Jeu littéraire : Les mots en tête.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Le désancraoudeur
Un reportage sur l'envoûtement en Bretagne. La clientèle du désancraoudeur, celui qui rompt les charmes maléfiques, quadruple, paraît-il, dès que les touristes arrivent.
19 h 55 Dessin animé : l'inspecteur Gadget.
20 h 5 Les jeux.
20 h 35 Cinéma : Projection privée.
Film français de François Leterrier (1973), avec F. Fabian, J.-L. Bideau, J. Birkin, B. Ogier, J. Weber, B. Laage.
Un cinéaste prépare un film inspiré par un épisode de sa vie (dix ans plus tôt), qui lui a laissé un remords. En discutant avec les comédiens, il s'aperçoit que son scénario remet en question ce qui est réellement arrivé. Mise en scène subtilement pirandellienne, pour un jeu de la vérité passionnant, entre passé et présent. Brillante interprétation.
22 h 5 Journal.
22 h 25 Tous bandits d'honneur.
Emission de Michel Sibra
Le 9 septembre, la Corse fêtera le 40e anniversaire de sa libération. Ce documentaire donne la parole à ceux qui firent cette histoire, vieux Corses qui évoquent leurs souvenirs avec la saveur d'un humour lucide, l'émotion à fleur de voix. Témoignages étayés parfois par des documents d'archives qui donnent l'image d'une Corse résistante, différente de ce qui est proposé habituellement.
23 h 20 Histoire de l'art : Balthazar Castiglione.
Un des plus beaux portraits – fresque monochrome – de Raphaël, de l'humaniste et homme de lettres.
23 h 35 Prélude à la nuit.
« Cinquième suite pour violoncelle seul » de J.-S. Bach, par André Navarra, soliste.

FRANCE-CULTURE

7 h Matinales : Montigniac-les-Eyzies.
7 h 30 Revue de presse.
8 h Paroles et écrits du Bocage : l'ancolie.
9 h 5 Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc, le bâtisseur.
10 h Histoire de la piraterie.
11 h Musique : la voix ici et ailleurs.
12 h Panorama.
13 h 30 Feuilleton : « Aimé de son concierge ».
14 h Les cultures face aux vertiges de la technique : l'Afrique, terre du symbolisme et de la conservation.
15 h 3 Embarquement immédiat : la Hongrie.
15 h 30 Musique : itinéraire tchèque (connexions).
16 h 30 Promenades ethnologiques en France : l'écriture du souvenir, souvenirs sans écriture.
17 h 30 Entretiens - Arts plastiques : chez Jean Dewasne (sculptures, peintures et anti-sculptures).
18 h La deuxième guerre mondiale : la bataille d'Angleterre.
19 h 30 Itinéraires de la solitude féminine : les dames des postes.
20 h Blaise Cendrars, poète intercontinental : Paris, port international.
20 h 30 « Où donc est la nuit ? », de M. G. Valentini ; avec J. Magre, M. Lonsdale, M. Eyraud...
21 h 30 4e Festival international de piano de la Roque d'Anthéron : Zoltan Kocsis (œuvres de J.-S. Bach, Schubert).

FRANCE-MUSIQUE

2 h Les nuits de France-Musique.
7 h 7 Petit matin : œuvres de Nola, Vivaldi, Mozart, Schubert, Boccherini, Scarlatti, Albeniz, Honegger...
9 h 5 Le matin des musiciens : Les aventures du célèbre Rifregus Wachoma.
12 h 5 Concert donné le 23 août 1980 dans le cadre du Festival estival de Paris, œuvres de Brahms, Vieuxtemps et Stravinsky, par la Philharmonie d'Anvers.
13 h 45 Hamac.
14 h 4 Repères contemporains : Jolivet.
15 h Carte blanche à... « L'Espagne au temps de Cervantès », œuvres d'anonymes, de Cabezon, Morales, Victoria, Ortiz, Geminiani...
18 h 5 L'héritage d'Arthur Schnabel : œuvres de Beethoven, Schumann.
19 h Le temps du jazz : Grands orchestres ; Jazzwomen.
20 h Concours international de guitare, œuvres de Kostikin par V. Mikulka.
20 h 30 Debussy : Etudes (deuxième livre) par J. Demus au piano.
21 h Concert (Festival estival de Paris) en direct de la salle des fêtes de la mairie du cinquième arrondissement : « Quatuor à cordes » de Claude Ballif et « Quatuor à cordes n° 4 » de Bela Bartok, par le Quatuor Arditti.
23 h Les soirées de France-Musique : A boire et à manger, œuvres de Francœur, Rameau, Rebel, Dauvergne, de Mondonville, Walton...

Élaboré par des représentants du personnel et des actionnaires

UN PLAN D'ÉCONOMIES ET DE DIVERSIFICATION VA ETRE MIS EN ŒUVRE A L'ACP

Le conseil d'administration de l'Agence centrale parisienne de presse (ACP) – menacée d'un dépôt de bilan depuis le mois de juin – a accepté, mardi 7 août, à l'unanimité, un plan de développement proposé par une commission paritaire formée de représentants du personnel et des actionnaires. Les mesures d'économies prévues – l'abandon du treizième mois, une réduction de 8 % des salaires des deux directeurs généraux adjoints et le resserrement des frais de fonctionnement, soit 1,54 million de francs au total – devraient permettre d'éviter tout licenciement.

Une « *restructuration des produits* » de l'agence a, en outre, été décidée : la diffusion d'informations à caractère « magazine » (vie pratique, santé, loisirs, les gens) et le développement de prestations « à la carte » devraient permettre à l'ACP d'affirmer davantage sa spécificité par rapport à l'Agence France-Presse (AFP) et de relancer l'intérêt des quotidiens de province. Un service d'informations « clefs en main » devrait aussi être lancé pour aborder la clientèle potentielle des radios locales.

M. Dominique Valès, rédacteur en chef adjoint, a été nommé rédacteur en chef par intérim, dans l'attente d'une réorganisation plus importante de la hiérarchie, qui devrait être annoncée lors d'une prochaine réunion du conseil d'administration, le 4 septembre.

En Picardie

LE PATRIMOINE CULTUREL SUR ÉCRAN

(De notre correspondant.)

Amiens. – La Picardie, qui a été la première région française à être dotée du réseau Télétel grand public, ajoute un nouveau programme à l'intention des Picards, des estivants et des autres habitants de l'Hexagone (1). Il concerne le patrimoine de la région.

L'association Télématique en Picardie, créée entre le Conseil régional et le quotidien *le Courrier picard*, met déjà à la disposition des trente-trois mille possesseurs de minitels de la région (ils seront soixante mille à la fin de l'année) des milliers d'écrans avec toutes sortes de renseignements. Les plus remarqués sont ceux qui concernent « Le livre de l'emploi », avec les réponses aux questions concernant ce délicat problème : secteurs d'activité porteurs pour les jeunes, formations d'avenir existant en Picardie, etc.

M. Francis Lecul (PS), premier vice-président du conseil régional, note que ce programme « *suscite l'intérêt de toutes les autres régions françaises qui, à la suite de ce qui se passe en Picardie, se sont portées candidates à la mise en place d'un réseau Télétel* ». Pourquoi ne pas appliquer ce nouveau média à la diffusion de l'information culturelle ? demande M. Lecul. « *C'est à partir de cette idée*, dit-il, *qu'est née l'idée de constituer un programme sur le patrimoine de notre région.* »

Le conseil régional et le ministère de la culture ont coopéré pour la réalisation de ce guide du patrimoine picard. Du côté de l'administration, on relève la participation des services suivants : direction du développement culturel, direction des musées de France, direction régionale des affaires culturelles, Caisse nationale des monuments historiques. Tous les bureaux de poste du littoral picard (Mers-les-Bains, Ault, Cayeux, Saint-Valéry-sur-Somme, Le Crotoy, Quend, Fort-Mahon) sont dotés d'un minitel. En tout, quatre-vingt-six bureaux de poste de Picardie sont équipés d'un tel instrument, que chacun peut consulter.

M. C.

(1) Dans les régions déjà desservies par Télétel, tout possesseur d'une ligne téléphonique peut demander l'installation gratuite d'un minitel (terminal d'ordinateur avec écran et clavier) à son domicile. Il peut ainsi recevoir non seulement l'annuaire électronique des PTT mais aussi de nombreux programmes, dont, en Picardie, celui élaboré par *le Courrier picard*. Pour obtenir ce service, il suffit de composer sur le cadran de téléphone le 16 (36) 14-91-66, et de faire ensuite PIC ou PIM sur le clavier du minitel.

LE CARNET DU Monde

Naissances

– La section française de l'Association des amis d'Henry Bertieux a le plaisir d'annoncer la naissance de

Marie BERTIEUX,

le 3 août 1984, à Paris.

– Le docteur Jerbi RIDHA et Mme, née Bergougnoux, ont la joie de faire part de la naissance de

Roxane

à Vichy.

Mariages

– Le colonel (ER) Claude MADEMBA SY, ambassadeur honoraire du Sénégal, et Mme sont heureux de faire part du mariage de leur fils

Jean-Claude
avec
Mlle Roxanne LEVASSEUR,

le 1er septembre 1984 à Montréal (Québec).

Décès

– Evian-les-Bains.

Mme veuve Jean Arnulf,
Le docteur veuve Colette Deslous-Paoli
et son fils,
M. et Mme André Piatier
et leurs filles,
Le docteur et Mme Charles Arnulf
et leurs enfants,
M. Jean Arnulf
et son fils,
M. et Mme Yves Arnulf
et leurs enfants,
Le docteur
et Mme Louis Bergouignan,
leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Arnulf, Bergouignan, Fauvel, Labodie,
Tous les parents, alliés et amis,
ont la douleur de faire part du décès du

professeur Albert ARNULF,
faculté des sciences de Paris et Orsay,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur des Palmes académiques,
croix de guerre 1914-1918,

enlevé à leur affection le vendredi 3 août 1984, dans sa quatre-vingt-sixième année.

Ses obsèques ont eu lieu le mardi 7 août en l'église d'Evian.

– Montpellier. Strasbourg. Verrières-le-Buisson. Genève.

Luc ASSENMACHER,
étudiant en médecine,

nous a quittés, accidentellement, le 31 juillet 1984, à l'âge de vingt-trois ans. Son départ nous laisse dans une infinie tristesse.

Le service religieux et l'inhumation ont eu lieu au temple protestant et au cimetière de Munster (Haut-Rhin).

« Tu amènes les ténèbres, et il est nuit. »
Ps. 104, 20.

« Alors la nuit même devient lumière autour de moi. »
Ps. 139, 11.

Isabelle Assenmacher-Réveillaud,
sa femme,
Ivan et Violette Assenmacher-Rochedieu, ses parents,
Michel Assenmacher,
son frère,
Christiane Assenmacher,
sa tante,
Mireille Réveillaud-Bourquet,
sa belle-mère,
Olivier et Marie-Thérèse Réveillaud-Fosset,
Jean et François Ribstein-Réveillaud
et Laurent Réveillaud,
ses beaux-frères et belles-sœurs,
Marie Rochedieu,
sa grande-tante.

– M. Emmanuel Autin-Lubin,
M. et Mme Jean Autin,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Michel Veyron,
leurs enfants et petits-enfants,
Mlle Micheline-Marie Autin,
M. et Mme Claude Gaudic
et leurs enfants,

ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Mme Emmanuel AUTIN,
née Marie-Thérèse Lubin,

survenu le 6 août 1984,
dans sa quatre-vingt-deuxième année, à Paris, munie des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 9 août, à 10 h 30, en l'église Saint-Séverin, rue des Prêtres-Saint-Séverin, à Paris-5e, suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse.

Ni fleurs ni couronnes, remplacées par des dons à l'Institut Curie.

4, boulevard Saint-Michel,
75006 Paris.

– Les familles Dufour et Roy

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Geneviève DUFOUR,
en religion sœur Elisabeth de la Trinité,
ancien professeur
à l'école Notre-Dame-des-Oiseaux,

rappelée à Dieu le 4 août 1984, dans sa soixante-dix-neuvième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 9 août, à 15 heures, en l'église d'Agey (Côte-d'Or).

– Dieu a rappelé à lui, après une douloureuse maladie, le 27 juillet 1984,

Marguerite HÉNON,
née Mahler.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale.

Son mari, Guy Hénon,
Ses enfants, petits-enfants, parents et amis,
remercient tous ceux qui ont pris part à leur peine.

Le service religieux sera célébré le 15 septembre, à 10 h 30, à l'église réformée de l'Annonciation, 19, rue Cortambert, Paris-16e.

4, villa Chanez,
75016 Paris.

– Ahmad Faroughy

a la douleur de faire part du décès, survenu le 2 août 1984, à Téhéran, de sa mère,

**S.A.I. la princesse
Irandokht KADJAR,**

fille de feu S.M.I.
Soltan Ahmad chah Kadjar,
chah de Perse.

– Mme le docteur F. Kreis de Mayo,
Mme le docteur Claude Hakim-Kreis
et ses enfants Vincent et Emmanuel,
M. le docteur et Mme Henri Kreis
et leurs enfants Laurent, Florence et Delphine,
M. Alexandre Kreis,

ont la douleur de faire part du décès du

docteur Boris KREIS,
officier de la Légion d'honneur,
professeur à l'université
de Paris René-Descartes,
médecin des hôpitaux de Paris,

survenu à Paris le 10 juillet 1984, à l'âge de soixante-seize ans.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Pantin le 13 juillet, dans la plus stricte intimité familiale.

[Né le 9 novembre 1907 à Vinnitza (Russie), Boris Kreis fait ses études à Nice et à Paris. Interne des hôpitaux de Paris, chef de laboratoire à l'hôpital Laënnec, il est nommé professeur de pneumo-phtisiologie en 1952. Le docteur Kreis était l'auteur de plusieurs ouvrages traitant du diagnostic et du traitement de la tuberculose pulmonaire.]

– Mme Bertrand Lenicque,
Olivier et Xavier,
M. Gérard Lenicque,
M. et Mme Jacques Bavard
et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Lenicque,
M. et Mme Georges Blin,
M. et Mme François Mallet,

ont l'immense douleur de faire part de la disparition brutale, le 2 août 1984, de

Bertrand LENICQUE,

commissaire en chef
de la marine,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier
de l'ordre national du Mérite,
croix du combattant.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le 6 août 1984, à Suresnes.

Un service religieux sera célébré dans la deuxième quinzaine de septembre.

21, rue des Nouvelles,
92150 Suresnes.

– On nous prie d'annoncer le décès du

baron James de ROTHSCHILD,

survenu le 7 août 1984.

officier de la Légion d'honneur,
engagé volontaire,
croix de guerre 1914-1918,
colonel de l'armée de l'air,
chef d'état-major de l'armée de l'air
des forces françaises libres,

De la part de

La baronne
James de Rothschild,
son épouse,
Mlle Nicole Stéphane,
Mme Monique de Rothschild,
ses filles,
M. et Mme Laurent Caignault,
M. et Mme Alain Drach,
ses petits-enfants
Et tous ses arrière-petits-enfants,

Du baron
Philippe de Rothschild,
son frère,
M. et Mme Jacques Thierry,
M. et Mme Claude-Hubert Forestier,
M. et Mme Hubert Thierry,
Mme Philippine Sereys de Rothschild,
ses neveux et nièces.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 9 août, à 16 heures, au cimetière du Père-Lachaise.

Cet avis tient lieu de faire-part.

14, rue Saint-Paul,
92200 Neuilly-sur-Seine.

– M. et Mme Fred Samuel,
Anthony, Grégory et Géraldine,
M. et Mme Henri Samuel
et leurs enfants,
Mme René Schill,
M. Robert Halphen,
Mme Pierre Halphen
et ses enfants,
M. et Mme Jean Bertet
et leurs enfants,
Mlle Caroline Michard-Pellissier
Et tous ses amis,

ont l'extrême douleur d'annoncer la disparition subite de

Jean SAMUEL,

leur fils, père, frère, oncle, neveu et cousin,

décédé dans sa quarante-sixième année, le 6 août 1984.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 10 août prochain, à 9 heures, au cimetière du Montparnasse (entrée principale).

Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

6, rue Royale,
75008 Paris.

– L'ensemble des collaborateurs
De la société Fred Joaillier France,
De la société Fred Joaillier Etats-Unis,
De la société Fred Joaillier Suisse,
De la SAM Joaillerie de Monaco Fred,
De la Société horlogère des Champs,

ont la douleur de faire part de la disparition subite de

Jean SAMUEL,
directeur général adjoint
de Fred Joaillier France,
vice-président
de la société Fred Joaillier Etats-Unis,

décédé dans sa quarante-sixième année, le 6 août 1984.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 10 août prochain, à 9 heures, au cimetière du Montparnasse (entrée principale).

Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

6, rue Royale,
75008 Paris.

– Mme Andrée Boisset,
M. et Mme Paul Normand,
M. et Mme Jean Talbot,
M. et Mme Jean Triomphe,
M. et Mme Jacques Eyraud,
Le docteur et Mme Pierre Talbot,
leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Henri TALBOT,
née Jeanne Dussaid,

leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère,
survenu le 2 août 1984, dans sa quatre-vingt-treizième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale à Guernanville.

Guernanville,
27160 Breteuil-sur-Iton.

– Mme Jean-Henri Teissier, née Régnier,
M. Jean-Marc Teissier,
M. Jérôme Teissier,
Mlle Marie-Liesse Teissier,
ont la douleur de faire part du décès du

professeur Jean-Henri TEISSIER,
ancien élève
de l'Institut national agronomique
et de l'Institut d'administration
des entreprises de Paris,

endormi dans la paix du Seigneur, le 7 août 1984, dans sa quarante-huitième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée en la cathédrale Saint-Bénigne de Dijon le vendredi 10 août, à 10 h 30.

L'inhumation aura lieu à Dijon dans l'intimité familiale.
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

7, rue Buffon,
21000 Dijon.

Anniversaires

– Le 8 août 1976

**Tania
KARTCHEVSKY-MOUNIER**
disparaissait.
Sa famille, ses amis, restent fidèles à son souvenir.

– A tous ceux qui ont connu et aimé

Gérard AQUENIN

son souvenir est rappelé, ainsi que celui de son grand-père,

Henry BURDO,
assassiné par les nazis, le 13 août 1942.

Communications diverses

– Pour le deuxième anniversaire de l'attentat terroriste de la rue des Rosiers (six morts, vingt-deux blessés), le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) appelle « *tous ceux qui se souviennent* » à venir se recueillir, au long de la journée du jeudi 9 août, devant le restaurant Goldenberg, 7, rue des Rosiers, à Paris-4e.

RELIGION

POUR LA PREMIÈRE FOIS

Un évêque d'un pays de l'Est présidera la Fédération luthérienne mondiale

La Fédération luthérienne mondiale, qui réunit quatre-vingt-dix-neuf Eglises avec quelque cinquante-cinq millions de fidèles, vient de se donner un nouveau président en la personne de l'évêque Zoltan Kaldy, chef de l'Eglise luthérienne hongroise. M. Kaldy, âgé de soixante-cinq ans, a été élu, pour sept ans, au cours de l'assemblée générale de la Fédération, réunie à Budapest du 22 juillet au 5 août. Il est le premier représentant d'un pays de l'Est à accéder à cette charge depuis la fondation de la fédération en 1947.

Acquise au deuxième tour avec 173 voix à l'évêque hongrois, contre 124 à Mme Bodil Soelling, du Danemark, et 15 abstentions, cette élection n'allait pas de soi. Contesté par l'aile traditionaliste de la Fédération ainsi que par les milieux d'émigrés hongrois en Europe et aux Etats-Unis, M. Kaldy est considéré, par les uns comme par les autres, comme trop conciliant vis-à-vis du pouvoir politique de son pays.

Il est à l'origine d'une « *théologie de la diaconie* », selon laquelle l'Eglise doit se mettre au service du monde et de la société, sans négliger sa responsabilité politique. Selon ses détracteurs, cette théologie incite l'Eglise à adopter une attitude progouvernementale. L'intéressé répond que son Eglise, qui était fortement persécutée pendant l'époque stalinienne, est devenue un modèle d'Eglise en pays socialiste, et à ceux qui font remarquer qu'il est membre d'un Parlement marxiste-léniniste, il rappelle que, selon une tradition qui remonte au-delà de la révolution, toutes les grandes confessions religieuses (catholique – largement majoritaire, – réformée – deux millions de fidèles, – luthérienne – 430 000 membres – et israélite) sont représentées au Parlement. Lors de sa première conférence de presse, le nouveau président a souhaité que la Fédération fasse preuve d'une ouverture plus grande vers les pays de l'Est et prenne davantage en compte les aspirations des communautés chrétiennes du tiers-monde.

La course aux armements

Les deux faits marquants de cette assemblée – septième réunion mondiale – ont été la suspension, en Afrique australe, de deux Eglises qui pratiquent la discrimination raciale et l'adoption d'une résolution sur l'armement nucléaire. La suspension des Eglises luthériennes du Cap et de Namibie, toutes deux d'origine allemande, en raison de leur refus de rejeter l'apartheid, est la traduction dans les faits d'une résolution adoptée par la dernière assemblée mondiale à Dar-es-Salaam en 1977, taxant l'apartheid d'« *hérésie contraire à la foi chrétienne* ».

La résolution sur le nucléaire, enfin, adoptée à l'unanimité, recommande à la Fédération de demander à Washington et à Moscou « *de reprendre les négociations* [de Genève] *afin de supprimer les missiles de moyenne portée en Europe de l'Est et de l'Ouest* », et de demander à tous les gouvernements concernés d'« *arrêter la production d'armes nucléaires et conventionnelles* » et de « *remplacer le système actuel de dissuasion par un système de sécurité globale* ».

ÉDUCATION

Controverse autour de l'École de création industrielle

Après la publication de l'article intitulé « A l'École de création industrielle : dix-huit mois de conflits pour un nouveau départ » dans *le Monde* du 11 juillet, nous avons reçu plusieurs lettres dont nous publions ici des extraits.

« *Il est abusif de faire croire que pendant de longs mois, l'École n'a vécu que d'agitation sans dire aussitôt qu'on y a aussi travaillé et produit* », estime M. Lucien Magnon, designer industriel et directeur de l'unité de création transports-équipement de l'école de la rue Saint-Sabin.

« *Je voudrais dire que malgré de multiples embûches*, poursuit M. Magnon, *étudiants et personnels de l'ENSCI ont fait preuve d'une détermination patiente et d'une volonté de poursuivre égale à leur motivation. Les faits sont là : dans l'unité que j'encadre et en dix-huit mois d'activité, une quarantaine d'étudiants ont travaillé sur vingt projets.*

» *Dix projets de création industrielle avec des partenaires extérieurs, institutions ou entreprises industrielles. Citons par exemple : les musées de la Nièvre, la SOVAM, Rhonatech, Hermann-Morritz, Merlin-Gerin, etc. Des projets d'ébauche, dont certains financés par l'ANVAR, des créations de « résidents » : un ULM très performant, un trimaran léger actuellement en production, un miroir d'essayage fabriqué en présérie par la Redoute. Le montant des recettes oscille entre 240 000 et 320 000 francs selon que l'on compte ou non certaines subventions.* »

» *Voilà pour la préfiguration* », conclut M. Magnon qui souligne qu'il faut maintenant « *trouver rapidement des enseignants (...), moins de tracasseries administratives (...) et par-dessus tout une reconnaissance institutionnelle, une existence juridique qui nous confère un statut, et que l'on cesse de faire de l'ENSCI une espèce en voie d'apparition* ».

Cette conclusion est faite sienne par M. Robert Descloitres, directeur des « ressources éducatives » de l'ENSCI. « *Notre école vit*, écrit-il, *mais sans existence légale, directement administrée par la délégation aux arts plastiques du ministère de la culture et gérée par une association, l'Union centrale des arts décoratifs, avec tous les inconvénients qui en découlent.*

» *Face à un provisoire qui dure et à un avenir incertain, l'inquiétude s'installe, doublée d'une insatisfaction grandissante par suite du nombre insuffisant d'enseignants et de consultants, la pénurie accentuée des moyens matériels et des retards d'aménagement des locaux. L'absence de directeur y contribue depuis la mutation – et non la démission – de M. Monzat de Saint-Julien, initiateur de la création de l'école.*

» *Que dans un tel contexte, des personnalités s'épanouissent et que se forment des créateurs, que leurs produits nouveaux soient pris en considération par des industriels, démontre l'engagement des étudiants comme celui du personnel ; aux enseignants tout particulièrement, qui exercent souvent dans d'autres établissements supérieurs, il est demandé d'innover tout en acceptant un statut précaire de vacataires.*

» *Il ne s'agit pas de faire cesser une « crise permanente », mais de remédier à certaines carences qui dénaturent les objectifs de formation. Il n'y a pas lieu d'annoncer un « nouveau départ », mais plutôt la mise en place des structures et des moyens initialement prévus.* »

Usant de son droit de réponse, M. Jean-Louis Monzat de Saint-Julien nous a fait parvenir la lettre suivante : « *Il est faux de dire que les dix-huit mois de fonctionnement de l'école aient été marqués par des conflits. Les centaines de visiteurs français et étrangers n'ont certainement pas reconnu là la réalité qu'ils ont vue et appréciée, celle d'une école qui travaille (il n'y a pas eu un seul jour de grève), se développe pas à pas et dont les étudiants partagent la responsabilité du fonctionnement. Comment expliquer autrement les quelque mille candidatures enregistrées aux trois sessions de 1983 ?*

» *L'agitation, quand elle s'est manifestée, a toujours été le fait de quatre ou cinq étudiants groupés autour de Patrick Bouchain, directeur jusqu'en décembre dernier de l'un des ateliers de création industrielle. Or ce sont là les seuls informateurs que votre collaborateur a cru bon de consulter au sein de l'établissement. En tant que fondateur et directeur, laissez-moi regretter qu'il n'ait pas jugé nécessaire de me consulter moi-même.*

» *La présentation qu'il fait de l'école trahit d'ailleurs ses sources : simplisme de la vision éducative, romantisme d'une-création-en-toute-liberté (il y a quand même un apprentissage théorique, lit-on !), déformation de l'idée d'une responsabilité partagée en une sorte d'utopie saint-simonienne... Il n'est pas surprenant qu'aux yeux des tenants de cette position peu de mes collaborateurs aient pu échapper à l'accusation d'incompétence et le directeur à celle d'abus de pouvoir. Je récuse l'une et l'autre. Mais pourquoi n'avoir entendu que ceux-là alors que l'école compte quatre-vingts étudiants et une dizaine de personnes chargées de l'encadrement ?*

» *L'attitude de quelques-uns n'aurait d'ailleurs jamais posé de problèmes sérieux s'ils n'avaient trouvé de façon constante des oreilles complaisantes jusque dans l'administration de tutelle. C'est pour cette raison et pour mettre fin à une véritable campagne de dénigrement que j'ai cru bon, en décembre dernier, de demander au ministre chargé de la culture de bien vouloir désigner une commission d'évaluation qui aurait pu faire un bilan du fonctionnement de l'école. J'affirmais alors, comme je le fais à présent, que les seules difficultés de l'école tenaient à son absence de statut et au flou de sa situation administrative et financière, et non pas à son fonctionnement interne. J'ajoutais que si d'aventure cette commission venait à me démentir, j'étais prêt à me retirer aussitôt. Une telle commission n'a pas été désignée.*

» *Une nouvelle démarche a été faite dans le même sens, fin mars, par l'ensemble du personnel d'encadrement et moi-même. Elle n'a pas eu d'autre résultat. J'ai été convoqué quelques jours plus tard par un conseiller du cabinet, qui m'a informé de la décision de mettre fin à mes fonctions.* Vous vous êtes » mépris sur ce qu'est un designer, » *m'a-t-il été dit en substance* ; vous » avez fait une école d'ingénieurs en » insistant trop exclusivement sur la » formation scientifique et techni» que. De plus, malgré des instruc» tions répétées, vous avez refusé » d'admettre à l'école des jeunes » gens malchanceux au baccalau» réat mais pleins de talent...

» *Contrairement, donc, à ce qu'affirme l'article, je n'ai pas démissionné et n'ai jamais eu la moindre intention de le faire. J'attends toujours, après trois mois, la confirmation écrite qui m'avait été promise de ma destitution et des raisons qui l'ont motivée.*

» *Je suis cependant convaincu que ce qui a été fait en un an et demi dans cette école tant pour les méthodes éducatives que pour l'originalité de l'approche du design ne pourra être effacé d'un trait de plume. L'industrie ne s'y est pas trompée qui nous a donné de si nombreux témoignages de son intérêt, pas moins que les milieux enseignants dont les témoignages sont aussi nombreux. Ce qui est fait est fait.* »

[La réplique de M. Monzat de Saint-Julien appelle quelques précisions. Mes « informateurs », même s'il n'a pas été possible de rencontrer M. Monzat lui-même, sont plus nombreux qu'il l'indique. J'aurais ainsi pu citer une lettre adressée au président de la République, signée par de nombreux étudiants, qui laissait apparaître les mêmes griefs que ceux rapportés dans l'article par deux d'entre eux.

M. Monzat regrette, d'autre part, la présentation lyrique de l'ENSCI inspirée, selon lui, par les mêmes « informateurs ». Or le passage mis en cause n'est que la somme d'extraits de la brochure publiée à l'occasion de l'ouverture de l'école, et donc le fruit du travail de M. Monzat lui-même et de ses collaborateurs d'alors. Prenons acte, enfin, que l'ENSCI a déjà permis un nombre incontestable de réalisations concrètes. Mais là n'était pas l'objet de l'article mis en cause. – O.S.]

ADMISSIONS AUX GRANDES ÉCOLES

(par ordre de mérite)

● **École normale supérieure de jeunes filles, boulevard Jourdan.**

GROUPE A, MATHÉMATIQUES
Mlles Catherine Zosi, Chantal Guynamant, Sohie Jallade, Marie-Christine Combes, Joëlle Rambour, Sophie Moulierac, Claire Devouge, Catherine Burq, Fabienne Bousquet, Marie-Paule Cani, Valérie Martel, Isabelle Gaudon, Elisabeth Le Bras, Catherine Delor, Catherine Dougados, Claire Mazelet, Françoise Le Ber.

GROUPE B, PHYSIQUE
Mlles Joëlle Prunet, Corinne Audier, Anne Robineau, Catherine Amiens, Evelyne Cohen-Tannoudji, Claire Rist, Karine Provost, Sophie Carlotti, Nathalie Mathe, Joceline Lega, Marie-Astrid Fontaine, Nathalie Guillo, Caroline Tavernier.

GROUPE C
SCIENCES NATURELLES
Mlles Muriel Pave, Valérie Doye, Sylvie Mader, Hélène Musikas, Claire Mary, Geneviève Fourel, Bénédicte Durand, Dominique Pelletier, Françoise Lamy, Lei Wei.

INFORMATIONS « SERVICES »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3771

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I	■								
II						■			■
III									
IV						■		■	
V				■					
VI			■						
VII					■				
VIII							■		
IX		■			■				
X						■		■	
XI		■							

HORIZONTALEMENT

I. Etat de siège. — II. La douceur même ou la rigueur même. Perdit au change. — III. Peut toujours se brosser. — IV. « Noircit » tout ce qu'il « touche ». — V. Ne favorise pas les gros effets. Fume pendant les heures de travail. — VI. Bon pour la ligne. Attirés. — VII. Court sur pattes. Divinité védique. — VIII. Rencontre platonique, jadis. Symbole. — IX. Réaction de rejet. Joue un rôle protecteur. — X. En fait donc voir à son entourage. — XI. N'a donc pas le bon mouvement que l'on espérait.

VERTICALEMENT

1. Toujours très prudent lorsqu'il arrive à un croisement. — 2. Pour lui, la parole est d'or et le silence est d'argent. — 3. On le reçoit avec tous les honneurs. Fit ses premiers pas en URSS. — 4. Avec elle, le vert n'est pas couleur de l'espérance. Pierre d'aigle. — 5. On peut s'y rendre en prenant le « voile ». Conjonction. — 6. Décent mais pas récent. — 7. Fait ramasser les plis à la suite d'une descente d'atouts. Se prend par besoin, se reprend par plaisir. — 8. On y passe en coups de vent. Parole qui était à la défense. — 9. Couvre de « placards ».

Solution du problème n° 3770

Horizontalement

I. Elégante. Bruits. — II. Coléreux. Rats. — III. Obi. Théâtre. — IV. Desseins. Irai. — V. Tiède. Ubu. Ecart. — VI. Errer. Rire. Une. — VII. Ur. Tête. Il. Ta. — VIII. Rist. Iris. Neveu. — IX. Tueurs. Oies. Ise. — X. Aa. Sterne. Cet. — XI. Iton. Arrêt. — XII. Outil. Tir. Issue. — XIII. Uranie. Sort. Sil. — XIV. Ré. Est. Tu. Epela. — XV. Sensé. Réels. Sen.

Verticalement

1. Ecouteur. Atours. — 2. Lob. Irrita. Urée. — 3. Elider. Su. Ota. — 4. Gê. Edentés. Inès. — 5. Araser. Utilisé. — 6. Ne. Tiret. Et. — 7. Tuteurer. Rot. — 8. Exhibitionniste. — 9. Enurésie. Roue. — 10. Bras. — 11. Rat. Inscrites. — 12. Utricule. Ers. — 13. Iseran. Vitesses. — 14. Arêtes. Tuile. — 15. Sévit. Auer. Elan.

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 10 AOUT

« Le marché d'Aligre », 10 h 30, 106-108, faubourg Saint-Antoine, Mme Legrégeois.

« La Sainte Chapelle », 14 h 30, devant la chapelle basse, Mme Senant.

« Les celliers gothiques des Bernardins et le quartier Maubert », 15 heures, 24, rue de Poissy, Mme Legrégeois (Caisse nationale des monuments historiques).

« Jardins et cours de Montmartre », 14 h 30, métro Lamarck (Arts et curiosités de Paris).

« Autour du Luxembourg », 15 heures, 6, place Saint-Sulpice (B. Czarny).

« Hôtels Rohan-Soubise et le Marais », 14 h 30, métro Pont-Marie (Les Flâneries).

« L'hôtel de Lauzun », 15 heures, métro Pont-Marie (P-Y Jaslet).

« Le cimetière des Batignolles », 14 heures, à l'entrée (Vincent de Langlade).

« L'habitat populaire autrefois », 15 heures, 2, rue des Archives (Paris Autrefois).

« Passages du vieux Paris », 15 heures, métro Sentier côté rue des Petits-Carreaux (Paris et son histoire).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 8 août.

UNE LOI

● Relative à la composition et à la formation de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances.

DES ARRÊTÉS

● Portant nomination des présidents et des membres des jurys du troisième concours d'entrée, du concours externe d'entrée et du concours interne d'entrée à l'ENA.

AÉROPORTS PARISIENS

LIAISONS EXPRESS. — Un service, régulier et rapide, de cars Air France relie, de 6 heures à 23 heures, les Invalides à Orly en 35 minutes (départs toutes les 12 minutes, 25 francs), la porte Maillot à Roissy en 30 minutes (départs toutes les 12 à 15 minutes, 28 francs) et Orly à Roissy en 50 minutes (départs toutes les 20 minutes, 51 francs). Prix spéciaux pour les groupes de trois et quatre personnes.

MODE

Les jeans passent à l'Est

Victime de la toile de coton allégée, de la gabardine de coton et de lin, le « denim », aliment de base du jean — qui n'est plus *« blue »* depuis belle lurette — perd du terrain chaque année. Aux Etats-Unis, mère patrie de ce symbole de la contestation, deux des géants, Levi-Strauss et Blue Bell (Wrangler), ont dû fermer dix-sept usines, licencier des milliers d'ouvriers et dépenser des fortunes pour promouvoir leurs marques à l'occasion des J.O. de Los Angeles.

Sans illusion : la génération du *baby boom* de l'après-guerre a vieilli et la population des jeunes adultes (18-24 ans) devrait chuter de 23 % d'ici à 1995. Alors que leurs aînés achetaient trois à cinq paires de jeans en moyenne, ils préfèrent se contenter de deux et misent sur la variété. L'« or bleu » est devenu un gros souci pour l'industrie américaine.

C'en est un aussi pour les dirigeants soviétiques. Une enquête récente menée par le quotidien *Sovietskaya Rossia* indique que les jeunes Soviétiques rêvent, aujourd'hui encore, de s'acheter des jeans, les vrais, les américains, et pas ces horribles ersatz qui s'entassent sans trouver preneur dans les magasins d'Etat.

Pour lutter contre le marché noir et répondre à cet engouement pour un vêtement moderne, pratique et répondant au goût et aux exigences des jeunes, selon les termes d'un responsable du PCUS rapportés par le journal soviétique, M. Ivan Gritsenko, vice-ministre de l'industrie légère, a demandé aux fabricants soviétiques d'améliorer et d'accroître leur production. Le plan pour 1984 prévoit, précise-t-il, une production de 32 millions de jeans, dont 5,8 millions de qualité supérieure.

Deux impératifs : rameuter tous les dessinateurs de mode de l'Union soviétique pour qu'ils créent des symboles patriotiques destinés à contrecarrer l'envahissement des *« inscriptions, drapeaux et autres signes impérialistes »* des jeans étrangers. Et fabriquer une toile à la soviétique qui fasse oublier le « denim » qui, *comme son nom l'indique, était* jadis produit à Nîmes (France). Nîmes, dont le maire est un prince du vêtement qui a fait d'autres choix : le marché du jean en France est, lui, comme aux Etats-Unis, en nette régression.

OLIVIER SCHMITT.

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 8 août à 0 heure et le jeudi 9 août à 24 heures.

L'air froid qui s'est enfoncé à travers la France gagne la Méditerranée, ce qui va favoriser la formation d'un mouvement tourbillonnaire (dépression) centré sur le golfe de Gênes. Ce tourbillon dirigera de nombreuses masses nuageuses accompagnées de pluie sur une bonne partie du pays.

Jeudi : sur la Bretagne, la Normandie, les Charentes et l'Aquitaine, le ciel sera capricieux, hésitant entre les éclaircies et les nuages, parfois menaçants. Les éclaircies se feront plus longues l'après-midi près de l'Atlantique. Le vent de Nord-Est sera sensible. Il fera 10 à 11 degrés au lever du jour, 18 à 21 degrés l'après-midi.

Sur les régions proches du golfe du Lion (Languedoc-Roussillon), les nuages du début de journée seront rapidement chassés par un vent de secteur Nord qui soufflera fort. Malgré le soleil il ne fera pas plus de 25 degrés l'après-midi. Partout ailleurs c'est un temps médiocre, humide et frais qui prédominera. Les nuages abondants seront souvent accompagnés d'averses parfois même d'orages des Alpes à la Corse. Les pluies seront plus marquées sur le nord du Massif Central et près des Pyrénées.

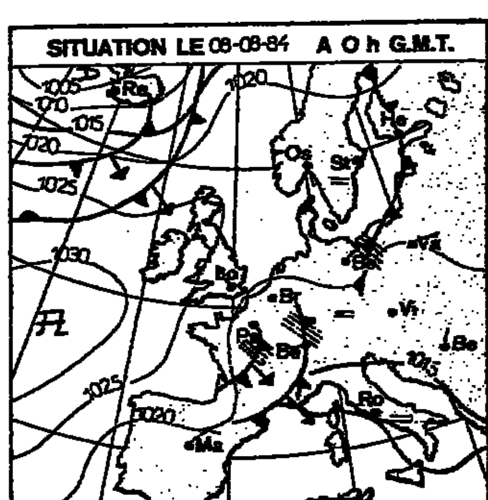
Températures de 10 à 12 degrés la nuit, 18 à 21 degrés l'après-midi.

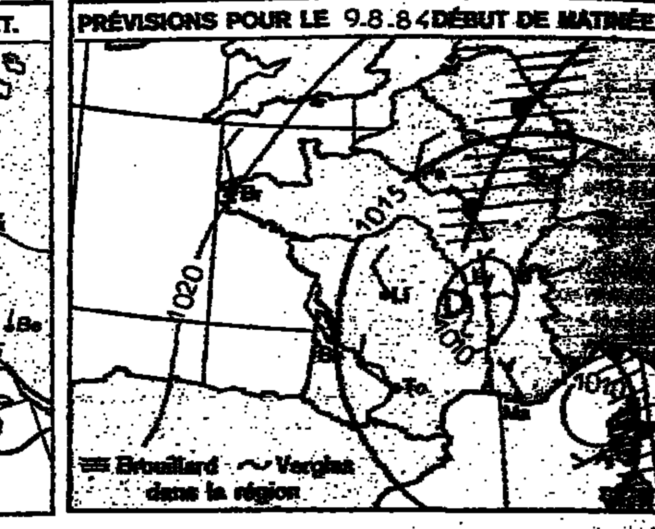
La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 8 août à 8 heures, de 1018,7 millibars, soit 764,1 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 7 août; le second le minimum de la nuit du 8 au 9 août) : Ajaccio, 27 et 16 degrés ; Biarritz, 22 et 16; Bordeaux, 24 et 14; Bourges, 25 et 11; Brest, 19 et 12; Caen, 20 et 11; Cherbourg, 17 et 12; Clermont-Ferrand, 23 et 12; Dijon, 23 et 15 ; Grenoble-St-M.-H., 26 et 15; Grenoble-St-Geoirs, 25 et 12; Lille, 20 et 9; Lyon, 24 et 13; Marseille-Marignane, 29 et 17; Nancy, 24 et 12; Nantes, 23 et 12; Nice-Côte d'Azur, 26 et 18; Paris-Montsouris, 21 et 13; Paris-Orly, 22 et 13; Pau, 24 et 14; Perpignan, 29 et 19; Rennes, 20 et 11; Strasbourg, 24 et 14; Tours, 22 et 12; Toulouse, 26 et 14; Pointe-à-Pitre, 32 et 28.

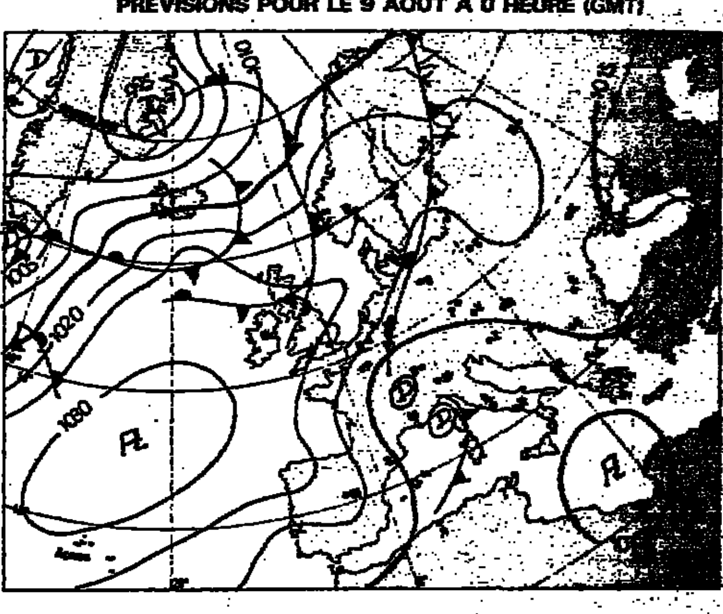
Températures relevées à l'étranger : Alger, 27 et 13 degrés; Amsterdam, 21 et 9; Athènes, 31 et 19; Berlin, 22 et 16; Bonn, 22 et 12; Bruxelles, 21 et 10; Le Caire, 34 et 23 ; Iles Canaries, 26 et 22; Copenhague, 20 et 14; Dakar, 30 et 27; Djerba, 30 et 24; Genève, 25 et 14; Istanbul, 29 et 20; Jérusalem, 27 et 17; Lisbonne, 32 et 16; Londres, 20 et 11; Luxembourg, 20 et 12; Madrid, 16 (mini) ; Moscou, 26 et 13; Nairobi, 20 et 15; New-York, 30 et 25; Palma-de-Majorque, 28 et 19; Rio-de-Janeiro, 28 et 25; Rome, 28 et 19; Stockholm, 23 et 12; Tozeur, 37 et 25; Tunis, 31 et 18.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)





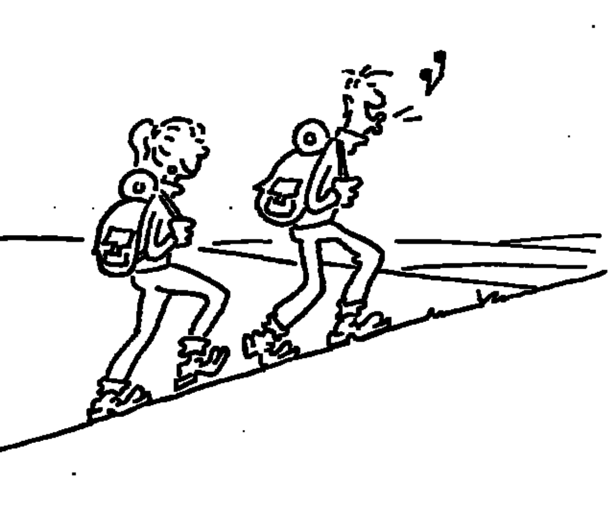
PRÉVISIONS POUR LE 9 AOUT A 0 HEURE (GMT)

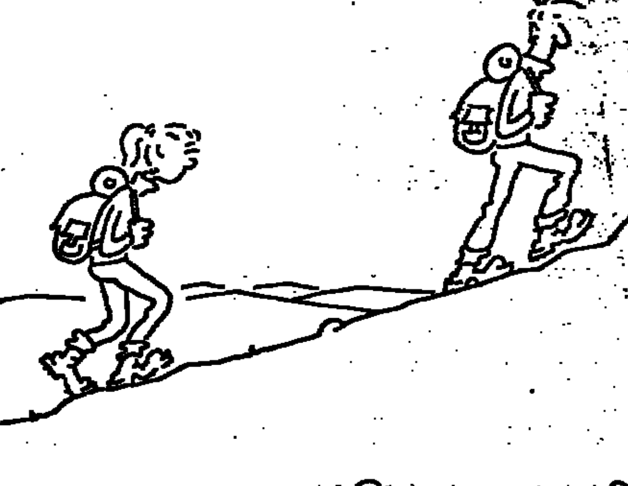


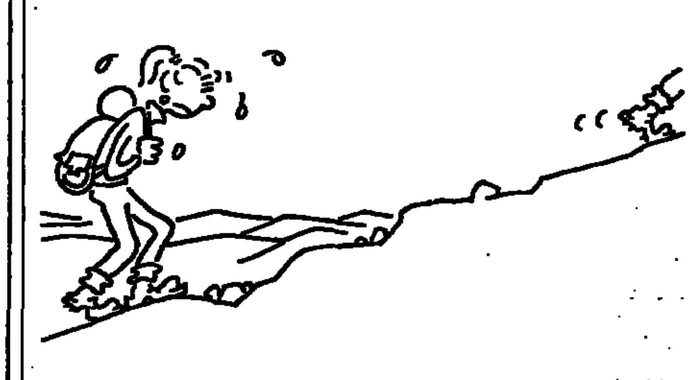
ÉTÉ

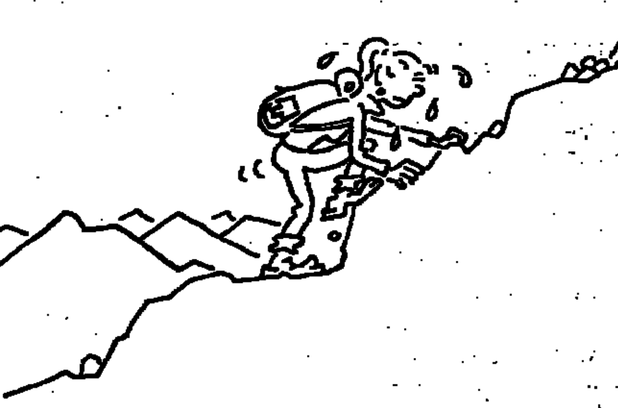
Histoire d'Amour par Konk

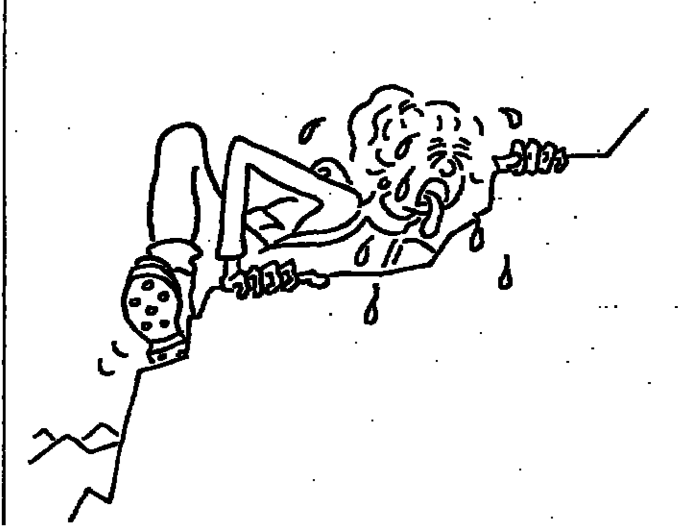
Résumé. — Comme nous l'indiquions dans de précédents chapitres, il n'est pas toujours nécessaire de prendre à la lettre ce que notre héros blessé imagine. Alors faut-il user du deuxième degré. Ce chapitre est spécialement réservé aux intellectuels attentifs.





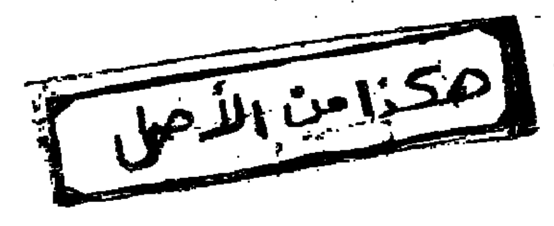








(A suivre.)



Le Monde

économie

ÉTRANGER

A LA CONFÉRENCE DE L'ONUDI

Les Etats-Unis dénoncent l'inefficacité des aides au tiers-monde

Les transferts, même massifs, d'aides aux pays du tiers-monde sont insuffisants pour leur apporter le progrès économique, a déclaré en substance, le 7 août, M. Richard Williamson, chef de la délégation américaine à la conférence de l'ONU sur le développement industriel (ONUDI), qui se tient à Vienne (Autriche) jusqu'au 18 août.

Exprimant ses doutes sur l'efficacité de ces aides, le représentant a poursuivi : « *Des injections massives d'aide étrangère* », à l'exclusion d'autres mesures, se sont avérées « *non seulement inefficaces à réactiver le développement économique dans le tiers-monde, mais dans de nombreux cas contre-productives* ».

Dénonçant les économies fondées sur des « *bureaucraties centrales puissantes* », le représentant américain a affirmé que la croissance économique devait reposer sur le système de la libre entreprise. Il a cité en exemple la Thaïlande, Singapour et la Corée du Sud, pays où les aides extérieures ont été « *judicieusement combinées* » avec des politiques intérieures appropriées. En 1981, a précisé le représentant américain, les Etats-Unis ont accordé aux PVD « *environ un tiers* » des 87,9 milliards de dollars (prêts, dons, investissements et crédits à l'exportation) accordés par les pays développés au tiers-monde. – (*AFP.*)

ÉNERGIE

M. Michel Leclerc marque un point

Le fils d'Edouard Leclerc, Michel, qui dirige la Société de négoce SIP Lec, qui approvisionne en carburant la plupart des centres Leclerc, a marqué un nouveau point dans la bataille qui l'oppose depuis un an aux pouvoirs publics à propos des rabais pratiqués sur les prix de l'essence. Le 26 août 1983, après plusieurs semaines de polémique, marquées par une grève générale des pompistes, le ministère de l'économie, des finances et du budget et le secrétariat d'Etat à l'énergie avaient décidé de suspendre pour six mois la licence d'importation spéciale, dite A 3, de la SIP Lec. Cette décision, prise pour l'exemple, visait à sanctionner le groupe Leclerc, qui continuait, en dépit d'avertissements répétés, à pratiquer des rabais largement supérieurs à ceux autorisés par l'administration.

Un an après, le tribunal administratif de Paris a, par un jugement du 3 juillet 1984, annulé cette décision, estimant que « *en s'abstenant de préciser les éléments de fait qui constituent le fondement de cette sanction,* [la] *décision ne satisfait pas aux exigences de la loi (...), et que la SIP Leclerc est donc fondée à soutenir que* [cette] *décision est entachée d'excès de pouvoir* ».

Sans doute ce jugement intervient-il plusieurs mois après que le groupe Leclerc a retrouvé sa licence d'importation, alors que la guerre des rabais sur l'essence a perdu beaucoup de son âpreté : l'élargissement des rabais légaux accepté par les pouvoirs publics et la hausse des cours du dollar, qui limite la possibilité de rabais des importateurs, ont largement contribué à calmer le jeu. Reste que la « bagarre » menée par les grandes surfaces pour tenter d'obtenir *in fine* la liberté des prix sur les carburants n'est pas terminée, et que la décision du tribunal administratif ôte désormais aux pouvoirs publics une possibilité d'action importante dans de futurs conflits. La polémique pourrait en effet rebondir lors de l'examen, prévu le 23 octobre prochain, par la Cour de justice européenne de Luxembourg, du problème posé par la réglementation française sur les prix pétroliers, laquelle, arguent les distributeurs pratiquant des rabais, est contraire aux règles du traité de Rome.

V. M.

AUTOMOBILE

50 000 emplois devront être supprimés en cinq ans

(*Suite de la première page.*)

Dans le domaine financier, les membres de la commission ont été effrayés par le poids de l'endettement (30 milliards de francs environ pour chaque constructeur) et des charges financières supportées (de 3 à 4 milliards de francs par an pour chaque groupe). D'où l'idée de trouver, dans ce domaine aussi, des procédures spéciales de financement, de façon à permettre aux constructeurs de maintenir un niveau d'investissement soutenu dans les années à venir, ce que leur situation financière présente ne leur permet plus (PSA a déjà considérablement rogné dans ses plans, Renault à son tour étudie un décalage dans le temps des projets les plus coûteux). Le chiffre de 20 milliards de francs, avancé par M. Marchelli, président de la CGC, qui propose le lancement d'un emprunt public pour sauver l'automobile française correspondrait *grosso modo* à l'échelle des propositions actuellement étudiées par M. Dalle, en liaison avec les pouvoirs publics.

On comprend que dans ces conditions les deux groupes français, d'abord quelque peu réticents vis-à-vis des travaux de la commission, se montrent de plus en plus intéressés par les possibilités offertes. Ainsi la Régie Renault, dont le président, M. Hanon, déclarait il y a presque un an jour pour jour : « *Il n'y a pas de problème de sureffectif en 1983* » à la Régie Renault, parait décidé comme son concurrent le groupe PSA, à porter très vite le fer dans la plaie.

Des informations ayant filtré d'une réunion du bureau du comité central d'entreprise semblent en effet indiquer que le constructeur, pressé par la chute accélérée de ses ventes depuis six mois (– 23,5 % en France) et le gonflement énorme de ses pertes, – qui pourraient atteindre pour le groupe, près de 6 milliards de francs en 1984 (contre 1,5 milliard l'an passé), dont 4 milliards imputables au seul secteur automobile et 2 milliards pour les véhicules industriels, – a choisi de procéder beaucoup plus rapidement que prévu à un allégement drastique de ses effectifs.

En sus des mesures déjà prises pour 1983 : plan de départ en préretraite (3 500 salariés) et facilités de départ accordées aux travailleurs immigrés (qui devraient entraîner un millier de personnes), la Régie pourrait annoncer prochainement un nouveau train de suppressions d'emplois, bien qu'on précise à la Régie qu'aucune décision n'ait été formellement prise par la direction et que les instances n'ont pas été saisies officiellement de tels projets. Le chiffre de 15 000 suppressions d'emplois nécessaires aurait été évoqué dans le cadre du plan triennal de la Régie.

VÉRONIQUE MAURUS.

GRANDE-BRETAGNE

● **Zones franches britanniques.** – Six zones franches viennent d'être ouvertes au Royaume-Uni, respectivement dans les aéroports de Belfast, Birmingham et Prestwick (Ecosse) ainsi que dans les ports de Cardiff, Liverpool et Southampton. Chacune d'entre-elles sera administrée par une autorité distincte. La durée de cette expérience, permise grâce aux nouvelles mesures législatives introduites dans la loi de finances de 1984, est prévue pour sept ans. – (*AFP.*)

AGRICULTURE

L'Office des viandes achètera 6 000 tonnes de bœuf par semaine

L'OFIVAL (Office national des viandes), qui interviendra massivement sur le marché de la viande bovine à partir du 20 août, espère un relèvement sensible des cours à la production mais ne prévoit pas de hausse des prix du bœuf pour le consommateur.

A l'occasion d'une conférence de presse, mardi 7 août à Paris, le directeur de l'Office, M. Pierre Mazeran a annoncé que son organisme pourrait acheter, en raison du feu vert accordé le 28 juillet dernier par la Commission européenne, de 6 000 à 7 000 tonnes de bœuf par semaine sur un marché français très déprimé depuis plusieurs mois.

Ces achats, qui doivent se prolonger jusqu'au 1er novembre au moins, pourront donc porter au total sur plus de 60 000 tonnes de viande bovine. Les prix d'intervention appliqués à 90 % du prix d'orientation fixé en mars dernier par Bruxelles seront de fait supérieurs de 14 % à ceux du marché actuellement pratiqués en France et devraient donc permettre un redressement des cours, a indiqué M. Mazeran.

Les achats de l'OFIVAL représenteront près de 60 % de la production hebdomadaire française au cours de cette période et la totalité des capacités de congélation française de 8 000 tonnes par semaine sera utilisée au cours de cette période.

L'OFIVAL évalue à 180 millions de francs le coût total de ces opération sur six mois.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	8,9650	8,9675	– 25	0	– 55	– 25	– 160	– 60
$ can.	6,8782	6,8817	– 77	– 42	– 126	– 88	– 359	– 262
Yen (100)	3,6742	3,6700	+ 165	+ 180	+ 321	+ 338	+ 999	+ 1050
DM	3,0737	3,0758	+ 152	+ 167	+ 301	+ 318	+ 838	+ 886
Florin	2,7229	2,7244	+ 219	+ 131	+ 232	+ 245	+ 672	+ 710
F.B. (100)	15,2130	15,2211	– 30	+ 52	– 3	+ 100	+ 142	+ 468
F.S.	3,6488	3,6513	+ 228	+ 269	+ 421	+ 443	+ 1250	+ 1309
L (1 000)	5,0039	5,0067	– 132	– 105	– 274	– 237	– 939	– 844
£	11,7083	11,7178	– 51	0	– 45	+ 21	+ 283	+ 459

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	12 1/2	12 7/8	11 1/2	11 7/8	11 5/8	12	12	12 3/8
DM	5	5 3/8	5 1/4	5 5/8	5 3/8	5 3/4	6 1/16	6 7/16
Florin	5 3/4	6 1/4	6	6 3/8	6 1/8	6 1/2	6 5/8	7
F.B. (100)	11	11 1/2	11	12	11	12	11 1/8	12 1/8
F.S.	2	2 1/2	4 3/16	4 9/16	4 3/8	4 3/4	4 3/4	5 1/8
L (1 000)	13 1/2	14 1/2	13 3/4	14 3/4	14 1/4	15 1/4	14 3/4	15 3/4
£	11 7/8	12 3/8	11 15/16	12 5/16	11 3/4	12 1/8	11 1/2	11 7/8
F. franç.	11	11 1/2	11 1/4	11 5/8	11 3/8	11 7/8	11 3/8	11 7/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

SOCIAL

Reçu par le premier ministre

M. BEAUPÈRE (professions libérales) SE DÉCLARE SATISFAIT « DU TON TOUT A FAIT NOUVEAU »

Continuant sa série d'entretiens avec les partenaires sociaux, M. Laurent Fabius a reçu, le 7 août, M. Jacques Beaupère, président de l'Union nationale des associations de professions libérales (UNAPL).

Satisfait, à son tour, du ton « *tout à fait nouveau* » employé par le premier ministre, M. Jacques Beaupère a assuré que les professions libérales pouvaient « *apporter à l'œuvre de modernisation du pays et de rassemblement des Français, un atout capital* ». Déplorant la manière « *pas loyale* » dont les fonctionnaires « *concurrençaient* » les professions libérales, le président de l'UNAPL se serait vu répondre que « *l'Etat avait atteint ses limites et qu'il fallait trouver l'équilibre entre les libéraux et le secteur public* ».

Rappelant les principales revendications des professions libérales qui portent notamment sur une plus grande « *équité fiscale (abattements, déduction des frais réels, alignement de la taxe professionnelle)* » et soulignant que le secteur pourrait être créateur d'emplois, M. Beaupère – il doit être prochainement reçu par M. Bérégovoy – a souligné qu'il n'avait pas obtenu « *de réponses précises* ». « *Si certaines réponses positives n'étaient pas apportées*, a ajouté le président de l'UNAPL, *notamment dans le cadre de la loi des finances, nous serions obligés de considérer que le gouvernement fait un choix discriminatoire (...)* ».

CONJONCTURE

La politique de rigueur actuellement menée paraît la seule possible,

affirme l'OCDE dans son étude sur la France

« *En 1984-1985, on pourrait assister à la consolidation des résultats obtenus depuis un an : poursuite du freinage de la hausse des revenus et des prix, retour à l'équilibre du solde extérieur, maintien du déficit des finances publiques, sensiblement dans les normes fixées par le gouvernement* », note l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) dans son étude sur la France, publiée le 8 août. « *La croissance du PIB*, poursuit-elle, *resterait très modérée et, si des relais n'étaient pas apportés aux programmes actuels de limitation du chômage, son taux pourrait continuer à progresser et être de l'ordre de 10,5 % à la fin de 1985.* »

La portée de la dernière étude de l'OCDE sur la France dépasse nettement celle de la précédente. Celle-ci, en effet, avait été rédigée juste avant que le gouvernement français ne prenne les mesures de rigueur annoncées le 25 mars 1983. Les perspectives pour les dix-huit mois qui suivaient s'en sont trouvées sérieusement affectées. En arrêtant sa dernière production au 18 juillet 1984, l'OCDE se trouve en mesure de dresser un bilan beaucoup plus exhaustif de la situation

Des conclusions très prudentes

C'est ainsi que l'organisation internationale se livre à une étude de la situation financière des entreprises sur les dix dernières années. Elle tient pour acquis que, dans l'ensemble, la situation s'est plus dégradée en France que dans les autres principaux pays de l'OCDE. Le pourcentage de l'investissement industriel dans le PIB est passé de 3,7 % en 1973 à 2,4 % en 1983, le stock du capital a considérablement vieilli, notamment dans les secteurs des biens intermédiaires et des biens d'équipement ; on a assisté à une lente dégradation de la rentabilité des entreprises. Si un redressement s'est amorcé en 1983, il « *est loin d'avoir compensé la dégradation antérieure* ». Dans le secteur des biens intermédiaires, le taux de marge (rapport de l'excédent brut à la valeur ajoutée) a été, en 1982, « *le plus faible atteint depuis 1979* ».

Le vieillissement de l'appareil de production a conduit « *à la dégradation de la position de compétitivité extérieure* », cause structurelle des déficits de la balance commerciale. Si l'on assiste à un rééquilibrage du solde extérieur, celui-ci reste menacé par la pénétration croissante du marché intérieur par les importations. « *Les taux de pénétration des importations atteignent 50 % en 1983 pour les biens d'équipement et 35 % pour les biens intermédiaires. En conséquence*, notent les experts de l'OCDE, *toute reprise économique bénéficierait pour plus d'un tiers à l'industrie étrangère ; une reprise des investissements bénéficierait, quant à elle, pour près de la moitié aux industries étrangères.* »

L'organisation note que la progression de taux global d'exportation se ralentit fortement en volume, « *passant de 8 points en 1973-1978 à environ 1 point en 1978-1983* », et qu'il baisse même dans des secteurs aussi importants que l'automobile.

C'est la raison pour laquelle l'OCDE reste on ne peut plus prudente dans ses conclusions, même si la situation ne lui paraît pas aussi préoccupante qu'au début de 1983. « *A court terme*, souligne-t-elle, *la politique de rigueur actuellement menée paraît la seule possible. Mais il faut qu'elle s'accompagne d'un ajustement positif de la production, et en particulier de l'industrie, aux nouvelles technologies et aux conditions plus difficiles de la concurrence internationale (...). En tout état de cause, il paraît difficile, à moyen terme, d'éviter une phase de croissance lente qui devrait s'accompagner d'une restructuration des ressources en faveur des profits et des investissements* ».

L'OCDE ne cache pas qu'une croissance lente aura des effets négatifs sur l'emploi. Dans le langage qui lui est propre, elle préconise d'« *accroître la flexibilité du processus de formation des salaires* » et « *une grande flexibilité* » également sur le marché du travail (postes à temps partiel, contrats à durée déterminée). « *Au total*, conclut-elle, *il conviendrait certainement de poursuivre et d'intensifier les progrès réalisés en 1983 dans la direction d'une désindexation des salaires et d'une plus grande souplesse de gestion des effectifs* ».

PERSPECTIVES A COURT TERME
(En pourcentage, à prix constants 1970)

	1983	1984	1985
● Ressources de la nation			
Produit intérieur brut	+ 0,7	+ 1,2	+ 1,8
Importations	– 0,5	+ 2,5	+ 3,4
● Emploi des ressources de la nation			
Consommation des ménages	+ 1	+ 0,2	+ 0,7
Investissements	– 1,7	+ 0,6	+ 2
Dont :			
Investissements des entreprises	– 1,1	+ 2,4	+ 3,4
Investissements des ménages (logement)	– 4,9	– 2,8	– 1,5
Investissements des administrations	+ 0,6	– 3,2	– 0,1
Exportations	+ 3,9	+ 5,1	+ 4,3
Hausse des prix (en glissement, décembre à décembre)	+ 9,6	+ 7,6	+ 5,7

(source : secrétariat de l'OCDE).

M. Bérégovoy : il faut réduire les déséquilibres pour obtenir une croissance plus forte

Dans une interview accordée au *Matin* du 8 août, M. Pierre Bérégovoy commente l'étude de l'OCDE. Il rappelle que l'objectif du gouvernement est de préserver le pouvoir d'achat, et s'affirme partisan de réduire le déficit public. On peut le faire « *en gérant avec rigueur et imagination nos finances* » affirme le ministre de l'économie et des finances que poursuit : « *Moins dépenser et mieux dépenser. Faire plus pour les secteurs d'avenir : la recherche, la formation, l'investissement ; moins pour les dépenses courantes de fonctionnement.* »

Quant à la croissance, M. Bérégovoy continue d'affirmer qu'elle est possible et nécessaire à condition qu'elle repose, comme l'a précisé le premier ministre, sur « *un appareil de production solide, capable d'exporter et de défendre ses positions sur le marché intérieur* ». Si l'OCDE « *préconise de freiner la croissance pour rétablir les équilibres, je pense qu'il faut réduire les déséquilibres pour obtenir une croissance plus forte* », rétorque le ministre des finances.

« *Je me sens davantage en accord avec les suggestions faites par Jacques Méraud dans son rapport au Conseil économique et social, pour qui le progrès de la productivité de l'ensemble des facteurs de production peut seul assurer à la fois l'accroissement du pouvoir d'achat des salaires, le ralentissement de la hausse des prix et l'amélioration de l'autofinancement des entreprises*, poursuit M. Bérégovoy. *Ce fut la voie préconisée par Pierre Mendès France, les conditions ont changé et il nous faut en tenir compte. Mais la méthode reste valable. Résumons-là : modernisation des équipements et formation des hommes.* »

SUISSE

● **Baisse de 0,2 % des prix en juillet.** — Les prix à la consommation en Suisse ont reculé de 0,2 % en juillet, selon les statistiques officielles publiées mardi 7 août. Le taux d'inflation des douze derniers mois s'établit ainsi à 2,8 %, le même que pour la période juin 1983/juin 1984.

A la recherche d'une meilleure croissance

(Suite de la première page.)

L'écart conjoncturel entre la France et les pays de l'OCDE, qui permet d'importer moins et d'exporter plus, devrait être de l'ordre de 3 points en 1984 (+ 1,2 % contre + 4,1 %) et ne s'amoindrirait qu'en 1985 (+ 1,7% pour la France contre + 2,6 % pour l'OCDE).

Les experts de l'organisation internationale ne portent pas leurs investigations au-delà de cet horizon, mais il est facile d'imaginer le risque que ferait courir à notre pays, *en 1986*, une *diminution* de l'activité internationale au moment où elle reprendrait en *France*. De sorte que certains se demandent — et peut-être est-ce là l'allusion à la croissance faite par le premier ministre et par le ministre de l'économie et des finances — *s'il ne serait* pas plus opportun de favoriser une légère reprise dès la fin de cette année pour calmer le jeu au début de 1986. Les échéances électorales incitent à une démarche inverse mais qui nous laisserait une fois de plus à *contre-courant* de l'environnement international.

Un autre ton

Qu'est-il possible de faire réellement ? M. Pierre Bérégovoy, dans une interview au *Matin* du 8 août, donne le sentiment que le gouvernement est en effet disposé à favoriser la croissance. Mais les conditions qu'il met, et qui sont aussi celles du premier ministre, rendent aléatoire une reprise immédiate. Poursuivre l'assainissement économique, moderniser l'appareil de production, développer la formation, sont choses nécessaires, certes, mais dont on ne recueille pas les fruits en un jour. Au demeurant, l'OCDE ne dit pas autre *chose, même si le ministre de* l'économie et des finances feint de s'opposer à ses conclusions : il faut rétablir les équilibres pour pouvoir obtenir une meilleure croissance.

Simplement le langage du nouveau gouvernement français paraît plus dynamique. Il insiste sur l'aspect positif de sa politique, qui est de se donner les moyens d'une croissance plus forte tout en évitant « *une relance aveugle* » et en préservant le pouvoir d'achat, alors que les experts internationaux mettent en avant les risques de dérapage. La nuance est importante quand on prétend mobiliser les acteurs du développement.

Il est vrai que si l'on s'en tient aux *perspectives établies tant* par l'OCDE que par les comptes de la nation, le taux de croissance envisagé (à peine 2 % en 1985) laisse un problème irrésolu, celui de l'emploi, auquel, curieusement, M. Bérégovoy ne fait pas allusion dans son *interview. L'effort de modernisation* ne fait que rendre plus difficile — du moins à brève échéance — la situation. Les gains de productivité obtenus dans le secteur manufacturier comme dans les services le seront au détriment des *créations d'emplois*. Que faire ? Avec l'art de la litote qui la caractérise, l'OCDE recommande d'instaurer une « *grande flexibilité* » sur le marché du travail et aussi, *le même mot est employé*, d'« *accroître la flexibilité du processus de formation des salaires* ».

Cela veut dire multiplier les postes à temps partiel, les contrats à *durée déterminée mais* aussi freiner la progression des salaires. Jusqu'où peut-on aller en la matière ? Le débat est là. Si l'on veut avant tout sauvegarder les acquis sociaux, respecter les codes sociaux, la porte se referme aussitôt. Mais à trop vouloir les enfreindre on aboutirait à une sorte de capitalisme sauvage dont les effets sont à redouter.

Encore qu'il faille s'interroger sur nos habitudes de penser. Se demander par exemple les raisons qui nous amènent à défendre un salarié toucherait moins que le SMIC et à admettre qu'un jeune sans emploi perçoive 1 800 francs par mois. Qui dira le coût social et donc économique d'une jeunesse privée du droit au travail et qui dépérit de se *sentir inutile. Le marché du travail* n'est-il pas à réinventer ?

Il peut paraître utile cette fois de regarder ce qui se passe ailleurs non nécessairement pour prendre exemple mais pour comprendre comment les choses peuvent évoluer. Aux Etats-Unis il a été créé 15 millions d'emplois en huit ans *de 1973 à 1981. Pratiquement* tous l'ont été dans les services, qui sont passés, pour ceux du privé, de 42 millions de salariés à 55 millions, et, pour l'administration, de 16 à 18 millions. Le secteur manufacturier n'a progressé que de *300 000 unités pendant que* le secteur agricole en perdait autant. Mais il convient de rappeler que, si on travaille quarante heures par semaine dans l'industrie, on ne fait plus que trent-deux heures dans le secteur tertiaire.

Chacun sait qu'on pourrait en France multiplier les services, comme le rappelait Alfred Sauvy (*le Monde* daté 5-6 août), ouvrir les guichets à des heures plus convenables pour ceux qui travaillent. Bref, inventer et créer en *quelque sorte une dynamique* de l'emploi en acceptant éventuellement que tout ne se passe pas exactement comme il conviendrait, pourvu que soit rejeté comme asocial et pernicieux le chômage.

FRANÇOIS SIMON.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● **Les restrictions américaines provoquent une vive inquiétude à Hongkong.** — Selon le porte-parole de la colonie britannique, la mesure de protectionnisme déguisé fondée sur la notion de produits d'origine (*le Monde* du 2 août), dont la mise en application a été en principe fixée au 7 septembre, porterait un coup sévère à l'industrie textile locale. La perte du chiffre d'affaires s'élèverait à 282 millions de dollars. Les Etats-Unis sont le principal débouché pour l'industrie textile de Hongkong.

« *La mesure américaine n'étant pas encore très claire*, a ajouté le porte-parole, *une réunion avec des responsables de l'administration est nécessaire. En tout état de cause, elle serait une violation de l'accord multifibre ainsi que de l'accord bilatéral conclu avec les Etats-Unis dans le secteur textile* », a-t-il ajouté. — *(AFP).*

● **La CEE condamne le « *cartel du zinc* ».** — La Commission de la Communauté européenne a *infligé* des amendes de 3,30 millions d'ECU (22 millions de francs) au total à six importants producteurs de zinc de la CEE pour violation des règles de concurrence.

Le groupe britannique Rio. Tinto *Zinc, les groupes allemands* Metallgesellschaft et Preussag, le groupe Belge Union minière, le français Penarroya et le néerlandais Billiton s'étaient notamment entendus, entre 1964 et 1976, pour fixer les prix et se partager le marché, a indiqué la Commission. Ces accords, contraires, selon la Commission, à la *législation antitrust en vigueur dans* la CEE avaient été conclus dans le cadre du Groupe des producteurs de zinc, qui réunissait pratiquement toutes les fonderies de zinc et tous les producteurs de minerai du monde occidental. — *(AFP)*

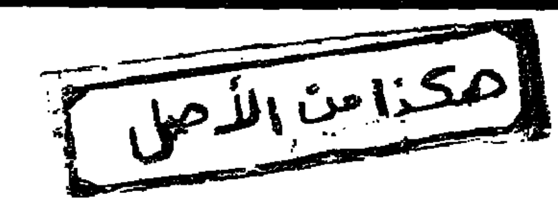
● ***Le géant américain des produits alimentaires et de consommation est né.*** — *Beatrice* Companies Inc. a annoncé, mardi 7 août, à Chicago, que son rachat de Esmarck pour 2,7 milliards de dollars est effectif. Les chiffres d'affaires cumulés des deux sociétés en 1983 ont représenté 13,5 milliards de dollars (environ 120 milliards de francs), à comparer avec les 12,5 milliards de dollars (112 milliards de francs) de Procter and Gamble ou avec les 104 milliards de francs de Nestlé (*le Monde* du 26 mai 1984).

● **Magnétoscopes : les Japonais baissent leurs prix européens.** — Les constructeurs japonais vont baisser de 5 % à 7 % les prix des magnétoscopes qu'ils exportent en Europe en raison de la réévaluation du yen par rapport aux monnaies du Vieux Continent. Cette baisse est contraire aux accords d'autolimitation signés en février 1983 entre la CEE et le Japon, qui prévoyaient, pour les exportations nippones, un prix plancher et, par ailleurs, des volumes *limités pour 1984 à 4,55 millions* d'unités. En échange, les Japonais devraient réduire ce volume d'exportation, a suggéré la CEE.

● **Accord de troc entre l'Iran et la Grèce.** — La Grèce vient de signer un accord de troc avec l'Iran, d'un montant de 200 millions de dol*lars. L'Iran devra livrer dans un pre*mier temps un million de tonnes de pétrole brut à la Grèce. Celle-ci, en échange, lui fournira des produits agricoles et industriels. Sont prévues également la construction et la réparation de bateaux iraniens dans les chantiers navals grecs. Cet accord, a indiqué le ministre grec, « *va augmenter d'une façon spectaculaire les échanges entre nos deux pays à un niveau atteignant près d'un milliard de dollars par an* ». — *(AFP.)*

Énergie

● **Le Nigéria et l'OPEP.** — « *Le Nigéria respectera les décisions de l'OPEP, dans les limites de l'intérêt national* », a déclaré le général Buhari, chef de l'Etat nigérian, qui recevait *une délégation* de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP). Le général Buhari a souligné les difficultés actuelles du pays pour vendre son pétrole et, tout en réaffirmant son attachement à l'OPEP, a précisé que les capacités de sacrifices de Lagos « *ont des limites* ».



MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

7 août

Net repli

« Décidément, ce n'est pas encore pour cette fois... » Un tantinet déçus par le comportement de Wall Street lundi soir (voir par ailleurs), *les boursiers parisiens estiment, à l'instar de ce qui s'était déjà passé en mars dernier, que New-York est sans doute retombé pour quelque temps, après le vigoureux bond en avant effectué la semaine précédente, en l'espace des trois dernières séances.*

Du coup, les actions étrangères, qui avaient le vent en poupe depuis deux ou trois jours (on a traité 238 millions de francs sur le marché RM lundi sur ces titres, contre 182 millions de francs pour les valeurs françaises), se sont très nettement calmées. Conséquence directe : alors que la monnaie américaine inscrivait un nouveau record historique à Paris (à 8,9730 F), suivant un mouvement étendu à l'ensemble des marchés, le dollar-titre repassait en catimini sous la barre des 10 F (9,95 F en fin de séance) après 10,20 F lors des premières transactions. La veille, la devise-titre se maintenait encore à 10,30/40 F.

Côté valeurs françaises (l'indicateur instantané est en repli de plus de 1,2 %), on relève des baisses importantes. Mines de Salsigne, qui avait gagné plus de 19 % lundi, en reperd 12 % le lendemain ; un coup pour rien, ou presque. Par ailleurs, Lesieur, Cetelem, Penarroya, Presses de la Cité, Scoa, Imétal reculent de 4 % à 6 % en moyenne.

A l'inverse, rares sont les hausses qui dépassent 1 %. Signalons, tout de même, Géophysique, Codetel, St-Louis Bouchon, Navigation Mixte, Euromarché avec des écarts de 1,5 % à 2 %. Sur le marché de l'or, le cours de l'or international a reculé de 352,40 à 346,25 dollars l'once au premier fixing dans la City. Le lingot a perdu 950 F, à 99 000 F, tandis que le napoléon mettait 1 F à son actif, à 611 F. Forte baisse des mines d'or (8 % à 9 %), notamment St-Helena, Free State, Anglo-American, Randfontein.

NEW-YORK

Résistant

De nouvelles ventes bénéficiaires se sont produites, mardi, à Wall Street. Cette fois encore, elles ont été assez bien absorbées et, comme la veille, l'indice Dow Jones des industrielles a encore grignoté quelques fractions, s'établissant en clôture à 1 204,61 (+ 1,66 point), son niveau le plus haut depuis six mois.

Le bilan de la séance a cependant été beaucoup plus contrasté, avec un nombre de baisses (880) légèrement supérieur à celui des hausses (706). D'autre part, 442 valeurs n'ont pas varié.

Autour du Big Board, les professionnels se félicitaient de la résistance du marché, une résistance d'autant plus significative à leurs yeux que l'activité, encore très forte, a néanmoins sensiblement diminué : 127,95 millions de titres ont changé de mains, contre 236,57 millions précédemment. « *C'est la pause qui délasse* », disait un analyste en ajoutant : « *Beaucoup d'argent a été dépensé ces derniers jours. Les achats faits par les investisseurs institutionnels sont désormais plus sélectifs.* »

Pour une bonne part, la Bourse a été rassurée par la reprise du marché obligataire favorisé par l'aisance avec laquelle le Trésor est parvenu à placer 6,5 milliards de dollars de « notes » à trois ans. Les taux d'intérêt ont légèrement fléchi. A propos du loyer de l'argent, le sentiment était plutôt baissier et certains n'excluaient pas la possibilité de voir le Dow, très prochainement, monter jusqu'à 1 300.

VALEURS	Cours du 6 août	Cours du 7 août
Alcoa	35 7/8	35 5/8
A.T.T.	18 3/4	18 3/4
Boeing	51 3/8	51 5/8
Chase Manhattan Bank	40 1/4	40 1/4
Du Pont de Nemours	48 3/8	48 1/2
Eastman Kodak	75 3/8	75
Exxon	39 3/4	39 5/8
Ford	44 3/8	45 1/2
General Electric	56 5/8	57 1/2
General Foods	58	58 1/8
General Motors	74 3/8	75 1/2
Goodyear	28 1/4	27
I.B.M.	121 1/2	121 1/8
I.T.T.	24 5/8	24 5/8
Mobil Oil	25 1/4	26 1/4
Pfizer	34 1/4	35 5/8
Schlumberger	45 1/2	44 3/8
Texaco	32 5/8	32 3/4
U.A.L. Inc.	40 1/2	40 5/8
Union Carbide	53 3/4	54 1/4
U.S. Steel	24	24 3/8
Westinghouse	25 5/8	26 1/8
Xerox Corp.	37 5/8	37 1/2

LA VIE DES SOCIÉTÉS

RHONE-POULENC. – Le chiffre d'affaires consolidé du groupe a atteint 26,2 milliards de francs au premier semestre 1984, soit une progression de 27,2 % par rapport à la même période de l'exercice précédent, indique la société, précisant que, à structure comparable, l'augmentation ressort à 19 % d'une année à l'autre.

AUSSEDAT-REY. – Hors taxes et produits accessoires, le chiffre d'affaires cumulé réalisé pendant le premier semestre 1984 par cette entreprise s'est établi à 1,5 milliard de francs, en progrès de 15 % sur la même période de l'exercice 1983.

BIS. – Au cours du premier semestre 1984, le chiffre d'affaires (HT) consolidé du groupe a atteint 986,8 millions de francs, un niveau « *stable par rapport à celui de la même période de 1983* », indique la société, précisant que les revenus de BIS SA, société holding, ont régressé à 49 millions de francs, contre 51,2 millions au premier semestre 1983.

KUWAIT ASIA BANK. – Cette banque arabe va ouvrir son premier bureau australien à Melbourne, a annoncé M. Rob Jolly, directeur du Trésor de l'Etat de Victoria. Première banque arabe à ouvrir une représentation dans ce pays, la Kuwait Asia Bank commencera ses opérations dans les prochaines semaines, a-t-il précisé.

M. Jolly a déclaré que la décision d'ouvrir ce bureau sera « *un tremplin parfait* » pour la pénétration de l'Australie et de la région du Pacifique sud. La Kuwait Asia Bank a été créée en mars 1981, et ses actionnaires incluent notamment les principaux établissements financiers du Koweït.

Le directeur du Trésor fédéral, M. Paul Keating, a, pour sa part, déclaré, la semaine dernière, qu'il espérait lancer des appels d'offres pour accorder de nouvelles licences à des banques étrangères au courant de ce mois. De sources gouvernementales, on indique qu'une décision au niveau fédéral sur l'ouverture de banques étrangères en Australie était attendue pour le mois de septembre prochain. – *(AFP.)*

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 29 déc. 1983)

	6 août	7 août
Valeurs françaises	108,4	107,1
Valeurs étrangères	91,6	86,5

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	6 août	7 août
Indice général	162,7	160,9

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 8 août ..... 11 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	7 août	8 août
1 dollar (en yens)	243,75	245,15

BOURSE DE PARIS — Comptant — 7 AOUT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	25 50	2 557
5 %	....	2 582
3 % amort. 45-54	71	0 058
Emp. 7 % 1973	9250	..
Emp. 8,80 % 77	118 50	1 868
9,80 % 78/93	91	0 725
8,80 % 78/86	93 90	5 770
10,80 % 79/94	93 82	10 003
13,25 % 80/90	101 80	2 396
13,80 % 80/87	103 30	11 198
13,80 % 81/89	101 87	7 767
16,75 % 81/87	109 85	15 240
16,20 % 82/90	112 15	9 207
16 % juin 82	112 46	2 630
E.D.F. 7,8 % 61	138 10	8 301
E.D.F. 14,5 % 80-82	101 50	2 538
Ch. France 3 %	130	..
CNB Bques janv. 82	102 80	1 346
CNB Paribas	102 75	1 346
CNB Suez	102 75	1 346
CNI janv. 82	102 55	1 346

Actions au comptant

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	47 50	48 80
A.G.F. (St Cent.)	380	380
A.G.P. Vie	5400	5420
Agr. Inc. Madag.	72	....
Amrep	100	104
André Roudière	140	141
Applic. Hydraul.	310	304
Arbel	28 10	28
Artois	513	517
At. Ch. Loire	9 10	8 70 o
Ausedat-Rey	44 10	43 40
Bain C. Monaco	87	90 50
Banania	415	417
Banque Hypoth. Eur.	250	258
Blanzy-Ouest	340	340
B.N.P. Intercontin.	131 90	126 60
Bénédictine	1680	1700
Bon-Marché	139 30	136
Borie	....	....
Bras. Glac. Int.	809	809
Calif	460	432
Cambodge	240	240
C.A.M.E.	104	104
Campenon Bern.	152	154
Caout. Padang	355	351
Carbone-Lorraine	73 90	76 85
Carnaud S.A.	194	192
Caves Roquefort	948	949
C.E.G.Frig.	276	275
C.E.M.	34	34 10
Centen. Blanzy	910	910
Centrest (Ny)	100 50	100
Cerabati	35	35
C.F.F. Ferrailles	240	240
C.F.S.	715	686 o
C.G.I.B.	118	....
C.G.V.	120	119
Chambon (M.)	410	410
Chambourcy (M.)	811	830 d
Champex (Ny)	99 90	100 d
Chim. Gde Paroisse	87	87
C.I. Maritime	431	430
Citram (B)	132	130
Clause	531	530
Cofradel (Ly)	420	....
Cogifi	241	241
Comiphos	168 80	172
Comp. Lyon-Alem.	215	214
Concorde (La)	290	285
C.M.P.	11 10	10 65 o
Conte S.A. (Li)	44 30	....
Crédit (C.F.B.)	185	187
Créd. Gén. Ind.	472	475
Cr. Universel (Cie)	500	520
Créditel	122 20	123 90
Darblay S.A.	240	282 d
Darty Act. d. p.	800	790
De Dietrich	370	380
Degremont	118 50	120
Delalande S.A.	880	880
Delmas-Vieljeux	720	725
Dév. Rég. P.d.C (Li)	118 60	115 10
Didot-Bottin	800	800
Dist. Indochine	484 10	....
Drag. Trav. Pub.	159	160
Duc-Lamothe	150 80	150
Eaux Bass. Vichy	1620	1640 c
Eaux Vittel	1010	1010
Ecco	2455	2400
Economats Centre	448	449
Electro-Banque	245	243
Electro-Financ.	478	479 50
Elf-Antargaz	192	200
E.L.M. Leblanc	760	750
Enafi-Bretagne	128	130
Entrepôts Paris	245	250
Epargne (B)	1006	....
Epargne de France	310	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Escaut-Meuse	400	400
Eurocom	600	600
Europ. Accumul.	31 80	31 90
Eternit	350	350
Félix Potin	1230	1182
Ferm. Vichy (Ly)	111 80	106 o
Finalens	99 80	102
FIPP	130 50	130 10
Frac	276	266 20
Focep (Chât. eau)	1000	....
Foncière (Cie)	245	241
Fonc. Agache-W.	210	210 20
Fonc. Lyonnaise	1770	1768
Foncina	165	166
Forges Strasbourg	151 50	146 10
Forinter	1150	1150
Fougerolle	50	48
France I.A.R.D.	112	114
France (La)	719	720
Frankel	194 10	199 90
Fromageries Bel	771	780
From. Paul Renard	361	361
GAN	698	700
Gaumont	502	501
Gaz et Eaux	1300	1300
Gerty S.A.	276	270
Gemrain	110	....
Gér. Arm. Hold.	25	....
Gerland (Ly)	441	465
Gévelot	250 20	255
Gr. Fin. Constr.	212	....
Gds Moul. Corbeil	81 50	80
Gds Moul. Paris	303	300
Groupe Victoire	780	790
G. Transp. Ind.	182	181 50
Hutchinson	216 80	225 20
Hydro-Energie	200	....
Hydroc. St-Denis	42 20	....
Immindo S.A.	220	226
Imminvest	166	169
Immobail	341	343
Immobanque	520	520
Immob. Marseille	2211	2300
Immofice	425	430
Industrielle Cie	880	916
Invest. (Sté Cent.)	945	948
Jaeger	13 80	13 45
Lafitte-Bail	324	324
Lambert Frères	44	....
Lampes	126 90	126 80
La Brosse-Dupont	110	109
Lille-Bonnières	249 80	267 30
Locabail Immob.	512	....
Loca-Expansion	216	....
Locafinancière	281	282
Locatel	334	331
Lordex (Ny)	107	107
Louvre	448 90	449
Luchaire S.A.	278	289
Machines Bull	34	34 70
Magasins Uniprix	55 90	54
Magnant S.A.	77	....
Maritimes Part.	145	145
Marocaine Cie	48	....
Métal Déployé	281	....
M. H.	98	94 10 o
Mic	....	....
Mors	259	269 30
Nadella S.A.	185 10	185 10
Naval Worms	122	124
Navig. (Nat. de)	58 50	60 80
Nicolas	300	306
Nobel Bozel	6 40	6 30
Nodet-Gougis	73	73
OPB Paribas	140 50	140 50
Optorg	125	128 50
Origny-Desvroise	105	106
Palais Nouveauté	290	290
Paris France	86	88 40
Paris-Orléans	160	157
Part. Fin. Gest. Im.	272	272
Pathé-Cinéma	270	....
Pathé-Marconi	103	....
Piles Wonder	109	109 50
Piper-Heidsieck	325	312
P.L.M.	95 10	95 10
Porcher	185	180
Prouvost ex-Lain.R.	76	76
Providence S.A.	420	425 10
Publicis	1385	1400
Raff. Souf. R.	124 50	124 10
Ressorts Indust.	48 90	....
Révillon	384	370 20
Ricqlès-Zan	126	....
Rochefortaise S.A.	86	86
Rochette-Cenpa	21 50	....
Rosario (Fin.)	116 20	111
Rougier et Fils	51	50 10
Roussalot S.A.	810	817
Sacer	38 70	37 20 o
Sacilor	3 43	3 45
SAFAA	130	135
Safic-Alcan	234	243 40 d
SAFT	245	240
Saunier Duval	15	....
Saint-Raphaël	78 10	78
Salins du Midi	285 20	280
Santa-Fé	146	149
Satam	45 60	45 50
Savoisienne (M)	83	....
SCAC	135 10	135 10
Sellier-Leblanc	275	270
Senelle Maubeuge	180	188 50
S.E.P. (M)	181	181

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Serv. Equip. Véh.	32	31
Sicli	32	32 10
Siconel	288	288
Sintra-Alcatel	476	495
Siminor	130	134
Siph (Plant. Hévéas)	195	208
SMAC Acieroïd	128	127 90
Sofal financière	418	425
Soffo	191	197
Soficomi	481	481
S.O.F.I.P. (M)	90 50	90 50
Sofragi	805	....
Sogepal	214	216
Soudure Autog.	80	77
Sovabail	585	585
Speichim	118	118
S.P.I.	322	322
Spie Batignolles	139	140
Stemi	251	251
Taittinger	790	790
Testut-Aquitaine	484 60	498
Thann et Mulh.	95 50	95 50
Tour Eiffel	348	350
Ufiner S.M.D.	98 90	98
Ugimo	228	225
Ugine Gueugnon	13 05	13 55 d
Unibail	556	570
Unidel	80	81
U.A.P.	608	608
Union Brasseries	75 50	86 70
Union Habit.	272	272
Un. Imm. France	268	288 50
Un. Ind. Crédit	320	320
Usinor	2 10	2 01
U.T.A.	239	238
Vicat	245	240
Virax	57 20	58
Vuitton	535	531
Waterman S.A.	250	240
Brass. du Maroc	146	....
Brass. Ouest-Afr.	29 20	28

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	320	....
Akzo	268	270
Alcan Alum.	240	265 d
Algemeine Bank	1043	998
Am. Petrofina	545	....
Arbed	235	....
Asturienne Mines	100	....
Banco Central	116	113
Banco Santander	84 50	85
Bco Pop Espanol	99	98
B. Régl. Internat.	27000	26100
Barlow Rand	71	....
Blyvoor	124	117
Bowater	32	33
British Petroleum	61	56
Br. Lambert	360	....
Caland Holdings	105	....
Canadian-Pacific	340	335
Cominco	310	330
Commerzbank	511	....
Dart. and Kraft	750	730
De Beers (port.)	60	....
Dow Chemical	315	303
Dresdner Bank	490	535
Femmes d'Auj.	60 30	....
Finoutremer	235	....
Gén. Belgique	305	285
Gevaert	482	....
Glaxo	121	114
Goodyear	255	270
Grace and Co	463 50	430
Gulf Oil Canada	120	116
Hartebeest	67 60	64
Honeywell Inc.	807	645
Hoogovens	127	....
I. C. Industries	515	510
Int. Min. Chem.	325	378
Johannesburg	1020	....
Kubota	13	12 95
Latonia	244	228
Mannesmann	520	....
Marks-Spencer	26	16 90
Midland Bank Plc	44	46
Mineral-Ressourc.	81 60	76
Nat. Nederlanden	630	690
Noranda	149	147 90
Olivetti	27	26 25
Pakhoed Holding	....	....
Pfizer Inc.	380	349 90
Phoenix Assuranc.	83	81
Pirelli	9 70	....
Procter Gamble	550	530
Ricoh Cy Ltd	37	38
Rolinco	200 50	184 o
Robeco	197 50	185
Rodamco	420	391 10
Shell fr. (port.)	79 20	....
S.K.F. Aktiebolag	226	215
Sperry Rand	409	393
Steel Cy of Can.	166	180
Stilfontein	122	134
Sud. Allumettes	255	....
Tenneco	338 50	....
Thorn EMI	58	63
Thyssen c. 1 000	280	....
Toray indust. inc	17 85	16 90
Vieille Montagne	560	520
Wagons-Lits	332	....
West Rand	88	83

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	1760	1780
C.D.M.E.	520	517
C. Equip. Elect.	217	222
Dafsa	307	308
Dauphin O.T.A.	1500	1480
Guy Degrenne	765	745
Merlin Immobilier	1510	1505
Métallurg. Minière	143 50	145
M.M.B.	255	253
Om. Gest. Fin.	280	280
Petit Bateau	408	406
Petrofigaz	546	560
Poron	430	430
Salomon	1350	1340
S.C.G.P.M.	270	270
Far East Hotels	1 02	1 03
Sofibus	214	212
Sovac	516	513
Zodiac	1100	1090

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alsar	198	....
Cellulose du Pin	26	25
C.G.M.	4 50	4
Cochery	39 60	36 50 o
C. Sabl. Seine	115	....
Copamex	514	....
Dunlop	10	....
F.B.M. (Li)	70	3 50 o
La Mure	56 10	....
Novotel S.I.E.H.	1650	....
Profils Tubes Est	1 52	....
Pronuptia	120 20	....
Ripolin	....	....
Rorento N.V.	632	596
Sabl. Morillon Corv.	129	....
S.K.F. (Applic. méc.)	60	37 30 o
S.P.R.	135 30	....
Total C.F.N.	47	....
Ulinex	256	....

SICAV 7/8

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actions France	224 22	214 06
Actions-Investiss.	262 45	250 55
Actions sélectives	338 92	323 55
Audificandi	353 84	337 79
A.G.F. 5000	240 90	229 98
Agfimo	378 84	361 65
A.G.F. Interfonds	348 78	332 98
Altefi	215 81	206 02
A.L.T.O.	180 51	172 32
Amérique Gestion	462 48	441 49
A.M.I.	217 96	208 08
Assoc. St-Honoré	11646 98	11588 03
Associc	23679 46	23679 46
Bourse-Investiss.	288 70	275 61
Bred Associations	2183 07	2176 54
Capital Plus	1308 41	1308 41
Colombia (ex W.I.)	644 73	615 49
Convertimmo	274 16	261 73
Cortexa	939 31	896 72
Crediner	368 37	351 67
Croiss. Immobil.	374 45	357 47
Démeter	12152 21	12127 95 ◆
Drouot-France	307 35	293 41 ◆
Drouot-Investiss.	695 91	664 35 ◆
Drouot-Sécurité	183 90	175 56 ◆
Drouot-Sélection	114 28	109 10 ◆
Energie	224 60	214 42
Epacic	50714 46	50883 80
Epancourt Sicav	6300 16	6284 45
Epargne Associations	22972 97	22904 26
Epargne-Capital	5889 02	5832 69
Epargne-Croiss.	1326 29	1266 15
Epargne-Industr.	406 59	388 15
Epargne-Inter	627 06	598 63
Epargne-Long-Terme	1071 99	1023 38
Epargne-Oblig.	173 37	165 51
Epargne-Unie	843 19	804 96 ◆
Epargne-Valeur	334 58	319 41
Eparoblig	1182 14	1179 78
Eurocic	8474 25	8089 98
Euro-Croissance	399 52	381 40
Europe Investiss.	1038 98	991 87 ◆
Foncier Investiss.	639 72	610 71
Fonclval	154 03	147 06
France-Garantie	275 39	269 99
France-Investiss.	407 86	389 45
Fr.-Obl. (nouv.)	380 52	373 08
Francic	234 26	223 63
Fructidor	218 99	209 06
Fructifrance	427 62	408 23
Fructivar	82701 80	82545 44
Fructi-Associations	1051 17	1049 07
Fructi-Première	10296 15	10143 99
Gestilion	55405 30	55267 13
Gestion Associations	111 42	108 70
Gestion Mobilière	542 15	517 57
Gest. Rendement	462 08	441 13
Gest. Sél. France	377 58	360 46
Haussmann Oblig.	1220 03	1164 71 ◆
Horizon	698 12	677 79
I.M.S.I.	374 17	357 20
Indo-Suez Valeurs	606 42	578 92
Ind. française	12604 13	12356 99
Interoblig.	9496 70	9066 06
Intersélect France	289 88	276 72
Intervaleurs Indust.	391 93	374 16
Invest. net	11327 24	11304 63
Invest. Obligataire	12208 99	12185 62
Invest. Placements	762 98	728 38
Invest. St-Honoré	637 82	608 90

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Japacic	105 11	100 34
Laffitte-crt-terme	112678 04	112678 04
Laffitte-Expansion	620 36	592 25
Laffitte-France	197 08	188 13
Laffitte-Japon	217 02	207 18
Laffitte-Oblig.	137 74	131 49
Laffitte-Placements	105017 87	104912 96
Laffitte-Rend.	191 51	182 83
Laffitte-Tokyo	912 49	871 11
Lion-Associations	12100 57	12100 57
Lionplus	52980 07	52455 51
Livret portefeuille	462 76	449 29
Mondiale Investissem.	328 67	313 77
Monecic	52797 35	52797 35
Multi-Obligations	432 13	412 53
Mutuelle Unie Sél.	104 33	99 60 ◆
Natio.-Assoc.	24505 34	24466 43
Natio.-Epargne	12212 71	12081 79
Natio.-Inter.	888 70	848 40
Natio.-Obligations	432 03	412 44
Natio.-Placements	60022 80	60022 80
Natio.-Valeurs	485 88	463 86
Oblifion	1071 92	1023 31
Oblisem	155 50	148 45
Pacifique St-Honoré	388 31	370 70
Paribas Epargne	12114 20	12066 94
Paribas Gestion	525 95	502 10
Patrimoine-Retraite	1207 44	1183 76
Phenix Placements	233 56	232 39
Pierre Investiss.	429 29	409 82
Placement crt-terme	58578 58	58578 58
Province Investiss.	266 17	254 10
Rendem. St-Honoré	11356 65	11299 15
Sécur. Mobilière	392 22	374 44
Sél.court terme	11446 87	11361 66
Sélec. Mobil. Div.	309 32	301 78
Sélection-Rendem.	170 08	162 37
Sélect. Val. Franç.	192 24	183 52
Sicav-Associations	1126 79	1124 54
S.F.I. fr. et étr.	439 14	419 23
Sicavimmo	468 22	446 99
Sicav 5000	215 36	205 59
Sivalance	349 39	333 54
Siven	307 97	294
Sivarente	189 48	180 89
Sivinter	325 52	310 76
S.I.-Est	945 23	902 37
S.I.G.	753 20	718 72
S.N.I.	975 43	931 20
Sofrinvest	428 70	409 26
Sogeparges	343 30	327 73
Sogevar	831 33	793 63
Soginter	1067 77	1019 35
Soleil Investiss.	388 59	388 59
Technocic	1059 84	1011 78
U.A.P. Investiss.	346 05	330 36
Uni-Associations	110 25	110 25 ◆
Unifrance	257 87	246 18 ◆
Unifoncier	687 86	656 67 ◆
Uni-Garantie	1058 54	1036 77 ◆
Unigestion	634 07	605 32
Uni-Japon	1076 10	1026 35
Uni-Régions	1536 61	1466 93 ◆
Univente	1703 34	1647 33 ◆
Univer	139 82	139 82 ◆
Univers-Obligations	1029 66	994 84 ◆
Valorem	345 22	344 68
Valorg	1177 61	1176 43
Valrel	127282 22	127155 08

◆ : Prix précédent.

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché; * : droit détaché; o : offert; d : demandé.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1730	4,5 % 1973	1740	1742	1735	– 0 28
3535	C.N.E. 3 %	3560	3565	3565	+ 0 14
1350	Electricité T.P.	1370	1370	1370	....
1070	Renault T.P.	1074	1072	1070	– 0 37
1340	Rhône-Poul. T.P.	1325	1325	1325	....
1175	St-Gobain T.P.	1183	1187	1187	+ 0 33
1243	Thomson T.P.	1138	1138	1138	....
210	Accor	220	218	219	– 0 45
855	Agence Havas	631	629	630	– 0 15
500	Air Liquide	511	510	511	....
540	Als. Superm.	538	535	535	– 0 56
88	A.L.S.P.I.	98	97	96	– 2 04
178	Alsthom-Atl.	187	188	188	+ 0 53
250	Applic. gaz	246	250	250	+ 1 62
415	Arjom. Prioux	444	439	433	– 2 47
740	Aux. Entrepr.	775	765	765	– 1 29
405	Av. Dass.-Br.	440	440	438	– 0 45
230	Bail-Equipem.	238 60	236	236	– 1 50
555	Bail-Investiss.	580	580	580	....
490	Cie Bancaire	508	508	508	– 0 19
146	Bazar H.-V.	150 50	151	151	+ 0 33
260	Béghin-Say	265 20	265	265 10	– 0 03
385	Bic	417	413	412	– 1 19
246	B.I.S.	248	242	240 20	– 3 14
1280	Bacon (Géné.)	1360	1320	1320	– 2 94
1550	Bongrain S.A.	1640	1625	1625	– 0 91
570	Bouygues	613	610	600	– 2 12
2430	B.S.N.	2485	2450	2431	– 2 17
1370	Carrefour	1475	1420	1425	– 3 38
860	Casino	879	860	860	– 2 16
595	Cedis	590	585	585	– 0 84
325	Cetelem	359	341	341	– 5 01
586	C.F.A.O.	607	606	603	– 0 65
74	C.F.D.E.	79	79	78 60	– 0 50
325	C.G.I.P.	338	336	332	– 1 77
300	Chargeurs S.A.	324 50	329	326	+ 0 46
22	Chiers-Châtil.	24 60	23 50	23 70	– 3 65
230	Ciments franç.	245	236 10	236 60	– 3 46
1010	C.I.T. Alcatel	1057	1065	1072	+ 1 41
850	Club Méditerr.	898	889	876	– 2 44
108	Codetel	116	118	118	+ 1 72
225	Cofimeg	211	214	214	+ 1 42
220	Colas	210	200	200	– 4 76
195	Compt. Entrepr.	139	138	138	– 0 71
320	Compt. Mod.	345	338	338	– 2 02
595	Créd. Foncier	633	623	623	– 1 57
220	Crédit F. Imm.	218 50	218	218 60	....
630	Crédit Nat.	658	655	655	– 0 46
25 50	Creusot-Loire	25 50	....	....	....
125	Crouzet	139	141 90	145	+ 4 31
1600	Dumez-Serviap	1698	1672	1650	– 2 71
820	Darty	915	910	910	– 0 54
580	Docks France	562	559	560	– 0 35
86	D.M.C.	89 05	88 50	88	– 1 17
850	Dumez	875	866	865	– 1 48
490	Eaux (Gén.)	511	517	515	+ 0 78
210	Elf-Aquitaine	204	196	197	– 3 43
195	— (certific.)	190	184	183	– 3 68
1000	Essilo	978	950	950	– 2 86

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
2490	Essilor	2600	2566	2566	– 1 30
590	Esso S.A.F.	580	573	570	– 1 72
800	Eurafrance	810	803	803	– 0 86
685	Euromarché	670	680	680	+ 1 49
815	Europe nº 1	848	840	839	– 1 38
820	Facom	810	803	803	– 0 86
675	Fichet-Bauche	700	690	690	– 1 42
175	Finextel	181 90	182	182	+ 0 05
275	Fives-Lille	284	280	280	– 1 51
38	Fonderie (Gén.)	37 80	38	38	+ 0 52
78	Fraissinet	72	72	72	....
325	Francarep	315	285	285	– 9 52
186	Gal. Lafayette	195	195	195	....
770	Gén. Géophys.	760	774	774	+ 1 84
210	GTM-Entrepose	223	215 10	215 10	– 3 54
290	Guyenne-Gasc.	308	308	308	....
1500	Hachette	1455	1460	1460	+ 0 34
335	Hénin (La)	330	325	325	– 1 51
73	Imétal	80	77	76	– 5
330	Imm. Plaine-M.	338	330	330	– 2 65
1230	Inst. Mérieux	1260	1260	1259	– 0 07
380	Interbail	398	396	396	– 0 25
1450	Intertechnique	1595	1590	1590	– 0 31
150	J. Lefebvre	153	153	152 80	– 0 13
640	Lab. Bellon	635	630	630	– 0 94
310	Lafarge-Coppée	320	319	319	– 0 31
780	Lebon	740	750	750	+ 1 35
1780	Legrand	1900	1850	1845	– 2 89
1030	Lesieur	1138	1060	1060	– 6 85
270	Locafrance	279	269	269	– 3 58
655	Locindus	695	694	694	– 0 14
695	Lyonn. Eaux	701	707	705	+ 0 57
192	Mais. Phénix	200	198	198	– 1
1050	Majorette (Ly)	1050	1041	1041	– 0 85
98	Matra-Hachette	97 50	97 70	97 60	....
90	Mar. Wendel	88 80	89	89	+ 0 22
1760	Martell	1900	1875	1865	– 1 84
1080	Merlin-Gerin	1160	1085	1098	– 5 34
1360	Metra	1430	1425	1425	– 0 34
765	Michelin	783	786	760	– 2 93
1520	Midi (Cie)	1595	1595	1585	– 0 62
172	Midland Bk S.A.	176 50	176	176	– 0 28
47	M.M. Penarroya	53 40	50 80	50 90	– 4 68
1600	Moët-Hennessy	1650	1650	1641	– 0 54
335	Mot. Leroy-S.	335	330	329	– 1 79
96	Moulinex	96 20	97 20	97 90	+ 1 76
405	Mumm	478	475	470	– 1 67
245	Navig. Mixtes	238	242	242	+ 1 68
44	Nord-Est	45 90	45 95	45 20	– 1 52
325	Nordon (Ny)	330	330	330	....
89	Nouvelles Gal.	96 50	95	95	– 1 55
605	Occident. (Gén.)	634	628	625	– 1 41
250	Olida-Caby	247	248	247 90	+ 0 36
760	Omn. F. Paris	750	748	747	– 0 40
159	Opfi-Paribas	162 70	162	162	– 0 43
2210	Oréal (L')	2255	2230	2212	– 1 90
86	Papet. Gascogne	92	92	92	....
620	Paris-Réescomp.	640	625	625	– 2 34
235	Pechelbronn	236	236	236	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
525	Penhoet	558	540	540	– 3 22
750	Pernod-Ricard	785	778	777	– 1 01
235	Pétroles (Fse)	229	226	223 10	– 2 57
54	— (certific.)	54	53 90	53 05	– 1 75
85	Pétroles B.P.	80	78	77 50	– 3 12
193	Peugeot S.A.	204	199	198 10	– 2 89
44	Poclain	44 50	45	45	+ 1 12
300	Poliet	324	323	323	– 0 30
136	Pompey	129	129	129	....
295	P.M. Labinal	290	290	290 10	+ 0 03
1610	Presses Cité	1620	1556	1556	– 3 95
975	Prétabail Sic.	980	970	970	– 1 02
200	Primagaz	212	211 80	211 80	– 0 09
133	Printemps	136 10	136	135 50	– 0 44
1500	Promodès	1610	1550	1562	– 2 98
280	Radiotechn.	243	246	246	+ 1 23
78	Raffin. (Fse)	78	77	78	....
1020	Redoute (La)	1025	1020	1021	– 0 39
1230	Roussel-Uclaf	1240	1241	1235	– 0 40
1390	Rue Impériale	1410	1410	1410	....
158	Sade	159	160	160	– 0 62
1300	Sagem	1239	1240	1240	+ 0 08
295	St-Louis B.	290	295	295	+ 1 72
450	Sanofi	480	470	466	– 2 91
315	S.A.T.	323	323	323	....
590	Saupiquet Cie	830	831	831	+ 0 15
88 50	Schneider	88 50	....	....	....
53	S.C.O.A.	56 70	54 80	54 70	– 3 52
129	S.C.R.E.G.	135	134	134	– 0 74
320	Seb	349 80	340	340	– 2 80
240	Sefimeg	238	240 50	240 50	+ 1 05
890	S.F.I.M.	819	814	810	– 1 09
60	S.G.E.-S.B.	56	55 05	55	– 1 78
715	Sign. Ent. El.	708	709	709	+ 0 14
460	Silic	463	465	465	+ 0 43
300	Simco	287 50	288 50	288 50	+ 0 34
151	Simnor	140 30	140	140	– 0 21
1190	Skis Rossignol	1430	1400	1400	– 2 09
515	Silminco	517	517	517	....
3050	Sodexho	2985	2986	2980	– 0 16
460	Sogerap	467	466	466	– 0 21
470	Sommer-Allib.	482 50	470	469	– 2 79
480	Source Perrier	492	476	476	– 3 25
225	Synthélabo	236	234	234	– 0 84
460	Talcs Luzenac	460	460	460	....
1550	Tél. Elect.	1615	1615	1605	– 0 61
275	Thomson-C.S.F.	318	314 80	311	– 2 20
1900	T.R.T.	2020	2000	1985	– 1 73
275	U.F.B.	270	270	270	....
600	U.I.S.	599	599	599	....
245	U.C.B.	246	248	248	+ 0 81
205	Valéo	225	221 90	221 90	– 1 37
58	Vallourec	59 10	59 50	60	+ 1 52
2000	V. Clicquot-P.	2090	2070	2070	– 0 96
880	Viniprix	846	840	840	– 0 94
955	Elf-Gabon	920	925	925	+ 0 54
173	Amax Inc.	210	192 40	198	– 5 66
255	Amer. Express	328	320	315	– 3 96

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
179	Amer. Teleph.	198	187 90	188	– 5 05
138	Anglo Amer. C.	149	136 10	136 50	– 8 38
915	Amgold	1019	955	955	– 6 28
510	BASF (Akt)	575 30	520	522	– 9 26
515	Bayer	593	561	552	– 6 91
415	Buffelsfont.	492	453	454	– 7 72
30	Charter	33 90	32 40	32 50	– 4 12
370	Chase Manh.	397 30	392	392	– 1 33
250	Cie Pétr. Imp.	285	269 60	269 60	– 5 40
55	De Beers	60 80	55 80	56	– 7 89
1050	Deutsche Bank	1215	1152	1132	– 6 83
89	Dome Mines	110 10	101	100 50	– 8 71
295	Driefontein Cal	318	307 50	307 50	– 3 30
430	Du Pont-Nem.	509	468 90	470	– 7 66
700	Eastman Kodak	789	744	744	– 5 70
105	East Rand	125	114 90	112 10	– 10 32
295	Electrolux	318	305	305	– 4 09
360	Ericsson	445	425	420	– 5 61
400	Exxon Corp.	400	394 10	394 10	– 1 47
370	Ford Motors	456	420	440	– 3 50
275	Free State	341	314	316	– 7 33
155	Gencor	162 20	146	145 50	– 10 29
285	Gén. Belgique	306	286	286	– 6 56
488	Gén. Electr.	584	559	563	– 3 59
655	Gen. Motors	765	730	732	– 4 31
80	Goldfields	69 90	65	65	– 7 01
40	Gd Metropolitain	43 10	40 60	40 60	– 5 80
165	Harmony	180	165 90	171	– 5
30	Hitachi	36 90	34 50	35	– 5 14
535	Hoechst Akt.	603	583	579	– 3 98
69	Imp. Chemical	81 30	76	77	– 5 28
88	Inco. Limited	112	103 70	100 50	– 10 26

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1030	IBM	1255	1195	1197	– 4 62
73	Ito-Yokado	89 80	84 05	84 10	– 6 34
230	ITT	256	246 90	247	– 3 51
56	Matsushita	70 50	67 50	67 40	– 4 39
775	Merck	923	894	880	– 4 65
730	Minnesota M.	830	792	792	– 4 57
250	Mobil Corp.	261	248 40	249 50	– 4 40
20670	Nestlé	23500	21400	21510	– 8 46
670	Norsk Hydro	727	675	684	– 5 91
1100	Petrofina	1188	1130	1105	– 6 82
670	Philip Morris	779	745	745	– 4 36
130	Philips	152 30	148 40	148 40	– 2 56
316	Pres. Brand	385	358	364	– 5 45
376	Président Steyn	435	400 50	403	– 7 56
....	Quilmès	....	....	....	....
1010	Randfontein	1148	1060	1080	– 5 92
430	Royal Dutch	477	455	452	– 5 24
67	Rio Tinto Zinc	78 50	74 60	74 30	– 5 35
255	St Helena Co	284	255	258 30	– 9 04
425	Schlumberger	473	443	446	– 5 70
74	Shell transp.	79 80	76	76	– 4 52
1250	Siemens A.G.	1420	1330	1325	– 6 69
129	Sony	152	138	142 40	– 6 31
177	T.D.K.	242	227	222	– 8 26
15	Toshiba Corp.	17 35	16 85	16 70	– 3 74
745	Unilever	864	821	808	– 6 48
325	Unit. Techn.	390	377	377	– 3 33
925	Vaal Reefs	1030	978	999	– 3
395	West Deep	439	417	416	– 5 23
375	West Hold.	425	393	391	– 8
330	Xerox Corp.	385	381	375	– 2 59
1 89	Zambia Corp.	2 12	2 05	2 04	– 3 77

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 7/8	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	8 797	8 973	8 680	9 100
ECU	6 873	6 877	....	....
Allemagne (100 DM)	306 950	308 850	293	313
Belgique (100 F)	15 160	15 210	14 600	15 700
Pays Bas (100 fl.)	271 900	271 850	260	280
Danemark (100 krd)	84 150	84 040	79	87
Norvège (100 k)	108 670	108 700	103	110
Grande-Bretagne (£ 1)	11 675	11 709	11 150	12 050
Grèce (100 drachmes)	7 726	7 792	6 600	8 600
Italie (1 000 lires)	4 991	5 003	4 715	5 205
Suisse (100 fr.)	365 450	364	351	372
Suède (100 krs)	105 720	106 300	101	108
Autriche (100 sch)	43 720	43 660	42 800	44 800
Espagne (100 pes.)	5 412	5 430	5 320	5 900
Portugal (100 esc.)	5 880	5 830	5 600	6 100
Canada ($ can 1)	6 737	6 848	6 580	6 820
Japon (100 yens)	3 634	3 664	3 510	3 670

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 7/8
Or fin (kilo en barre)	99750	99400
Or fin (en lingot)	99950	99000
Pièce française (20 fr)	610	611
Pièce française (10 fr)	410	.....
Pièce suisse (20 fr)	580	582
Pièce latine (20 fr)	573	569
Souverain	722	724
Pièce de 20 dollars	4200	4210
Pièce de 10 dollars	2110	2080
Pièce de 5 dollars	1350	.....
Pièce de 50 pesos	3890	3890
Pièce de 10 florins	587	600

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Au Cambodge

POUR 10 DOLLARS VOTRE COMBATTANT

A chacun son combattant... et pour 10 dollars par mois. C'est la campagne que vient de lancer le Front de libération du peuple khmer de l'ancien premier ministre, M. Son Sann, l'une des composantes du gouvernement de coalition du Kampuchéa démocratique opposé au régime pro-vietnamien de Phnom-Penh. Dans son bulletin mensuel d'août, le FNLPK s'adresse à ses lecteurs non cambodgiens : *« Aimeriez-vous parrainer un combattant du FNLPK ?... C'est facile et c'est agréable... Tout ce que vous aurez à faire est de verser 10 dollars par mois. »*

Le bulletin affirme que cette modeste contribution à la *« libération de la patrie khmère des agresseurs vietnamiens à la solde des Soviétiques »* permettra d'équiper un combattant « méritant et nécessiteux ». Et pour 10 dollars, l'intendance du FNLPK s'engage, auprès des futurs bienfaiteurs, à fournir à ce protégé deux uniformes, deux jeux de sous-vêtements, un drap de plastic, une paire de chaussures, deux paires de chaussettes, un hamac en nylon et un vêtement en coton tous usages. Le parrain recevra, dans les plus brefs délais, une lettre de remerciement et une photo du combattant avec son nouveau paquetage.

Le FNLPK ne précise pas la date limite de cette campagne, mais rappelle que ses forces rassemblent une dizaine de milliers de combattants.

ROMPANT UNE ACCALMIE D'UN MOIS

L'aviation irakienne attaque un super-pétrolier près de l'île de Kharg

La mystérieuse affaire des explosions survenues dans le golfe de Suez et en mer Rouge semble avoir relancé dangereusement la tension au Proche-Orient. Rompant une accalmie qui aura duré près d'un mois, l'aviation irakienne a attaqué le mardi 7 août au missile un super-pétrolier libérien, le *Friendship-L*, chargé de brut iranien au sud du terminal pétrolier de l'île de Kharg, sans toutefois l'endommager sérieusement. Le dernier navire touché dans le golfe était le pétrolier britannique *British Renown*, légèrement endommagé par deux missiles le 10 juillet dernier dans le centre du Golfe. Le gouvernement britannique avait alors accusé l'Iran d'être responsable de cette attaque.

Tout semble indiquer, d'autre part, que, pour Bagdad, il n'existe aucun doute que c'est bien Téhéran qui est à l'origine des mines semées dans le golfe de Suez et en mer Rouge. Comme les Egyptiens et les Américains, les Irakiens sont, en effet, persuadés que la petite guerre livrée aux navires en mer Rouge n'est qu'un prolongement du conflit qui les oppose maintenant depuis près de quatre ans à l'Iran.

Un commentaire de la radio iranienne en langue arabe se félicitant des explosions de ces dernières semaines en mer Rouge semble d'ailleurs avoir confirmé la responsabilité de Téhéran. La radio iranienne a rendu hommage au Dhihad islamique, organisation chiite, soutenue par l'Iran et la Syrie, qui avait annoncé la semaine dernière à Londres que ses militants avaient mouillé 190 mines en mer Rouge. *« Cette action,* a affirmé le commentateur iranien, *ajoute à la série d'échecs essuyés par les puissances arrogantes dans notre région islamique, depuis le coup porté par le Djihad islamique à Beyrouth »* — référence aux attaques suicides contre les quartiers généraux français et américain à Beyrouth, le 23 octobre 1983.

Mardi, cependant, le premier ministre iranien démentait tout lien entre Téhéran et le Djihad islamique, affirmant que l'Iran n'était aucunement impliqué dans l'affaire des mines de la mer Rouge. Il révélait à ce propos que deux bateaux iraniens avaient été perquisitionnés lors de leur passage dans le canal de Suez et a dénoncé *« cette violation du droit international aussi importante que le minage des eaux du canal »*. La radio officielle, en langue farsi, emboîtait le pas au premier ministre en affirmant que toute cette affaire n'était qu'un *« complot anti-iranien »* visant *« à donner un prétexte au renforcement de la présence militaire américaine dans la mer Rouge, a empêché les navires iraniens, sous prétexte de sécurité, d'emprunter le canal de Suez, à intensifier la répression envers les révolutionnaires musulmans égyptiens et à discréditer le régime iranien »*.

Cette accusation a été reprise à Damas par l'organe du parti au pouvoir en Syrie, *Al Baas*, qui a accusé les Etats-Unis *« d'être à l'origine des explosions en mer Rouge »* et d'avoir donné l'ordre à Israël de les perpétrer *« afin d'ébranler la sécurité arabe »*. *« L'appel lancé par le régime égyptien aux forces occidentales pour intervenir sous prétexte de déminage prouve que le jeu des impérialistes est en train de se développer »*, a conclu le journal syrien.

Officiellement, les Etats-Unis n'ont pas mis nommément en cause l'Iran, se contentant de déplorer *« les louanges faites à Téhéran d'actions terroristes effectuées au hasard et qui dépassent les bornes d'un comportement civilisé »*. La Maison-Blanche s'est, par ailleurs, félicitée des consultations en cours entre l'Egypte d'une part et la Grande-Bretagne et la France d'autre part sur la situation dans la mer Rouge.

M. Abdelmeguid reçu par M. Mitterrand

Le président Mitterrand, qui a reçu mardi le président de la République de Djibouti, M. Hasan Gouled Aptidon, directement concerné par l'insécurité qui pèse sur la navigation internationale en mer Rouge, devait s'entretenir, ce mercredi après-midi, avec le ministre égyptien des affaires étrangères, M. Esmat Abbdelmeguid attendu en fin de matinée à Paris, venant de Belgrade, où il accompagnait le président Hosni Moubarak en visite officielle en Yougoslavie. Cet entretien pourrait offrir au chef de la diplomatie égyptienne l'occasion de solliciter l'aide de la France en prévision d'une éventuelle opération de déminage de cette importante voie maritime. La France, dont trois dragueurs de mines se trouvent actuellement dans la région de Djibouti, a indiqué qu'elle était disposée à venir en aide à tout gouvernement qui le lui demanderait. Londres et Rome pourraient également s'associer à une opération de ce genre.

A la demande de l'Egypte, le gouvernement américain a déjà envoyé dans la mer Rouge des hélicoptères de déminage et un navire de soutien pour détecter la présence éventuelle de mines. Un porte parole du Pentagone a indiqué, mardi, que quatre hélicoptères américains RH-53-D Sea Stallion, munis de systèmes permettant de détruire les mines acoustiques et magnétiques, étaient partis lundi soir de la base de Norfolk, en Virginie, pour la Méditerranée. Les hélicoptères, embarqués dans deux avions de transport C-5, seront opérationnels dans sept à dix jours.

La compagnie française Total, qui possède des installations de forage et de production dans le golfe de Suez, non loin de la zone dangereuse, ne dramatise cependant pas la situation. Selon elle, les *« mines »* posées ne serainet en réalité que des objectifs légers, fixés pour la plupart à même le sous-sol, et *« susceptibles d'endommager très légèrement les navires passant à proximité »*. Les explosions provoqueraient *« un peu de casse »* à l'intérieur des bateaux, sans toutefois toucher gravement les centres vitaux *« comme un camion rempli de porcelaine, qui, sans pneus, passerait sur une rue mal pavée »*, explique-t-on. La compagnie, qui, comme toutes les sociétés opérant dans la zone, reste *« très attentive »*, n'estime pas que ces incidents puissent réellement perturber les activités ou le trafic du golfe de Suez. — *(AFP-Reuter-AP.)*

Sur le vif

Pouce !

Avant, je me trimbalais en Solex, un vieux, un 5 000 jaune, pour les spécialistes, un peu poussif, mais ça suffisait pour m'emmener au collège où je travaillais à Arras. J'avais un casque depuis qu'un décret en avait rendu le port obligatoire : une bande bleue entre deux blanches, ancien casque de montagne passé par un copain en 70 pour les manifs. Je l'avais gardé : souvenirs, souvenirs ! Pour la pluie, j'avais un ciré jaune, classique, un de marin acheté à Dieppe : on me voyait de loin, pas besoin de catadioptre...

Et puis, un jour, ça a commencé : on m'a pris *mon phare*. Je l'ai remplacé par un gros blanc de mob'. Ça faisait comme une « deuche » avec des lights de Rolls, parole ! Ça a continué : deux fois, on m'a crevé les pneus au garage à vélos du collège, avec une aiguille, m'a expliqué le réparateur. Un élève, sûr, je devais le gêner — pas d'cravate, d'costume, d'auto, gentil, p'tet un peu trop....

Maintenant je travaille dans la banlieue parisienne : j'habite tout près du boulot. *Mais*, parfois, pour aller fouiner, j'descend à la gare, direction Paris. D'abord, ça a été le capuchon du réservoir, ensuite le chapeau du moteur, les pneus, bien sûr, ça fait toujours marrer ; puis des saletés dans l'mélange, dans le garage de l'immeuble. Le Solex est mort, mon père aussi : j'ai récupéré son vélo, un chouette où je suis tout droit avec un siège-bébé pour transporter mon fils — mon père, c'était ses p'tits enfants. J'croyais être peinard : pas d'moteur, pas d'ennuis. Eh ben, à la tienne !

Les pneus, toujours, dans le garage à vélos de mon immeuble, à la gare, là c'est plus gênant, pas de pompe à ma disposition : bêtement, je me l'étais fait voler à mon ancien collège. Un jour où *mon* Solex était *en* panne, j'avais pris le vélo de ma femme, j'avais laissé la pompe, Pfuit ! Envolée la pompe. Depuis, la pompe reste à la maison. (...)

Ce soir, je reviens de Paris, je détache mon antivol, je vais pour le raccrocher autour de la selle, comme d'habitude. Merde ! On m'a piqué ma selle ! Je suis revenu en danseuse : 3 kilomètres. Des jeunes m'ont applaudi : « Allez Fignon ! », ils ont crié. Demain, je vais faire un transfert : piquer la selle à ma femme — elle peut pas l'savoir, elle est en Auvergne ! — J'espère que la greffe prendra...

Après, Sais pas : je crois que je vais marcher. On dit qu'c'est bon pour la santé.

DANIEL RAICHVARG.
(Livry-Gargan)

Le projet de référendum

LE DÉBAT CONTINUE AU SÉNAT

Mercredi matin 8 août, au Sénat, la discussion du projet de loi constitutionnelle, portant révision de l'article 11 de la Constitution, reprend avec l'intervention de M. Stéphane Bonduel (Rassemblement démocratique, Charente-Maritime). Tout en estimant qu'il n'est pas question d'oublier les *« priorités »* des Français, il insiste sur la nécessité d'être vigilant pour les libertés publiques, *« d'autant que,* dit-il, *l'extrême droite ne manquera pas d'exploiter certains thèmes »*. Il observe que, si comme le dit M. Pasqua, ce n'est pas aux professeurs de droit de faire la loi, il n'appartient, en revanche, pas au Sénat de *« ne pas la faire »*, comme il s'y apprête en votant la question préalable.

Pour M. Daniel Hoeffel, (Union centriste, Bas-Rhin), une modification de l'article 11 *« n'apportera pas de garanties supplémentaires aux libertés »* à celles inscrites dans la Constitution, les règles de droit public et la jurisprudence administrative et judiciaire. L'ancien ministre affirme que *« tout élargissement entraînerait une rupture de l'équilibre des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif, garants des libertés publiques »*.

Après M. Max Lejeune (Gauche démocratique, Somme), qui voit un pas vers *« le régime monarchiste »*, dans le fait que M. Mitterrand ait parlé de référendum, sans que le gouvernement en ait pris l'initiative, et que le retrait du projet de loi Savary se soit effectué sans decision du conseil des ministres, M. Jocelyn de Rohan (RPR, Morbihan) déclare : *« L'extension des pouvoirs de la puissance publique dans l'économie comme dans les médias, n'autorise pas le gouvernement à se faire maintenant le paladin de la défense des libertés. »* Selon lui, le gouvernement peut toujours *« banaliser l'usage du référendum »*, ce qui importe, c'est qu'il recherche le consensus populaire. Et il affirme qu'il ne sera *« pas plus difficile »* aux successeurs de la gauche *« d'abroger leurs lois qu'il ne l'a été à ces derniers de les faire voter »*. Restera, conclut-il, *« de ces lois abrogées que le mal qu'elles auront fait »*.

(Lire nos autres informations pages 5 et 6.)

● *Un responsable sahraoui de passage en France.* — Le « ministre sahraoui des affaires étrangères », M. Ibrahim Hakim, a accusé le Maroc de vouloir élargir le conflit du Sahara occidental aux *« autres pays de la région »*, au cours d'une conférence de presse tenue, mardi 7 août, à Paris. Le roi Hassan II sait qu'aucune force du Polisario ne se trouve en Mauritanie, a affirmé M. Hakim en évoquant la mise en garde adressée par le Maroc à la Mauritanie le 20 juillet.

● *Attentat en Corse.* — La voiture de fonction du directeur des renseignements généraux en Corse a été détruite, dans la nuit du 7 au 8 août, à Ajaccio, par une charge explosive. L'explosion n'a pas fait de victime. L'attentat n'a pas été revendiqué.

● *Un journal pour apprendre l'anglais.* — La Société maubeugeoise d'édition et Cie lance *VOcable*, destiné au développement et à l'entretien de la langue anglaise pour un public ayant déjà certaines bases. Il sera composé d'articles de la presse anglo-saxonne (*Time, Newsweek, The Daily Telegraph...*) avec la traduction en français des mots et expressions difficiles. Une lecture régulière devrait permettre une acquisition de vingt-cinq mots par numéro. Cé bimensuel d'un nouveau genre s'adresse plus particulièrement aux cadres, aux professeurs et aux étudiants. Le premier numéro paraîtra le 13 septembre 1984 et sera tiré à 100 000 exemplaires. Adresse provisoire : Mediane-Bayard presse, 41, rue François-Ier, 75008 Paris. Prix : 8 francs.

LES EXPORTATIONS TECHNOLOGIQUES VERS LES PAYS DE L'EST

Les pressions américaines sur leurs alliés portent leurs fruits

Le groupe suédois Ericsson vient de renoncer à répondre à l'appel d'offres lancé par la Bulgarie pour son équipement en centraux téléphoniques électroniques. Les groupes britanniques avaient fait de même il y a deux semaines.

Ces retraits des firmes occidentales s'inscrivent dans le cadre des décisions prises début juillet au COCOM, le Comité de coordination pour le contrôle multilatéral des exportations vers les pays de l'Est (*le Monde* du 18 juillet). Ce contrat bulgare constituait un test. Il s'agissait de savoir, en particulier, si les États-Unis arriveraient, comme ils s'y étaient engagés, à faire respecter les décisions du COCOM par les pays occidentaux qui, comme la Suède, n'en sont pas membres (1). A défaut, en effet, des « fuites » de produits stratégiques sont possibles, et les positions du COCOM se vident de leur sens : un boycottage ne fonctionne que s'il y a front commun.

Le cas bulgare démontre-t-il que les Occidentaux ont, après de multiples controverses, adopté une position unanime et vont la respecter ? On peut le penser. Jusqu'ici, en Europe, les considérations commerciales l'emportaient sur les considérations « stratégiques », auxquelles tenaient tant les Américains. De nombreux pays mettaient en doute l'efficacité d'un boycottage technologique envers l'URSS. Mais les positions semblent avoir changé.

La France y a joué sans deute un grand rôle. Très réticent autrefois, Paris avait abordé les négociations du COCOM cette année avec une philosophie nouvelle d' « *entrisme* ». Il fallait, au cours des réunions, adapter les listes des produits interdits à l'exportation, définies en 1982, en fonction des progrès technologiques. Pour les Américains, c'est-à-dire pour le Pentagone, qui mène la politique de Washington à ce sujet, il fallait rallonger ces listes et y inscrire des articles nouveaux d'informatique, de télécommunication, de robotique. La France aurait pu bloquer la négociation, puisque toute nouvelle liste doit être adoptée à l'unanimité, mais elle a préféré « jouer le jeu » en soutenant que l'« adaptation » aux technologies devait jouer dans les deux sens. *« On devait interdire des produits nouveaux, mais, en même temps, libérer des produits de technologies anciennes »*, dit-on au Quai d'Orsay.

Pendant plusieurs semaines, le débat entre Américains et Français a porté sur cette question. Les États-Unis jugeaient qu'il fallait maintenir l'embargo sur chaque technologie, jusqu'à ce que l'URSS ait réussi à la développer. La France militait pour un *« contrôle du retard des pays de l'Est »*, qui consiste à accepter de libérer un produit dès lors que sa technologie est dépassée. Par exemple, la France voulait libérer les micro-ordinateurs 8 bits (que l'on trouve partout dans le commerce), tout en maintenant l'embargo sur les 16 et 32 bits.

Démissions

Selon le Quai d'Orsay, les Européens se sont ralliés — avec difficulté — à la thèse française, et les Américains ont cédé. Peut-être parce que M. Reagan voulait éviter, à quelques mois des élections, qu'un échec des négociations ne fasse resurgir les critiques contre ses faucons, accusés d'intransigeance maladroite envers les alliés. La démission de certains responsables américains du COCOM montre que le débat est vif aux États-Unis sur ce point.

Finalement, la France a accepté d'inscrire des produits nouveaux : certains robots avancés, les logiciels informatiques de base (non d'application), les lanceurs de satellites. En revanche, ont été libérés certaines machines-outils à commande numérique, des ordinateurs (sur quinze machines de Bull, par exemple, deux seulement étaient exportables et neuf le sont désormais) et les micro-ordinateurs 8 bits. En matière de centraux téléphoniques électroniques temporels, *« qui étaient tous sous embargo »*, rappelle-t-on au Quai, seront libérés *« en 1988, les matériels qui sont en service aujourd'hui »* (c'est-à-dire la technologie actuelle). C'est pourquoi la France, qui propose des centraux actuels MT-20 en Bulgarie, ne retire pas son offre. Le Quai d'Orsay estime donc que le compromis du début juillet marque un *« assouplissement relatif »* des règles du COCOM.

Il n'empêche que cet organisme, qui était tombé en désuétude il y a quelques années et dont les règles étaient souvent tournées par les pays européens, et notamment par la France, trouve là une nouvelle légitimité qui ne peut déplaire aux États-Unis. Certains n'y manqueront pas d'y voir une nouvelle marque de l' *« atlantisation »* de la diplomatie française.

E.-L. B.

(1) Sont membres du COCOM tous les pays de l'alliance atlantique (sauf l'Islande) et le Japon.

23 TONNES DE POISSONS MORTS DANS LA VIENNE

Empoisonnés par les produits toxiques que la papeterie de Saillat-sur-Vienne (Haute-Vienne) a déversés, des milliers de poissons sont morts dans la Vienne. Plus de 23 tonnes de poissons ont été retirées de la rivière à Chabanais (Charente) ; et l'on craint que la pollution ne ravage l'aval durant encore quelques jours.

Selon la direction de l'usine, ce déversement — des lignates de sodium — *« effectué chaque année à l'époque des vacances, est normal »*. Le niveau de la Vienne étant exceptionnellement bas en raison de la séchcresse, le nettoyage des cuves de décantation de la papeterie aurait dû être fait avec davantage de précautions.

Le numéro du « Monde » daté 8 août 1984 a été tiré à 424 186 exemplaires

A B C D F G H

LÉGER REPLI DU DOLLAR

Poursuivant le mouvement de yo-yo qui l'avait porté la veille à un record historique à Paris (8,9730 F en séance officielle), le dollar était en léger repli mercredi 8 août sur les places européennes. Cette détente, plus ou moins marquée selon les marchés, est attribuée au recul — modéré — des taux d'intérêt aux Etats-Unis, où le loyer de l'argent interbancaire avait régressé de 11 13/16 % à 11 11/16 %, mardi soir. Parallèlement, à l'occasion de l'adjudication de bons du Trésor à trois ans, qui s'est effectuée ce jour-là à hauteur de 6,5 milliards de dollars — deux autres ventes aux enchères, respectivement de 5,5 et de 4,75 milliards de dollars à dix et trente ans, sont prévues d'ici à la fin de la semaine, — le taux de rendement moyen de ces effets a été ramené à 12,46 %, contre 12,54 % lors de la dernière adjudication de cette nature, le 15 mai dernier.

A Paris, le billet vert qui, d'après certaines sources aurait effleuré les 9 F la veille au soir à New York, était retombé à 8,95 F en fin de matinée. Plus ferme à Francfort, la devise américaine grimpait jusqu'à 2,9260 DM à un moment, avant de redescendre par la suite à 2,9190 DM (contre 2,9170/80 DM la veille). A Zurich, où le même mouvement était observé sur la monnaie américaine, l'or se négociait à un cours de 341/344 dollars l'once (contre 342 dollars au second « fixing » la veille à Londres).

L'ECU BIENTOT COTÉ A BRUXELLES

L'Unité monétaire européenne (ECU), qui doit son nom à l'abréviation anglaise *European Currency Unit*, sera prochainement cotée à la Bourse de Bruxelles. Le comité de la cote de la Bourse de Bruxelles a donné son accord de principe à cette opération, mais n'a pas fixé la date de la première cotation, des détails techniques restant à régler. Elle devrait intervenir au mois de septembre, estime-t-on à la Banque nationale de Belgique.

La cotation de l'ECU permettra une plus grande transparence des cours pour les opérateurs, pense-t-on dans les milieux financiers belges. Elle répond au développement du marché privé de l'ECU, qui connaît une ampleur grandissante. La Bourse de Paris est actuellement la seule place financière européenne à coter l'ECU depuis le 4 juin dernier. Il valait 6,88 F environ le 7 août. Le marché privé de l'ECU à court terme dans la CEE atteindrait 10 milliards d'ECU, selon une note récente de la Commission européenne. Le volume des émissions obligataires à long terme s'élève, selon cette note, à 3,3 milliards d'ECU, ce qui en fait la troisième monnaie d'emprunt, derrière le dollar et le deutschemark sur les euromarchés en 1983. — *(AFP)*.

